
L'économie française

Comptes et dossiers

Édition 2019

Rapport sur les comptes
de la Nation 2018



Coordination Dominique Demailly

Contribution *Insee* :
Lorraine Aeberhardt, Victor Amoureux, Charline Babet, Victor Barry, Sylvain Billot, Alexandre Bourgeois, Jean-Pierre Cling, Thibault Cruzet, Dominique Demailly, Christelle De Miras, Sylvie Eghbal-Téhérani, Chloé Gonzalez, Xavier Guillet, Valentin Guilloton, Yaëlle Hausseux, Marie-Baïanne Khder, Adrien Lagouge, Alexandra Louvet, Camila Marin, Rémi Monin, Mathieu Orzoni, Camille Parent, Bruno Patier, Claire Plateau, Pierre Ralle, Clément Rousset, Luc Sauvadet, Bastien Virely, Laurinda Voyeau ainsi que l'ensemble des comptables du département des Comptes nationaux et du département Synthèses sectorielles.

Ministère de la Transition écologique et solidaire :
Alexis Foussard

Direction générale du Trésor :
Vincent Blondelot, Florent Danion, Vincent Davoine, Carole Hentzgen, Killian Lemoine, Thomas Roux

Banque de France :
Bertrand Collès, Laure Desseaux, Audrey Lattaud, Bruno Maillot, Éléonore Salvador, Soizic Weber

Directeur de la publication Jean-Luc Tavernier

Directrice de la collection Séverine Mayo-Simbsler

Rédaction Catherine Demaison, Laurence Grivet, Denise Maury-Duprey, Séverine Mayo-Simbsler

Composition Jouve

Couverture **Coordination**
Séverine Mayo-Simbsler

Conception et réalisation
Jouve

Éditeur Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 MONTROUGE CEDEX
www.insee.fr

Avertissement

Le territoire économique couvert par la base 2014 des comptes nationaux comprend le territoire métropolitain, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte) ainsi que la collectivité de Saint-Martin.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

| | |
|-------------|--|
| ... | Résultat non disponible |
| /// | Absence de résultat due à la nature des choses |
| <i>e</i> | Estimation |
| <i>p</i> | Données provisoires |
| n.s. | Résultat non significatif |
| <i>sd</i> | Données semi-définitives |
| € | Euro |
| M | Million |
| Md | Milliard |
| <i>Réf.</i> | Référence |

Vue d'ensemble

| | |
|--|----|
| Léger ralentissement de l'activité mondiale en 2018 après une année 2017 dynamique | 9 |
| <i>Encadré</i> | |
| 1. La balance des biens et services de l'Allemagne est excédentaire depuis 2000 | 18 |
| En 2018, l'économie française ralentit, après la forte croissance de 2017 | 25 |
| <i>Encadrés</i> | |
| 1. Les facteurs d'évolution des émissions de CO ₂ à court et moyen terme | 28 |
| 2. Les principales mesures fiscales et sociales et leur impact sur l'évolution des prélèvements obligatoires en 2018 | 42 |
| 3. L'économie française se situerait au voisinage de son potentiel depuis 2017 | 47 |
| 4. Principales révisions intervenues sur les comptes de la Nation en 2016 et 2017 | 51 |

Dossiers

| | |
|---|-----|
| 1. La France et les objectifs de développement durable | 57 |
| 2. Quelle(s) mesure(s) du pouvoir d'achat ? | 83 |
| 3. La productivité en France de 2000 à 2015 : poursuite du ralentissement et hausse modérée de la dispersion entre entreprises | 99 |
| 4. Les taux d'activité dans l'Union européenne entre 2007 et 2017 : augmentation pour les femmes et convergence pour les hommes | 119 |

Fiches

| | |
|--|-----|
| 1. Emploi | 138 |
| 2. Chômage | 140 |
| 3. Revenu et épargne des ménages | 142 |
| 4. Consommation des ménages | 144 |
| 5. Niveaux de prix et niveaux de vie dans l'Union européenne | 146 |
| 6. Branches d'activité | 148 |
| 7. Investissement | 150 |

| | |
|---|-----|
| 8. Compétitivité et parts de marché | 152 |
| 9. Relations avec le reste du monde | 154 |
| 10. Compte financier de la balance des paiements | 156 |
| 11. Sociétés non financières | 158 |
| 12. Prélèvements obligatoires | 160 |
| 13. Besoin de financement des administrations publiques | 162 |
| 14. Dette des administrations publiques | 164 |
| 15. Dépenses des administrations publiques par finalité | 166 |
| 16. Intermédiaires financiers | 168 |
| 17. Sociétés d'assurance | 170 |
| 18. Émissions de titres des agents résidents | 172 |
| 19. Patrimoine national | 174 |
| 20. Endettement des agents non financiers | 176 |
| 21. Indicateurs de développement durable | 178 |

Annexes

| | |
|--|-----|
| Tableaux de référence de la comptabilité nationale | 183 |
| Chronologie 2018 | 185 |
| Glossaire | 195 |

Vue d'ensemble



Léger ralentissement de l'activité mondiale en 2018 après une année 2017 dynamique

Clément Rousset*

En 2018, l'activité mondiale reste solide, à + 3,9 % après + 4,0 % en 2017 et + 3,4 % en 2016. Certaines économies émergentes – dont notamment la Chine et le Mexique – décélèrent légèrement ; mais le ralentissement est beaucoup plus net en Turquie, où l'inflation progresse en lien avec la dépréciation de la livre.

Le commerce mondial est moins allant en 2018 dans un contexte d'escalade des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis. Le cours du pétrole, relativement volatile, est en hausse en moyenne sur l'année, alimentant un peu l'inflation.

Dans les économies avancées, l'activité ralentit aussi un peu, à + 2,2 % après + 2,4 %, mais la croissance reste supérieure à celle de 2016. L'activité accélère de nouveau aux États-Unis, portée par un fort rebond des dépenses gouvernementales et par les incitations fiscales qui ont soutenu l'investissement privé. Elle a perdu de l'élan au Japon, où les événements sismiques et météorologiques ont pesé. Au Royaume-Uni, l'activité s'essouffle aussi : la demande intérieure ralentit dans le contexte d'attentisme lié à la perspective du Brexit et les exportations stagnent après une année 2017 où les ventes ont été soutenues par la dépréciation de la livre. Dans la zone euro, l'activité décélère également à + 1,8 % après le pic de croissance de 2017 (+ 2,5 %, taux le plus élevé depuis 10 ans). La politique monétaire de la Banque centrale européenne reste accommodante et permet de maintenir le dynamisme des encours de crédit dans la zone euro. Néanmoins, la consommation privée ralentit et les exportations pâtissent du ralentissement du commerce mondial. Les importations résistent mieux, portées par la demande intérieure. Les grands pays européens présentent des disparités : l'économie française ralentit nettement dès le premier semestre avant d'accélérer légèrement au second semestre. Le ralentissement intervient au second semestre pour l'Allemagne et l'Italie, cette dernière n'échappant pas à la récession technique. L'Espagne se distingue en parvenant à maintenir en 2018 un rythme de croissance de 2,6 %.

L'inflation s'élève un peu dans les pays avancés

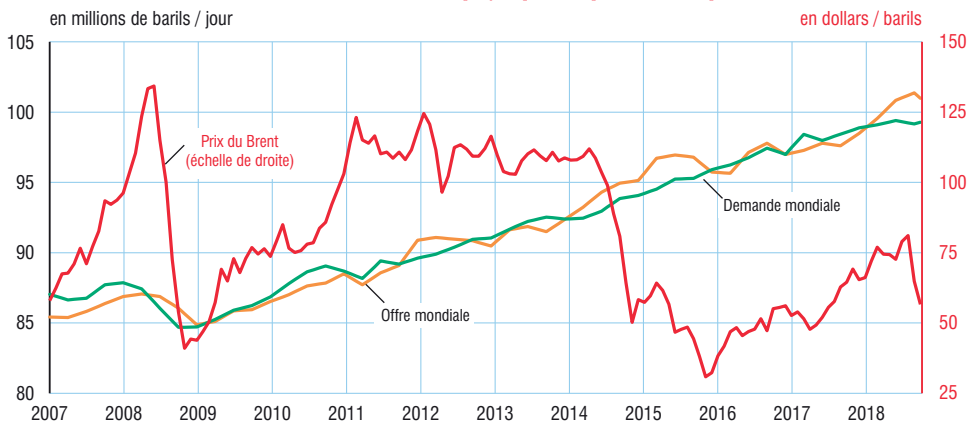
Le prix du baril de Brent est en nette hausse sur l'année 2018 à 71 \$ en moyenne contre 55 \$ en 2017 (*figure 1*). Sur l'ensemble de l'année 2017 et début 2018, la demande de pétrole a légèrement excédé l'offre. Cette dernière est en effet restée contenue en raison notamment de la limitation de la production des pays ayant pris part à l'accord de l'OPEP de fin 2016. Cet accord a pu contribuer à la forte remontée du cours de Brent, qui a dépassé 85 \$ début octobre. Par la suite, la hausse de la production américaine et saoudienne crée un excédent d'offre et le cours du Brent amorce un mouvement de reflux fin 2018 : il affiche 56 \$ en décembre 2018.

* Clément Rousset (Insee).

Cette hausse annuelle du prix du pétrole se répercute dans l'inflation de l'ensemble des économies avancées, elle atteint + 2,0 % en moyenne en 2018 après + 1,7 % en 2017 (figure 2). Elle accélère aux États-Unis (+ 2,4 % après + 2,1 %), au Japon (+ 1,0 % après + 0,5 %) et dans la zone euro (+ 1,8 % après + 1,5 %). À l'inverse, elle décroît un peu au Royaume-Uni (+ 2,5 % après + 2,7 %), où elle était particulièrement élevée en 2017 à la suite de la dépréciation de la livre. L'inflation sous-jacente reste moins soutenue que l'inflation d'ensemble : autour de 0 % au Japon, de + 1 % en zone euro et de + 2 % aux États-Unis.

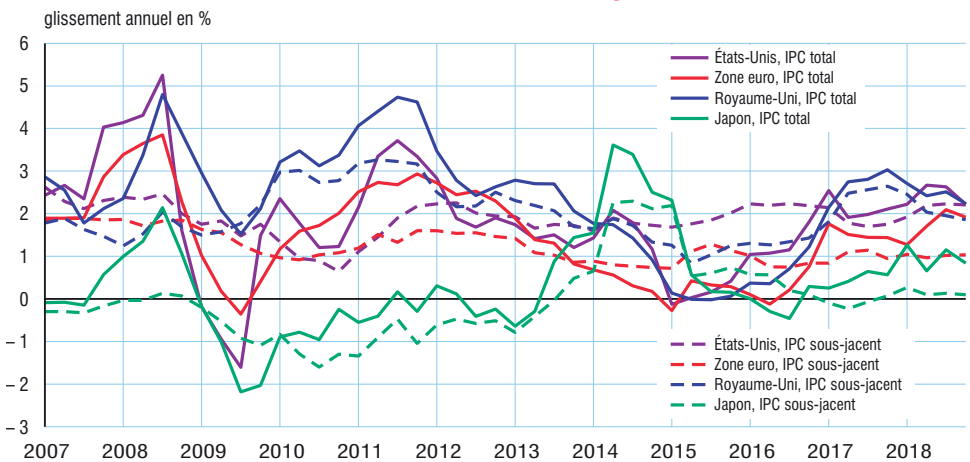
Une part de la différence de niveau d'inflation entre les économies anglo-saxonnes et la zone euro provient des différences de taux de chômage. Il se stabilise en effet au niveau le plus bas depuis le début des années 2000 aux États-Unis et au Royaume-Uni (figure 3). Dans la zone euro, il poursuit certes sa baisse, mais reste à un niveau élevé, ce qui modère les évolutions salariales. Au Japon, le taux de chômage est au plus bas depuis le début des années 1990 mais les salaires progressent à peine.

1. L'offre devient excédentaire sur le marché physique du pétrole, les prix baissent timidement



Source : Agence internationale de l'énergie.

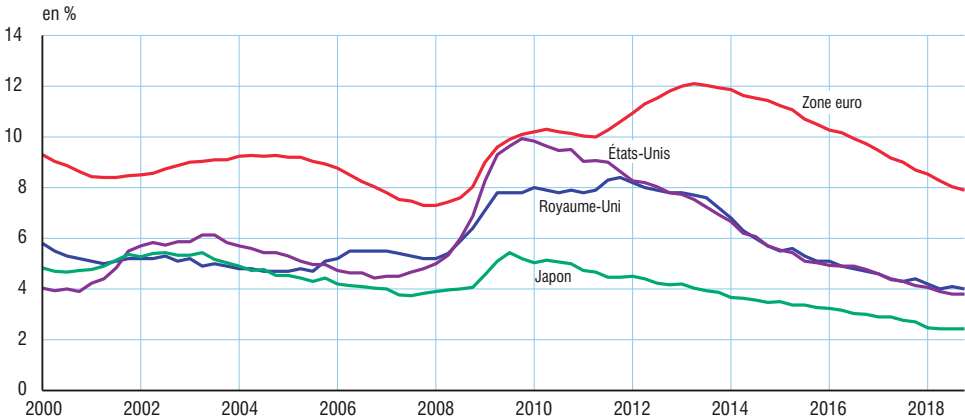
2. L'inflation accélère franchement dans les économies anglo-saxonnes



Note : l'indicateur d'inflation sous-jacente calculé par l'Insee est estimé en retirant de l'indice d'ensemble les prix de l'énergie, des produits frais, les tarifs publics et en le corrigeant des mesures fiscales et des variations saisonnières.

Sources : Eurostat, MIAC ; ONS ; U.S. Bureau of Labor Statistics.

3. Le chômage s'établit au plus bas depuis 2000 dans les économies anglo-saxonnes

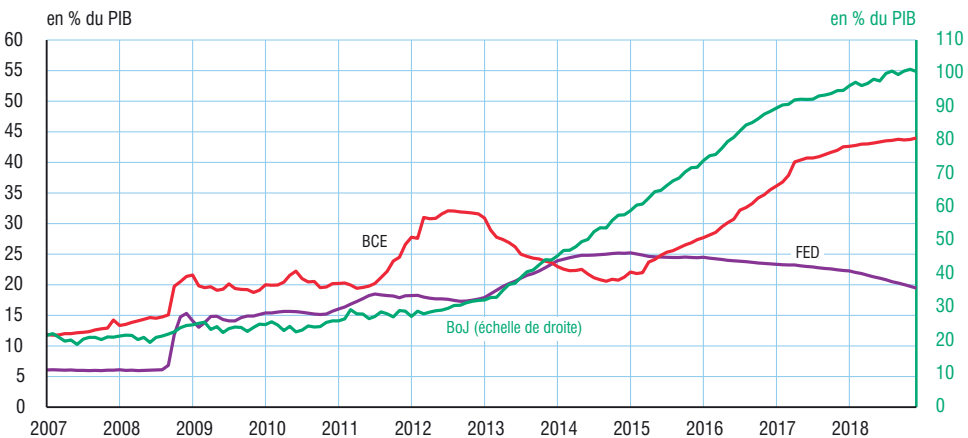


Sources : Eurostat ; Japon, Statistics bureau ; U.S. Bureau of Labor statistics.

Les politiques monétaires continuent de diverger entre l'Europe et les États-Unis

Avec une hausse de l'inflation en zone euro principalement liée à la volatilité des cours du pétrole, et dans un contexte de ralentissement de l'activité, la Banque centrale européenne (BCE) maintient une politique monétaire accommodante. Le rythme d'achats d'actifs a été ralenti au printemps 2017 à 60 milliards d'euros par mois, mais le programme d'achats continue tout au long de l'année 2018, avant d'y mettre fin en janvier 2019. Cette politique d'achat a provoqué une hausse importante de la taille du bilan de la BCE (figure 4). Avec de surcroît un taux directeur de la BCE maintenu à 0,0 %, les taux d'intérêt servis aux entreprises et aux ménages restent à un bas niveau.

4. Les politiques monétaires non conventionnelles menées par les banques centrales ont durablement élevé leur bilan



Sources : BCE ; BoJ ; FED.

Aux États-Unis en revanche, la Réserve fédérale (FED) poursuit la hausse progressive de ses taux directeurs avec quatre hausses successives de 0,25 point en 2018. Avec un taux de chômage au plus bas depuis le début des années 2000, la FED réduit aussi son bilan, au rythme de 20 milliards de dollars par mois en début d'année, et jusqu'à 50 milliards par mois fin 2018.

Le dollar se déprécie vis-à-vis de l'euro en 2018 (1,18 dollar pour un euro en moyenne en 2018 contre 1,13 en 2017). Il a poursuivi sa dépréciation initiée début 2017 pour atteindre 1,25 dollar pour un euro durant le premier trimestre 2018, retrouvant son niveau de fin 2014. Puis, l'avance dans le resserrement des conditions monétaires américaines par rapport aux autres grands banques centrales soutient le dollar, qui finit l'année 2018 autour de 1,14 dollar pour un euro.

Les marchés financiers un peu moins dynamiques qu'en 2017

Après une année 2017 en nette augmentation, les indicateurs boursiers des pays avancés se stabilisent en moyenne en 2018. Le faible niveau des taux d'intérêt et la conjoncture économique favorable portent tout d'abord les indices boursiers à des niveaux historiquement élevés fin janvier 2018. Début février, une augmentation des salaires américains plus élevée qu'attendu provoque une correction des indices boursiers accompagnée d'un brutal accroissement de la volatilité. Les marchés se redressent jusqu'à octobre où ils décrochent à nouveau : le Nasdaq subit sa plus forte baisse mensuelle depuis octobre 2008. Ce repli s'expliquerait par des taux d'intérêt plus élevés aux États-Unis et par des résultats des entreprises parfois décevants. Sur les marchés émergents, les indices se replient au cours de l'année 2018, indiquant une inversion des flux de capitaux.

Léger ralentissement dans les économies émergentes

En Chine, la croissance baisse légèrement à + 6,6 % en 2018 contre + 6,8 % en 2017 (*figure 5*). Le climat conjoncturel chinois se dégrade au cours de l'année 2018. La demande intérieure s'essouffle ; les indicateurs de confiance des ménages ont tendance à baisser : les ventes de détail et les immatriculations ralentissent. Dans le secteur de la construction, l'investissement ralentit à la mi-année avec la décélération des mises en chantier. En fin d'année, la guerre commerciale avec les États-Unis affecte fortement le commerce extérieur avec un repli des exportations (- 2,2 % au quatrième trimestre après + 1,8 %) et surtout des importations (- 9,4 % après + 2,5 %).

Après deux années de récession, l'activité s'est redressée en 2017 en Russie. Elle accélère de nouveau en 2018 pour atteindre + 1,9 %. En début d'année, la demande intérieure russe profite de la baisse continue de l'inflation et la production extractive est dynamique. À l'été, en raison de tensions diplomatiques avec les États-Unis, le rouble se déprécie et des pressions inflationnistes réapparaissent. Au Brésil, l'activité garde le même rythme en 2018 (+ 1,1 %) qu'en 2017. Sorti aussi de récession en 2017, le Brésil affiche un climat des affaires élevé début 2018. L'activité y est cependant affectée par une grève des transports routiers en mai, puis par les pressions inflationnistes, dans un contexte de dépréciation du réal liée aux tensions politiques autour des élections présidentielles. Le PIB turc ralentit quant à lui fortement en 2018. La livre turque se dévalue nettement au cours de l'année, et les indicateurs conjoncturels sont mal orientés. Le pays entre en récession à partir du printemps 2018. L'activité indienne accélère un peu quant à elle. Après une année 2017 marquée par la démonétisation surprise des billets de 500 et 1 000 roupies fin 2016, la croissance repart en 2018. Enfin, les pays d'Europe centrale et orientale ralentissent en 2018, freinés par l'amointrissement de la demande en provenance de la zone euro.

5. Taux de croissance du produit intérieur brut

en volume, en % par rapport à l'année précédente

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Économies avancées | 2,1 | 2,3 | 1,7 | 2,4 | 2,2 |
| Zone euro | 1,4 | 2,0 | 1,9 | 2,5 | 1,8 |
| Allemagne | 2,2 | 1,5 | 2,2 | 2,5 | 1,5 |
| Espagne | 1,4 | 3,6 | 3,2 | 3,0 | 2,6 |
| France | 1,0 | 1,0 | 1,1 | 2,3 | 1,7 |
| Italie | 0,2 | 0,8 | 1,2 | 1,7 | 0,8 |
| Pays-Bas | 1,4 | 2,0 | 2,1 | 3,0 | 2,6 |
| Belgique | 1,3 | 1,7 | 1,5 | 1,7 | 1,4 |
| États-Unis | 2,5 | 2,9 | 1,6 | 2,2 | 2,9 |
| Japon | 0,3 | 1,3 | 0,6 | 1,9 | 0,8 |
| Royaume-Uni | 2,9 | 2,3 | 1,8 | 1,8 | 1,4 |
| Suède | 2,7 | 4,2 | 2,5 | 2,4 | 2,4 |
| Suisse | 2,5 | 1,3 | 1,6 | 1,7 | 2,5 |
| Canada | 2,9 | 0,7 | 1,1 | 3,0 | 1,8 |
| Australie | 2,6 | 2,5 | 2,8 | 2,4 | 2,8 |
| Corée du Sud | 3,3 | 2,8 | 2,9 | 3,1 | 2,7 |
| Économies émergentes | 5,3 | 4,8 | 5,0 | 5,6 | 5,4 |
| Turquie | 5,2 | 6,0 | 3,3 | 7,3 | 3,1 |
| Russie | 0,8 | -2,5 | -0,2 | 1,5 | 1,9 |
| Brésil | 0,5 | -3,5 | -3,3 | 1,1 | 1,1 |
| Mexique | 2,8 | 3,3 | 2,7 | 2,3 | 2,0 |
| Chine | 7,3 | 6,9 | 6,7 | 6,8 | 6,6 |
| Inde | 7,0 | 7,5 | 8,7 | 6,9 | 7,4 |
| Indonésie | 5,0 | 4,9 | 5,0 | 5,1 | 5,2 |

Note : les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés (CVS-CJO).

Sources : FMI ; Insee ; Instituts statistiques nationaux.

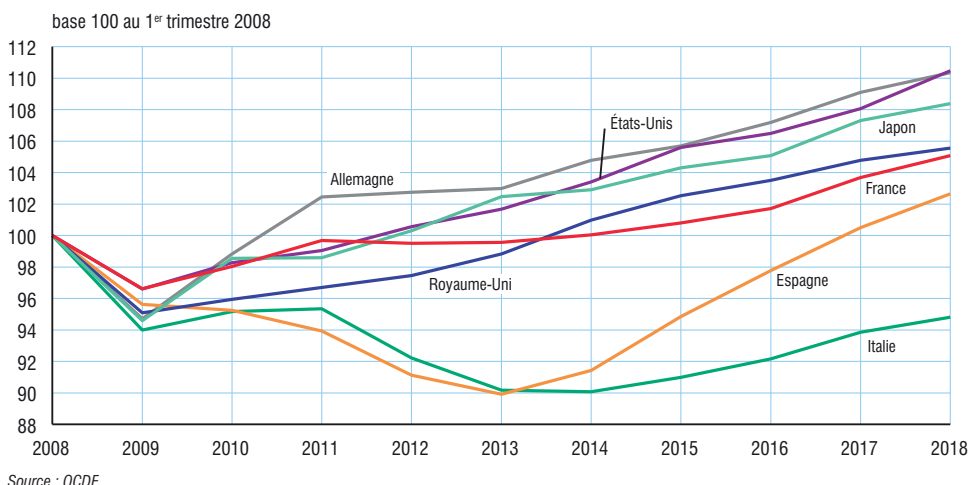
La croissance ralentit un peu dans les économies avancées après une année 2017 au plus haut depuis 2010

En 2018, l'activité décélère un peu dans l'ensemble des économies avancées (+ 2,2 % après + 2,4 %), affectées entre autres par le ralentissement des échanges commerciaux. En termes de PIB par habitant, des divergences demeurent. L'Italie ne parvient pas à retrouver son niveau de 2008 alors que l'Espagne y est parvenue courant 2017 et affiche une forte dynamique. L'Allemagne et les États-Unis ont gagné autour de 10 % de PIB par habitant depuis la crise alors que Français et Britanniques n'en ont gagné que 5 % (figure 6).

L'activité accélère aux États-Unis

Aux États-Unis, la croissance accélère en 2018 (+ 2,9 % après + 2,2 % en 2017), notamment du fait d'un fort rebond des dépenses gouvernementales (+ 1,5 % après - 0,1 %). La consommation des ménages et l'investissement des entreprises sont dopés par les réductions fiscales instaurées en 2018 et gardent le dynamisme important de 2017. Dans le sillage de l'investissement, les importations conservent aussi un rythme dynamique (+ 4,5 % après + 4,6 %). Malgré un commerce mondial en ralentissement, les exportations accélèrent (+ 4,0 % après + 3,0 %). En fin d'année, néanmoins, le *shutdown* de l'administration fédérale participe à un léger ralentissement de l'activité.

6. PIB par habitant en volume



L'attentisme en vue du Brexit pèse sur l'investissement britannique

Au Royaume-Uni, l'activité ralentit en 2018 (+ 1,4 % après + 1,8 % en 2017). L'investissement cale (+ 0,2 % après + 3,5 %). En particulier l'investissement des entreprises se replie (- 0,4 % après + 1,5 %) dans l'attente du dénouement du Brexit. La consommation des ménages ralentit (+ 1,8 % après + 2,2 %). Le revenu des ménages est allant, et avec une inflation en légère baisse bien qu'élevée (+ 2,5 % en 2018), le pouvoir d'achat des ménages accélère. Toutefois, les ménages augmentent leur taux d'épargne par précaution, anticipant une hausse à venir de l'inflation avec le Brexit. Les exportations déçoivent en début d'année et décroissent au premier semestre. Les importations ralentissent aussi en 2018 avec un début d'année en repli.

Au Japon, la demande, intérieure comme extérieure, ralentit nettement

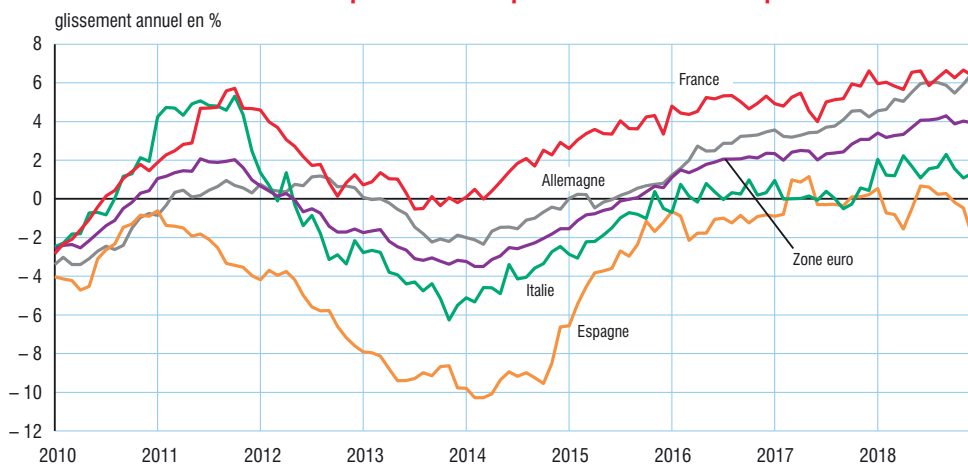
Au Japon, l'activité ralentit nettement en 2018, à + 0,8 % après + 1,9 % en 2017. Des conditions météorologiques et sismiques défavorables pèsent sur l'activité au premier puis au troisième trimestre. La demande intérieure perd de la vigueur : seule la consommation publique gagne de l'élan. La consommation privée freine (+ 0,4 % après + 1,1 %) malgré un pouvoir d'achat qui accélère. L'investissement déçoit aussi (+ 1,1 % après + 3,0 %), du fait en particulier du recul de l'investissement public et de celui des ménages. Le commerce extérieur cesse de contribuer positivement à l'activité : les importations gardent le rythme de 2017 mais les exportations ralentissent (+ 3,1 % après + 6,8 %). Elles pâtissent du moindre dynamisme du commerce mondial, et en particulier des importations chinoises.

Dans la zone euro, le crédit aux entreprises reste vigoureux, sauf en Espagne

En 2018, une fois connus les résultats de l'élection présidentielle en Italie, l'écart entre les taux souverains transalpin et allemand grimpe subitement : il atteint 300 points de base, soit un niveau inédit depuis 2013. Néanmoins, les taux servis aux entreprises et aux ménages

suivent plutôt l'évolution du taux directeur de la Banque centrale européenne et restent à des niveaux bas. Dans la zone euro, les taux servis aux entreprises varient entre 1,3 % en Allemagne et 1,8 % en Espagne. Cet environnement de taux bas, ainsi qu'une bonne santé globale des entreprises de la zone euro, favorise le dynamisme de l'investissement et les encours de crédit accélèrent de nouveau (+ 3,8 % en moyenne sur l'année après + 2,5 % en 2017, *figure 7*). Les entreprises françaises (+ 6,2 %) et allemandes (+ 5,6 %) sont moteurs dans cette hausse des encours. En revanche, ils augmentent plus modérément en Italie (+ 1,6 %) et se replient en Espagne (- 0,3 %). La France se distingue de ses principaux partenaires européens avec un crédit aux ménages également plus dynamique.

7. L'encours de crédits aux entreprises accélère partout en zone euro depuis 2015



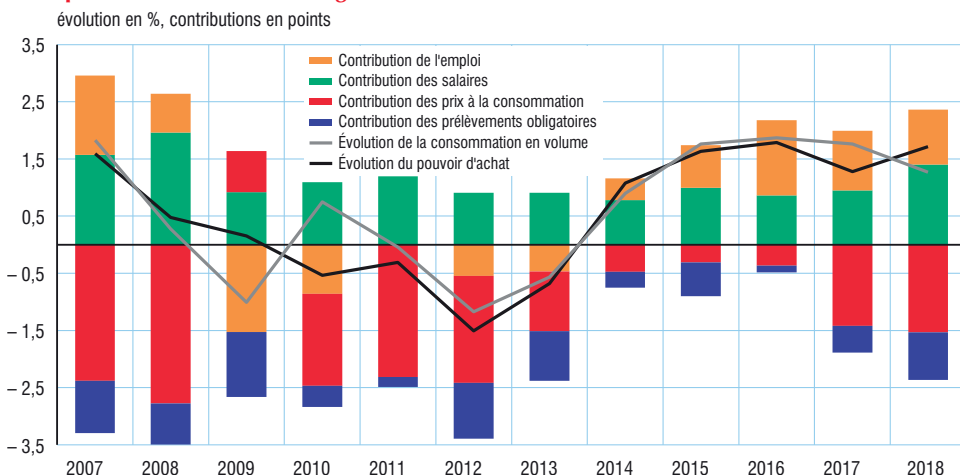
Source : Banque centrale européenne.

Après une année 2017 exceptionnelle, la croissance de la zone euro perd de la vigueur

Après une croissance de + 2,5 % en 2017, l'activité de la zone euro ralentit à + 1,8 % en 2018. La consommation des ménages décélère à + 1,3 % après + 1,8 %. Les revenus ont pourtant accéléré plus vivement que l'inflation, si bien que le pouvoir d'achat affiche un gain global de 1,7 % après + 1,3 % en 2017 (*figure 8*). Dans ce contexte, les ménages de la zone euro augmentent leur taux d'épargne. L'investissement se maintient à un rythme élevé (+ 3,1 % après + 2,9 %). Le commerce extérieur pèse aussi sur la croissance : les exportations n'augmentent que de + 2,2 % après + 5,3 % en 2017, dans le sillage du ralentissement du commerce mondial. Les importations décélèrent moins fortement à + 3,4 % après + 5,3 %, favorisées par la relative bonne tenue de la demande intérieure et notamment de l'investissement.

Les principaux pays de la zone euro voient tous leur économie ralentir en 2018. La croissance du PIB français perd de la vigueur à + 1,7 % après une année 2017 record à + 2,3 %. Le commerce extérieur soutient davantage la croissance qu'en 2017 mais ne parvient pas à compenser le ralentissement de la demande intérieure. L'investissement des ménages ralentit nettement passant de + 5,6 % à + 1,9 %.

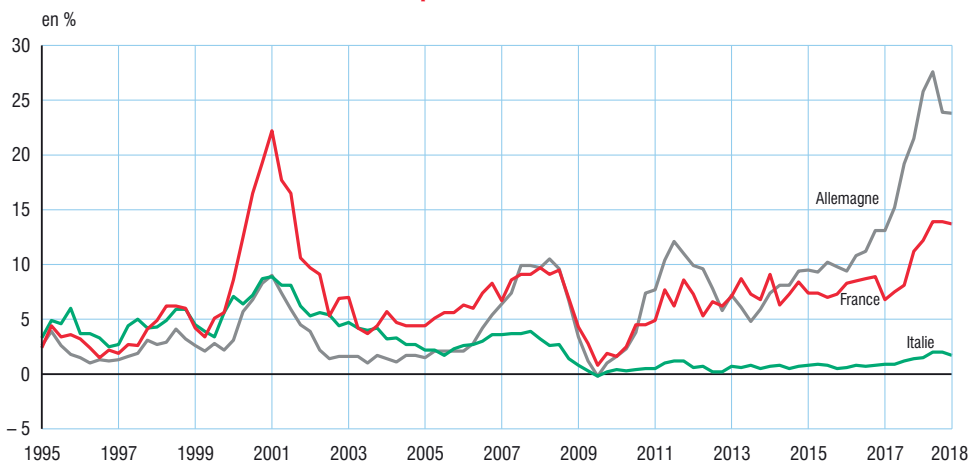
8. Le pouvoir d'achat des ménages en zone euro



Source : Eurostat.

La croissance allemande baisse aussi à + 1,5 % après + 2,5 %. Au total sur l'année 2018, la consommation allemande est peu allante, les ménages augmentant de 0,7 point leur taux d'épargne, dans un contexte de chômage pourtant très bas. Les exportations allemandes ralentissent comme dans l'ensemble de la zone euro. L'activité allemande tourne au ralenti surtout durant le deuxième semestre 2018, touchée dans un premier temps par des difficultés dans le secteur automobile en lien avec la mise en application de la nouvelle norme anti-pollution WLTP, puis dans un deuxième temps dans les secteurs de la chimie et de la pharmacie. L'Allemagne atteint peut-être un plafond de production, comme le suggèrent les fortes difficultés de recrutement et d'équipement signalées par les chefs d'entreprises dans les enquêtes de conjoncture, en particulier dans l'industrie (figure 9).

9. Difficultés de recrutement des entreprises en zone euro dans l'industrie



Lecture : Fin 2018, 13,7% des entreprises françaises déclarent rencontrer des difficultés de recrutement.

Source : Commission Européenne (DGECEFIN).

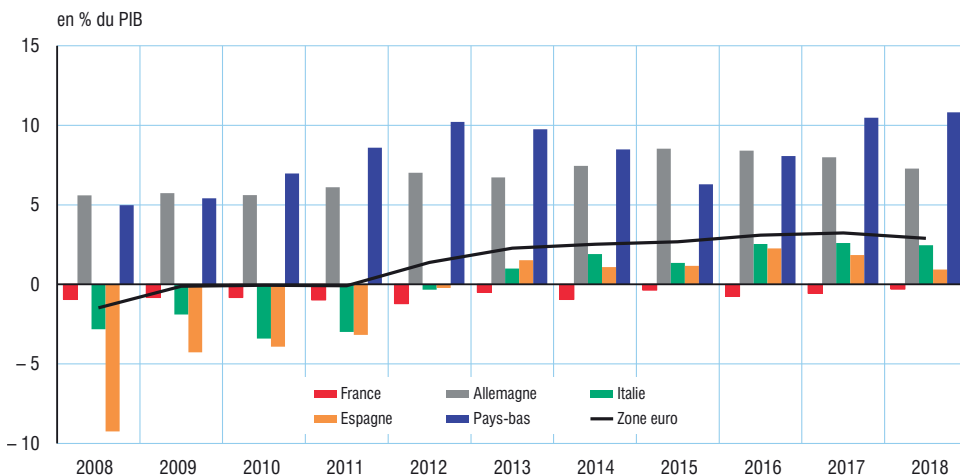
L'activité décélère franchement en Italie à + 0,8 % après + 1,7 %. Le pays est en situation de récession technique au cours du second semestre 2018 : les moteurs internes et externes s'essouffent. Du côté de la demande intérieure, seul l'investissement en construction accélère ; les autres postes ralentissent, en particulier la consommation privée.

L'activité espagnole résiste mieux à la perte de vitesse générale : elle croît de 2,6 % après + 3,0 %. La demande intérieure résiste et le commerce extérieur faiblit un peu, en ligne avec le commerce mondial.

L'excédent courant de la zone euro demeure élevé mais baisse un peu

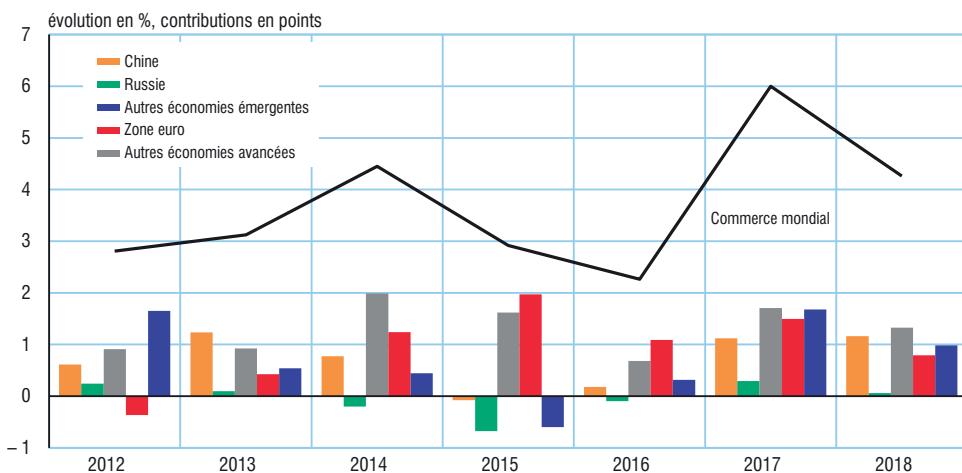
En 2018, la balance courante de la zone euro est toujours largement excédentaire. Néanmoins, elle baisse un peu par rapport à l'année 2017 : les exportations ralentissent davantage que les importations, qui restent portées par la demande intérieure. L'excédent atteignait + 3,2 % du PIB de la zone euro en 2017, record depuis la création de la monnaie unique, et revient à + 2,9 % en 2018 (*figure 10*). L'excédent courant est très important en Allemagne (+ 7,2 % ; encadré) et aux Pays-Bas (+ 10,8 %). Il est également positif en Italie (+ 2,5 %) et en Espagne (+ 0,9 %), deux pays qui sont parvenus à sortir du déficit courant en 2013 et qui restent depuis lors en excédent. La balance courante est encore négative en France même si elle est très proche de la neutralité (- 0,3 %). Ces différences vis-à-vis de la balance courante se reflètent nécessairement dans les besoins de financement et donc dans les comportements d'endettement des différents secteurs institutionnels. Ainsi l'endettement français est en hausse, en particulier celui des administrations publiques et des entreprises.

10. L'excédent courant



Sources : Insee, DG Trésor.

11. Le commerce mondial ralentit en 2018



Sources : DG Trésor, Insee.

Le commerce mondial ralentit légèrement en 2018

En 2017, les importations des pays émergents, notamment d'Asie, ont rebondi franchement et aux États-Unis, la reprise de l'investissement a contribué à l'accélération du commerce mondial. En 2018, les échanges mondiaux ralentissent un peu, tout en restant soutenus : + 4,3 % après + 6,0 % (figure 11). Les importations perdent de la vigueur dans les pays émergents hors Chine. Elles ralentissent aussi dans les pays avancés mais restent dynamiques malgré les annonces successives de renforcement des barrières protectionnistes. À l'été, en anticipation de la mise en place de droits de douane plus élevés, les acteurs économiques maintiennent un niveau d'achats élevé. En fin d'année 2018, le commerce mondial se contracte, plombé par le recul des importations chinoises. ■

La balance des biens et services de l'Allemagne est excédentaire depuis 2000

Camille Parent, Clément Rousset*

En progression constante depuis 2011, la balance des biens et services allemande atteint un niveau record en 2017 avec + 248 milliards d'euros (figure 1). C'est aussi le cas pour la zone euro, largement excédentaire à + 521 milliards d'euro en 2017. L'Irlande (+ 89 Md€), les Pays-Bas (+ 79 Md€), l'Italie (+ 50 Md€) et l'Espagne (+ 34 Md€) présentent aussi un important excédent. En 2018, le solde se replie légèrement en Allemagne à + 229 Mds, et celui de la zone euro baisse du même ordre de grandeur. En France, la balance des biens et services est en déficit depuis 2006 et ce dernier atteint 22 milliards d'euros en 2018.

Les échanges commerciaux font l'excédent allemand et le déficit français

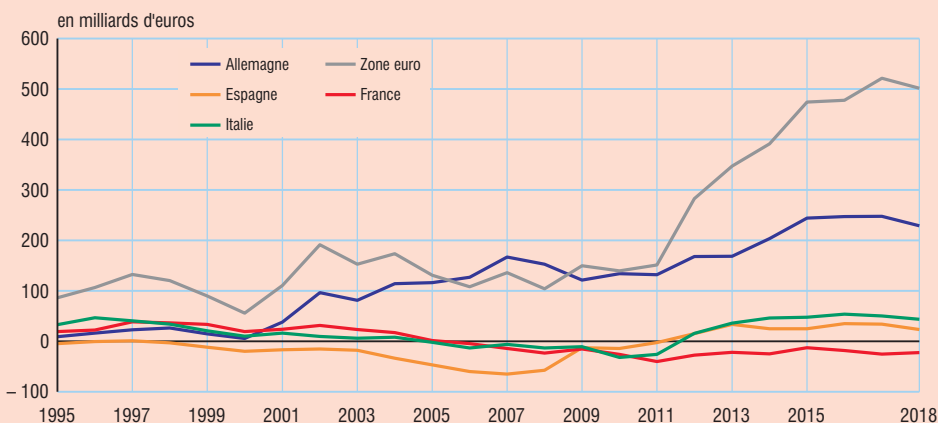
Ce sont les échanges de biens qui contribuent le plus à l'excédent de la zone euro : l'excédent de 501 Md€ des échanges de biens et services en 2018 provient pour + 353 Md€ des biens et pour + 148 Md€ des services. Le phénomène est encore plus marqué en Allemagne, où, depuis la réunification, la balance des services est déficitaire tandis que celle des biens est constamment excédentaire (figure 2). En 2018, l'excédent allemand des

échanges de biens et services de + 229 Md€ correspond ainsi à + 242 Md€ de biens et - 13 Md€ de services. Le léger repli du solde des biens et services allemand en 2018 est dû aux échanges de biens, malgré une balance des services qui se rapproche de l'équilibre. En revanche, en France, le solde des services est positif (+ 22 Md€ en 2018) mais ne compense pas le déficit de celui des biens (- 44 Md€).

La baisse de l'excédent allemand en 2018 est due aux pays hors UE

En 2018, l'excédent allemand se répartit également entre l'Union européenne (+ 115 Md€) et les pays hors UE (+ 115 Md€). Au sein de l'UE, l'Allemagne est excédentaire vis-à-vis de la zone euro (+ 8 Md€) comme du reste de l'UE (+ 67 Md€). Le léger repli de la balance des biens et services allemande en 2018 est essentiellement dû aux échanges avec les pays hors Union européenne, qui contribuaient largement à l'excédent total depuis 2012. L'économie française est quant à elle déficitaire vis-à-vis de la zone euro (- 35 Md€), plus légèrement vis-à-vis des pays hors UE (- 6 Md€) mais excédentaire vis-à-vis des pays de l'UE hors zone euro (+ 19 Md€).

1. L'Allemagne et la zone euro sont en fort excédent courant en 2018

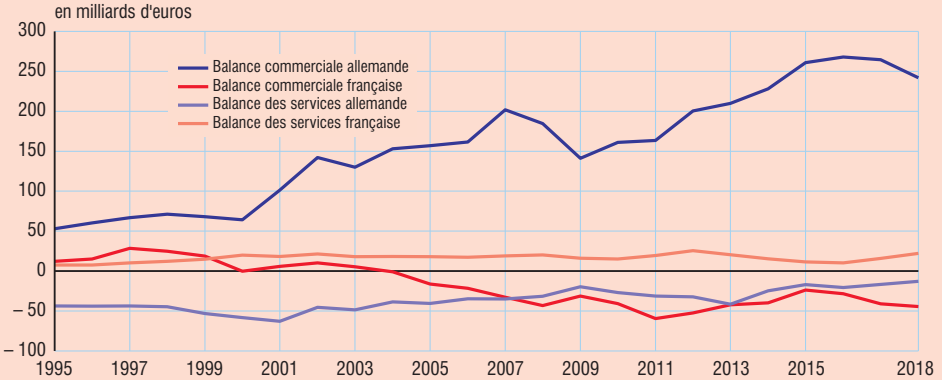


Source : Eurostat.

* Camille Parent, Clément Rousset (Insee).

Encadré (suite)

2. Les échanges commerciaux allemands compensent très largement le déficit des services



Source : Eurostat.

Les exportations allemandes, très dynamiques, représentent près de la moitié du PIB

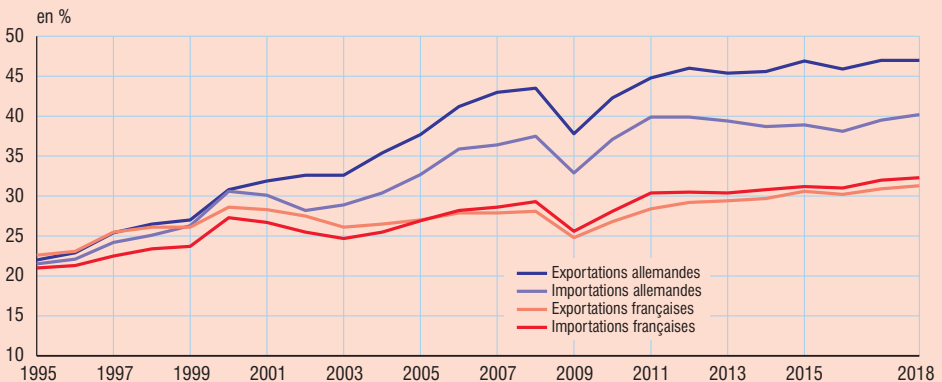
L'excédent allemand est dû à un très fort dynamisme des exportations. Alors qu'en 1993, exportations et importations allemandes pesaient 20 % du PIB, leur poids dans le PIB a depuis fortement augmenté pour atteindre 30 % en 2000 (figure 3). Depuis, les exportations ont progressé nettement plus rapidement que les importations. En 2017, au plus haut de l'excédent commercial allemand, les exportations représentaient 47,0 % du PIB contre 39,5 % pour les importations. En 2018, les exportations allemandes se maintiennent à 47,0 % du

PIB en 2018 alors que les importations continuent de progresser pour atteindre 40,2 % du PIB. Cette part importante des exportations rend l'Allemagne particulièrement sensible au ralentissement du commerce mondial.

Depuis 2000, l'Allemagne gagne des parts de marché

La demande mondiale adressée à l'Allemagne a été dynamique ces dernières années. De surcroît, l'Allemagne a la particularité d'avoir gagné des parts de marché depuis 2000 : le ratio de ses exportations à la demande mondiale qui lui est

3. Le poids des exportations dans le PIB est bien plus important en Allemagne qu'en France



Source : Eurostat.

Encadré (suite)

adressée a crû de 10 % entre 2000 et 2018 alors qu'il a baissé dans les principaux autres pays de la zone (figure 4). En France, entre 2000 et 2018, ce ratio a perdu quasiment 20 %. Les parts de marché de l'Allemagne tendent néanmoins à s'éroder après un point haut en 2015.

Le ralentissement de la consommation privée a pesé sur les importations

À l'inverse, les importations répondent, elles, à la demande intérieure. Les principaux pays européens diffèrent structurellement selon la part d'importations dans les différents postes de demande finale. Ainsi, lorsque l'Allemagne exporte un produit, en moyenne, 38 %¹ de sa valeur a été au préalable importée. En France cette part est de 32 % et elle n'est que de 30 % en Italie. La part importée dans les investissements est de 29 % en Allemagne contre 24 % en France. Inversement, la part importée dans la consommation privée est plus forte en France (23 % contre 21 % en Allemagne). Le dynamisme des exportations allemandes se transmet donc, en partie, aux importations, et ce plus fortement qu'en France. Toutefois, dans les années 2000, les importations ralentissent en lien avec la modération salariale qui a pesé sur la consommation privée allemande. Depuis 2011, celle-ci a tendance à accélérer : la croissance annuelle moyenne de la consommation allemande atteint + 1,5 % contre + 0,6 % par an dans les années 2000.

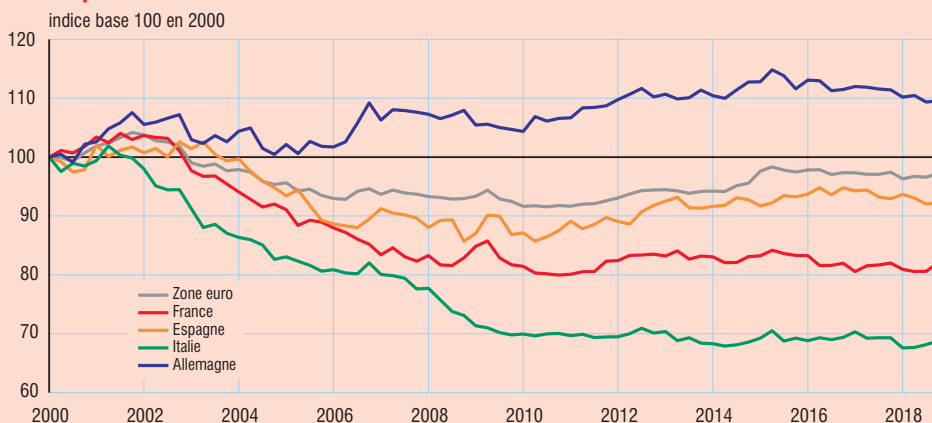
Grâce à l'excédent global, les secteurs institutionnels allemands sont dans le vert

L'excédent courant – correspondant à la somme de celui des biens et services et des transferts courants et revenus – d'un pays peut se répartir comptablement entre les différents secteurs institutionnels. Ainsi, mis à part les sociétés financières en léger déficit, les secteurs institutionnels allemands sont tous en excédent (figure 5) et, donc, se désendettent ou accumulent des actifs. À l'inverse, en France, les ménages sont excédentaires mais les sociétés non financières et les administrations publiques sont en déficit (figure 6). L'Espagne et l'Italie ont renoué avec l'excédent courant en 2012 et 2013 respectivement : leurs administrations publiques demeurent déficitaires mais leurs sociétés non financières sont redevenues excédentaires.

Une importante valeur nette financière en Allemagne

Les excédents annuels successifs permettent une accumulation de richesses. La mesure la plus significative en est la valeur financière nette, égale à la différence entre l'actif financier total détenu et le passif financier. Elle varie d'année en année suivant, globalement, la balance courante mais elle est aussi sensible aux réévaluations des actifs et passifs (par exemple des actions) et aux changements de volume. Rapportée au PIB,

4. Depuis 2000, seule l'Allemagne gagne des parts de marché parmi les principaux pays européens



Sources : Eurostat ; DGTrésor.

1. Calculé à partir des TES 2010 d'Eurostat.

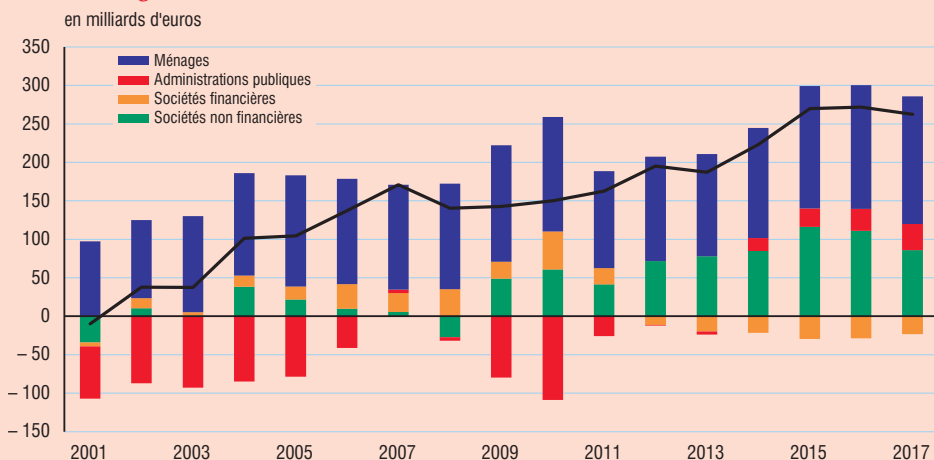
Encadré (suite)

entre 2000 et 2017, la valeur financière nette allemande est passée de - 1,6 % à + 47,9 % alors que pour la France cette valeur a évolué dans le sens inverse, passant de + 14,9 % à - 2,7 % (figure 7). Malgré le redressement du solde courant en fin de période en Espagne et en Italie, ces deux pays perdent aussi en valeur financière nette depuis 2000.

L'endettement des sociétés non financières et des administrations publiques est faible en Allemagne

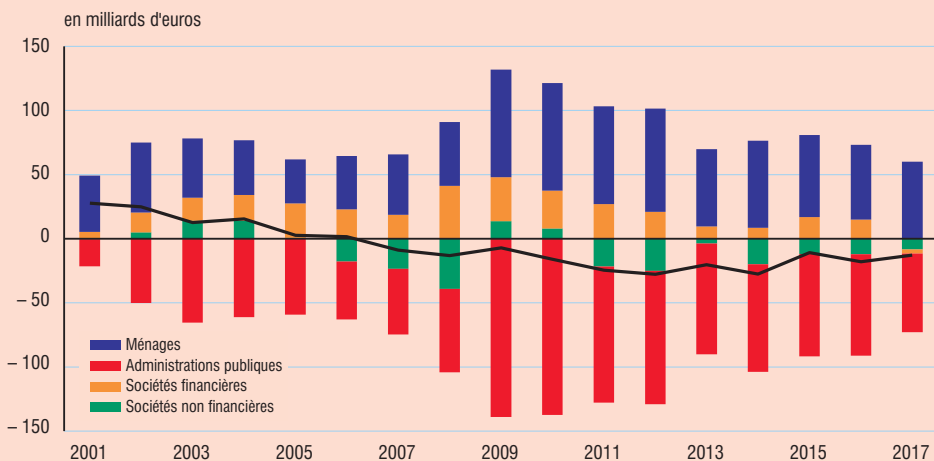
La hausse de la valeur financière nette peut être due à une hausse des actifs ou à une baisse des passifs, en particulier des passifs en titres de créance et crédits qui constituent la dette.

5. En Allemagne, les secteurs institutionnels sont en excédent sauf les sociétés financières



Source : Eurostat.

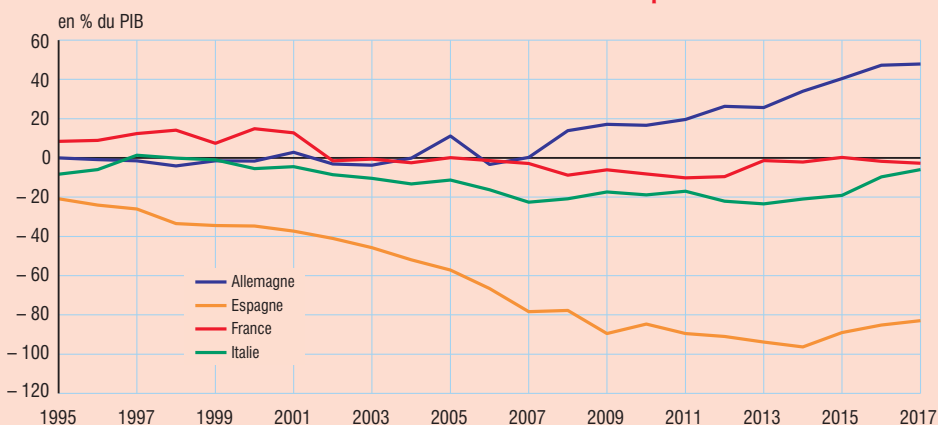
6. En France, les administrations publiques et les sociétés non financières sont en déficit récurrent



Source : Eurostat.

Encadré (suite)

7. L'économie allemande accroît sa valeur financière nette depuis les années 2000

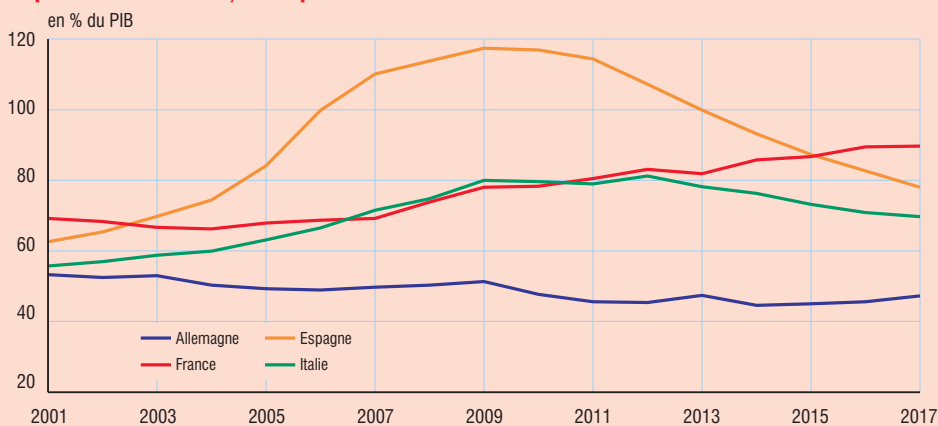


Source : Eurostat.

Effectivement, les sociétés non financières et les administrations publiques allemandes affichent un endettement plus faible que les autres principaux pays européens. Il est passé en dessous de 70 % du PIB pour les administrations publiques. De même, les sociétés non financières allemandes

sont faiblement endettées (moins de 50 % du PIB) alors que leurs homologues françaises présentent un endettement croissant atteignant 90 % du PIB (figure 8), un processus lié en partie, dans le cas français, à une accumulation de liquidités [Khder, Rousset, 2017].

8. L'endettement des sociétés non financières françaises présente un profil particulièrement dynamique



Source : Eurostat.

Pour en savoir plus

Giraud C.-J., Quevat B., « Pourquoi la croissance de l'Italie a-t-elle décroché depuis 2000 par rapport à la France ? », *Note de conjoncture*, Insee, juin 2017.

Guillet X., Lagouge A., Rousset C., Virely B., « Tensions sur l'offre et position de l'économie dans le cycle », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2018.

Insee, « Fin 2018, les entreprises pointent le manque de main-d'œuvre compétente comme principale barrière à l'embauche, plus encore que début 2017 », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2018.

Khder M.-B., Rousset C., « Faut-il s'inquiéter de la hausse de l'endettement des entreprises en France », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2017.

Patier B., Virely B., « Le taux de marge des entreprises se rééquilibrerait à un niveau plus bas qu'avant crise », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2017.

Quevat B., Vignoles B., « Les relations entre inflation, salaires et chômage n'ont pas disparu », *Note de conjoncture*, Insee, mars 2018.

En 2018, l'économie française ralentit, après la forte croissance de 2017

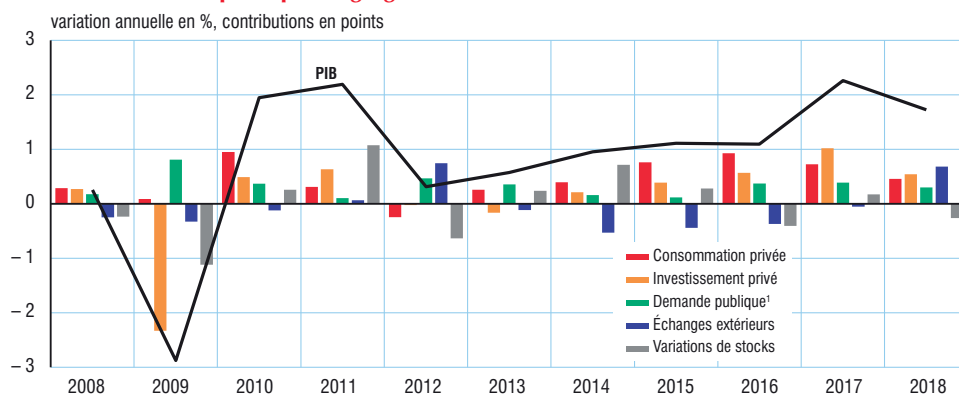
Victor Barry, Thibault Cruzet, Dominique Demailly, Bruno Patier*

En 2018, l'économie française ralentit : le produit intérieur brut progresse de 1,7 % en volume, après + 2,3 % en 2017. La demande intérieure hors stocks ralentit (contribution de + 1,3 point à la croissance du PIB en 2018 contre + 2,1 points en 2017). La consommation des ménages ralentit davantage (+ 0,9 % après + 1,4 %) que le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) (+ 1,2 % après + 1,4 %). Du côté de la demande publique, la consommation collective des administrations publiques freine aussi (+ 0,8 % après + 1,5 %). L'investissement décélère nettement en 2018, en particulier celui des ménages (+ 2,0 % après + 6 %); en revanche l'investissement public accélère (+ 2,4 % après + 0,3 %).

Le comportement de stockage des entreprises contribue négativement à la croissance de l'activité en 2018 (- 0,3 point après + 0,2 point en 2017). En revanche, la contribution du commerce extérieur se redresse à hauteur de + 0,7 point de PIB contre - 0,1 point en 2017 : en effet, les exportations ralentissent, mais de façon moins marquée que les importations. Le taux de marge des sociétés non financières baisse fortement (- 0,5 point) et s'établit à 31,2 % en raison du ralentissement des gains de productivité et de la hausse du prix du pétrole.

En 2018, l'économie française décélère nettement : le produit intérieur brut progresse de 1,7 % en volume après 2,3 % en 2017 (figure 1). La valeur ajoutée ralentit en effet dans la construction, l'agriculture et l'industrie et son augmentation n'est portée que par les services (figure 2).

1. Contribution des principaux agrégats à la croissance du PIB



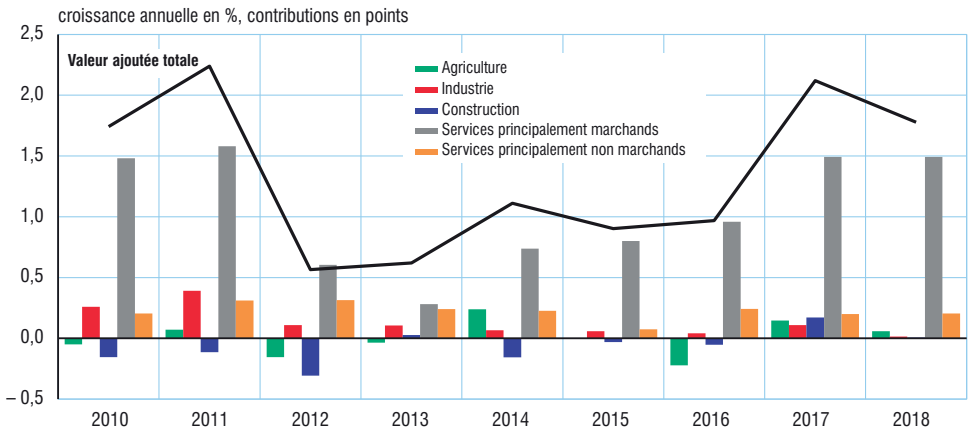
1. Y compris institutions sans but lucratif au service des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

* Victor Barry, Thibault Cruzet, Dominique Demailly, Bruno Patier (Insee).

2. Contribution des principales branches à la croissance de la valeur ajoutée totale



Champ : France.

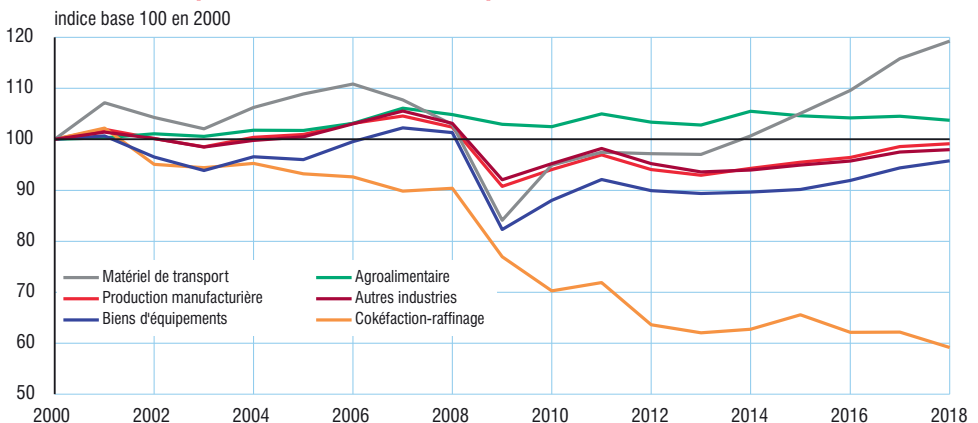
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

La valeur ajoutée manufacturière marque le pas

Après une progression marquée en 2017 (+ 2,2 %), la production manufacturière décélère en 2018 : + 0,5 % en volume (figure 3). Les consommations intermédiaires de la branche ralentissent aussi (+ 0,7 % après + 2,2 % en 2017). Au total, la valeur ajoutée de la branche manufacturière marque le pas (+ 0,1 % après + 1,3 %). Sa contribution à la croissance du produit intérieur brut (PIB) est comptablement nulle en 2018.

Le ralentissement de la production manufacturière concerne toutes les branches : la production agroalimentaire se replie (- 0,8 % après + 0,3 %) ; la cokéfaction-raffinage est affectée par plusieurs semaines de fermeture dans certaines raffineries (- 4,9 % après + 0,1 %) ; la production de matériel de transport décélère (+ 3,0 % après + 5,7 %). La production des « autres industries » (+ 0,5 % après + 1,8 %) ainsi que celle de biens d'équipement (+ 1,5 % après + 2,7 %) ralentissent également. Par ailleurs, la production d'énergie, eau, déchets progresse comme en 2017 (+ 0,3 %).

3. Évolution de la production manufacturière par branche en volume



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

L'activité ralentit légèrement dans les services

La production de services marchands ralentit légèrement en 2018 (+ 3,1 % après + 3,5 % en 2017). Comme les consommations intermédiaires de la branche ralentissent un peu plus (+ 3,6 % après + 4,6 %), la valeur ajoutée de la branche garde une progression constante (+ 2,6 %), contribuant à hauteur de + 1,3 point à la croissance du PIB en 2018.

La valeur ajoutée ralentit dans la plupart des branches des services marchands : commerce (+ 1,1 % après + 2,3 % en 2017), services aux ménages (+ 0,7 % après + 1,0 %), services de transport (+ 0,8 % après + 2,1 % en 2017), tout comme dans l'hébergement-restauration (+ 2,8 % après + 5,1 %) et l'information-communication (+ 4,3 % après + 6,5 %). Mais les activités financières accélèrent fortement (+ 6,2 % après - 0,4 %), ainsi que le logement, dans une moindre mesure (+ 1,5 % contre + 0,7 %).

La production de services non marchands décélère très légèrement (+ 0,9 % après + 1,1 % en 2017), mais du fait du ralentissement des consommations intermédiaires (+ 0,7 % après + 1,8 %), la valeur ajoutée de cette branche garde un rythme constant (+ 0,9 %), contribuant à la croissance du PIB comme en 2017 (à hauteur de + 0,2 point).

L'activité dans la construction et l'activité agricole ralentissent

Après une stabilisation, la production en construction ralentit nettement (+ 1,8 % après + 4,8 %). La valeur ajoutée de la branche ralentit aussi (+ 0,1 % après + 3,1 %), ne contribuant plus à la croissance du PIB. Enfin, la production agricole ralentit en volume pour rejoindre une progression plus tendancielle (+ 1,1 % après + 3,8 %), après le contrecoup de 2017 à la suite des récoltes historiquement mauvaises à l'été 2016. La valeur ajoutée de la branche agricole ralentit encore davantage (+ 3,4 % après + 9,1 %), mais elle contribue tout de même pour + 0,1 point à la croissance du PIB en 2018.

Les échanges extérieurs contribuent positivement à la croissance

Le commerce mondial de biens ralentit quelque peu en 2018 après le pic de 2017 (+ 4,6 % après + 5,8 %). Dans son sillage, la demande mondiale adressée à la France croît plus modérément que l'année précédente (+ 3,9 % après + 5,5 % en 2017).

Les exportations françaises ralentissent, dans la lignée de la demande mondiale

En 2018, les exportations totales décélèrent un peu (+ 3,5 % après + 3,9 %) du fait surtout du ralentissement des exportations de biens manufacturés (+ 3,6 % en volume après + 4,7 %), qui représentent plus de deux tiers des ventes de biens et services. Les ventes de produits raffinés marquent le pas (+ 0,2 % après + 5,1 %). Les exportations des autres produits manufacturés ralentissent toutes également, à l'exception du matériel de transport dont les ventes accélèrent (+ 5,4 % après + 4,3 %). Par ailleurs, les exportations d'énergie, eau, déchets ralentissent après le pic de 2017 (+ 6,3 % après + 23,0 %), pic causé notamment par le contrecoup des arrêts pour maintenance en fin d'année 2016 de certaines centrales nucléaires. Cet arrêt, en 2016 et 2017, avait contribué à une remontée temporaire du contenu carbone de la production, qui est reparti à la baisse en 2018 (*encadré 1*).

Au total, les exportations de biens ralentissent très légèrement (+ 3,5 % après + 3,9 %), de façon cependant moins marquée que la demande adressée à la France, qui regagne ainsi des parts de marchés (*figure 4*). Les exportations de tourisme (c'est-à-dire les achats des touristes étrangers en France) ralentissent (+ 3,0 % après + 7,9 %), après le contrecoup positif de 2017 consécutif aux effets négatifs des attentats de 2015 et 2016 sur la fréquentation touristique. Leur contribution aux exportations totales est de + 0,2 point après + 0,6 point en 2017. Hors tourisme, les exportations de services redémarrent (+ 3,1 % après - 0,0 %) : l'ensemble des

Les facteurs d'évolution des émissions de CO₂ à court et moyen terme

Alexis Foussard*

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la France s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) : baisse de 40 % en 2030 par rapport à 1990 et division par quatre d'ici à 2050, ce dernier objectif étant susceptible d'être rendu plus ambitieux par le projet de loi en cours sur l'énergie [Journal officiel, 2015]. En 2017, les émissions de GES sur le territoire national se sont élevées à 465 Mt CO₂ eq., soit 15 % de moins qu'en 1990 (figure 1) [Citepa, 2019].

Après avoir augmenté entre 2014 et 2017, les émissions de CO₂ renouent avec leur tendance à la baisse en 2018

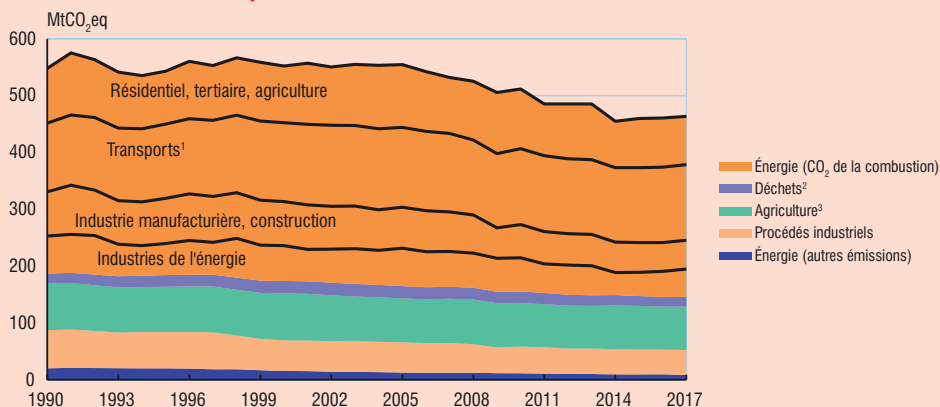
Les émissions de CO₂ ont connu des évolutions contrastées ces dernières années. En 2018, selon une estimation provisoire, les émissions de CO₂ liées à la combustion d'énergie fossile¹ baissent de 4 % par rapport à 2017. Elles retrouvent ainsi un niveau proche du minimum atteint en 2014, après

avoir crû de 13 Mt CO₂ en 3 ans [SDES, 2019]. Ces variations de court terme s'expliquent en premier lieu par celles des températures hivernales et des besoins de chauffage qui en découlent. Les émissions corrigées des variations climatiques (correspondant à celles qui auraient été observées avec les températures d'un hiver moyen) apparaissent stables entre 2014 et 2017 et leur baisse est ramenée à 3 % entre 2017 et 2018. D'autres facteurs d'évolution des émissions peuvent être analysés à travers l'équation dite « de Kaya », qui exprime les émissions de CO₂ comme le produit de la population (P), du PIB par habitant (PIB/P), de l'intensité énergétique de l'économie (E/PIB) et du contenu carbone de l'énergie primaire (CO₂/E) :

$$CO_2 = P (PIB/P) (E/PIB) (CO_2/E)$$

où CO₂ représente les émissions de CO₂, P la population et E la consommation énergétique primaire.

1. Émissions de GES depuis 1990 sur le territoire national



1. Hors maritime et aérien international. 2. Hors production d'énergie. 3. Hors utilisation de l'énergie.

Note : les émissions sont exprimées en MtCO₂ eq, exprimant l'effet sur le climat de chaque gaz à effet de serre relativement à celui du CO₂.

Champ : émissions de gaz à effet de serre, au périmètre Kyoto (Métropole, Guadeloupe, Saint-Martin, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte). Le puits de CO₂ associé à l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) n'est pas représenté.

Source : Citepa, Inventaire CCNUCC.

* Alexis Foussard (ministère de la Transition écologique et solidaire, CGDD, SDES).

1. Les émissions de CO₂ liées à la combustion d'énergie fossile (pétrole, gaz naturel et charbon) représentent 70 % du total en 2017 (les autres émissions de GES de la France étant principalement issues de l'agriculture, de la gestion des déchets et de certains procédés industriels).

Encadré 1 (suite)

Hors variations climatiques, le contenu carbone de l'énergie apparaît comme le principal facteur de fluctuation ces dernières années (figure 2). En effet, en raison de nombreuses opérations de contrôle et de maintenance, la production nucléaire a été particulièrement basse en 2016 et 2017, ce qui a accru le recours aux énergies fossiles (notamment au gaz naturel) pour la production d'électricité. Il en a résulté une augmentation de 2 % du contenu carbone moyen de l'énergie entre 2014 et 2017, suivie d'un mouvement opposé en 2018 (- 3 %), le retour d'une bonne disponibilité du parc électronucléaire se combinant à une production hydroélectrique en hausse. Le regain de croissance économique observé en 2017 a aussi contribué au rebond des émissions cette année-là.

La baisse tendancielle depuis 2005 est attribuable aux baisses du contenu carbone et de l'intensité énergétique ainsi qu'au ralentissement économique

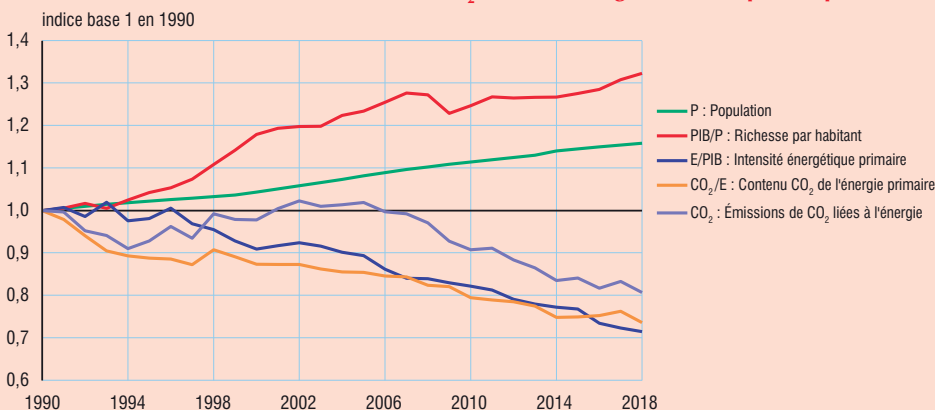
Les émissions de CO₂ ont diminué tendanciellement entre 2005 et 2014, alors qu'elles étaient restées assez stables entre 1990 et 2005. Cette inflexion s'explique en partie par le ralentissement de la croissance économique, qui est passée de 1,9 % par an en moyenne entre 1990 et 2005 à 1,1 % entre 2005 et 2018. Elle est également imputable à l'accélération de la baisse de l'intensité énergétique. Alors qu'elle était, dans les années 1990, surtout tirée par la mise en service de nouveaux réacteurs nucléaires, la baisse du

contenu carbone de l'énergie est principalement liée depuis 2005 au développement rapide de certaines énergies renouvelables (biocarburants, éolien, pompes à chaleur) ainsi qu'à la substitution de gaz naturel au charbon (qui émet plus de CO₂ pour fournir une même quantité d'énergie). La baisse de l'intensité énergétique traduit, quant à elle, des gains d'efficacité énergétique dans l'ensemble des activités consommatrices d'énergie (réduction des consommations unitaires des véhicules, rénovations énergétiques des bâtiments, etc.). Toutefois, elle est également liée au fait que la demande associée aux émissions directes des ménages (surface de logement pour le chauffage, parcours annuel moyen pour les transports) croît moins rapidement que l'activité économique, ainsi qu'à la modification de la structure de l'économie. En effet, les services étant moins émetteurs que l'industrie, la tertiarisation de l'économie a contribué à une baisse de 10 % des émissions de CO₂ du secteur productif (hors production d'énergie et usage de transport), soit 3 % de l'ensemble des émissions de CO₂ liées à l'énergie [SDES, 2018].

Les émissions liées aux importations continuent à augmenter

La tertiarisation peut elle-même s'expliquer par deux facteurs : d'une part, la modification de la structure de la demande intérieure et, d'autre part, le déplacement à l'étranger de certaines productions de biens manufacturés. Ce déplacement se traduit par une diminution des émissions de CO₂

2. Facteurs d'évolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie en Métropole depuis 1990



Note : la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ sont ici corrigées des variations climatiques. Les émissions de CO₂ sont égales au produit des autres variables représentées.

Champ : émissions de CO₂ liées à la combustion d'énergie, France métropolitaine.

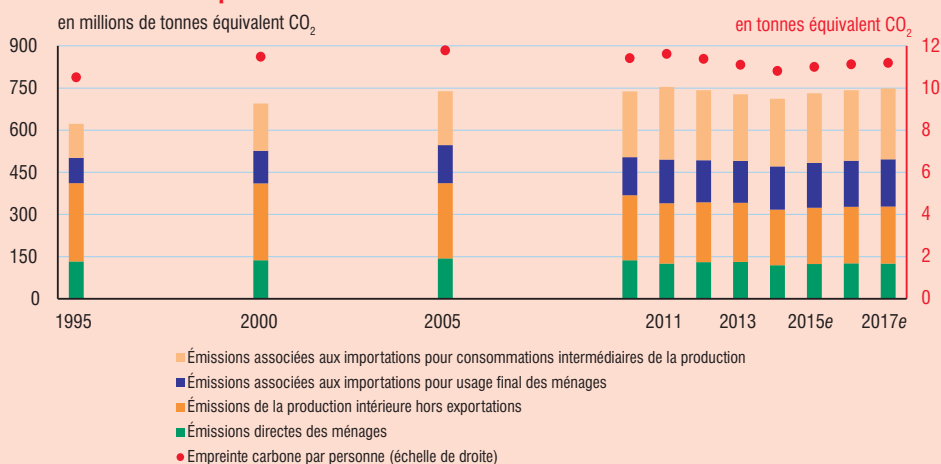
Sources : Insee ; SDES, calcul SDES.

Encadré 1 (suite)

sur le territoire national, délocalisées vers d'autres pays. Il entraîne aussi, toutes choses égales par ailleurs [SDES, 2017], une augmentation des émissions mondiales de GES dans la mesure où les biens importés par la France sont produits en moyenne avec des énergies plus carbonées et des procédés moins efficaces que les mêmes biens fabriqués domestiquement. L'empreinte carbone, qui tient compte des émissions nécessaires à la production des biens et services échangés avec l'étranger, permet d'apprécier l'impact global de la consommation finale intérieure française sur les émissions. En 2017, celle de la France excède de 60 % ses émissions territoriales (figure 3),

ce qui reflète un poids important des émissions liées aux importations [Rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse, 2018]. Même si elle tend à se stabiliser depuis 2005, elle a augmenté de 20 % par rapport à 1995. En effet, la baisse des émissions intérieures n'a pas suffi à compenser le doublement des émissions liées aux importations sur la période. Par personne, l'empreinte carbone s'élève à 11,2 tCO₂ éq. en 2017 (toutes émissions de CO₂, CH₄ et N₂O prises en compte). Compte tenu de l'augmentation de la population, la progression de l'empreinte carbone par habitant est limitée à 6 % entre 1995 et 2017.

3. Évolution de l'empreinte carbone



Note : l'empreinte porte sur les trois principaux gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O).

Champ : France et Drom (périmètre Kyoto).

Sources : AIE ; Citepa ; Douanes ; Eurostat ; FAO ; Insee ; traitements SDES, 2018.

Pour en savoir plus

Citepa, *Rapport national d'inventaire pour la France au titre de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto*, 2019.

Journal officiel, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), 18 août 2015.

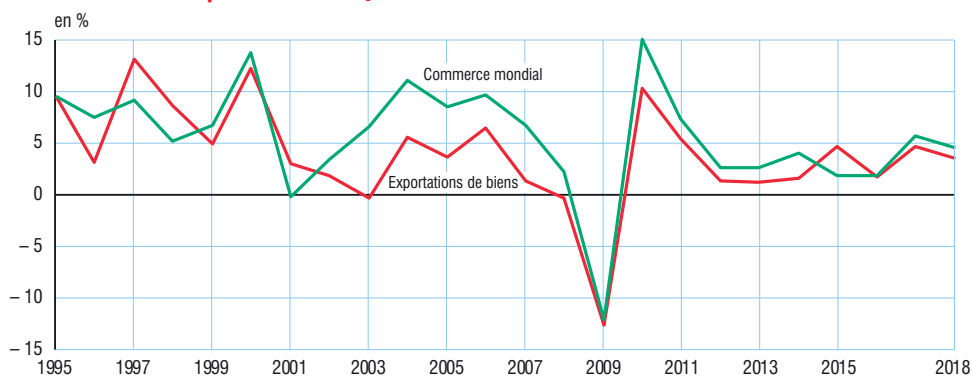
SDES, *Bilan énergétique de la France en 2018, données provisoires*, avril 2019.

SDES, *Les facteurs d'évolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie en France entre 1990 et 2016*, août 2018.

SDES, *Émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre « Namea-Air »*, février 2017.

Rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse, 2018.

4. Évolution des exportations françaises et de la demande mondiale de biens en volume



Sources : DG Trésor, Insee.

produits reprennent, à l'exception des services de transport et des services non marchands qui ralentissent (+ 3,2 % après + 7,1 %). Les ventes de services contribuent pour + 0,7 point à la croissance des exportations totales (après - 0,0 point en 2017).

Les importations ralentissent davantage que les exportations

En 2018, les importations de biens et services (y compris tourisme) ralentissent elles aussi, et même davantage que les exportations (+ 1,2 % en volume après + 3,9 %). En particulier, les importations de produits manufacturés ralentissent nettement (+ 2,5 % en volume après + 5,2 %), et ce, dans toutes les branches. Cet essoufflement s'explique en particulier par les achats de matériel de transport (+ 3,4 % après + 8,0 %), lesquels contribuent pour + 0,7 point à la hausse des importations manufacturières, après + 1,6 point l'année précédente. Les achats des autres produits manufacturés ralentissent tous aussi, en particulier ceux de produits raffinés qui se replient une fois de plus (- 2,1 % après - 1,2 %). Les importations en énergie, eau, déchets reculent plus fortement encore (- 4,9 % après + 6,9 %), tandis que celles de produits agricoles marquent le pas (+ 0,5 % après + 1,6 %). Au total, les achats de biens ralentissent en volume (+ 1,5 % après + 3,8 %), contribuant pour + 1,5 point à la croissance de l'ensemble des importations.

Les importations de services hors tourisme reculent (- 2,1 % après + 1,1 %), notamment en commerce (- 6,6 % après - 6,0 %) et en services aux entreprises (- 5,1 % après - 1,4 %). Au total, les achats de services hors tourisme contribuent à hauteur de + 0,8 point au dynamisme des importations totales. Les dépenses de tourisme des ménages français, quant à elles, rebondissent (+ 5,2 % après - 0,3 %).

Le déficit énergétique (y compris produits raffinés) se creuse de nouveau, avec la remontée du cours du pétrole à partir de 2017, pour s'établir à - 42,2 milliards d'euros en 2018. Hors énergie, le solde des autres biens et services s'améliore et atteint + 24,0 milliards d'euros (après - 3,7 milliards en 2017). En effet, le solde en valeur des échanges de services marchands (hors tourisme) s'améliore nettement et devient positif pour la première fois depuis 2012 (+ 3,5 milliards d'euros après - 4,6 milliards). En outre, après la reprise de la fréquentation étrangère en 2017, le solde touristique marque le pas en 2018 et se stabilise à 17,1 milliards d'euros. Enfin, le solde en produits agricoles remonte aussi à 10,8 milliards d'euros après avoir atteint son plus bas niveau depuis 1981 en 2017, à 6,0 milliards d'euros. De même, la balance commerciale en produits manufacturés hors carburants s'améliore et atteint - 16,1 milliards d'euros après - 18,1 milliards d'euros en 2017 : le solde du matériel de transport s'améliore de + 3,5 milliards d'euros et les autres produits industriels de + 0,9 milliard d'euros.

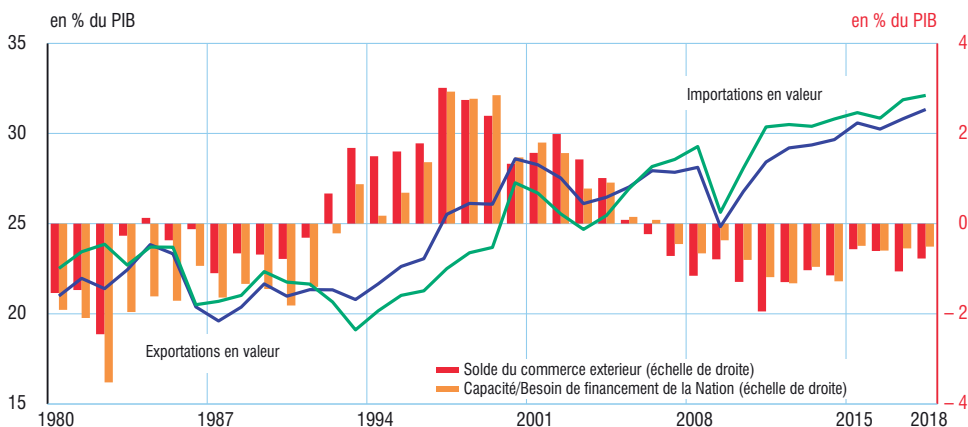
En définitive, sur l'ensemble de l'année 2018, et pour la première année depuis 2012, les échanges extérieurs contribuent positivement à la croissance (+ 0,7 point après - 0,1 point) : les exportations ralentissent un peu moins que la demande mondiale adressée à la France, alors que les importations ralentissent davantage.

Le besoin de financement de la France diminue très légèrement

En valeur, les exportations ralentissent également moins (+ 4,3 % après + 4,7 %) que les importations (+ 3,3 % après + 6,1 %). Par conséquent, le solde des échanges extérieurs se réduit de 6,1 milliards d'euros tout en restant déficitaire : - 18,2 milliards d'euros.

En revanche, le solde des opérations de répartition se dégrade : d'une part, la contribution de la France au budget européen se redresse, en contrecoup de faibles versements en 2017 et, d'autre part, des banques françaises ont payé des sanctions aux autorités américaines, au terme d'une série d'accords sur plusieurs litiges. Par ailleurs, le solde des revenus de la propriété se réduit très légèrement (+ 30,0 milliards d'euros après + 30,5 milliards) : les revenus versés au reste du monde s'accroissent de 2,6 milliards d'euros tandis que les revenus reçus augmentent de 1,7 milliard. Au total, le besoin de financement de la France se dégrade de 0,6 milliard d'euros, et représente 0,5 % du PIB en 2018, après 0,6 % en 2017 (*figure 5*).

5. Solde extérieur



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

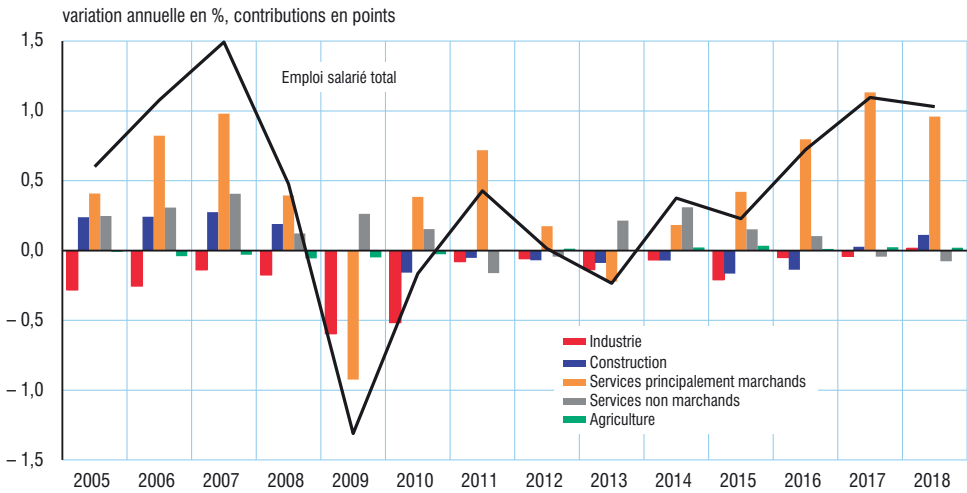
L'emploi total progresse

L'emploi salarié marchand augmente modérément

En 2018, l'emploi salarié total progresse en moyenne annuelle de + 1,0 % après + 1,1 % (*figure 6*). Dans les branches marchandes non agricoles, l'emploi salarié augmente de 1,6 % en moyenne annuelle (+ 257 000 après + 271 000 en 2017)¹. Dans le tertiaire principalement marchand, les créations d'emplois se poursuivent à un rythme soutenu (+ 1,9 % après + 2,3 %). En particulier, c'est dans les services aux entreprises (dont l'intérim) que les créations

1. L'emploi calculé et publié au sens de la comptabilité nationale diffère de l'emploi estimé directement auprès des secteurs d'activité, principalement en raison de différences de périodes considérées : le premier est calculé en moyenne trimestrielle (ou annuelle), alors que le second est estimé en fin de période (fin de trimestre ou fin d'année).

6. Évolution de l'emploi salarié total

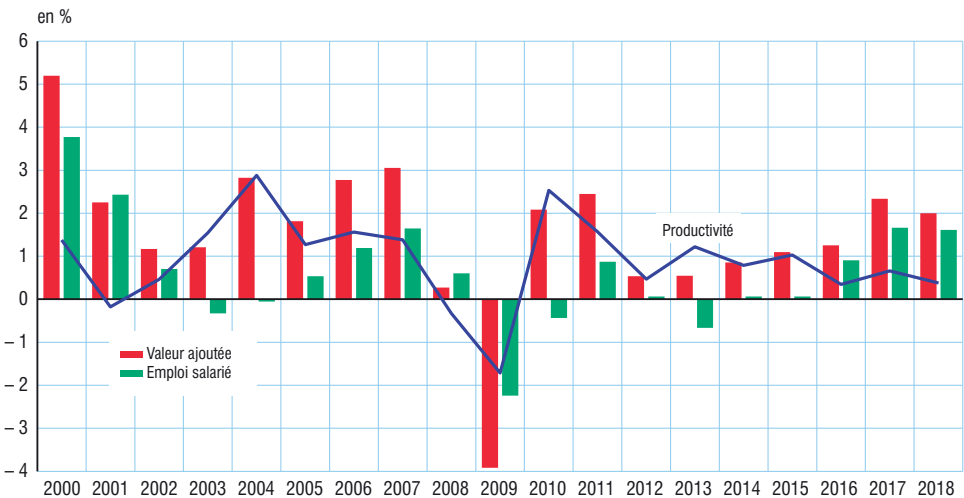


Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

d'emplois salariés ont été les plus nombreuses (+ 131 000). Pour la première année après la crise financière, l'emploi industriel augmente très légèrement (+ 4 000) et dans le secteur de la construction, les créations d'emplois atteignent 28 000 (+ 2 % après + 0,5 % en 2017). Dans un contexte où la croissance ralentit, les gains de productivité dégagés par la sphère marchande non agricole fléchissent légèrement en 2018 (figure 7). La diminution du nombre de bénéficiaires d'emplois aidés pénalise le tertiaire non marchand qui perd des emplois (- 0,2 % après - 0,1 %). En tenant compte des emplois agricoles et de l'emploi non salarié, l'emploi total augmente en moyenne annuelle de 272 200 après + 275 000 en 2017.

7. Évolution de la productivité, de la valeur ajoutée et de l'emploi dans les branches marchandes non agricoles



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Lente diminution du chômage

En moyenne sur le quatrième trimestre 2018, le taux de chômage au sens du BIT est de 8,8 % de la population active française, son plus bas niveau depuis début 2009. En moyenne annuelle, il diminue légèrement pour atteindre 9,1 % après 9,4 % en 2017. La baisse amorcée en 2016 se poursuit, mais de façon plus modérée : - 0,3 point en 2018, après - 0,7 point en 2017. En 2018, le recul du taux de chômage est plus marqué pour les jeunes : - 1,5 point pour les moins de 25 ans, contre - 0,3 point pour les 25-49 ans et - 0,2 point pour les 50 ans ou plus. La baisse du chômage amorcée en 2016 ayant été plus marquée pour les hommes, leur taux de chômage redevient légèrement inférieur à celui des femmes en 2018 (9,0 % contre 9,1 %). Cette amélioration pour les hommes s'explique principalement par l'amélioration de l'emploi dans l'industrie et la construction, secteurs employant majoritairement des hommes.

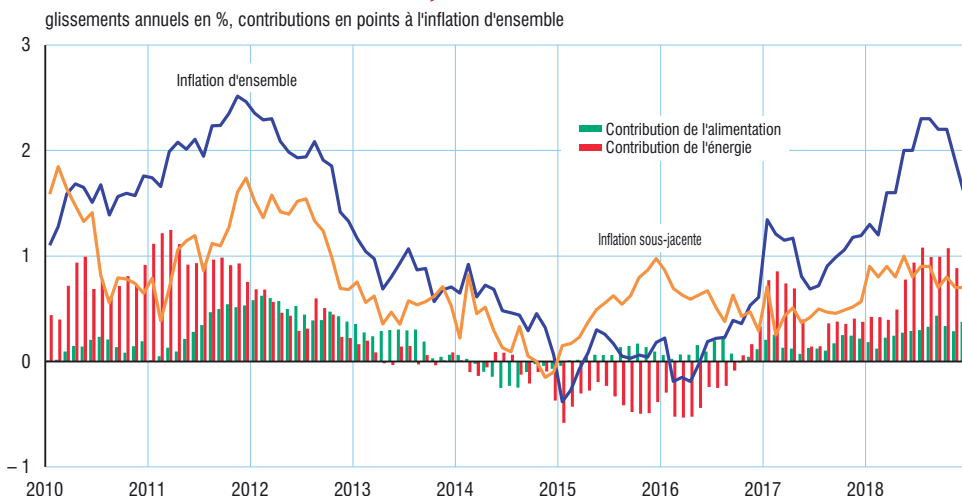
Le pouvoir d'achat ralentit légèrement

L'inflation accélère

En moyenne annuelle, les prix à la consommation accélèrent en 2018 pour la troisième année consécutive (*figure 8*). L'inflation (l'indice des prix à la consommation) atteint + 1,8 %, après + 1,0 % en 2017, + 0,2 % en 2016 et 0,0 % en 2015. En dehors d'une forte hausse des prix du tabac, la hausse de l'inflation résulte, d'une part, d'une accélération des prix des services, de l'alimentation et de l'énergie (+ 9,7 % en moyenne en 2018 après + 6,2 %) et, d'autre part, d'une moindre baisse des prix des produits manufacturés. L'inflation sous-jacente, c'est-à-dire hors énergie, alimentation et tarifs publics, atteint 0,8 % en 2018, après + 0,5 % en 2017.

Pour le calcul de l'évolution du salaire moyen par tête et du pouvoir d'achat des ménages, l'évolution des prix est mesurée par le taux de croissance du déflateur de la dépense de consommation des ménages qui couvre une partie plus importante de la consommation, en prenant en compte notamment la consommation de services de logement imputée aux ménages

8. Inflation d'ensemble et inflation sous-jacente



Lecture : en décembre 2018, l'inflation d'ensemble s'est élevée à + 1,6 %, dont 0,3 point de pourcentage dû à la hausse des prix des produits alimentaires et 0,7 point à la hausse des prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente s'est élevée à + 0,7 %.

Champ : France.

Source : Insee.

propriétaires du logement qu'ils occupent, les services d'intermédiation bancaires consommés par les ménages, la consommation de services d'assurance-vie, etc. Cependant proche de l'indice des prix à la consommation, le déflateur de la consommation atteint + 1,5 % en 2018 après + 0,8 % en 2017.

Le salaire brut ralentit

En 2018, le salaire moyen brut par tête (SMPT) dans le secteur privé progresse au même rythme qu'en 2017 et 2016. Dans les administrations publiques, la croissance du salaire moyen par tête ralentit du fait des gels du point d'indice et du report de la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). En outre, les prix de la consommation accélèrent, du fait notamment des produits de l'énergie. Au total, le salaire moyen reçu par les ménages ralentit nettement en termes réels : + 0,3 % après + 1,1 % en 2017.

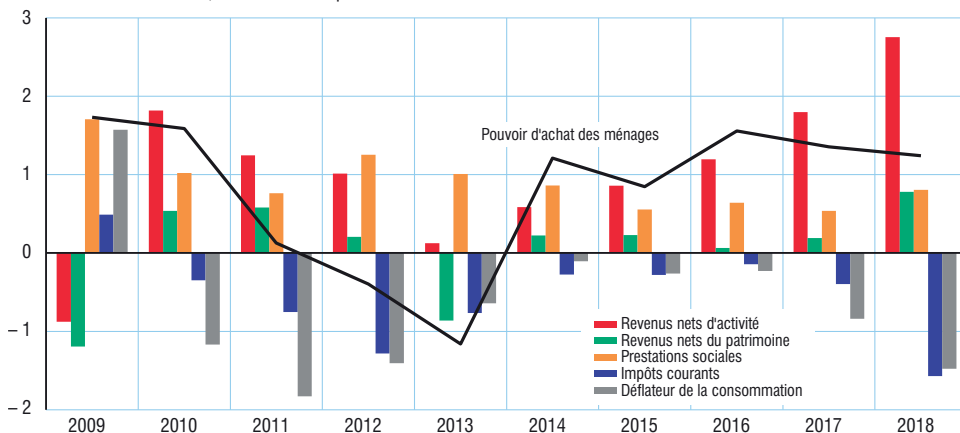
Le revenu disponible brut des ménages accélère

En 2018, le revenu disponible brut des ménages accélère en termes nominaux : + 2,7 % après + 2,2 %. Sa principale composante, les revenus nets d'activité, continue de croître à une cadence soutenue (+ 4,4 % après + 2,8 % ; *figure 9*) : les salaires nets progressent nettement (+ 4,7 % après + 3,0 %) en raison principalement de la bascule des cotisations salariales - CSG. Le revenu mixte net des entrepreneurs individuels ralentit quant à lui (+ 1,3 %, après + 1,7 % en 2017). L'excédent brut d'exploitation des ménages purs² progresse comme en 2017 (+ 2,5 %), les ménages emprunteurs bénéficiant toujours des taux d'intérêts bas sur les crédits immobiliers.

Le solde des revenus de la propriété rebondit nettement (+ 8,3 % en 2018 après - 2,4 %) : la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) ainsi que les profits engendrés par les résultats favorables de 2017 auraient incité les entreprises à accroître nettement la distribution de dividendes.

9. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages

variation annuelle en %, contributions en points



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. L'excédent brut d'exploitation des ménages purs correspond à la production de services de logement, déduction faite des consommations intermédiaires nécessaires à cette production (notamment les services financiers liés aux emprunts) et des impôts (taxe foncière). La production correspond aux loyers que les particuliers propriétaires du logement perçoivent de leurs locataires ou pourraient percevoir s'ils mettaient leur bien en location.

Les prestations sociales en espèces reçues par les ménages accélèrent en termes nominaux (+ 2,3 % après + 1,5 %), sous l'effet des prestations de sécurité sociale (+ 2,2 % après + 1,4 %) et des « autres prestations » (+ 2,9 % après + 1,6 %), en particulier des remboursements de mutuelles. En revanche, les prestations d'assistance sociale ralentissent (+ 1,0 % après + 2,1 %).

Les impôts sur le revenu et le patrimoine accélèrent nettement : + 9,6 % après + 2,4 % en 2017. Au 1^{er} janvier 2018, le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) a été en effet relevé de 1,7 point.

Le pouvoir d'achat des ménages ralentit légèrement

En tenant compte du déflateur de la dépense de consommation des ménages, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut ralentit légèrement par rapport à 2017 : + 1,2 % après + 1,4 % (figure 10). Ramené à un niveau individuel en prenant en compte les évolutions démographiques, le pouvoir d'achat des ménages, par unité de consommation, ralentit de 0,1 point : + 0,7 % après + 0,8 %.

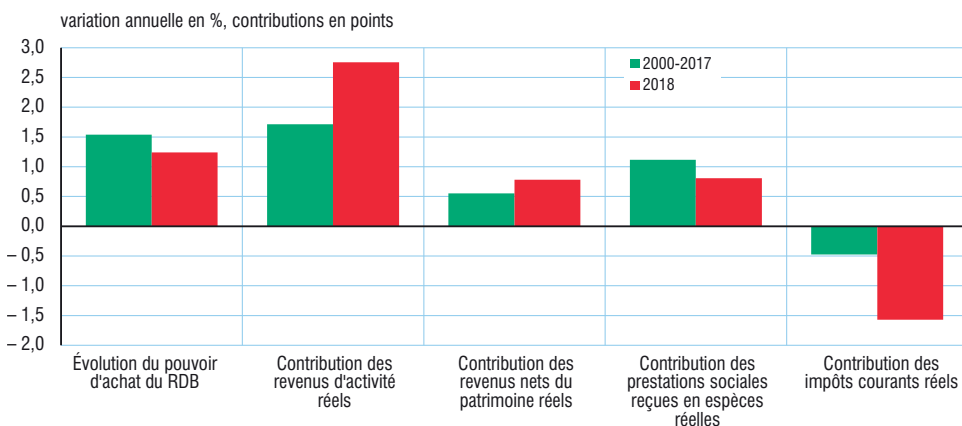
Les revenus nets d'activité (en termes réels) contribuent nettement aux gains de pouvoir d'achat en 2018 (+ 2,8 %), soit plus de 1 point au-dessus de la moyenne de ces dix dernières années. Les revenus du patrimoine y contribuent aussi un peu plus (+ 0,8 point contre + 0,6 point en moyenne sur 2000-2017). En revanche, la contribution des impôts courants pèse sur le pouvoir d'achat davantage en 2018 qu'en moyenne de 2000 à 2017 (- 1,6 point contre 0,5 point). La contribution des prestations sociales en espèces est inférieure à la moyenne 2000-2017 (+ 0,8 point en 2018 contre + 1,1 point en 2017).

La consommation des ménages décélère

En moyenne sur l'année, la consommation des ménages augmente moins fortement que le pouvoir d'achat : + 0,9 % en volume après + 1,4 % en 2017. Leur taux d'épargne augmente, passant de 13,9 % du revenu disponible brut en 2017 à 14,2 % en 2018 (figure 11).

Les dépenses des ménages en produits manufacturés stagnent en 2018 (+ 0,0 % après + 1,6 %). Ce ralentissement provient principalement des achats de matériels de transport

10. Décomposition de l'évolution du pouvoir d'achat en 2018 et comparaison à la moyenne 2000-2017

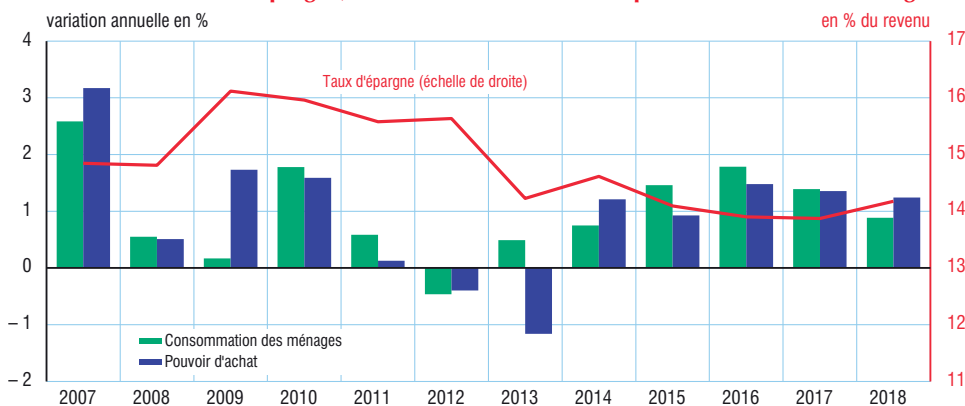


Lecture : le pouvoir d'achat peut se décomposer de la même façon que le RDB nominal, une fois l'ensemble des composantes du RDB exprimées en termes réels, c'est-à-dire une fois prise en compte la hausse des prix de la consommation. Cette figure montre donc par exemple, que la contribution des prestations sociales reçues en espèces à la croissance du pouvoir d'achat s'est élevée à + 0,8 point en 2018, alors qu'elle était de + 1,1 point en moyenne sur la période 2000-2017.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

11. Évolution du taux d'épargne, de la consommation et du pouvoir d'achat des ménages



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

qui sont moins dynamiques (+ 2,2 % après + 5,6 %) et des achats d'autres biens industriels qui reculent (- 0,3 % après + 1,3 %). Les dépenses en produits alimentaires se contractent (- 1,3 % après + 0,2 %) comme celles en énergie et carburants (- 0,9 % après - 1,1 %).

La consommation des ménages en services marchands décélère également (+ 2,1 % après + 2,7 %). Cette évolution résulte du ralentissement des dépenses en hébergement-restauration (+ 4,3 % après + 5,2 %), en services de transport (+ 0,8 % après + 3,0 %), en services administratifs (+ 3,5 % après + 4,5 %) et en dépenses en activités financières et d'assurance (+ 0,4 % après + 4,4 %). En revanche, les dépenses dans les activités immobilières progressent de 2,0 % après 1,2 % en 2017, en lien avec la diminution des aides au logement, considérée en comptabilité nationale comme une augmentation du volume de dépense de consommation des ménages en logement et symétriquement une baisse de la dépense de consommation des administrations publiques.

L'investissement des ménages

Après une vive progression en 2017, l'investissement des ménages ralentit nettement en 2018 (+ 2,0 % après + 6,6 %). Affecté par le repli des mises en chantier et par la stabilisation des transactions de logements anciens, leur investissement en construction neuve diminue (+ 1,5 % après + 5,3 %) tout comme celui en services (qui comprend notamment les « frais de notaires ») : + 2,0 % après + 6,6 %.

L'investissement des entreprises ralentit mais reste robuste

En 2018, l'investissement des entreprises (y compris les entrepreneurs individuels) ralentit mais reste dynamique (+ 3,8 % en volume après + 4,7 % en 2017), portant leur taux d'investissement brut³ à 22,5 % en 2018 après 22,0 %. Dans le sillage de la progression de l'activité

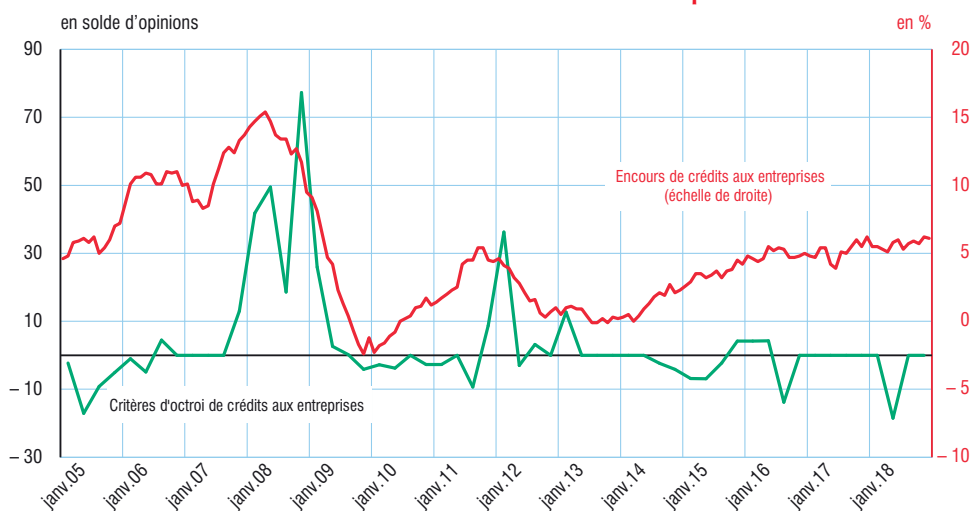
3. Le taux d'investissement net, calculé en retranchant à la FBCF la consommation de capital fixe (CCF) qui mesure l'usure et l'obsolescence du capital, est beaucoup moins dynamique que le taux d'investissement brut sur les dernières années, et ne se situe pas aujourd'hui à son plus haut. Cette moins bonne performance tendancielle du taux d'investissement net s'explique par la part croissante dans la FBCF d'investissements en actifs incorporels (principalement logiciels et recherche et développement) qui présentent des durées de vie économique plus courtes que les actifs corporels : le rythme de l'innovation en matière de logiciels et R&D frappe rapidement d'obsolescence ce type d'actifs. De ce fait, lorsque la part des actifs incorporels s'accroît, les sociétés non financières doivent consentir des dépenses d'investissement brut toujours plus élevées pour seulement maintenir le niveau de leur capital fixe.

en 2017, le taux d'utilisation des capacités productives dans l'industrie manufacturière atteint son plus haut niveau depuis 10 ans en début d'année 2018, il baisse lentement depuis pour se maintenir à 85,1 % en fin d'année. Ce dynamisme de l'investissement a pour contrepartie celui du recours au crédit. Sur l'ensemble de l'année 2018, les encours de crédits aux sociétés non financières augmentent de plus de 50 milliards d'euros (+ 5,7 % en moyenne annuelle après + 5,1 % en 2017). Cette progression est facilitée par la diminution des coûts de financement (figure 12). Le taux moyen auquel les sociétés non financières empruntent baisse continûment depuis 2011, il atteint 1,5 % en 2018 après 1,6 % en 2017.

Le ralentissement des dépenses d'investissement des entreprises non financières porte tant sur les biens que sur les services (respectivement 1,9 % après 2,6 % et 4,8 % après 5,8 %), ainsi que sur leurs dépenses en construction (+ 3,5 % après + 4,4 %).

Dans le détail, l'investissement dans les services marchands ralentit notamment du fait des dépenses dans l'information et la communication (+ 7,8 % après + 10,4 %), alors que l'investissement en activités scientifiques et techniques (en particulier la R&D), services administratifs et de soutien accélère légèrement (+ 2,9 % après + 2,4 %). L'investissement des entreprises en produits manufacturés ralentit aussi (+ 2,0 % après + 2,7 %), pénalisé par les achats de véhicules (+ 2,1 % après + 3,8 %) et les dépenses en biens d'équipement (+ 2,7 % après + 5,4 % en 2016). En revanche, l'investissement en autres biens manufacturés rebondit (+ 1,0 % après - 0,9 %).

12. Conditions d'octroi de crédits et encours de crédits aux entreprises



Lecture : les conditions d'octroi de crédits aux entreprises par les banques se resserrent en moyenne pour des valeurs positives. *A contrario*, il y a assouplissement lorsque la courbe passe sous l'axe des abscisses.

Champ : France.

Source : Banque de France.

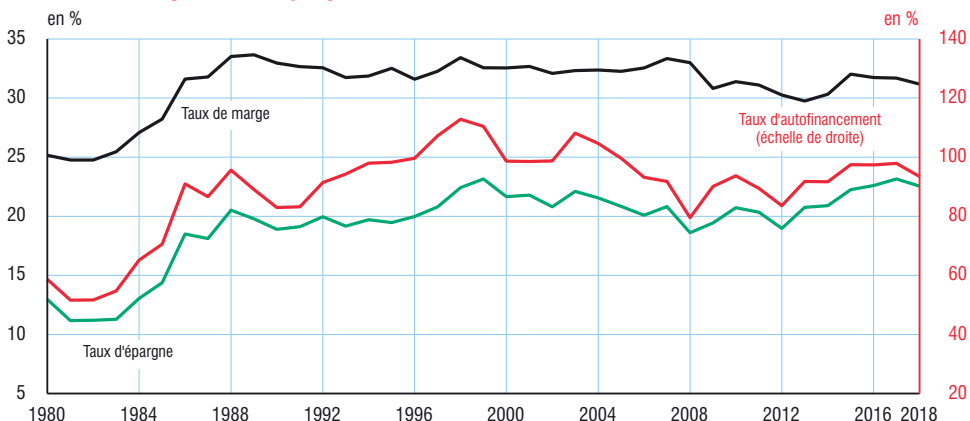
Les variations de stocks pèsent sur l'activité

En lien avec d'importantes livraisons d'avions, les variations de stocks exercent un effet négatif sur l'activité en 2018 (- 0,3 point de contribution à la croissance du PIB après + 0,1 point en 2017). Au total, la demande des entreprises *via* leurs dépenses d'investissement et leur comportement de stockage contribue à hauteur de + 0,4 point à la croissance du PIB, après une contribution de 1,2 point en 2017.

Le taux de marge diminue légèrement

L'excédent brut d'exploitation des sociétés non financières ralentit nettement (+ 1,3 % après + 3,2 % en 2017). En effet, la valeur ajoutée ralentit en valeur (+ 3,0 % après + 3,3 %) alors que les dépenses de rémunération des salariés restent dynamiques (+ 3,8 %). Les impôts sur la production (nets de subventions) s'accroissent également. Au total, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) se dégrade et s'établit à 31,2 % de leur valeur ajoutée après 31,7 % en 2016 et 2017 (*figure 13*).

13. Taux de marge, taux d'épargne et taux d'autofinancement des sociétés non financières



Note : le taux de marge est l'excédent brut d'exploitation (EBE) de l'année rapporté à la valeur ajoutée (VA). Le taux d'épargne est l'épargne rapportée à la VA. Le taux d'autofinancement est l'épargne rapportée à la formation brute de capital fixe.

Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Par ailleurs, le solde des revenus de la propriété des SNF se dégrade de 7,7 milliards d'euros en lien avec la baisse du solde des dividendes de 7,2 milliards d'euros, la hausse des dividendes versés ayant excédé celle des dividendes reçus dans un contexte fiscal plus favorable avec la mise en place du prélèvement forfaitaire unique. En revanche, le solde des intérêts s'améliore de 1,3 milliard d'euros en 2018 grâce à des taux d'intérêt toujours bas. Enfin, les impôts sur le revenu et le patrimoine des SNF baissent de 5,6 % après + 17,4 % en 2017, année où les entreprises avaient dû s'acquitter de la surtaxe exceptionnelle mise en place pour compenser le remboursement par l'État de la contribution de 3 % sur les dividendes versés. Au total, le taux d'épargne des SNF s'établit à 22,6 % de leur valeur ajoutée (- 0,6 point) et le taux d'autofinancement atteint 96,3 % (- 4,4 points).

Les sociétés financières améliorent leur besoin de financement

En 2018, la croissance de la production des intermédiaires financiers s'établit à + 1,8 %, soit un taux équivalent à celui observé en 2017 (+ 1,9 %). Cette hausse de 2,4 milliards d'euros est imputable à la progression de 3,0 milliards d'euros de la production de services facturés mesurée par les commissions qui fait plus que compenser le nouveau recul (- 0,8 milliard d'euros) de la production de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

Les Sifim, s'ils n'ont pas d'impact sur le solde des revenus primaires des intermédiaires financiers, conduisent toutefois à réintégrer dans la valeur ajoutée des banques leurs marges sur les intérêts qui s'apparentent à une production de services. La variation contenue de la

production de Sifim en 2018 (à la suite d'une baisse de 6,2 milliards d'euros en 2017) s'explique par un effet de compensation entre la hausse des encours de crédits et de dépôts des agents non financiers et la baisse de la marge globale d'intermédiation à la faveur d'une baisse du taux de refinancement.

Compte tenu de la hausse modérée des consommations intermédiaires des intermédiaires financiers (+ 0,4 %), leur valeur ajoutée augmente de 2,2 milliards d'euros (+ 3,5 %). Les revenus de la propriété versés augmentent légèrement plus vite que les revenus de la propriété reçus (respectivement + 7,5 milliards d'euros et + 6,4 milliards d'euros) : les flux d'intérêts ajustés des Sifim repartent à la hausse ; les flux de dividendes versés poursuivent leur progression (+ 8,9 % après + 11,9 % en 2017) tandis que les dividendes reçus augmentent à nouveau (+ 8,4 % après - 1,1 % en 2017). La FBCF se contracte (- 4,8 % après + 19,3 % en 2017), notamment dans l'immobilier. Au final, le besoin de financement des intermédiaires financiers s'améliore de 3,1 milliards d'euros, pour atteindre - 1,6 milliard d'euros en 2018.

En 2018, la production de services des sociétés d'assurance se stabilise (légère baisse de 0,2 % après une hausse de 2,0 % en 2017). La hausse de la production de l'assurance dommages (+ 2,0 %) est plus que compensée par la baisse de la production d'assurance-vie (- 3,5 %).

La situation de l'assurance-vie est assez paradoxale : dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas auquel il faut ajouter la chute du cours des actions, la collecte nette est de nouveau dynamique en 2018 : elle est redevenue positive pour les supports euros ; elle reste toujours aussi bien orientée pour les supports en unités de compte alors même que la baisse des cours de la bourse a pesé sur les rendements (- 8,9 %). Les marges sur primes des assureurs ont toutefois subi le contrecoup de la reconstitution de leurs provisions mathématiques mises à mal par les faibles collectes enregistrées au cours des années antérieures.

En ce qui concerne l'assurance dommages, les cotisations d'assurance de biens et de responsabilité progressent à un rythme plus élevé que les charges de prestations équivalentes (respectivement + 2,9 % et + 2,4 %). Les cotisations et les prestations en assurance maladie et accidents corporels restent pour leur part orientées à la hausse (respectivement + 5,6 % et + 6,4 %).

En 2018, les consommations intermédiaires des sociétés d'assurance baissent de 1,0 % après s'être fortement appréciées en 2017 (+ 6,5 %). La valeur ajoutée des sociétés d'assurance rebondit ainsi de 0,4 milliard d'euros après avoir reculé de 2 milliards en 2017.

Les revenus de la propriété perçus par les assureurs baissent pour la troisième année consécutive (- 0,9 milliard d'euros après - 0,5 milliard en 2017) : la baisse est principalement imputable aux intérêts reçus (- 1,5 milliard d'euros), qui proviennent pour l'essentiel d'obligations souveraines. Les revenus de la propriété attribués aux assurés diminuent dans des proportions similaires (- 1,0 milliard d'euros).

En définitive, le secteur de l'assurance améliore légèrement son besoin de financement qui s'élève désormais à - 2,0 milliards d'euros en 2018 (après - 2,4 milliards en 2017).

Le déficit public poursuit sa baisse et s'établit à 2,5 % du PIB

En 2018, le déficit public se situe sous le seuil de 3 % du PIB pour la deuxième année consécutive

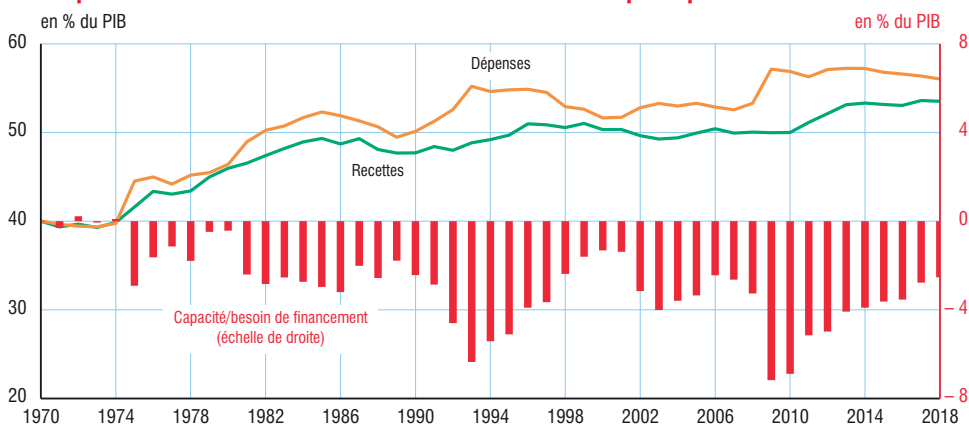
En 2018, le déficit public au sens de Maastricht s'élève à 2,5 % du PIB. Il se réduit de nouveau, après 2,8 % en 2017 et 3,5 % en 2016 (*figure 14*). Il se situe ainsi sous le seuil de 3 % pour la deuxième année consécutive. Les dépenses ralentissent à + 1,9 % (+ 1,4 % hors crédits d'impôts), après + 2,3 % en 2017 ; leur part dans le PIB diminue donc (56,0 %, après 56,4 % en 2017). Par ailleurs, la hausse des recettes publiques est moins marquée en 2018 (+ 2,3 %) qu'en 2017 (+ 3,8 %).

Au total, le déficit public se réduit de 4,1 milliards d'euros par rapport à 2017, sous l'effet d'une amélioration de la capacité de financement des administrations de sécurité sociale (+ 5,5 milliards d'euros), des organismes divers d'administration centrale (+ 1,7 milliard d'euros) et des administrations publiques locales (+ 0,7 milliard d'euros). À l'inverse, le besoin de financement de l'État se dégrade (- 3,8 milliards d'euros).

Le taux de prélèvements obligatoires diminue de 0,2 point de PIB en 2018

En 2018, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques s'établit à 45,0 % du PIB, en diminution de 0,2 point de PIB par rapport à 2017. L'accroissement spontané des prélèvements obligatoires aurait été de 3,0 %, soit un rythme supérieur à celui du PIB nominal (+ 2,5 %). En effet, la conjoncture macroéconomique reste favorable, avec notamment une masse salariale dynamique et des transactions immobilières à un niveau soutenu.

14. Capacité et besoin de financement des administrations publiques



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Mais les mesures nouvelles contribuent à hauteur de - 9,7 milliards d'euros à la baisse des prélèvements obligatoires (*encadré 2*). Pour la fiscalité des particuliers, la baisse résulte concomitamment du remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), de l'instauration du prélèvement forfaitaire unique ainsi que de la première étape de dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. S'agissant des impôts professionnels, les effets de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés (IS) et de la montée en charge du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) sont accentués par le contrecoup, en 2018, de la surtaxe exceptionnelle de 2017 relative à l'IS. Ces diminutions sont partiellement contrebalancées par l'effet temporaire de la bascule entre les cotisations et la CSG, la hausse de la fiscalité énergétique et celle de la fiscalité du tabac.

Le déficit des administrations publiques centrales se dégrade

Le besoin de financement des administrations publiques centrales, État et Odac, s'élève à - 72,6 milliards d'euros en 2018, en dégradation de 2,1 milliards. Si le déficit des Odac se réduit de 1,7 milliard, celui de l'État se détériore de 3,8 milliards.

Les principales mesures fiscales et sociales et leur impact sur l'évolution des prélèvements obligatoires en 2018

Vincent Blondelot*

En 2018, l'effet des mesures fiscales et sociales contribue à baisser fortement le niveau des prélèvements obligatoires de l'ensemble des administrations publiques (- 9,7 milliards d'euros). Cette baisse résulte de la mise en place du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU), de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés (IS) et de la montée en charge du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). En outre, la suppression de la surtaxe exceptionnelle d'impôt sur les sociétés contribue également fortement à la baisse du taux de prélèvements obligatoires. Toutefois, ces mesures sont, pour partie, contrebalancées par l'effet temporaire de la bascule de cotisations / CSG en deux temps, dont l'effet en année pleine ne sera que pour 2019, ainsi que par la hausse de la fiscalité énergétique et de la fiscalité du tabac.

Mesures relatives aux impôts et cotisations sociales en 2018

en milliards d'euros

| | |
|--|---------------|
| Mesures relatives aux impôts et cotisations sociales | - 9,7 |
| Fiscalité directe des entreprises¹ et cotisations patronales | - 12,4 |
| CICE - montée en charge et hausse de taux de 6 % à 7 % | - 3,7 |
| Baisse du taux d'IS de 33 % à 25 % | - 1,2 |
| Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires | - 0,6 |
| Réforme du 5 ^e acompte d'impôt sur les sociétés | - 0,5 |
| Suppression de la taxe 3 % dividendes | - 1,7 |
| Surtaxe exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés | - 4,8 |
| Autres | 0,0 |
| Fiscalité directe des ménages¹ et cotisations salariales et des indépendants | - 4,8 |
| Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages | - 3,2 |
| Création de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) | - 3,2 |
| Mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) | - 1,4 |
| Élargissement du crédit d'impôt pour l'emploi de personnes à domicile | - 1,0 |
| Prolongation et prorogation du CITE | - 0,3 |
| Bascule cotisations CSG | 4,4 |
| Autres | - 0,1 |
| Fiscalité indirecte | 7,5 |
| Hausse de la fiscalité énergétique | 3,8 |
| Fiscalité du tabac | 2,3 |
| TVA bailleurs sociaux | 0,8 |
| Autres taxes de type TVA | 0,6 |

1. Le partage des effets des mesures nouvelles entre ménages et entreprises est en partie conventionnel. D'une part, il s'agit d'un partage « statique » car il ne prend pas en compte l'incidence macroéconomique des taxes et des cotisations considérées : certains impôts peuvent en effet être acquittés par les entreprises mais portent *in fine* sur les ménages dès que les entreprises les répercutent sur le prix de vente aux consommateurs ou sur les salaires de leurs employés, ce qui peut prendre plusieurs années. L'approche présentée ici ne tient donc pas compte de l'incidence des mesures à moyen terme. D'autre part, ce partage ne prend pas en compte la pression fiscale liée aux impôts indirects que les ménages ou les entreprises peuvent ressentir.

Champ : France.

Source : DG Trésor.

* Vincent Blondelot (direction générale du Trésor).

Encadré 2 (suite)

Les mesures nouvelles abaissent fortement la fiscalité directe des entreprises et les cotisations patronales à hauteur de 12,4 milliards d'euros en 2018

La montée en charge du CICE et la hausse du taux de 6 % à 7 % au titre des salaires 2017 contribuent à faire baisser la charge fiscale des entreprises à hauteur de 3,7 milliards d'euros. S'y ajoute la baisse du taux de l'IS de 33 % à 28 % jusqu'à 500 000 euros de bénéfices imposables qui réduit les prélèvements des entreprises à hauteur de 1,2 Md€. La création du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires diminue les prélèvements des entreprises à hauteur de 0,6 Md€. En outre, la réforme du 5^e acompte d'impôt sur les sociétés contribue à abaisser la fiscalité des entreprises de 0,5 Md€.

Enfin, la suppression de la taxe sur les 3 % de dividendes entraîne une baisse de recettes de 1,7 Md€ et le contrecoup de la surtaxe exceptionnelle d'impôt sur les sociétés, mise en place par la loi de finances rectificative pour 2017, provoque un recul des prélèvements obligatoires de 4,8 Md€ en 2018.

Les mesures nouvelles abaissent également la fiscalité directe des ménages et les cotisations des salariés et des indépendants à hauteur de 4,8 milliards d'euros

En 2018, la première étape du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages contribue à la baisse des prélèvements obligatoires touchant les ménages à hauteur de 3,2 Md€, le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière de 3,2 Md€, tandis que la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique contribue à hauteur de 1,4 Md€.

Ce mouvement d'allègement de la fiscalité est amplifié par l'élargissement du crédit d'impôt pour l'emploi de personnes à domicile à hauteur de 1,0 milliard d'euros ainsi que par la prolongation et prorogation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) pour 0,3 milliard d'euros.

En sens inverse, certaines mesures comme la hausse transitoire de recettes du fait de la bascule cotisations / CSG en deux temps (4,4 Md€) contribuent à élever la fiscalité directe des ménages.

Les mesures nouvelles augmentent la fiscalité indirecte de 7,5 milliards d'euros principalement sous l'effet de la hausse de la fiscalité énergétique

En 2018, la montée en charge de la composante carbone destinée à moduler la fiscalité des produits en fonction des émissions de CO₂ fait progresser la fiscalité indirecte de 3,8 Md€. En outre, la hausse de la fiscalité du tabac contribue à la hausse des prélèvements indirects de 2,3 Md€, hors effets de comportement. Enfin, la mesure de hausse de la TVA s'appliquant aux bailleurs sociaux entraîne une hausse de la fiscalité indirecte à hauteur de 0,8 Md€.

Les recettes des administrations publiques centrales ralentissent après une forte progression en 2017 (+ 0,5 % en 2018, après + 5,2 % en 2017). Les dépenses ralentissent également, mais dans une moindre mesure (+ 0,8 %, après + 2,6 %).

Côté recettes, les impôts et les cotisations sociales collectés décélèrent nettement (+ 0,7 %, après + 5,9 % en 2017).

Les impôts sur les produits et les importations sont moins dynamiques qu'en 2017 (+ 8,9 milliards contre + 11,2 milliards). La TVA augmente de 5,0 milliards, en lien avec la croissance des emplois taxables. L'ensemble des taxes sur la consommation énergétique (carburants, électricité, gaz naturel) s'accroît de 2,6 milliards, sous l'effet notamment de la montée en charge de la composante carbone : la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques augmente de 2,3 milliards, la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel de 0,5 milliard et la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité diminue de 0,2 milliard.

Après une forte croissance en 2017 (+ 10,1 milliards), les impôts sur le revenu et le patrimoine reçus par les administrations centrales baissent de 3,7 milliards, avec de profondes restructurations. L'impôt sur le revenu des personnes physiques s'accroît de 2,6 milliards dont + 1,7 milliard lié à la généralisation aux inactifs du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à

domicile. L'impôt sur les sociétés diminue de 3,2 milliards ; cette baisse est due à celle du taux de cet impôt (porté à 28 % pour les bénéficiaires inférieurs à 500 000 euros et à 33,3 % au-delà) et au contrecoup des contributions exceptionnelle et additionnelle de 2017. Par ailleurs, le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière a un effet net de - 3,2 milliards.

Les compensations aux collectivités territoriales s'accroissent de 3,0 milliards à la suite de l'abattement de 30 % de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages en 2018.

Les autres transferts courants baissent de 1,3 milliard. Les recettes d'amendes infligées par l'Autorité de la concurrence diminuent de 0,5 milliard. La recette de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en provenance de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement décroît de 0,5 milliard en raison de la fin du Programme national de rénovation urbaine.

En 2018, les revenus de la propriété se replient de 4,5 %, après une hausse de 5,9 % en 2017. Les dividendes en titres reçus d'EDF par l'État reculent de 0,6 milliard. Le Fonds pour l'innovation et l'industrie perçoit 0,3 milliard de dividendes EDF et Thales.

Les impôts en capital sont stables en 2018 (+ 0,1 milliard), après une hausse de 1,9 milliard en 2017. Les droits de mutation à titre gratuit progressent peu.

Côté dépenses, les consommations intermédiaires décèlent (+ 1,7 %, après + 4,9 %), sous l'effet du ralentissement des achats du ministère des Armées. Portées par des créations de postes dans l'enseignement et la police et facialement par la mise en place de l'indemnité compensatrice de la hausse de CSG, les dépenses de personnel restent dynamiques (+ 1,7% après + 2,5%), malgré l'absence de revalorisation du point d'indice en 2018, après celle du 1^{er} février 2017.

Les subventions accélèrent nettement (+ 5,0 milliards, après + 1,6 milliard en 2017). En effet, les crédits d'impôts sont très dynamiques : + 3,8 milliards pour le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), avec la hausse du taux de 6 % à 7 %, et + 2,7 milliards en raison de la généralisation aux inactifs du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile. Ces hausses ne sont que partiellement contrebalancées par la baisse des versements au titre des contrats aidés (- 1,5 milliard) et des aides à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises (- 0,9 milliard). Les transferts courants vers d'autres administrations publiques diminuent de 4,2 milliards. La réforme des ressources octroyées aux régions entraîne une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 3,9 milliards, compensée par le transfert d'une fraction du produit brut de TVA de 4,2 milliards.

La contribution au budget de l'Union européenne progresse de 4,3 milliards et retrouve son niveau de 2016, pour s'établir à 20,6 milliards, sous l'effet du redémarrage des programmes de la politique de la cohésion.

Après plusieurs années de baisse, les intérêts de la charge de la dette se redressent (+ 1,4 %, après - 2,9 % en 2017) : la hausse de l'inflation en 2018 se traduit par celle des charges d'indexation des obligations assimilables du Trésor.

Les prestations sociales versées par l'État sont quasi stables (+ 0,4 milliard, après + 2,2 milliards) : l'effet de la hausse des pensions de retraite, de l'allocation adulte handicapé (AAH) et de la prime d'activité est compensée par la baisse des aides personnalisées au logement (APL).

Après une année 2017 très dynamique (+ 9,3 milliards), les transferts en capital versés reculent en 2018 (- 4,9 milliards), sous l'effet du contrecoup de la recapitalisation d'Areva réalisée en 2017 (4,5 milliards) et d'une moindre restitution aux entreprises de la contribution de 3 % sur les dividendes (- 1,0 milliard).

L'excédent des finances publiques locales progresse, malgré un investissement dynamique

En 2018, les administrations publiques locales sont encore excédentaires : + 2,3 milliards d'euros, après + 1,6 milliard en 2017. Les recettes sont plus dynamiques (+ 2,6 %) que les dépenses (+ 2,4 %), pourtant portées par un investissement soutenu.

Côté dépenses, les rémunérations ralentissent fortement (+ 0,7 %, après + 2,3 %) : en raison de la non-revalorisation du point d'indice de la fonction publique, de l'instauration d'un jour de carence en 2018 et du report en 2019 de la réforme « Parcours professionnels, carrières

et rémunérations ». Les consommations intermédiaires continuent à croître (+ 2,0 %, après + 2,3 %). Les prestations versées par les collectivités locales accélèrent (+ 1,6 %, après + 0,5 %), notamment sous l'effet en année pleine de la revalorisation du revenu de solidarité active (RSA) en septembre 2017 et de celle intervenue en avril 2018. L'investissement local est dynamique (+ 8,6 %, après + 5,9 %), en particulier dans les communes à l'approche des élections municipales et pour la Société du Grand Paris.

Les recettes fiscales des administrations publiques locales progressent de 5,6 %, soutenues notamment par la mise en place d'un transfert de TVA aux régions en contrepartie d'une suppression de leur dotation globale de fonctionnement. L'accélération des prélèvements obligatoires s'explique également par la revalorisation forfaitaire des bases locatives votée en loi de finances pour 2018.

Conformément au Pacte financier passé entre l'État et les collectivités territoriales, les concours financiers (hors fonds de compensation de la TVA et fraction de TVA affectée aux régions) ne subissent pas de baisse en 2018. Par ailleurs, les dégrèvements progressifs de la taxe d'habitation sont intégralement compensés par des transferts de l'État. Hors mesures nouvelles, les prélèvements obligatoires des administrations publiques locales augmentent spontanément de 2,2 %.

Les comptes sociaux accroissent leur excédent en 2018

En 2018, la capacité de financement des administrations de sécurité sociale s'établit à + 10,8 milliards d'euros, après + 5,3 milliards d'euros en 2017. L'amélioration en 2018 provient en partie du régime général, de l'Unédic et des régimes de retraite complémentaires, qui restent déficitaires. La Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale) largement excédentaire, comme en 2017, contribue également à l'excédent de 2018. Les comptes sociaux sont ainsi globalement excédentaires pour la deuxième année consécutive, grâce à une maîtrise des dépenses et au dynamisme des recettes.

Les recettes des administrations de sécurité sociale ralentissent légèrement, tout en restant dynamiques (+ 2,8 %, après + 3,3 %). La progression des recettes fiscales est robuste (+ 3,2 %, après + 3,1 %), portée par une masse salariale privée toujours soutenue (+ 3,5 %, après + 3,6 %). Plus précisément, les cotisations sociales diminuent de 1,7 % (après une hausse de 3,2 % en 2017), en raison principalement des suppressions de cotisations salariales chômage et maladie dans le cadre de la mesure de pouvoir d'achat pour les actifs. En contrepartie, la contribution sociale généralisée (CSG) est rehaussée de 1,7 point ; ainsi, les impôts affectés aux administrations de sécurité sociale accélèrent (+ 13,9 %). Les recettes hors prélèvements obligatoires reculent de 1,5 % ; en effet, d'une part, les recettes de production sont peu dynamiques en raison d'un volume d'activité hospitalière (prestations de services, nuitées, etc.) quasiment stable et, d'autre part, les transferts provenant des autres APU se replient.

Les dépenses sociales continuent à augmenter (+ 1,9 %, après + 2,0 %), mais moins fortement que les recettes. Les prestations sociales accélèrent en 2018 (+ 2,2 %, après + 1,7 %) en raison des prestations vieillesse (+ 2,7 %, après + 1,7 %). Les prestations familiales sont stables, dans la lignée des années précédentes. La hausse des dépenses d'assurance maladie est contenue, avec un respect prévisionnel de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) voté pour 2018 ; elle est toutefois un peu plus forte qu'en 2017 (+ 2,3 %, après + 2,2 %). En revanche, les dépenses hors prestations ralentissent (+ 1,1 %, après + 2,8 %). En effet, en 2017, elles avaient augmenté en raison du transfert aux administrations de sécurité sociale des dépenses de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail (environ 1,5 milliard d'euros). De plus, la masse salariale des administrations de sécurité sociale décélère nettement (+ 0,6 %, après + 2,4 %).

La dette publique au sens de Maastricht est stable, à 98,4 % du PIB

La dette publique au sens de Maastricht s'élève à 2 315,3 milliards d'euros fin 2018, après 2 258,7 milliards un an plus tôt (*figure 15*). Elle atteint 98,4 % du PIB, comme à la fin de 2017.

La contribution de l'État à la dette publique s'établit à 1 842,4 milliards d'euros, en hausse de 73,5 milliards. Cette variation est supérieure à son besoin de financement (- 69,9 milliards),

du fait notamment d'une hausse de la trésorerie et malgré un montant élevé de primes à l'émission. Cet accroissement résulte principalement des émissions nettes de titres à long terme (+ 84,7 milliards) et, dans une moindre mesure, des dépôts des correspondants au Trésor (+ 2,6 milliards). À l'inverse, les remboursements nets de titres à court terme s'élèvent à 13,6 milliards d'euros.

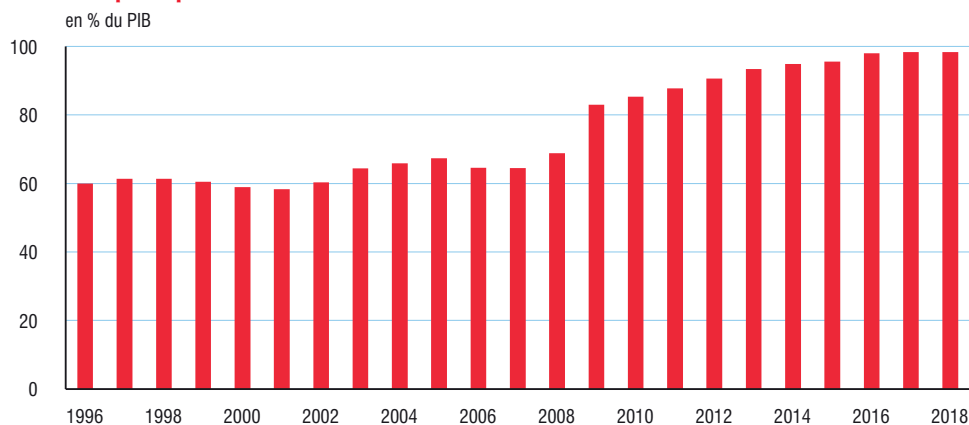
La contribution à la dette des organismes divers d'administration centrale est en légère hausse en 2018 (+ 0,3 milliard). La dette de SNCF Réseau augmente de 2,2 milliards d'euros. *A contrario*, la Caisse nationale des autoroutes diminue son endettement de 2,1 milliards d'euros.

La contribution des administrations publiques locales à la dette atteint 205,6 milliards d'euros fin 2018, en hausse de 4,4 milliards par rapport à 2017. L'endettement des organismes divers d'administration locale augmente à hauteur de 3,3 milliards d'euros, notamment la Société du Grand Paris (+ 2,9 milliards), ainsi que celui des régions (+ 0,6 milliard) et des communes et des syndicats des collectivités locales (+ 0,5 milliard chacun). En revanche, l'endettement des départements diminue de 0,5 milliard d'euros.

Enfin, la contribution à la dette publique des administrations de sécurité sociale baisse de 21,6 milliards d'euros pour s'établir à 204,0 milliards. La Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) diminuent leur endettement, respectivement de 17,9 milliards et de 5,3 milliards. Au contraire, l'Unédic s'endette à hauteur de 1,8 milliard d'euros.

Fin 2018, la dette nette des administrations publiques s'élève à 2 106,5 milliards d'euros (soit 89,5 % du PIB), en hausse de 53,0 milliards par rapport à 2017. La dette publique brute croît de 56,6 milliards. L'écart entre les variations des dettes brute et nette retrace pour l'essentiel l'accroissement sensible de la trésorerie de l'État (+ 8,5 milliards d'euros), partiellement compensé par la baisse des actifs des Odac (- 3,3 milliards d'euros) et des administrations de sécurité sociale (- 2,7 milliards d'euros). ■

15. Dette publique au sens du traité de Maastricht



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

L'économie française se situerait au voisinage de son potentiel depuis 2017

Xavier Guillet, Adrien Lagouge, Bastien Virely*

Les enquêtes de conjoncture de l'Insee sur l'activité dans l'industrie, dans les services, dans les travaux publics et dans l'industrie du bâtiment fournissent des informations sur le taux d'utilisation des capacités de production, la capacité à produire davantage et les éventuels facteurs qui empêchent le développement de l'activité. Il est ainsi demandé aux entreprises si elles sont empêchées, au moment de l'enquête, de développer leur production comme elles le souhaitent en raison de problèmes de demande (insuffisance de la demande) ou de problèmes d'offres (insuffisance de leur équipement ou matériel, manque de main-d'œuvre, contraintes financières ou autres facteurs¹).

En 2018, la proportion d'entreprises se déclarant limitées par leur capacité de production se situe à un haut niveau

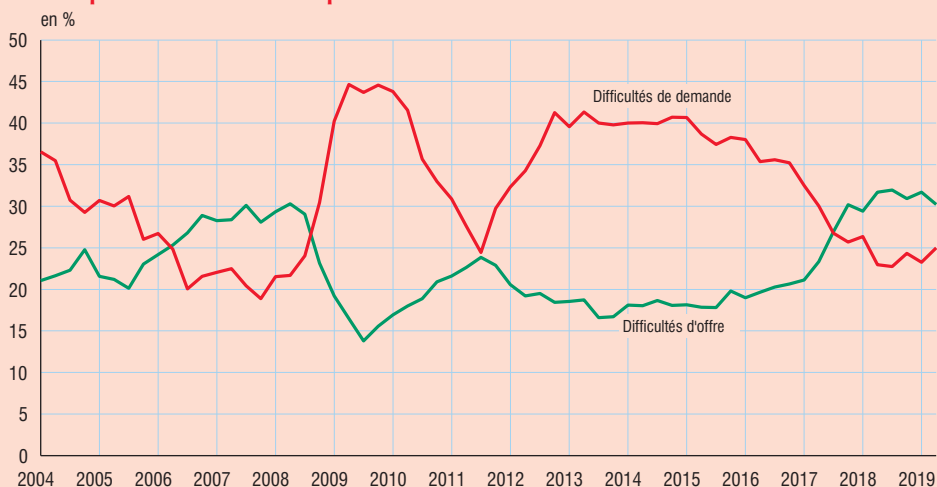
Après une période de stabilité entre 2012 et 2015, la proportion d'entreprises de l'industrie manufacturière, du bâtiment et des services marchands confrontées uniquement à des problèmes

d'offre augmente nettement de 2016 à 2018 (figure 1). Dans l'industrie, cette proportion atteint, fin 2017, son plus haut niveau depuis 2001 avant de se stabiliser en 2018. Dans les services, elle continue à augmenter en 2018, atteignant en juillet un nouveau point haut depuis l'introduction de cette question dans l'enquête en 2004. Enfin, dans le bâtiment, la proportion d'entreprises confrontées uniquement à des problèmes d'offre a elle aussi nettement progressé depuis 2016, sans toutefois retrouver son niveau élevé d'avant-crise.

Dans l'industrie manufacturière et le bâtiment, l'augmentation des tensions sur l'offre va de pair avec celle du taux d'utilisation des capacités de production : les entreprises signalent depuis 2016 utiliser de plus en plus intensément leur appareil productif.

A l'inverse des contraintes d'offre, la proportion d'entreprises confrontées uniquement à des problèmes de demande diminue de 2016 à 2018. En 2018, les difficultés d'offre excèdent ainsi les difficultés de demande aussi bien dans l'industrie manufacturière et l'industrie du bâtiment que dans les services².

1. Entreprises confrontées uniquement à des difficultés d'offre ou de demande



Champ : France métropolitaine, entreprises de l'industrie manufacturière (20 salariés ou plus), du bâtiment (11 salariés ou plus) et des services.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture.

* Xavier Guillet, Adrien Lagouge, Bastien Virely (Insee).

1. Certains items spécifiques sont proposés selon les secteurs. Dans l'industrie et l'industrie du bâtiment, les entreprises peuvent signaler des difficultés d'approvisionnement, tandis que dans les enquêtes sur la construction, il est demandé si les conditions climatiques limitent au moment de l'enquête la réalisation de travaux.

2. En avril 2019, les difficultés de demande et d'offre dans l'industrie se situent quasiment au même niveau.

Depuis 2016, les difficultés de recrutement augmentent

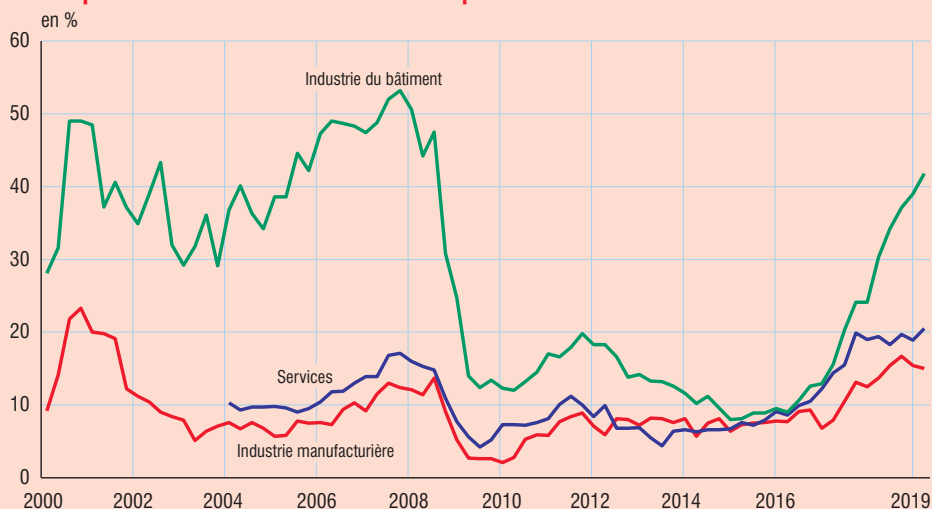
La hausse des contraintes d'offre déclarées par les entreprises depuis 2016 provient essentiellement des contraintes liées à la main-d'œuvre. De début 2016 à début 2018, les entreprises de l'industrie, du bâtiment et des services ont été de plus en plus nombreuses à se déclarer empêchées d'accroître leur production comme elles l'auraient souhaité, du fait de l'insuffisance de personnel (figure 2). Toute l'industrie est concernée (à l'exception des matériels de transport) tout comme l'ensemble des sous-secteurs des services enquêtés (et en particulier le transport routier de marchandises). Au cours de l'année 2018, les contraintes de main-d'œuvre augmentent de nouveau dans l'industrie manufacturière et le bâtiment alors qu'elles se stabilisent à un haut niveau dans les services. Dans l'industrie spécifiquement, en dehors des contraintes liées à la main-d'œuvre, la proportion d'entreprises se déclarant limitées par l'insuffisance de leur équipement ou matériel augmente depuis fin 2016. Les entreprises industrielles signalent en outre davantage de difficultés d'approvisionnement, en particulier dans le secteur de fabrication de matériels de transport.

L'accroissement des tensions sur l'offre peut être mis en regard de la position de l'économie dans le cycle

Les tensions d'offre croissantes retracées dans les enquêtes de conjoncture traduisent les difficultés des entreprises à satisfaire la demande qui leur est adressée compte tenu de leurs capacités de production. Dans ces conditions, la question se pose de savoir si ces tensions sont susceptibles de freiner l'activité économique, question étroitement liée à celle de la position de l'économie dans le cycle. Pour décrire le cycle économique, on mobilise la notion d'écart de production³. Celui-ci mesure l'écart entre le produit intérieur brut (PIB) observé et un niveau théorique qualifié de PIB potentiel. Le PIB potentiel est généralement défini comme la quantité totale de biens et services (offre agrégée) que l'économie est capable de produire de manière durable, c'est-à-dire en maintenant l'inflation à un niveau stable. Il peut également être caractérisé comme le niveau de PIB atteignable avec un degré d'utilisation soutenable à moyen terme de facteurs de production dont la quantité est fixe à court terme.

Même si ces définitions ne se recoupent pas totalement, elles identifient le PIB potentiel comme une grandeur structurelle de l'économie, c'est-à-dire intrinsèquement liée à la manière dont

2. Entreprises déclarant une insuffisance de personnel comme facteur limitant l'activité



Champ : France métropolitaine, entreprises de l'industrie manufacturière (20 salariés ou plus), du bâtiment (11 salariés ou plus) et des services.
Source : Insee, enquêtes de conjoncture.

3. Output gap dans la traduction anglo-saxonne la plus couramment utilisée.

Encadré 3 (suite)

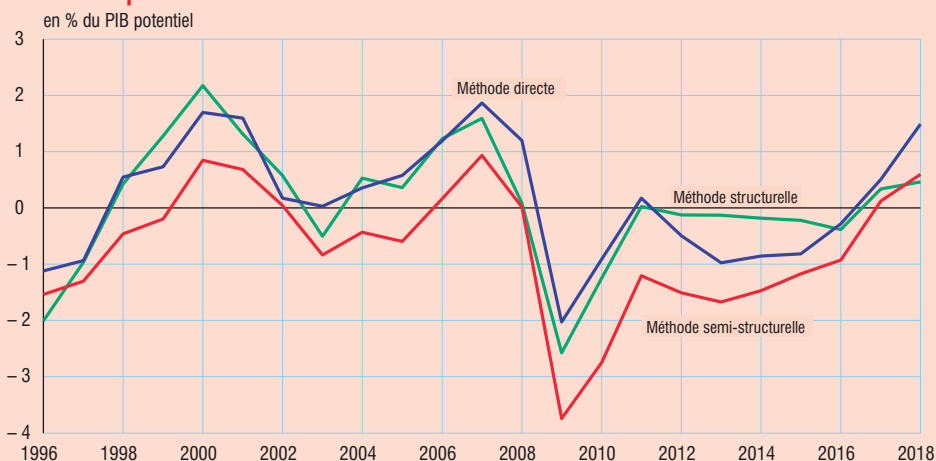
l'économie prise dans son ensemble est organisée. En miroir, l'écart de production peut se concevoir comme une grandeur conjoncturelle, décrivant, à structure donnée de l'économie, les mouvements liés à des événements ponctuels ou aux aléas de court terme. Dans ce cadre, le taux de croissance du PIB potentiel peut néanmoins varier d'une année sur l'autre au-delà des seules fluctuations de court terme. Des chocs d'offre peuvent en effet affecter à un instant donné les facteurs de production disponibles dans l'économie, ou encore leur productivité, et ces chocs peuvent mettre du temps à se propager dans l'économie, entraînant un ajustement graduel du PIB potentiel. Ces évolutions continues du PIB potentiel doivent par ailleurs être distinguées de celles, tendancielle et de long terme, qui sont plutôt dépendantes du progrès technique et de la démographie.

En l'absence de définition tranchée du PIB potentiel, il existe de multiples méthodes pour estimer cette grandeur inobservable. On distingue usuellement les méthodes dites « statistiques » visant à extraire de l'information brute à partir de séries sans chercher à établir de lien économique théorique entre elles, de méthodes dites « structurelles » assises sur des raisonnements théoriques préalables et appliquées aux données à l'aide d'outils économétriques. Les premières ont ainsi l'avantage de ne pas reposer sur un *a priori* théorique, tandis que les secondes permettent une décomposition du PIB potentiel selon ses déterminants, utilisable pour la prévision ou la projection

à moyen terme. La frontière est toutefois poreuse entre les deux catégories de méthodes puisqu'il existe des méthodes dites « semi-structurelles » incorporant des aspects propres à chacune des deux familles et présentant donc un caractère mixte. Les résultats présentés ici se rapportent ainsi à trois méthodes d'estimation distinctes, issue de chacune des familles de méthodes. La confrontation des résultats permet d'élaborer un diagnostic plus robuste, compte tenu de l'incertitude attachée à la définition et à la mesure du PIB potentiel.

Selon ces trois méthodes, l'économie française se situerait en 2017 au voisinage de son potentiel, voire un peu au-dessus (figure 3). Dix ans plus tôt, en 2007, l'écart de production était nettement positif, indiquant une économie en « surchauffe », avant de plonger brutalement en 2008 pour devenir négatif en 2009, au moment de la grande récession. Il s'est à nouveau creusé en 2012 lors de la crise des dettes souveraines en zone euro, l'ampleur de ce recul différant cependant selon les méthodes d'estimation. Il s'est ensuite progressivement réfermé depuis 2014 même si les méthodes diffèrent sur le rythme de fermeture. À partir de 2016, le rattrapage est dynamique, conduisant à une résorption du déficit d'activité dès 2017. En 2018, l'écart de production se situerait ainsi entre 0,5 et 1,5 point de PIB potentiel, selon les méthodes d'estimation. Les trois méthodes concordent donc à situer l'économie un peu au-delà de son potentiel. Le relatif relâchement des tensions signalé par les enquêtes de conjoncture les plus récentes

3. Écart de production calculé selon trois méthodes



Note : la méthode directe mise en œuvre dans cet encadré est identique à celle présentée dans Guillet *et al.* [2018] tandis que la méthode structurelle et la méthode semi-structurelle sont légèrement différentes dans leur spécification ainsi que dans les données utilisées.

Source : Insee, calculs des auteurs.

Encadré 3 (suite)

conduisent néanmoins à un diagnostic nuancé de stabilisation au voisinage du potentiel plutôt qu'à celui d'un dépassement marqué annonciateur d'une éventuelle surchauffe de l'économie.

En tant qu'indicateur des déséquilibres entre l'offre et la demande, l'écart de production est théoriquement en lien avec la dynamique des prix. Dans ce cas, l'inflation sous-jacente, relativement stable à un niveau modéré ces derniers mois, renverrait un message cohérent avec une économie plutôt au voisinage de son potentiel. L'absence de tensions inflationnistes peut, par ailleurs, traduire des modifications du régime de formation des prix, qu'il s'agisse, par exemple, de l'ouverture commerciale venant réduire le pouvoir de marché des firmes nationales, ou bien du meilleur ancrage des anticipations d'inflation. Dans le cas français, de surcroît, le taux de chômage peut être jugé élevé si l'économie est au voisinage de son potentiel : des phénomènes d'hystérèse et d'inadéquation des compétences peuvent contribuer à expliquer la coexistence de ce chômage et de fortes difficultés de recrutement.

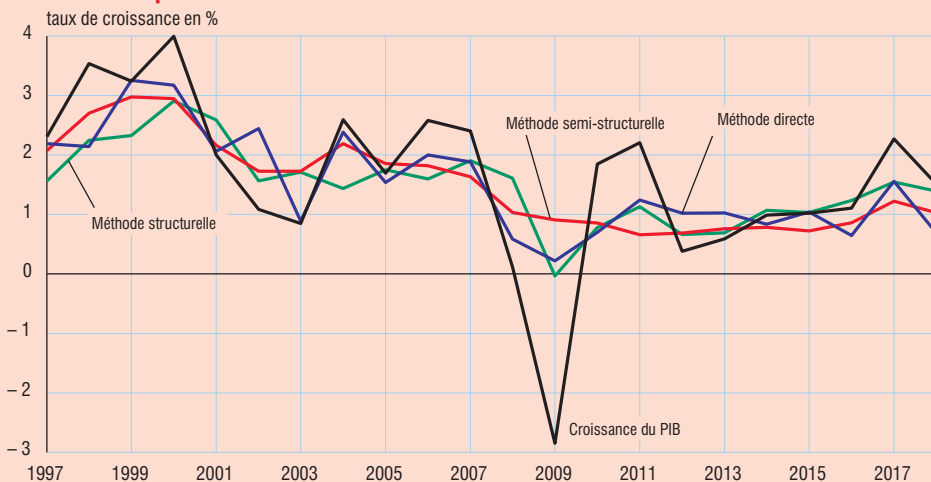
L'écart de production, à travers son signe et son ampleur, donne une vision instantanée et statique de la position de l'économie dans le cycle. Ses évolutions au cours du temps éclairent, de plus, sur la différence entre le taux de croissance du PIB observé et celui du PIB potentiel, aussi appelé

« croissance potentielle ». La croissance observée aurait ainsi été plus rapide que la croissance potentielle en 2017, conduisant à un retour vigoureux de l'économie à son niveau potentiel (figure 4).

Sur plus longue période, la trajectoire de la croissance potentielle fait apparaître que les périodes de récession, notamment au début des années 2000 à la suite de l'éclatement de la « bulle Internet » et enfin au moment de la crise financière de 2008-2009, ont à chaque fois eu pour conséquences des diminutions marquées de la croissance potentielle, sans que celle-ci ne rattrape son rythme antérieur une fois passé l'épisode de crise.

Ces diminutions brutales de la croissance potentielle au moment des crises s'inscrivent dans un contexte plus général de baisse sensible des taux de croissance de l'activité depuis les 30 dernières années. Les causes de ce phénomène, observable dans l'ensemble des économies avancées, constituent une question de recherche très discutée. Plusieurs pistes d'explication ont été proposées, par exemple le vieillissement démographique jouant sur les comportements d'activité et l'équilibre macroéconomique entre épargne et investissement ou encore le ralentissement structurel de la productivité des entreprises [Khder et Monin, 2019], sans qu'aucune ne fasse aujourd'hui encore véritablement consensus.

4. Croissance potentielle calculée selon trois méthodes



Source : Insee, calculs des auteurs.

Pour en savoir plus

Guillet X., Lagouge A., Rousset C., Virely B., « Tensions sur l'offre et position de l'économie dans le cycle », *Note de conjoncture*, Insee, juin 2018.

Khder M.-B., Monin R., « Ralentissement structurel de la productivité des entreprises », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2019.

Principales révisions intervenues sur les comptes de la Nation en 2016 et 2017

Lorraine Aeberhardt*

À l'occasion de la publication du compte provisoire 2018, les comptes annuels définitif 2016 et semi-définitif 2017 comportent des révisions par rapport aux comptes semi-définitif 2016 et provisoire 2017 publiés en 2018.

Principales révisions sur le compte 2016

Équilibre ressources-emplois

Dans le compte définitif 2016, le PIB en volume croît de 1,1 %, contre + 1,2 % au compte semi-définitif tandis que la progression du PIB en valeur s'établit à + 1,6 % contre + 1,4 % en compte semi-définitif. Cette révision à la hausse provient essentiellement de la révision à la hausse du dynamisme de la valeur ajoutée (VA) des sociétés financières (SF).

Côté demande, la contribution en volume de la demande intérieure hors stocks à l'évolution du PIB est révisée en baisse de 0,2 point et s'établit à 1,9 point. La croissance de la FBCF s'établit à + 2,7 % en compte définitif en légère baisse par rapport au compte semi-définitif (+ 2,8 %), mais cette relative stabilité masque des mouvements en sens contraires. La FBCF des entreprises non financières est en effet révisée à la baisse (+ 2,9 % en volume contre + 3,4 %) via l'exploitation des données relatives aux immobilisations corporelles d'Esane. La FBCF des administrations publiques est stable par rapport à 2016 alors qu'elle augmentait légèrement (+ 0,2 %) en compte semi-définitif. La FBCF des ménages n'est pas révisée et son évolution s'établit à + 2,8 %, tandis que la FBCF des sociétés financières est révisée en forte hausse, à + 8,5 % en compte définitif contre + 6,5 % en compte semi-définitif. Au total, la contribution de la FBCF à la croissance du PIB est de 0,6 point en volume en compte définitif comme en compte semi-définitif.

Par ailleurs, la dépense de consommation des ménages est revue en baisse en volume (+ 1,8 % en compte définitif contre + 2,1 % en compte semi-définitif) en raison principalement de la modification du partage prix-volume des services financiers, tandis que la dépense de consommation des administrations publiques n'est pas révisée (+ 1,4 %).

La progression des exportations est relevée (+ 1,8 % contre + 1,5 %), tandis que la croissance des importations est revue en baisse (+ 2,9 % contre + 3,0 %), et la contribution du commerce extérieur à l'évolution du PIB en volume est donc moins négative en compte définitif (- 0,4 point) qu'en compte semi-définitif (- 0,5 point).

Enfin, après plusieurs années de restocking, les entreprises continuent d'accroître leurs stocks en 2016 mais dans une moindre mesure qu'en 2015, si bien que la contribution des variations de stocks à la croissance en volume est négative (- 0,4 point en définitif et en semi-définitif).

Compte des sociétés non financières (SNF)

L'évolution de la valeur ajoutée des SNF n'est pas révisée en compte définitif et s'établit à + 1,9 %, tandis que la croissance des rémunérations qu'elles versent est révisée de 0,3 point à la hausse (+ 2,4 % au lieu de + 2,1 %). Bien que les impôts sur la production nets des subventions soient en revanche revus à la baisse (- 0,9 point), l'excédent brut d'exploitation (EBE) est moins dynamique au compte définitif (+ 1,0 % contre + 1,6 % précédemment). L'évolution du solde des revenus de la propriété est plus favorable. En conséquence l'épargne brute des SNF augmente de + 3,5 % alors qu'elle était quasiment stable (+ 0,1 %) en compte semi-définitif. La formation brute de capital (FBCF), peu révisée (- 0,1 point), est en progression sur 2016, à + 3,6 %.

La révision à la hausse des rémunérations n'étant que partiellement compensée par la révision en baisse des impôts nets des subventions, et compte-tenu de la stabilité de la valeur ajoutée, le taux de marge des SNF diminue de - 0,3 point (- 0,1 point au compte semi-définitif) pour s'établir à 31,7 % en 2016. Le taux d'investissement des SNF n'est pas révisé, à 23,2 %, alors que le taux d'autofinancement est revu à la hausse (+ 3,4 points) en lien avec la révision de l'épargne : il s'établit à 97,4 %.

Compte des ménages

L'évolution du revenu disponible brut (RDB) est légèrement revue à la hausse par rapport

* Lorraine Aeberhardt (Insee).

Encadré 4 (suite)

au compte semi-définitif et s'établit à + 1,8 % : l'amélioration des revenus d'activité et du patrimoine est en effet compensée par des transferts courants reçus nets révisés en baisse. Le prix de la dépense de consommation finale étant révisé en hausse, l'évolution du pouvoir d'achat est révisée à la baisse, à + 1,6 % (contre + 1,8 % précédemment). En revanche, la progression de la dépense de consommation finale des ménages en valeur n'étant pas révisée (+ 2,0 %, comme en compte semi-définitif), le taux d'épargne des ménages est inchangé à 13,9 %.

Principales révisions sur le compte 2017

Équilibre ressources-emplois

Le PIB en volume croît de + 2,3 % dans le compte semi-définitif 2017, contre + 2,2 % au compte provisoire. La croissance du PIB en valeur est en revanche revue à la baisse : + 2,7 % contre + 2,8 %. Le déflateur du PIB a donc été revu de 0,2 point à la baisse (+ 0,5 % au lieu de + 0,7 %).

Côté demande, la contribution en volume de la demande intérieure hors stocks à l'évolution du PIB est révisée en hausse à + 2,1 points en compte semi-définitif contre + 1,8 point au compte provisoire.

La contribution de la FBCF n'est pas révisée (+ 1,0 point) car la révision à la hausse de la FBCF des entreprises non financières (+ 4,7 % contre + 4,1 %) ainsi que de la FBCF des ménages (+ 6,6 % contre + 5,6 %) est contrebalancée par une révision à la baisse de la FBCF des administrations publiques (+ 0,3 % contre + 1,4 %) et de la FBCF des institutions financières (+ 12,3 % contre + 16,4 %).

La dépense de consommation des ménages en volume augmente davantage qu'au compte provisoire (+ 1,4 % contre + 1,0 %), de même que les dépenses de consommation des administrations publiques (+ 1,5 % contre + 1,3 %).

Le commerce extérieur a une contribution légèrement négative à la croissance en volume, de - 0,1 point alors qu'elle était légèrement positive (+ 0,1 point) au compte provisoire. Les importations en volume ont été revues à la baisse (+ 3,9 % contre + 4,0 %), mais dans une moindre ampleur que les exportations en volume (+ 3,9 % contre + 4,5 %).

Les entreprises stockent plus qu'en 2016, si bien que la contribution des stocks à la

croissance est positive à + 0,2 point comme en compte provisoire.

Compte des sociétés non financières (SNF)

En 2017, la croissance de la VA des SNF s'établit à + 3,3 % au lieu de + 3,7 % dans le compte provisoire. Bien que la rémunération des salariés soit aussi revue à la baisse à + 3,5 % au lieu de + 3,8 %, l'EBE est moins dynamique (+ 3,2 %) qu'il ne l'était au compte provisoire (+ 3,6 %). De même, le taux de marge est légèrement revu à la baisse (- 0,2 point), et s'établit à 31,7 % en 2017. En cohérence avec les révisions sur l'année 2016, le solde des revenus de la propriété est plus favorable qu'au compte provisoire. Par ailleurs, les impôts sur le revenu acquittés par les SNF sont revus à la baisse. Au total, l'épargne brute est donc significativement revue à la hausse en niveau. En évolution toutefois, elle est révisée en baisse, mais reste dynamique : au compte semi-définitif, l'épargne brute des SNF augmente de + 5,8 % alors qu'elle augmentait de + 7,5 % au compte provisoire.

La FBCF est revue à la hausse (+ 0,3 point, à + 5,3 % en 2017) et le taux d'investissement est peu révisé par rapport au provisoire et progresse légèrement (+ 0,5 point) par rapport à 2016. Le taux d'autofinancement s'établit en compte semi-définitif 2017 à 97,9 % après 96,3 % en 2016.

Compte des ménages

Le RDB des ménages progresse de + 2,2 % en valeur en 2017 contre + 2,6 % au compte provisoire. Les revenus d'activité sont plus dynamiques du fait de la révision à la hausse du revenu mixte et dans une moindre mesure des salaires. *A contrario*, les revenus du patrimoine sont révisés en baisse, en particulier les revenus attribués aux assurés qui avaient été surestimés au provisoire. Le déflateur de la consommation des ménages est révisé en baisse également ce qui implique qu'au final, l'évolution du pouvoir d'achat du RDB n'est presque pas révisée : il croît de + 1,4 % en 2017. La dépense de consommation des ménages en valeur n'étant pas révisée (+ 2,2 % en compte semi-définitif comme en compte provisoire), le taux d'épargne est révisé en baisse (- 0,4 point) pour s'établir au même niveau qu'en 2016 (13,9 %). Le taux d'épargne financière est révisé en baisse à 3,8 %.

Tableaux des principales révisions

évolutions et taux en %

| A. Fiche de PIB en volume, données brutes | Anciennes séries | | Nouvelles séries | |
|---|------------------|------------|------------------|------------|
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| Produit intérieur brut | 1,2 | 2,2 | 1,1 | 2,3 |
| Importations | 3,0 | 4,0 | 2,9 | 3,9 |
| Dépenses de consommation des ménages | 2,1 | 1,0 | 1,8 | 1,4 |
| Dépenses de consommation des administrations publiques | 1,4 | 1,3 | 1,4 | 1,5 |
| Formation brute de capital fixe (FBCF) totale | 2,8 | 4,5 | 2,7 | 4,7 |
| <i>dont : ménages</i> | 2,8 | 5,6 | 2,8 | 6,6 |
| <i>entreprises non financières (ENF)</i> | 3,4 | 4,1 | 2,9 | 4,7 |
| <i>administrations publiques (APU)</i> | 0,2 | 1,4 | 0,0 | 0,3 |
| Exportations | 1,5 | 4,5 | 1,8 | 3,9 |
| Stocks (contribution au PIB, en points) | -0,4 | 0,2 | -0,4 | 0,2 |
| B. Fiche de PIB en valeur, données brutes | Anciennes séries | | Nouvelles séries | |
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| Produit intérieur brut | 1,4 | 2,8 | 1,6 | 2,7 |
| Importations | 0,8 | 6,2 | 0,6 | 6,1 |
| Dépenses de consommation des ménages | 2,0 | 2,2 | 2,0 | 2,2 |
| Dépenses de consommation des administrations publiques | 1,2 | 1,3 | 1,3 | 2,5 |
| Formation brute de capital fixe (FBCF) totale | 3,2 | 5,7 | 3,1 | 5,9 |
| <i>dont : ménages</i> | 3,6 | 7,6 | 3,1 | 8,8 |
| <i>entreprises non financières (ENF)</i> | 3,7 | 4,9 | 3,6 | 5,2 |
| <i>administrations publiques (APU)</i> | 0,3 | 3,1 | 0,3 | 2,2 |
| Exportations | -0,1 | 5,3 | 0,5 | 4,7 |
| Stocks (contribution au PIB, en points) | -0,4 | 0,2 | -0,4 | 0,1 |
| C. Fiche de PIB en prix, données brutes | Anciennes séries | | Nouvelles séries | |
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| Produit intérieur brut | 0,2 | 0,7 | 0,5 | 0,5 |
| Importations | -2,2 | 2,1 | -2,2 | 2,1 |
| Dépenses de consommation des ménages | -0,1 | 1,3 | 0,2 | 0,8 |
| Dépenses de consommation des administrations publiques | -0,2 | 0,7 | -0,1 | 1,0 |
| Formation brute de capital fixe (FBCF) totale | 0,4 | 1,2 | 0,4 | 1,1 |
| <i>dont : ménages</i> | 0,8 | 1,9 | 0,3 | 2,1 |
| <i>entreprises non financières (ENF)</i> | 0,3 | 0,7 | 0,6 | 0,5 |
| <i>administrations publiques (APU)</i> | 0,1 | 1,7 | 0,2 | 1,9 |
| Exportations | -1,6 | 0,8 | -1,3 | 0,8 |
| Stocks (contribution au PIB, en points) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -0,1 |
| D. Éléments du compte des sociétés non financières, en valeur | Anciennes séries | | Nouvelles séries | |
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| Valeur ajoutée (VA) | 1,9 | 3,7 | 1,9 | 3,3 |
| Rémunération des salariés | 2,1 | 3,8 | 2,4 | 3,5 |
| Excédent brut d'exploitation (EBE) | 1,6 | 3,6 | 1,0 | 3,2 |
| Épargne brute | 0,1 | 7,5 | 3,5 | 5,8 |
| FBCF | 3,7 | 5,0 | 3,6 | 5,3 |
| Taux de marge (EBE/VA) | 31,9 | 31,9 | 31,7 | 31,7 |
| Taux d'investissement (FBCF/VA) | 23,2 | 23,5 | 23,2 | 23,7 |
| Taux d'autofinancement (épargne/FBCF) | 94,0 | 96,3 | 97,4 | 97,9 |
| E. Éléments du compte des ménages, en valeur | Anciennes séries | | Nouvelles séries | |
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| Revenu disponible brut (RDB) | 1,7 | 2,6 | 1,8 | 2,2 |
| Dépense de consommation | 2,0 | 2,2 | 2,0 | 2,2 |
| Pouvoir d'achat du RDB | 1,8 | 1,3 | 1,6 | 1,4 |
| Taux d'épargne (épargne/RDB) | 13,9 | 14,3 | 13,9 | 13,9 |
| Taux d'épargne financière (capacité de financement/RDB) | 4,4 | 4,4 | 4,5 | 3,8 |

Note : les anciennes séries proviennent des comptes nationaux annuels publiés le 30 mai 2018 ; les nouvelles séries proviennent des comptes nationaux annuels publiés le 30 mai 2019.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dossiers



La France et les objectifs de développement durable

*Jean-Pierre Cling, Sylvie Eghbal-Teherani, Mathieu Orzoni et Claire Plateau**

L'Agenda 2030 adopté en 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies se décline en 17 objectifs et 169 cibles. Il couvre les trois dimensions classiques du développement durable : économique, sociale et environnementale. Il a conduit à l'élaboration d'une batterie d'indicateurs de suivi, les indicateurs du développement durable (IDD), au nombre de 232. Cette démarche de « tableau de bord » est dans l'esprit des recommandations de la commission Stiglitz [2009] sur la mesure des performances économiques et du progrès social. Les IDD constituent maintenant un cadre de référence pour le suivi des politiques nationales. Il s'agit néanmoins d'une référence flexible, adaptable au contexte des différents pays ou régions du monde. La France comme l'Union européenne (UE) ont ainsi élaboré leurs propres tableaux de bord, dérivés des IDD mondiaux mais plus restreints, d'une centaine d'indicateurs chacun.

Ce dossier s'appuie sur les indicateurs du tableau de bord de l'UE et examine comment la France se situe en comparaison des autres pays membres, en termes globaux et, de manière plus fine, indicateur par indicateur. D'une façon générale, la France est en position moyenne au sein de l'UE. La pauvreté et les inégalités monétaires y sont relativement contenues. L'espérance de vie y est élevée sans que cela se traduise par une meilleure santé perçue et elle reste mal classée en matière de mortalité routière. En matière d'éducation, la France fait mieux que la moyenne européenne, sauf pour la réduction des faibles compétences chez les jeunes de 15 ans. L'accès à l'emploi reste difficile, notamment pour les plus jeunes. Le bilan de la France est contrasté dans le domaine environnemental. Sa consommation d'énergie a décliné comme dans l'ensemble de l'UE. Cependant elle peine à atteindre certains de ses objectifs, par exemple en matière d'énergies renouvelables. Le recours à l'énergie nucléaire explique sa bonne performance quant aux émissions de gaz à effet de serre. La France est proche de la moyenne européenne pour la pollution de l'air par les particules fines ou le développement de l'agriculture biologique ; l'artificialisation des sols y est plus élevée que sur le continent.

Les IDD et le tableau de bord de l'UE essayent enfin de quantifier la qualité des institutions et du lien social. Le faible taux de mortalité par homicide n'empêche pas une forte prévalence du sentiment d'insécurité. La confiance des Français dans les institutions européennes est plutôt faible.

Le cadre défini par l'ONU : l'Agenda 2030

En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030, dit « Agenda 2030 » [ONU, 2015], qui constitue un nouveau cadre politique mondial. Selon sa définition habituelle, le développement durable vise à répondre aux besoins des générations actuelles sans

* Jean-Pierre Cling, Sylvie Eghbal-Teherani, Mathieu Orzoni et Claire Plateau (Insee). Les auteurs remercient Olivier Sautory pour son appui précieux dans l'analyse des données conduites dans ce dossier.

compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins¹. Il s'agit d'une approche globale, comportant trois dimensions économique, sociale et environnementale entretenant des liens très forts entre elles et qui doivent s'analyser ensemble et de manière cohérente.

L'Agenda 2030 retient 17 objectifs et 169 cibles. Il définit un cadre politique intégré pour les 15 prochaines années, couvrant les différentes dimensions du développement durable. Il a fait converger deux agendas antérieurs, celui des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et celui des sommets de la Terre². Les OMD, adoptés en 2000, ne concernaient que les pays en développement et se focalisaient essentiellement sur la réduction de la pauvreté et le développement humain. De son côté, le dernier sommet de la Terre de 2012, dit « Rio+20 », privilégiait la dimension environnementale du développement durable. L'Agenda 2030 reprend également des engagements issus d'autres accords internationaux et élargit la perspective à l'État de droit et à la bonne gouvernance (justice, lutte contre la corruption, sécurité, etc.).

Le suivi de cet Agenda nécessitait la constitution d'une liste d'indicateurs. Leur définition a été confiée à un groupe d'experts (IAEG-SDGs³, *encadré 1*) composé de représentants de 27 instituts nationaux de statistiques, dont l'Insee pour la France. Ils ont été adoptés en mars 2017 par la Commission statistique et en juillet 2017 par l'Assemblée générale des Nations unies [ONU, 2017]. Ce sont 232 indicateurs qui ont été retenus au total (*figure 1*). Ce nombre d'indicateurs peut paraître très élevé et interroger sur la capacité de communiquer avec un tel tableau de bord, mais il était difficile d'en retenir moins, avec 169 cibles souvent multidimensionnelles⁴. Un rapport annuel du Secrétariat général de l'ONU, présenté au Forum politique de haut niveau (FPHN), analyse les progrès réalisés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à partir de ces indicateurs [ONU, 2018].

Pour responsabiliser chaque pays dans l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030, les indicateurs mondiaux calculés par les agences onusiennes sont basés, dans la mesure du possible, sur les statistiques officielles et les données des instituts nationaux de statistique, qui sont invités à élargir leur production statistique avec des sources nouvelles. En l'absence de données nationales permettant une estimation fiable, les agences doivent toujours consulter le pays concerné pour lui faire valider avant publication leurs propres estimations.

Mais les indicateurs mondiaux ne sont pas nécessairement applicables à tous les contextes nationaux, du fait des caractéristiques propres à chaque pays, si bien que des indicateurs régionaux, nationaux, voire infranationaux, sont nécessaires au suivi de la bonne mise en œuvre de l'Agenda 2030. Par exemple, le premier indicateur mondial mesurant la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour (seuil international de pauvreté) n'est manifestement pas pertinent dans le cas des pays développés. En outre, certains pays avaient déjà une stratégie de développement durable avec un cadre d'indicateurs qu'ils souhaitent ajuster en fonction des objectifs mondiaux de développement durable (ODD). Par ailleurs, le niveau de développement statistique dans un pays donné peut permettre d'utiliser des indicateurs plus sophistiqués que ceux utilisés à l'échelle mondiale. Ce sont ces raisons qui expliquent que la liste adoptée pour le suivi au niveau mondial des ODD par l'ONU soit en partie différente de celle retenue pour leur suivi au niveau européen par la Commission européenne ou encore de celle définie en France (*encadré 2*).

1. Définition qui apparaît pour la première fois dans le rapport Bruntland, dont le nom officiel est « Notre avenir à tous ». Ce rapport a été rédigé en 1987 par la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par G.-H. Bruntland.

2. Rencontres décennales entre dirigeants mondiaux organisées depuis 1972 par l'ONU, avec pour but de définir les moyens de stimuler le développement durable au niveau mondial. Le dernier sommet de la Terre, appelé « Rio+20 », a eu lieu à Rio de Janeiro en 2012, 20 ans après celui de Rio de Janeiro de 1992.

3. *Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goals (SDGs) indicators*.

4. Le nombre d'indicateurs est encore bien plus élevé – 4 000 à 5 000 séries au minimum – si l'on prend en compte la demande de désagréger les indicateurs selon toutes les catégories de population.

Les indicateurs mondiaux de développement durable, un défi statistique

La définition des indicateurs de développement durable (IDD) a été complexe parce que les cibles étaient souvent vagues et les statisticiens devaient donc les interpréter pour sélectionner des indicateurs. Que signifie « renforcer la stabilité macroéconomique mondiale » (cible 17.13) et comment la mesurer ? Ou encore, que signifie « l'accès à des services de base » (cible 1.4), ou « promouvoir un système commercial multilatéral » (cible 17.10) ? Cela a conduit parfois à retenir des indicateurs multidimensionnels ou composites pour saisir la complexité de la question (par exemple 15.2.1 sur « la surface des forêts exploitées de manière durable »).

Les statisticiens ont parfois sélectionné des indicateurs non statistiques pour mesurer les cibles, comme pour celle de « mettre fin à toute forme de discrimination à l'égard des femmes et des filles » avec un indicateur de présence ou d'absence d'un cadre juridique visant à promouvoir l'égalité des sexes (5.1.1). Environ 26 % des indicateurs sont en dehors du champ de la statistique. D'autres indicateurs ont été retenus alors que l'on ne savait pas encore les produire. De nombreux indicateurs appartiennent à des domaines où les statistiques officielles sont encore peu développées, par exemple la gouvernance. Enfin, certains indicateurs ont été retenus alors que leur définition ou leur méthodologie reste à définir selon des standards internationaux. C'était le cas par exemple de l'indicateur 2.4.1 relatif aux terres exploitées de manière productive et durable. Que signifie « exploiter une terre de manière productive et durable » ?

L'IAEG-SDGs a été chargé d'examiner les propositions des agences onusiennes responsables de chacun des indicateurs et de les valider. Du fait de ces contraintes, le suivi de l'Agenda 2030 est pour l'instant inégalement couvert. La révision de la liste d'indicateurs prévue en 2020 se fixe

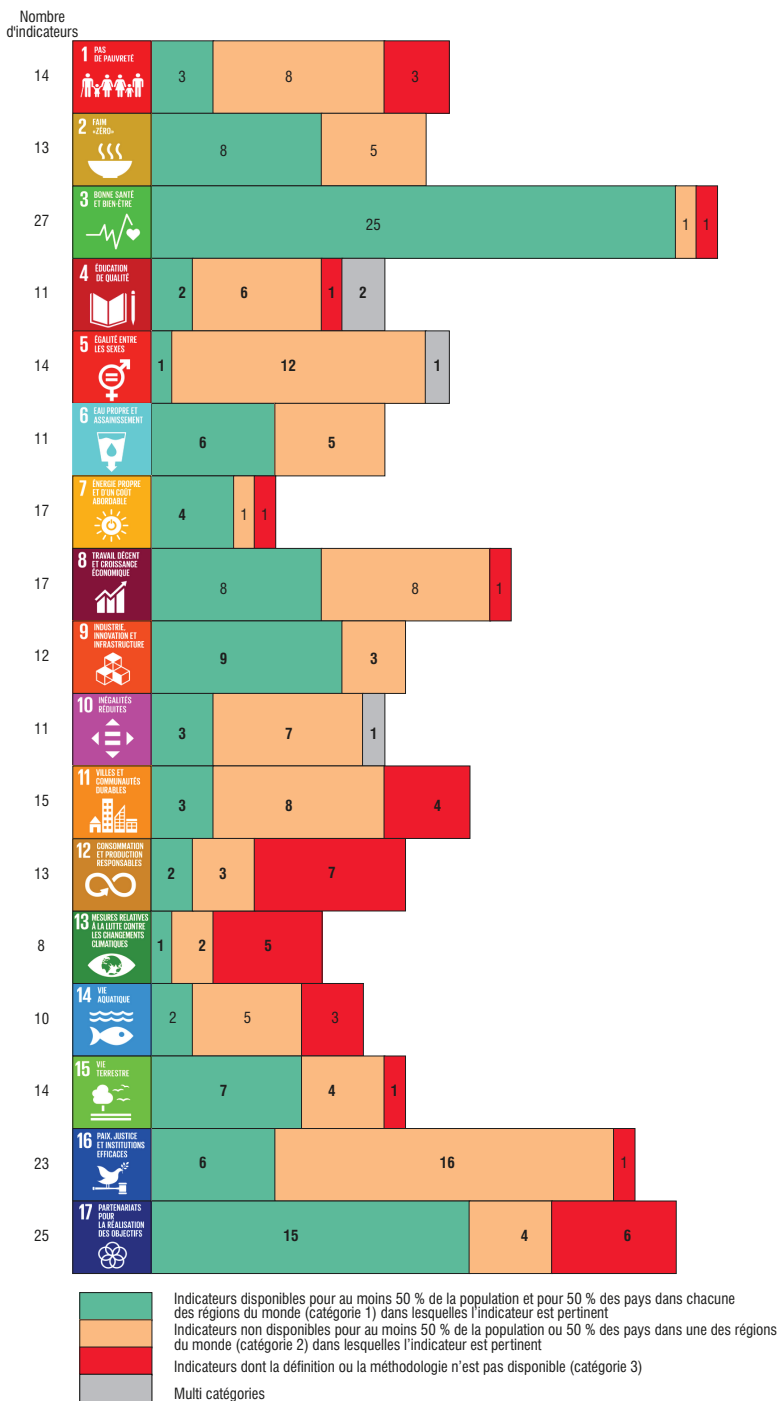
comme objectif d'y remédier. Le 4 avril 2019, 34 indicateurs (contre 84 mi-2016) n'avaient toujours pas été définis ou ne faisaient pas l'objet d'une méthode de calcul selon des normes internationales (catégorie 3). Surtout, ces 34 indicateurs ne sont pas également répartis entre les différents objectifs (figure 1). Ils concernent par exemple plus de 50 % des indicateurs de l'objectif 12, relatif à la production et la consommation durable, ou encore de l'objectif 13, relatif au changement climatique, qui sont l'un et l'autre des objectifs sensibles de l'Agenda 2030. Parmi les indicateurs bien définis avec une méthodologie solide, 105 indicateurs disposent de données pour au moins 50 % des pays et 50 % de la population de chaque région du monde (catégorie 1) et un peu moins de la moitié (98 indicateurs) n'ont toujours pas de données pour au moins 50 % des pays ou 50 % de la population pour une région du monde (catégorie 2). Les ODD 5 sur l'égalité entre les sexes et 16 sur la gouvernance sont les plus concernés par ce dernier cas de figure.

Renseigner l'ensemble des indicateurs du développement durable constitue donc un défi de grande ampleur pour la statistique publique, que celle-ci est dans l'obligation de relever. Faute de réponse adéquate, des indicateurs seraient produits par d'autres acteurs, d'autant plus facilement que la prolifération des données avec des traitements informatiques toujours plus accessibles a multiplié les producteurs d'indicateurs, mais sans la transparence et les garanties nécessaires sur la qualité et l'indépendance des données. La statistique publique doit travailler en partenariat avec les différentes instances internationales, les chercheurs et experts des différents domaines, la société civile et coordonner les travaux pour tirer parti au mieux des nouvelles sources de données et expertises diverses.

Les indicateurs européens de développement durable

Au niveau européen, on disposait déjà d'une liste d'objectifs de développement durable, solidement ancrés dans les traités européens et intégrés dans des projets transversaux clés et dans des politiques et initiatives sectorielles. La première stratégie européenne en faveur du développement durable avait été adoptée par le Conseil en juin 2001 et révisée en 2006. Tous les deux ans depuis 2007 et jusqu'en 2015, la Commission européenne a publié un rapport sur l'état d'avancement de cette stratégie, qui s'appuyait sur un tableau de bord d'indicateurs de développement durable (IDD) élaboré par Eurostat avec les États membres. La stratégie « Europe 2020 », qui est une stratégie de coordination des politiques économiques au sein de l'Union européenne (UE) sur une période de dix ans, s'inscrivait également dans ce cadre.

1. Disponibilité des indicateurs de la liste mondiale



Note : le nombre d'indicateurs ODD (Définitions) est supérieur à 232 car certains sont utilisés pour suivre différents objectifs. Avec ces doubles comptes, le nombre d'indicateurs est égal à 255.

Source : Nations unies, extraction des données en avril 2019.

Les indicateurs français de développement durable

La démarche française a été parallèle et assez similaire à la démarche européenne. C'est en 2003 que la France a défini sa première stratégie de développement durable, à la suite des engagements internationaux qu'elle avait pris lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, et réaffirmés en 2002 au sommet de Johannesburg. En tant que pays membre de l'ONU, la France s'est engagée à prendre en compte les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 dans la définition de ses politiques. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré un tableau de bord de 98 indicateurs de suivi national de la mise en œuvre des ODD par un groupe de travail réunissant les différentes parties prenantes, placé sous l'égide du Conseil national de l'information statistique et la présidence de Jean-René Brunetière [Cnis, 2018]. La liste d'indicateurs inclut les dix indicateurs de richesse dérivés de la loi du 13 avril 2015 (dite « loi Eva Sas »). Cette loi avait invité à la prise en compte de « nouveaux indicateurs de richesse », pour évaluer les politiques publiques (voir *fiche 21* sur les indicateurs de développement durable et

le rapport annuel de suivi par le gouvernement [Premier Ministre, 2018]).

Ce tableau de bord national, complémentaire au suivi mondial des ODD, ne se substitue pas à ce dernier. La participation de la France à la collecte par les agences onusiennes des valeurs nationales pour les indicateurs mondiaux reste nécessaire, car elle permet de comparer la position et la trajectoire de la France à celle des autres pays et d'alimenter, sur cette composante, le point d'étape présenté au Forum politique de haut niveau de l'ONU.

Au total, le tableau de bord pour le suivi national des indicateurs comprend approximativement un tiers d'indicateurs appartenant à la liste mondiale, un tiers d'indicateurs dans une version approchée (définition légèrement différente) et un tiers d'indicateurs complémentaires. La liste d'indicateurs définie pour la France présente l'avantage d'être la plus adaptée au contexte français et, comme pour la liste européenne, à la disponibilité des indicateurs. La contrepartie est le manque de comparabilité internationale pour une partie des indicateurs.

Dès l'adoption de l'Agenda 2030 en 2015, l'UE, en coordination avec ses États membres, s'est engagée à intégrer les objectifs de développement durable dans le cadre politique européen et a annoncé un suivi régulier détaillé des ODD à compter de 2017 [Commission européenne, 2016]. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle liste d'indicateurs, sélectionnés en fonction de principes et de critères définis, a été établie pour l'UE après une large consultation⁵.

S'agissant de la pertinence des politiques, l'ensemble d'indicateurs retenus rend compte de la manière dont les politiques de l'UE contribuent à la mise en œuvre du programme 2030. Ce sont des indicateurs de performance mesurant les impacts et les résultats des politiques et des initiatives de l'UE, d'une manière simple, claire et facile à comprendre. En outre, tous les indicateurs sélectionnés doivent permettre une interprétation sans ambiguïté de la direction de changement souhaitée, telle qu'elle est définie dans les politiques et initiatives de l'UE. En ce sens, cet ensemble d'indicateurs complète, du point de vue de l'UE, les indicateurs globaux des Nations unies en les adaptant aux besoins et aux spécificités de l'UE.

En ce qui concerne les exigences de qualité, la liste européenne d'IDD, à la différence de la liste mondiale, ne comprend que des indicateurs pour lesquels une production régulière de données est assurée. De plus, les données et métadonnées doivent être accessibles en ligne au public. La liste d'indicateurs prend également en compte les critères de qualité standard des statistiques européennes figurant dans le code de bonnes pratiques de la statistique européenne : fréquence de diffusion, actualité, couverture géographique, comparabilité entre pays et dans le temps, ainsi que la longueur des séries chronologiques. Tous les indicateurs sélectionnés sont conformes aux normes internationales ou européennes, le cas échéant, ce qui est le cas

5. La liste a été élaborée par Eurostat après consultation des instituts statistiques des États membres, des services de la commission, des comités du Conseil européen, du comité consultatif européen de la statistique (ESAC), des organisations non gouvernementales, des universités et d'autres organisations internationales.

des indicateurs fondés sur les statistiques européennes produites au sein du système statistique européen. Toutefois, l'ensemble des IDD européens comprend également plusieurs indicateurs produits hors du système statistique européen, en particulier dans les domaines que les statistiques officielles européennes ne couvrent pas suffisamment mais pour lesquels des données provenant de sources externes existent et répondent aux exigences de qualité (par exemple sur le changement climatique, les écosystèmes marin ou terrestre). Pour ces indicateurs, Eurostat partage la responsabilité avec les institutions qui produisent les statistiques (parmi lesquelles figurent des organisations non gouvernementales).

L'ensemble des IDD de l'UE est structuré selon les 17 objectifs de développement durable et comprend 100 indicateurs différents, ce qui semble la limite extrême pour un suivi et une communication efficaces. Une répartition uniforme des indicateurs entre les 17 objectifs a été appliquée pour assurer un équilibre entre les différents domaines. En conséquence, chaque objectif est couvert par 5 ou 6 indicateurs. Ainsi, 41 indicateurs sont des indicateurs à usages multiples, c'est-à-dire principalement affectés à un objectif, mais également utilisés comme indicateurs secondaires pour d'autres objectifs. Cela signifie que chaque objectif est suivi au moyen de 5 à 12 indicateurs au total. Ces indicateurs multifonctionnels sont utiles pour mettre en évidence les liens entre les différents objectifs et pour enrichir l'analyse dans les rapports de suivi. Parmi les 100 indicateurs, 88 sont mis à jour annuellement alors que 12 le sont avec une fréquence inférieure ; 69 indicateurs sont dérivés de statistiques européennes et 31 d'autres sources. Cette liste d'indicateurs est alignée autant que possible sur la liste des Nations unies : 53 indicateurs font partie, au moins sous forme approchée, de la liste des indicateurs mondiaux des Nations unies. Enfin, les indicateurs de l'UE sont ventilés par sexe, groupe d'âge, niveau d'éducation, région, degré d'urbanisation, revenu et handicap chaque fois que cela est pertinent et possible.

Tout en gardant le nombre total d'indicateurs (100) constant, la liste établie par Eurostat en 2017 est ajustée chaque année, afin d'incorporer des indicateurs provenant de nouvelles sources de données disponibles et de prendre en compte au mieux les nouvelles priorités de l'Europe. Les progrès de l'UE réalisés dans l'atteinte des objectifs de développement durable sont analysés dans un rapport annuel [Eurostat, 2018] à partir de cette liste d'indicateurs.

Le développement durable en Europe : vue d'ensemble

Dans la suite de ce dossier, c'est à la liste d'indicateurs de l'UE que nous nous référerons, pour analyser comment la France et les pays de l'UE se situent par rapport aux objectifs de développement durable.

Il ressort des méthodes statistiques d'analyse des données utilisées (*encadré 4*) que les pays de l'UE se différencient entre eux principalement par leurs indicateurs des dimensions économique et sociale : PIB/habitant et pauvreté/inégalités ; santé ; éducation/emploi. Les thématiques richesse/santé/éducation correspondent aux composantes de l'indice du développement humain, telles que définies par le Programme des Nations unies pour le développement [PNUD, 2018]. Les indicateurs liés à l'environnement et à l'énergie, qui s'intéressent à la troisième dimension du développement durable, sont de nature différente, avec une différenciation entre pays qui est variable selon les indicateurs. Enfin, les indicateurs liés à la gouvernance apportent un éclairage sur la sécurité et le fonctionnement des institutions.

Deux groupes de pays se distinguent nettement (*figure 2*), qui divisent la population de l'UE approximativement à parts égales⁶. On remarque que cette classification correspond à celle de l'Organisation des Nations unies⁷, ce qui se justifie par le fait que la différenciation que nous obtenons a certes une dimension économique, sociale et institutionnelle, mais aussi géographique.

6. La population du premier groupe de pays est de 278 millions d'habitants en 2016 et celle du second de 233 millions d'habitants.

7. Notre regroupement diffère à la marge de celui de l'ONU, en incluant les pays baltes et Chypre dans l'Europe de l'Est et du Sud.

2. Classification des pays de l'Union européenne pour les indicateurs des ODD



Note : dans cette carte, l'Europe de l'Ouest et du Nord est présentée en vert ; l'Europe de l'Est et du Sud a été décomposée en trois sous-groupes, différenciés par des nuances de rouge : Europe du Sud ; Europe de l'Est et Malte ; pays baltes et Bulgarie-Roumanie (encadré 4).
Source : Eurostat.

Un premier groupe relativement homogène de 11 pays d'Europe de l'Ouest et du Nord comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède. Il s'agit des pays les plus riches de l'UE, qui ont tous un PIB/habitant supérieur à la moyenne européenne. Ce groupe comprend notamment tous les pays signataires du traité de Rome, à l'exception de l'Italie que ses performances récentes rapprochent plutôt du second groupe de pays.

Conséquence d'un niveau de richesse supérieur, ces pays sont aussi ceux les moins touchés par la pauvreté sous ses différentes formes. Les inégalités de revenus y sont également inférieures. Conformément aux analyses habituelles [Deaton, 2013], les pays les plus riches en matière de PIB/habitant sont aussi globalement ceux où la population est en meilleure santé. Ce sont aussi ceux qui bénéficient à la fois du meilleur niveau d'éducation et des meilleures conditions d'emploi, ainsi que d'une meilleure gouvernance.

Un second groupe de 17 pays d'Europe de l'Est et du Sud comprend la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. Ces pays sont tous classés derrière ceux du groupe précédent et en dessous de la moyenne européenne en termes de PIB/habitant (même si l'écart est minime entre l'Italie, qui appartient à ce groupe, et la France, qui appartient au groupe précédent). La médiane du PIB/habitant dans le second groupe représente moins des deux tiers (62 %) de celle du premier groupe (23 000 euros contre 37 000 euros). On note toutefois une convergence du PIB/habitant des anciens pays communistes d'Europe de l'Est (qui sont les pays les plus pauvres de ce groupe) vers la moyenne européenne, avec un taux de croissance de 3,3 % par an entre 2012 et 2017, très supérieur à celui du groupe des pays riches (1,2 % par an). Les performances en matière de pauvreté et d'inégalités, de santé, d'éducation/emploi et de gouvernance sont aussi généralement sensiblement inférieures. Avec Chypre et Malte, les anciens pays communistes d'Europe de l'Est sont les adhérents les plus récents de l'UE, dans le cadre de plusieurs vagues d'adhésion entre 2000 et 2013.

De manière remarquable, la France est le pays qui se rapproche le plus de la moyenne des 28 pays de l'UE pour ces indicateurs globalement (*encadré 4*).

Du fait des thématiques étudiées (mais aussi des problèmes de disponibilité des données par pays pour certains indicateurs), l'analyse repose sur un peu plus de la moitié des indicateurs retenus par Eurostat, qui portent principalement sur les 8 objectifs suivants : ODD1 « Pauvreté » ; ODD3 « Santé » ; ODD4 « Éducation » ; ODD7 « Énergie » ; ODD8 « Emploi » ; ODD10 « Inégalités » ; ODD11 « Villes durables » et ODD16 « Paix, justice et institutions efficaces ». Pour chacune des thématiques (pauvreté/inégalités ; santé ; éducation/emploi ; environnement/énergie et gouvernance), nous sélectionnons les indicateurs les plus pertinents qui sont souvent communs à plusieurs ODD⁸.

En France, un taux de pauvreté monétaire parmi les plus faibles de l'UE

La France est classée au onzième rang de l'UE pour son PIB par habitant, exprimé en parité de pouvoir d'achat. C'est le plus faible des PIB/habitant des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord. Si cet indicateur est couramment utilisé pour mesurer la richesse d'un pays, le revenu disponible brut ajusté des ménages donne une indication sur le pouvoir d'achat et la capacité d'épargne des ménages du pays. De ce point de vue, la France ne se distingue pas des autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et se positionne en quatrième position au sein de l'UE derrière le Luxembourg, l'Allemagne et l'Autriche.

La situation de la France et des pays de l'UE en matière de pauvreté reflète notamment les niveaux de richesse nationale de chacun ainsi que sa distribution. Eurostat retient trois dimensions pour rendre compte statistiquement de la pauvreté et de l'exclusion sociale au sein d'un pays : la première estime le risque de pauvreté monétaire (proportion des personnes vivant avec moins de 60 % du niveau de vie médian du pays), la deuxième évalue la population en situation de privation matérielle sévère et la dernière, la faible intensité de travail⁹. Selon l'indicateur composite basé sur ces trois dimensions, la France apparaît comme l'un des pays européens

8. La liste d'indicateurs d'Eurostat comprend de nombreux indicateurs communs à plusieurs ODD, ce qui s'explique par les recouvrements entre ODD. Par exemple, le taux d'obésité est classé au sein de l'ODD2 « Faim » mais fait aussi partie de la liste des indicateurs complémentaires de l'ODD3 « Santé ».

9. L'intensité de travail désigne le nombre de mois durant lesquels les membres du ménage d'âge actif ont travaillé et est exprimée par rapport au nombre de mois durant lesquels ils auraient pu théoriquement travailler.

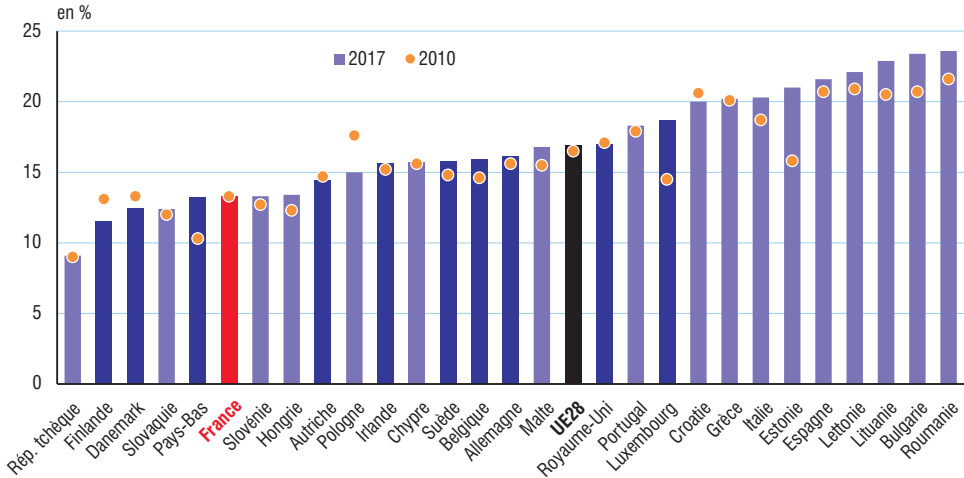
avec un taux de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale parmi les plus faibles en 2017 (17,1 % contre 22,4 % pour l'UE). La position relative de la France par rapport aux autres pays de l'UE est néanmoins différente selon les trois composantes.

Du fait de sa politique de redistribution, la France fait partie des pays européens où le taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux est le plus contenu [Blasco et Gleizes, 2019]. S'il n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise de 2008, il a néanmoins légèrement décliné depuis 2013, pour atteindre 13,3 % en 2017, soit plus de 3 points en dessous du taux de l'UE (figure 3). Seuls trois pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (la Finlande, le Danemark et les Pays-Bas) et deux d'Europe du Sud et de l'Est (la République tchèque et la Slovaquie) enregistrent des taux de pauvreté inférieurs. Les populations les plus touchées en France sont les chômeurs, les familles monoparentales et les inactifs non retraités, dont les étudiants. Cependant, avoir un emploi n'est pas toujours une assurance suffisante contre la pauvreté monétaire. En France, en 2017, plus de 7 % des personnes en emploi sont sous le seuil de pauvreté, soit 2 points de moins que dans l'UE.

La proportion de personnes en situation de privation matérielle sévère décroît depuis 2013, en France (- 1 point) comme dans l'UE (- 3 points)¹⁰. En France, ce taux atteint 4,1 % de la population, contre 6,6 % dans l'UE (en Bulgarie, ce taux atteint 30,0 %). Par ailleurs, la proportion des personnes vivant dans un ménage avec un faible niveau d'intensité de travail est relativement plus faible en France (8,1 % en 2017) que dans les autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, hormis le Luxembourg. Néanmoins, plusieurs pays d'Europe du Sud et de l'Est enregistrent des taux sensiblement inférieurs, au premier rang desquels la République tchèque, l'Estonie, la Pologne et la Slovaquie (taux inférieurs à 6 %).

Les difficultés financières des ménages peuvent avoir des répercussions directes sur leurs conditions de logement. En matière de surpeuplement du logement, ou de conditions générales de logement¹¹, la France ne se démarque pas des autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord. Le taux de surpeuplement des logements atteint en France 7,7 %, soit quasiment la médiane

3. Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux dans l'UE en 2010 et 2017



Note : les valeurs de 2017 des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord sont distinguées en bleu foncé.
 Source : Eurostat, dispositif européen SILC, extraction des données en février 2019.

10. La définition de l'indicateur d'Eurostat diffère de celle retenue en France pour le rapport annuel sur les nouveaux indicateurs de richesse, par le nombre de privations retenues.

11. Fuites dans la toiture ou bien murs, sols ou fondations humides ou bien pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol ; logement sans baignoire, ni douche, ni toilettes.

des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et 8 points de moins que dans l'ensemble de l'UE. En Roumanie, près de la moitié de la population est en situation de surpeuplement (47,0 %) et le taux dépasse 40 % dans 4 autres pays de l'Est (Bulgarie, Lettonie, Hongrie et Pologne). La proportion de personnes ne pouvant maintenir une température adéquate dans leur logement en France approche 5 %, ce qui la place parmi les pays qui connaissent les taux les moins bas au sein de l'Europe de l'Ouest et du Nord. Le taux le plus élevé est observé en Bulgarie (36,5 %).

Des inégalités de revenus contenues en France

Trois indicateurs sélectionnés pour le suivi des objectifs de développement durable en Europe permettent d'approcher les inégalités de revenus au sein de chaque pays¹². Les inégalités mesurées à partir de ces indicateurs sont généralement supérieures dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud à leur niveau en Europe de l'Ouest et du Nord (figure 4).

Le rapport interquintile de revenus traduit l'écart entre les masses de revenu des 20 % les plus aisés et celles des 20 % les plus modestes. La France (4,4 en 2017) ne se distingue pas des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord au sein duquel le ratio varie de 3,5 (Finlande) à 5,4 (Royaume-Uni).

4. Indicateurs relatifs au suivi de la pauvreté et des inégalités en 2017

| Objectifs de développement durable (ODD) | Indicateurs Eurostat | Médiane Europe de l'Est et du Sud | Médiane Europe de l'Ouest et du Nord | France | UE28 |
|---|---|-----------------------------------|--------------------------------------|---------------|---------------|
| 1. Éradication de la pauvreté | Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en %) | 25,6 | 18,1 | 17,1 | 22,4 |
| | Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux ¹ (en %) | 20,0 | 15,6 | 13,3 | 16,9 |
| | Personnes en situation de privation matérielle sévère (en %) | 10,1 | 3,4 | 4,1 | 6,6 |
| | Personnes vivant dans des ménages avec une très faible intensité de travail (en % des moins de 60 ans) | 7,8 | 9,5 | 8,1 | 9,5 |
| | Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi (en % des personnes en emploi âgées de 18 ans ou plus) | 9,3 | 6,9 | 7,4 | 9,4 |
| 7. Énergies propres et d'un coût abordable | Population en incapacité de maintenir une température adéquate dans le logement ¹ (en %) | 8,0 | 2,7 | 4,9 | 7,8 |
| 8. Travail décent et croissance durable | Taux de croissance du PIB/habitant ² (en %, moyenne annuelle 2012-2017) | 2,8 | 1,2 | 0,8 | 1,5 |
| 10. Réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre | PIB par habitant (en euros, en parité de pouvoir d'achat) | 23 000 | 37 100 | 31 100 | 30 000 |
| | Revenu disponible brut ajusté des ménages par personne (en euros, en parité de pouvoir d'achat) | 16 652 | 24 696 | 25 022 | 22 151 |
| | Intensité de la pauvreté ¹ (en % du niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, par rapport au seuil de pauvreté) | 26,0 | 20,1 | 16,9 | 24,1 |
| | Répartition des revenus ¹ (rapport interquintile) | 5,4 | 4,3 | 4,4 | 5,1 |
| 11. Villes et communautés durables | Part des revenus des 40 % des personnes les plus pauvres ² (en % des revenus de la population) | 19,9 | 22,5 | 22,5 | 21,1 |
| | Taux de surpeuplement ² (en % de la population) | 27,1 | 7,2 | 7,7 | 15,7 |

1. Indicateur retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

2. Indicateur proche de celui retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

12. La source retenue pour ces indicateurs est le dispositif européen SILC. Ceci peut induire de légères différences avec les statistiques diffusées pour la France par l'Insee, calculées à partir d'une autre source (enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux, ERFIS).

En ce qui concerne la part des revenus des 40 % les plus pauvres dans l'ensemble des revenus disponibles de la population du pays, la France se situe en 2016 à la médiane des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, un point au-dessus de la moyenne européenne.

Enfin, l'intensité de la pauvreté, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté au sein d'un pays, a atteint 16,9 % en 2017 en France et est sensiblement inférieure à celle de l'UE (24,1 %) ainsi qu'à celles des autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord ; dans ce groupe, seule la Finlande affiche un taux plus faible (13,7 %).

Les Français bénéficient de l'espérance de vie la plus élevée des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord

Globalement, la situation des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord est meilleure que dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud même si quelques pays d'Europe de l'Est et du Sud font partie des pays les mieux classés pour certains indicateurs des ODD relatifs au suivi de l'état de la santé de la population de l'UE.

L'espérance de vie à la naissance en France est la plus élevée parmi les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (82,7 ans en 2017) et figure parmi les plus élevées des pays de l'UE (figure 5). La France se classe ainsi au 3^e rang européen derrière deux pays du Sud, l'Espagne et l'Italie (respectivement 83,4 ans et 83,1 ans). Entre le début des années 2000 et 2017, l'espérance de vie à la naissance dans l'UE a augmenté de plus de 3 années. Si elle reste plus élevée pour les femmes que pour les hommes, l'écart tend à se réduire. En effet, en France, comme dans les autres pays européens, elle a progressé plus vite pour les hommes (+ 3,8 ans sur la période) que pour les femmes (+ 2,7 ans).

L'espérance de vie donne une évaluation de la durée de vie, mais elle n'indique pas si les personnes sont en bonne santé. Ainsi, des indicateurs sur la santé perçue, complètent les informations sur l'espérance de vie. De ce point de vue, la France se distingue des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord puisqu'elle est un des deux pays, avec l'Allemagne, dont la part de la population se percevant en bonne ou très bonne santé (67,4 %) est inférieure à la moyenne européenne (69,7 %). Paradoxalement, si les femmes ont une espérance de vie

5. Indicateurs relatifs au suivi de la santé en 2017

| Objectifs de développement durable (ODD) | Indicateurs Eurostat | Médiane Europe de l'Est et du Sud | Médiane Europe de l'Ouest et du Nord | France | UE28 |
|--|---|-----------------------------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
| 2. Sécurité alimentaire et agriculture durable | Taux d'obésité en 2014 ² (en % des 18 ans ou plus) | 17,3 | 15,3 | 15,3 | 15,9 |
| | Espérance de vie à la naissance ¹ (en années) | 78,4 | 81,7 | 82,7 | 80,9 |
| 3. Santé et bien-être | Population se percevant en bonne ou très bonne santé (en % des 16 ans ou plus) | 65,3 | 71,3 | 67,4 | 69,7 |
| | Prévalence du tabagisme ² (en % des 15 ans ou plus) | 28 | 19 | 36 | 26 |
| | Taux de mortalité dû à des maladies chroniques en 2015 (pour 100 000 personnes) | 157,6 | 104,2 | 104,2 | 122,1 |
| | Taux de mortalité due à la tuberculose, au VIH et à l'hépatite en 2015 (pour 100 000 personnes) | 2,8 | 1,4 | 2,1 | 2,9 |
| 8. Travail décent et croissance durable | Personnes tuées dans un accident de travail ² en 2016 (pour 100 000 salariés) | 2,1 | 1,4 | 2,7 | 1,7 |
| 11. Villes et communautés durables | Personnes tuées dans un accident routier ¹ en 2016 (pour 100 000 personnes) | 6,2 | 3,9 | 5,2 | 5,0 |

1. Indicateur retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

2. Indicateur proche de celui retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

plus élevée que les hommes, elles sont moins nombreuses à se percevoir en bonne santé. En France, en 2017, 65,7 % des femmes et 69,2 % des hommes estimaient que leur santé était bonne ou très bonne, soit un écart entre les sexes de 3,5 points de pourcentage. Dans tous les États membres de l'UE, à l'exception de l'Irlande, les hommes s'estiment en meilleure santé que les femmes en 2017 [Moisy, 2019].

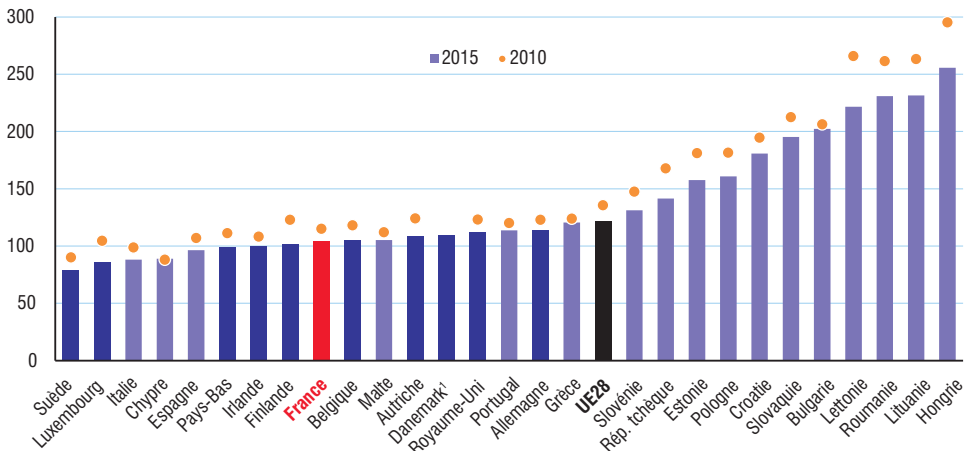
En France, des taux de décès dans un accident de la route ou un accident du travail supérieurs à ceux de l'UE

L'espérance de vie est dépendante des conditions de mortalité de l'année considérée. L'augmentation de l'espérance de vie est donc fortement corrélée à la réduction des causes de décès précoces. Si les décès dus aux maladies chroniques et transmissibles baissent tendanciellement, les écarts restent considérables entre les deux groupes de pays (figure 6). En France, le nombre de décès dû à des maladies chroniques s'élève à 104,2 pour 100 000 personnes en 2015, ce qui ne la distingue pas des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord. En revanche, la France se distingue, avec l'Autriche, par un taux de mortalité due à la tuberculose, au VIH (virus de l'immunodéficience humaine) et à l'hépatite (2,1 pour 100 000 personnes pour l'ensemble des trois maladies) sensiblement supérieur aux autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord en 2015. Cependant, ce taux est inférieur à celui de l'UE (2,9 pour 100 000 personnes).

Les accidents de la route sont également une cause importante de décès. En France, le taux de personnes tuées dans un accident routier s'élève à 5,2 pour 100 000 personnes en 2015. La France fait moins bien que la majorité des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord avec un taux proche du taux européen. Par ailleurs, la France se distingue aussi par un nombre de personnes tuées dans un accident de travail élevé de 2,7 pour 100 000 salariés en 2016, soit un taux supérieur à celui de l'Union européenne (1,7 pour 100 000 salariés)¹³.

6. Taux de mortalité dû à des maladies chroniques dans l'UE en 2010 et 2015

pour 100 000 personnes âgées de moins de 65 ans



1. Donnée 2010 non disponible pour le Danemark.

Note : les valeurs de 2015 des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord sont distinguées en bleu foncé.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

13. Du fait de définitions non harmonisées, les comparaisons entre pays de l'Union européenne sont délicates pour cet indicateur.

Parmi les facteurs à risque pour la santé, la consommation de tabac est à l'origine d'une part importante de la morbidité (cancers, maladies cardio-vasculaires et respiratoires) et de la mortalité précoce. La France se singularise des autres pays de son groupe par une prévalence du tabagisme élevée : en 2017, 36 % des personnes âgées de 15 ans ou plus déclarent fumer. En dehors de l'Autriche et de la France, tous les autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord se situent en dessous du taux européen qui s'élève à 26 % en 2017. La France est un des pays les moins bien classés de l'UE (26^e rang derrière la Bulgarie et la Grèce). En matière d'obésité (indice de masse corporelle supérieur ou égal à 30 kg/m²), également associée à un risque accru de morbidité et de mortalité, la situation française en 2014 est plus favorable que celle observée dans la plupart des autres pays européens. Le taux d'obésité de la population française âgée de 18 ans ou plus (15,3 %) est inférieur à celui de l'UE (15,9 %) et surtout très inférieur à certains pays de son groupe comme le Royaume-Uni (20,1 %) et l'Irlande (18,7 %).

En matière d'éducation, la France est proche des autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord

Globalement, pour l'éducation et l'emploi, les écarts entre les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et ceux de l'Est et du Sud sont moindres que dans les domaines précédents, mais tout de même significatifs.

En matière d'éducation, la France se situe au niveau des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et au-dessus de la moyenne de l'UE, sauf en ce qui concerne la réduction des faibles compétences chez les jeunes de 15 ans où les résultats français sont moins bons. La France est également moins bien située en matière d'emploi, se rapprochant plutôt des performances des pays d'Europe de l'Est et du Sud.

En France, la participation à l'enseignement préélémentaire atteint 100 % en 2016 (*figure 7*). La France se place ainsi au 1^{er} rang européen en ce qui concerne la scolarisation des jeunes enfants entre 4 ans et l'âge de la scolarité obligatoire.

Les acquis des élèves de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences sont évalués tous les trois ans depuis 2000 par le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa), mis en œuvre sous l'égide de l'OCDE. En 2015, en France, la proportion d'adolescents ayant de faibles compétences en lecture est de 21,5 %, en mathématiques de 23,5 % et en sciences de 22,1 %. Ces résultats placent la France dans une situation moins favorable que celle de la moyenne de l'UE. Parmi les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, seule la Finlande atteint en 2015 l'objectif fixé par l'UE de ramener la proportion d'adolescents ayant de faibles compétences en dessous de 15 % dans les trois domaines en 2020.

En 2017, 8,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans en France ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le diplôme national du brevet et ne sont pas en situation de formation. Avec ce taux de sorties précoces du système scolaire, la France est mieux placée que la moyenne de l'UE (10,6 %), comme cela est le cas pour les deux tiers des pays. Le taux français est notamment sous le niveau de l'Allemagne (10,1 %) et du Royaume-Uni (10,6 %) et sous la cible de l'UE qui s'est fixé comme objectif de ne pas dépasser 10 % en 2020. Si les taux de sorties précoces ont tendance à baisser dans l'UE depuis le début des années 2000, les écarts entre pays restent marqués. Ainsi, les taux de sorties précoces demeurent élevés en Espagne (18,3 %) ou en Roumanie (18,1 %).

De manière générale, les pays qui présentent un taux faible de sortants précoces ont un taux relativement élevé de diplômés du supérieur. En France, la part de la population âgée de 30 à 34 ans diplômée du supérieur est de 44,3 % en 2017, parmi les plus faibles des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, même si elle est supérieure à celle de l'UE (39,9 %). Ce taux peut varier du simple au double entre pays de l'UE, les écarts étant liés en partie à des systèmes éducatifs différents : ainsi, 58 % de la population a un niveau d'étude supérieur en Lituanie, taux le plus élevé de l'UE ; avec 34 %, l'Allemagne présente un taux relativement faible, qui peut s'expliquer par l'importance de l'apprentissage dans son système éducatif.

7. Indicateurs relatifs au suivi de l'éducation et de l'emploi en 2017

| Objectifs de développement durable (ODD) | Indicateurs Eurostat | Médiane Europe de l'Est et du Sud | Médiane Europe de l'Ouest et du Nord | France | UE28 |
|---|---|--|--------------------------------------|--------------|-------------|
| 4. Éducation de qualité | Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation ¹ (en % des 18 à 24 ans) | 9,3 | 8,2 | 8,9 | 10,6 |
| | Niveau d'études supérieures (en % des 30 à 34 ans) | 34,3 | 47,9 | 44,3 | 39,9 |
| | Participation à l'enseignement préélémentaire en 2016 (en % des enfants ayant entre 4 ans et l'âge de la scolarité obligatoire) | 91,4 | 97,1 | 100,0 | 95,3 |
| | Maîtrise insuffisante en 2015 en : | | | | |
| | - lecture ¹ (en % de jeunes âgés de 15 ans) | 22,0 | 18,1 | 21,5 | 19,7 |
| | - mathématiques ¹ (en % de jeunes âgés de 15 ans) | 25,4 | 20,1 | 23,5 | 22,2 |
| | - sciences (en % de jeunes âgés de 15 ans) | 24,6 | 18,5 | 22,1 | 20,6 |
| | Taux d'emploi des récents diplômés (en % des 20 à 34 ans diplômés au moins du 2 nd cycle de l'enseignement secondaire depuis 3 ans ou moins) | 80,7 | 86,6 | 74,4 | 80,2 |
| | Participation des adultes à la formation ² (en % des 25 à 64 ans ayant participé à un enseignement ou à une formation formelle ou non formelle au cours des quatre dernières semaines) | 6,9 | 17,2 | 18,7 | 10,9 |
| | 5. Égalité entre les sexes | Écart d'emploi entre les hommes et les femmes (en points de %) | 9,5 | 7,9 | 7,9 |
| Femmes inactives à cause de responsabilités familiales (en % de la population inactives âgées de 20 à 64 ans) | | 34,0 | 24,6 | 18,3 | 31,0 |
| 8. Travail décent et croissance durable | Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation ¹ (en % des 15 à 29 ans) | 13,3 | 9,1 | 13,9 | 13,4 |
| | Taux d'emploi ² (en % des 20 à 64 ans) | 71,3 | 75,4 | 71,0 | 72,2 |
| | Taux de chômage de longue durée | 3,3 | 1,9 | 4,2 | 3,4 |

1. Indicateur retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

2. Indicateur proche de celui retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

La formation tout au long de la vie permet d'améliorer et de développer les compétences afin de s'adapter aux évolutions du marché du travail. En France, la participation des adultes à l'éducation et à la formation¹⁴ est de 18,7 % en 2017. Seuls la Suède (30,4 %), la Finlande (27,4 %), le Danemark (26,8 %) et les Pays-Bas (19,1 %) ont des taux plus élevés. En Europe de l'Ouest et du Nord, la participation des adultes à la formation est supérieure à celle des pays d'Europe de l'Est et du Sud de plus de dix points (17,2 % contre 6,9 %).

L'accès à l'emploi est plus difficile en France notamment pour les plus jeunes

Malgré un système éducatif plutôt performant, la France se distingue de la majorité des pays de l'UE par un accès à l'emploi plus difficile. En France, 71,0 % des personnes de 20 à 64 ans sont en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) en 2017. Le taux d'emploi en France demeure un peu plus faible que dans les autres pays de d'Europe de l'Ouest et du Nord : en Allemagne et en Suède, ce taux voisine les 80 %. Le taux d'emploi en France reste également un peu inférieur à celui de l'UE (72,2 %) qui se rapproche de l'objectif de 75 % en 2020. Entre 2012 et 2017, le taux d'emploi en France comme dans l'UE a globalement augmenté, notamment celui des femmes en lien avec une participation accrue de celles-ci

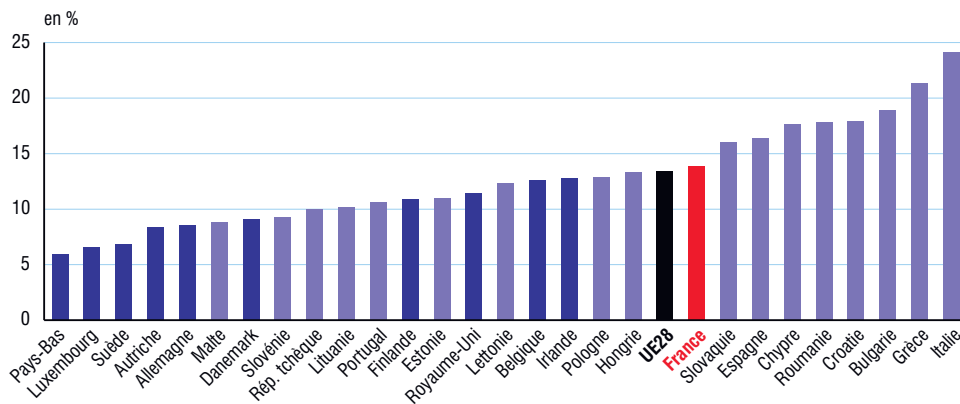
14. La définition européenne est différente de la définition retenue habituellement en France. Les comparaisons internationales pour cet indicateur sont à prendre avec précaution.

au marché du travail. D'ailleurs, la France figure parmi la dizaine de pays européens les plus égalitaires dans ce domaine, avec un taux d'emploi des femmes inférieur de 7,9 points à celui des hommes en 2017 (contre 11,5 points dans l'UE). De plus, la part des femmes inactives en raison de responsabilités familiales en France est l'une des plus faibles des pays de l'UE (18,3 % contre 31,0 % dans l'UE en 2017).

L'accès au marché du travail des jeunes semble plus difficile en France que dans la plupart des autres pays européens. Le taux d'emploi des 20-34 ans récemment diplômés (au moins du second cycle de l'enseignement secondaire) y atteint 74,4 % en 2017 : c'est l'un des taux les plus faibles des pays de l'UE, loin de l'objectif européen de 82 % en 2020 et du taux européen (80,7 % en 2017). L'écart est encore plus marqué avec les autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord. Par exemple, ce taux dépasse 90 % en Allemagne et aux Pays-Bas. De plus, la France se démarque des autres pays de d'Europe de l'Ouest et du Nord par la proportion la plus élevée de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation : 13,9 % des jeunes de 15-29 ans en 2017. La situation de la France est ainsi plus proche de la situation observée dans certains pays d'Europe de l'Est et du Sud, sans toutefois atteindre celle de la Grèce et de l'Italie où la part de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation est supérieure à 20 % (figure 8).

Enfin, la France se distingue aussi par un taux de chômage de longue durée (4,2 % en 2017) plus élevé qu'en moyenne dans l'UE (3,4 %). La France se place ainsi en dernière position des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord.

8. Jeunes âgés de 15 à 29 ans ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation dans l'UE en 2017



Note : les valeurs 2017 des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord sont distinguées en bleu foncé.

Des ruptures de séries récentes pour de nombreux pays dont la France ne permettent pas de représenter l'évolution 2010-2017.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

Un bilan nuancé en matière d'environnement

L'environnement et l'énergie occupent une place importante dans les objectifs de développement durable. Mais contrairement aux domaines sociaux et économiques, les analyses réalisées sur la base de l'ensemble des indicateurs européens de suivi des ODD ne permettent pas de dégager des groupes de pays de l'UE aux profils environnementaux et énergétiques proches. En particulier, les proximités varient en fonction des sujets et le clivage global entre les deux ensembles de pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et d'Europe de l'Est et du Sud ne se retrouve pas pour ces thématiques.

La maîtrise de la consommation d'énergie, en quantité et selon l'origine de l'énergie produite, est un des objectifs du développement durable. Est visée en particulier la production d'une énergie à coût abordable, sûre et soutenable sur le long terme. Un autre objectif majeur du développement durable vise à combattre le dérèglement climatique, dont les conséquences sont multiples, comme la montée des océans et leur acidification ou la multiplication des catastrophes naturelles.

Depuis plusieurs années, la France, comme la quasi-totalité des autres pays européens, réduit sa consommation d'énergie finale. Celle-ci a diminué de l'ordre de 9 % depuis 2005. Cependant, la consommation finale d'énergie par habitant y reste élevée en 2016 comme dans les autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord : avec 596 kg équivalent pétrole par habitant, la France ne se démarque pas de ce groupe de pays, mais se situe un peu au-dessus de la consommation européenne (558 kg équivalent pétrole par habitant) (figure 9). L'écart très significatif de consommation d'énergie finale par habitant entre les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et ceux d'Europe du Sud et de l'Est s'explique par les écarts de niveaux de vie entre ces pays, ainsi que dans certains cas par des facteurs climatiques et par la structure de leur consommation par type d'énergie. En France, la croissance de la productivité de l'énergie, c'est-à-dire la capacité à produire plus avec la même quantité d'énergie, est supérieure à 2 %

9. Indicateurs relatifs au suivi de l'environnement et de l'énergie en 2016

| Objectifs de développement durable (ODD) | Indicateurs Eurostat | Médiane Europe de l'Est et du Sud | Médiane Europe de l'Ouest et du Nord | France | UE28 |
|--|---|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------|-------------|
| 2. Sécurité alimentaire et agriculture durable | Surface agricole couverte par l'agriculture biologique ¹ en 2017 (en % de la surface agricole utilisée) | 8,0 | 6,3 | 6,0 | 7,0 |
| | Émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture (en kg par ha de surface agricole exploitée) | 15,1 | 26,0 | 20,3 | 20,2 |
| 7. Énergie propre et d'un coût abordable | Consommation d'énergie finale ¹ (indice base 100 en 2005) | 94,9 | 93,2 | 91,5 | 92,8 |
| | Consommation finale d'énergie des ménages par tête (en kg d'équivalent pétrole) | 502 | 718 | 596 | 558 |
| | Dépendance énergétique (en % des importations dans la consommation d'énergie totale) | 55,6 | 47,1 | 47,1 | 53,6 |
| | Productivité de l'énergie (en euros par kg d'équivalent pétrole) | 4,9 | 9,0 | 8,5 | 8,5 |
| | Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie ¹ | 17,4 | 14,8 | 16,0 | 17,0 |
| 9. Infrastructures résilientes et innovation | Part des bus et des trains dans le transport des passagers total ² (en % du total de km de passagers intérieurs) | 18,4 | 17,5 | 18,5 | 17,1 |
| | Part du transport par voie ferroviaire et voie d'eau dans le transport total de fret ² (en % du total des tonnes-km de fret intérieur) | 33,3 | 26,9 | 13,7 | 23,6 |
| 11. Villes et communautés durables | Difficulté d'accès aux transports publics élevée ou très élevée en 2012 (en % de la population) | 19,0 | 18,7 | 12,5 | 20,4 |
| | Taux de recyclage des déchets municipaux en 2017 (en % des déchets générés) | 29,8 | 47,6 | 42,9 | 46,4 |
| | Exposition à la pollution de l'air par les particules fines ² (PM2.5) en 2017 (en µg/m ³) | 18,7 | 11,2 | 12,0 | 14,1 |
| 13. Lutte contre le changement climatique | Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes par personne) | 7,3 | 10,8 | 7,1 | 8,7 |
| 15. Vie terrestre | Part de la superficie forestière ¹ en 2015 (en % de la superficie totale) | 39,7 | 31,0 | 31,0 | 41,7 |
| | Couverture artificielle du sol en 2015 (en m ² par personne) | 384 | 448 | 456 | 363 |

1. Indicateur retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

2. Indicateur proche de celui retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

par an en moyenne, comme dans l'UE entre 2010 et 2016, et sa productivité est au niveau de la moyenne européenne.

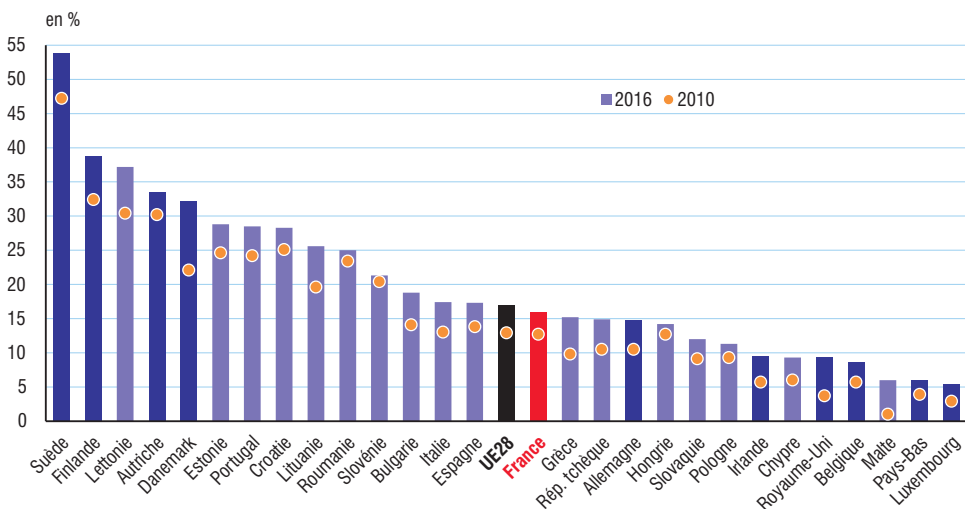
Le recours aux énergies renouvelables progresse : la proportion des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie a augmenté de 3 points en France depuis 2010, rythme un peu inférieur à celui de l'ensemble de l'UE (*figure 10*). Elle atteint 16 % en 2016, ce qui est sensiblement moins que les pays qui ont de très longue date privilégié ces énergies, notamment l'Autriche et les pays du Nord comme la Suède, le Danemark, la Finlande et la Lettonie (de 32 % à 54 % en 2016). La France est actuellement l'un des pays européens, avec les Pays-Bas notamment, accusant le plus de retard vis-à-vis de l'atteinte de son objectif (23 % en 2020).

La France se distingue par le poids important du nucléaire dans les énergies consommées. Ce choix politique visait à maîtriser sa dépendance vis-à-vis des énergies fossiles : en 2016, 47 % de la consommation d'énergie totale est issue d'importations (hors uranium), soit sensiblement moins que pour l'ensemble de l'UE (54 %). Ce recours massif au nucléaire pour la production d'électricité contribue largement au bon résultat du pays quant à l'émission de gaz à effet de serre, les sources d'énergie fossile étant d'importants émetteurs de ce gaz.

La France fait ainsi partie des pays européens émettant le moins de gaz à effet de serre par habitant : en 2016, les émissions y étaient de 7,1 tonnes par habitant, soit 18 % de moins que dans l'ensemble de l'UE¹⁵. La réduction des émissions de gaz à effet de serre fait partie des cibles de l'accord de Paris sur le climat de 2015. Les États membres se sont répartis l'effort de réduction des émissions de CO₂ d'ici à 2030 ; la France devra réduire de 37 % par rapport à 2005. Entre 2005 et 2016, les émissions françaises ont baissé de 17 %.

Au niveau mondial, les transports participent à un quart des émissions. La recherche de nouveaux modes de transport et le développement des transports collectifs sont ainsi très largement encouragés. La France se positionne un peu au-dessus du taux européen en 2016 en ce qui concerne la part du transport intérieur collectif de voyageurs : 18,5 % des

10. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie dans l'UE en 2010 et 2016



Note : les valeurs 2016 des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord sont distinguées en bleu foncé.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

15. On ne dispose pas de comparaisons entre pays de l'UE pour l'empreinte carbone.

trajets ont été réalisés en bus, car, tramways ou train (hors métro). Avec le Luxembourg, l'Espagne et la Hongrie, la France faisait partie en 2012 des 4 pays de l'UE où la proportion de la population faisant état de difficultés pour accéder aux transports publics était la moins importante (13 %). Le fret intérieur par voie ferroviaire et par voie d'eau est, en France, bien en deçà de ce qu'il représente dans l'UE (respectivement 14 % des tonnes-km de fret intérieur et 24 %).

Un des autres objectifs visés est la réduction des pollutions de l'air et des sols, ce qui passe à la fois par des actions préventives de limitation des émissions des agents polluants et par des actions correctives comme le traitement des pollutions. Concernant la pollution de l'air, les particules fines, provenant notamment de la circulation routière et des émissions industrielles, ont un impact sensible sur la santé de la population. Avec une concentration moyenne annuelle en particules fines (PM2.5) de 12 µg/m³ mesurée dans les agglomérations, la France se place au niveau des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord mais assez loin de la Suède et de la Finlande, pays où la concentration en particules fines en ville est nettement plus faible (respectivement 5,4 µg/m³ et 4,9 µg/m³).

Autre facteur de pollution de l'air mais également des sols, les émissions d'ammoniac sont quasi exclusivement générées par l'agriculture. Avec 20 kg/hectare, l'agriculture française est dans la moyenne européenne. Elle pollue moins que plusieurs de ses voisins immédiats comme l'Allemagne (38 kg/ha) ou la Belgique (47 kg/ha), mais reste éloignée de plusieurs pays comme la Suède (16 kg/ha), la Finlande (12 kg/ha) ou le Portugal (13 kg/ha). L'évolution des pratiques agricoles est encouragée pour limiter en particulier l'usage de produits chimiques ayant des impacts tant sur la santé des populations que sur l'environnement. L'Europe incite ainsi au développement des exploitations d'agriculture biologique. Malgré un doublement des surfaces cultivées en agriculture biologique depuis 2010, la France reste un peu en deçà de la moyenne européenne en 2017 (respectivement 6,0 % et 7,0 % de la surface agricole utilisée), très loin de l'Autriche qui s'est engagée dans la filière biologique depuis de nombreuses années (23,4 % en 2017) et de pays qui s'y convertissent rapidement, comme la République tchèque, l'Italie, la Lettonie (entre 13,9 % et 14,9 %) et la Suède (plus de 19 %).

Par ailleurs, la limitation des déchets et leur recyclage constituent des enjeux majeurs, à la fois environnementaux et économiques. S'ils ne représentent que 10 % de l'ensemble des déchets au sein de l'UE, le choix a été fait au niveau européen de s'intéresser en priorité aux déchets collectés par les municipalités. L'UE a fixé des cibles légalement contraignantes pour le taux de recyclage des déchets municipaux qui devra être porté à 60 % en 2030. La part des déchets municipaux recyclés est en augmentation en France comme dans la majorité des pays. Avec 43 % des déchets recyclés en 2017, la France se place cependant parmi les pays les moins performants de son groupe.

Les surfaces artificialisées continuent de croître en France

En matière de préservation de la qualité des milieux naturels, par leur rôle positif sur la biodiversité, leur capacité à réduire les émissions de CO₂ et à combattre ainsi le changement climatique, les forêts sont l'objet de stratégies européennes de développement. La forêt et autres terres boisées couvrent seulement 31 % de la surface de la France métropolitaine en 2015, en légère croissance depuis 2009 (+ 0,8 point). Cela la place parmi les pays européens ayant la couverture forestière la moins étendue, proche de l'Allemagne (32 %), sensiblement en deçà de l'ensemble de l'UE (42 %) et très loin des pays à faible densité de population tels que la Finlande (71 %), la Suède (66 %) ou la Slovénie (63 %)¹⁶.

Par ailleurs, en 2015, les surfaces artificialisées par habitant sont plus élevées en France métropolitaine que dans une majorité de pays européens. L'accroissement de l'artificialisation, qui permet de répondre aux besoins en nouveaux logements ou nouvelles infrastructures,

16. Si l'on inclut les départements d'outre-mer et donc en particulier la Guyane, la couverture forestière française augmente de manière très importante, mais demeure tout de même inférieure à la moyenne européenne.

La qualité des eaux s'améliore dans les pays de l'Union européenne

Les indicateurs concernant les milieux aquatiques ne sont pas communiqués par tous les pays. Du fait de ces données manquantes, ils n'ont pu

être intégrés à l'analyse de données. Néanmoins, les données disponibles permettent plusieurs constats (figure).

Indicateurs européens relatifs au suivi de l'eau et des milieux aquatiques en 2017

| Objectifs de développement durable (ODD) | Indicateurs Eurostat | Médiane Europe de l'Est et du Sud | Médiane Europe de l'Ouest et du Nord | France | UE28 |
|--|--|-----------------------------------|--------------------------------------|--------------|--------------------------|
| 6. Eau propre et assainissement | Teneur en phosphate dans les rivières en 2014 (en mg P04 par litre) | 0,049 | 0,045 | 0,043 | 0,068¹ |
| | Teneur en nitrate dans l'eau souterraine en 2012 (en mg NO3 par litre) | 20,4 | 20,2 | 17,6 | 19,1² |
| 14. Vie aquatique | Sites de baignade en mer d'excellente qualité d'eau (en %) | 90,5 | 80,0 | 80,0 | 86,3³ |
| | Sites de baignade d'eau douce d'excellente qualité d'eau (en %) | 70,8 | 88,9 | 74,3 | 82,1⁴ |

1. Données absentes pour 8 pays. 2. Données absentes pour 7 pays. 3. 4 pays non concernés. 4. 3 pays non concernés.
Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

En ce qui concerne les eaux, l'accent est mis sur le suivi de la qualité biologique et le combat contre les pollutions liées à l'intensification de l'agriculture, aux manquements dans le traitement des eaux usées des ménages et des entreprises ou à des contaminations accidentelles.

La teneur en phosphate des rivières françaises est restée quasi stable depuis 2010 (0,04 mg/litre), après une diminution continue depuis 2000 liée à diverses mesures parmi lesquelles la mise sur le marché de détergents sans phosphates et l'amélioration des stations d'épuration des eaux usées. Cette tendance se retrouve au niveau de l'UE : la qualité des eaux de surface s'est améliorée sur le long terme, mais a connu un frein, voire une détérioration sur les dernières années dans de nombreux pays. En 2014, l'étendue des pollutions varie de 0,01 mg/litre pour la Finlande à 0,17 mg/litre pour la Belgique ; la moitié des pays connaissent une teneur inférieure à 0,05.

La concentration en nitrates des eaux souterraines a décliné en Europe entre 2005 et 2012, pour revenir au niveau enregistré dans les années 2000. En France, ce taux est resté quasi stable au cours

des dernières années, et atteint 17,6 mg/litre en 2012, soit 10 % de moins que dans l'ensemble de l'UE. L'impact des évolutions dans les pratiques, en particulier la diminution de l'usage des engrais azotés par l'agriculture, n'est pas visible avant plusieurs années. La contamination des eaux par les nitrates a des répercussions sur la santé des populations, une partie de ces eaux étant consommée par les personnes. Dans les zones particulièrement touchées, elle s'étend aux zones littorales qui connaissent des développements d'algues vertes.

Les sites de baignade sont régulièrement soumis à contrôle afin de vérifier l'innocuité de leurs eaux. En 2017, plus de 80 % des sites européens ont une eau de baignade d'excellente qualité, leur proportion croissant régulièrement depuis 2011. En France, ce taux s'est également amélioré sur les dernières années de l'ordre de 15 et 20 points pour atteindre, en 2017, respectivement 80 % pour les sites d'eau de mer et 74 % pour les sites d'eau douce. La plupart des pays dont les sites de baignade de mer sont sur la mer Noire et la mer Baltique, ainsi que le Royaume-Uni, sont nettement en dessous du taux européen.

représente une menace pour les équilibres fragiles des écosystèmes. Les surfaces artificialisées continuent d'augmenter en France comme dans tous les pays de l'UE, sauf le Luxembourg. Elles représentent 456 m²/habitant en France, soit plus que dans chacun de ses pays limitrophes comme l'Allemagne (323 m²/habitant). Pour l'ensemble de l'UE, le ratio est de 363 m²/habitant.

La population française exprime une confiance limitée dans les institutions européennes

La mesure statistique de l'objectif 16 consacré à la paix, à la justice et aux institutions efficaces, qui a été ajouté *in extremis* dans la liste des objectifs du développement durable, représente un véritable défi [Cling *et al.*, 2016]. En France, le taux standardisé de mortalité par homicide en 2015 (0,5 pour 100 000 personnes) figure parmi les plus faibles de l'UE, à égalité avec celui de l'Allemagne (seuls le Royaume-Uni et l'Irlande font mieux) (*figure 11*). De manière paradoxale, les pays les mieux classés en termes de mortalité par homicide sont généralement ceux où la part de la population déclarant être confrontée à des problèmes de délinquance, de violence ou de vandalisme est la plus élevée (et inversement). C'est le cas en France (13,9 % en 2016). Cette corrélation négative suggère que la population est plus exigeante en matière de sécurité dans les pays où la criminalité est plus faible.

11. Indicateurs relatifs au suivi de la gouvernance en 2017

| Objectifs de développement durable (ODD) | Indicateurs Eurostat | Médiane Europe de l'Est et du Sud | Médiane Europe de l'Ouest et du Nord | France | UE28 |
|---|--|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------|-------------|
| 16. Paix, justice et institutions efficaces | Taux standardisé de mortalité par homicide ¹ en 2015 (pour 100 000 personnes) | 0,9 | 0,6 | 0,5 | 0,7 |
| | Population ayant le sentiment d'être confrontée à des problèmes de sécurité (en % de la population) | 8,2 | 12,4 | 13,9 | 12,0 |
| | Dépenses des administrations publiques pour les tribunaux (en euros par habitant) | 54,7 | 119,1 | 78,8 | 99,5 |
| | Indépendance du système judiciaire (en % de la population la percevant très bonne ou assez bonne) | 48 | 74 | 53 | ... |
| | Indice de perception de la corruption (échelle de 0 « fortement corrompu » jusqu'à 100 « pas du tout corrompu ») | 57 | 82 | 70 | 75 |
| | Population ayant confiance dans : | | | | |
| | - le Parlement européen (en % de la population) | 47 | 58 | 39 | 45 |
| | - la Banque centrale européenne (en % de la population) | 41 | 52 | 34 | 39 |
| | - la Commission européenne (en % de la population) | 45 | 56 | 36 | 42 |

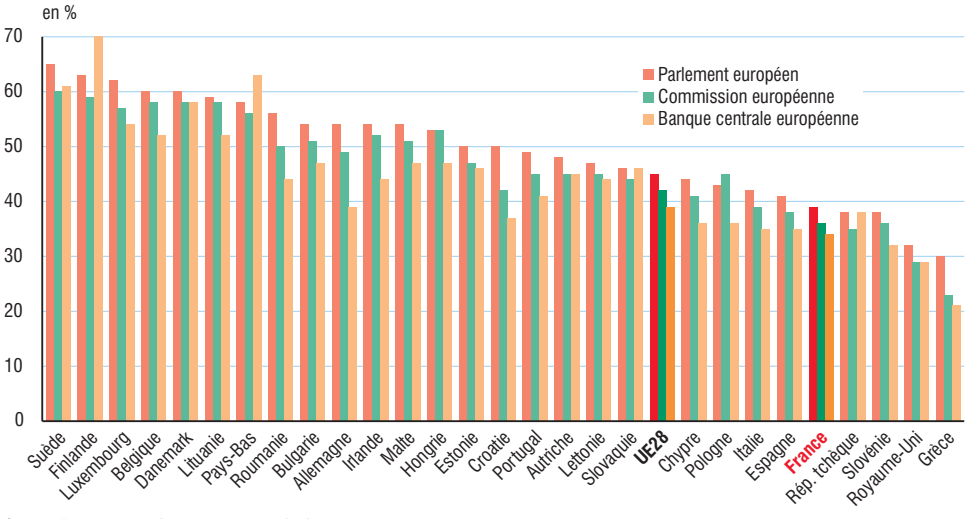
1. Indicateur proche de celui retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

Les indicateurs liés à la justice sont très corrélés entre eux, ainsi qu'au niveau de richesse des pays. Ainsi, les écarts sont très marqués (du simple au double) entre les deux groupes de pays en ce qui concerne le montant des dépenses publiques par habitant pour la justice. La France se situe en dessous de la moyenne européenne dans ce domaine. Les réponses dans chaque pays concernant l'indépendance perçue du système judiciaire et l'indice de perception de la corruption, qui proviennent de deux sources différentes, sont très proches. La France est proche de la moyenne européenne pour ces deux indicateurs. Nous retrouvons ici la corrélation entre la confiance dans le système judiciaire et le niveau de PIB/habitant mise en évidence dans des comparaisons internationales portant sur des pays développés [Algan, 2018].

Enfin, la confiance de la population dans les institutions européennes telle qu'elle est déclarée dans l'enquête Eurobaromètre est très variable selon les pays, la France se situant parmi les derniers dans ce domaine (*figure 12*). Les pays où la situation sur le marché du travail est la plus favorable (jeunes ne travaillant et ne suivant ni études ni formation, chômage de longue durée, etc.) et ceux où le niveau de la dette publique est le plus bas expriment une plus grande confiance dans ces institutions que les autres. ■

12. Confiance dans les institutions de l'UE en 2017



Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

Synthétiser les IDD : deux approches

Parmi les 100 indicateurs d'Eurostat, nous en avons retenu 83, en éliminant les indicateurs pour lesquels on ne pouvait réaliser une comparaison entre pays (données manquantes pour de trop nombreux pays ou absence de données par pays). Dans 3 cas, l'indicateur de la liste d'Eurostat recouvre en fait deux ou trois sous-indicateurs : il s'agit de l'indicateur sur les compétences décliné en compétences en lecture, en mathématiques et en sciences (3 indicateurs), de celui sur la consommation d'énergie, distinguant l'énergie primaire et finale (2 indicateurs) et de celui sur la confiance dans les institutions européennes (3 indicateurs). Ajouter ces sous-indicateurs porte la liste étudiée à 88 indicateurs.

Deux méthodes statistiques ont été mobilisées pour analyser sur les 28 pays de l'UE ces 88 indicateurs de développement durable [Cling *et al.*, à paraître].

L'analyse en composantes principales

L'analyse en composantes principales (ACP) permet de mesurer les corrélations, positives ou négatives, entre les indicateurs. Menée sur les 28 pays de l'Union européenne et les 88 indicateurs de développement durable, l'ACP conduit à regrouper les indicateurs en trois grandes thématiques du domaine économique et social : richesse/pauvreté ; santé ; éducation/emploi. Les indicateurs de chacune de ces thématiques sont très corrélés entre eux, ce qui est aussi le cas pour les indicateurs d'une quatrième thématique concernant la gouvernance. En outre, les quatre thématiques sont aussi corrélées entre elles : la richesse/pauvreté est corrélée à la fois à la santé et à l'emploi/éducation (santé et éducation/emploi ne sont toutefois pas globalement corrélées entre elles). La gouvernance est reliée selon les indicateurs à une des trois thématiques précédentes. En revanche, les indicateurs sur l'environnement au sens large (en particulier pour les ODD7 « Énergie », ODD13 « Climat » et ODD15 « Vie terrestre ») sont beaucoup plus hétérogènes, avec généralement une liaison faible entre eux et avec ceux des autres thématiques. Parmi les exceptions figurent l'exposition à la pollution par les particules fines, les émissions de gaz à effet de serre et le taux de recyclage des déchets municipaux, très corrélés au niveau de la richesse du pays (PIB/habitant ou revenu/habitant).

- La première thématique regroupe les indicateurs liés à **la richesse et à la pauvreté, ainsi qu'aux inégalités**. Ce groupe comprend la plupart des indicateurs de l'ODD1 « Pauvreté » et de l'ODD10 « Inégalités » (à l'exception de l'indicateur sur les demandes d'asile, dont le classement au sein de cet objectif apparaît comme atypique).

D'autres indicateurs figurent aussi dans cette liste, ce qui témoigne d'une forte corrélation entre ces indicateurs et l'importance de la pauvreté dans un pays : la prévalence du tabagisme (ODD3 « Santé »), la part de la population ne pouvant maintenir une température adéquate dans le logement (ODD7 « Énergie ») et le taux de surpeuplement des logements (ODD11 « Villes durables »). À noter que la plupart des indicateurs de l'ODD9 (« Industrie, Innovation et Infrastructure ») sont dans ce groupe, ce qui reflète la corrélation entre l'importance de l'innovation dans un pays et son niveau de richesse (les deux derniers indicateurs de l'ODD9 concernant la part des transports collectifs dans le transport des passagers et la part du fret par voie ferroviaire et voie d'eau sont de nature assez différente et n'entrent pas dans ce groupe).

- En ce qui concerne la **santé**, la corrélation est étroite entre les indicateurs de l'ODD3 (« Santé »), qui sont également souvent corrélés à ceux sur la pauvreté et le niveau de richesse nationale (à l'exception des besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfait). Ainsi, le coefficient de corrélation entre l'espérance de vie à la naissance et la proportion de personnes en situation de privation matérielle sévère est de $-0,61$. Il est de $0,72$ avec le revenu disponible brut par habitant. L'indicateur sur la population ne possédant ni baignoire, ni douche ni toilettes dans son logement (ODD6 « Eau ») appartient aussi à ce groupe. Il en est de même pour le taux de personnes tuées dans des accidents de la route (ODD11 « Villes durables ») et pour le taux de mortalité par homicide (ODD16 « Paix, justice et institutions efficaces »).

- En matière d'**éducation et d'emploi**, les indicateurs de l'ODD4 (« Éducation ») sont corrélés entre eux et avec les trois indicateurs de l'ODD8 (« Emploi ») qui concernent directement l'emploi : jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (indicateur NEET/en anglais "Not in Education, Employment or Training") ; taux d'emploi ; taux de chômage de longue durée. L'écart d'emploi entre femmes et hommes (ODD5 « Genre ») est aussi corrélé avec ces indicateurs. Ces derniers le sont aussi avec ceux de l'ODD9 sur l'innovation (voir *supra*) : dépense intérieure brute de R&D ; personnel de R&D dans le pays ; dépôts de brevets, etc. Comme déjà mentionné, les indicateurs d'éducation et d'emploi sont aussi corrélés négativement à ceux de la pauvreté.

- Les indicateurs liés à la **gouvernance** se rattachent selon les cas à un des trois groupes précédents. Ainsi, l'indicateur sur le taux d'homicide se rattache en pratique aux indicateurs liés à la santé (voir *supra*). Les indicateurs liés à la justice et à la

Encadré 4 (suite)

corruption perçue sont à la fois très corrélés entre eux et corrélés au niveau de richesse par habitant des pays. Enfin, la part de la population ayant confiance dans les institutions européennes est très liée aux conditions d'emploi dans chaque pays (NEET et taux de chômage de longue durée en particulier). Seul l'indicateur sur la population ayant le sentiment d'être confrontée à des problèmes de délinquance, violence et vandalisme semble peu corrélé aux autres indicateurs de la liste.

La France, pays le plus proche de la moyenne

La France est le pays qui, globalement, se rapproche le plus de la moyenne non pondérée des 28 pays de l'UE pour ces indicateurs. En termes statistiques, la France est le pays qui contribue le moins à l'inertie globale des observations sur les 28 pays selon les résultats de l'analyse en composantes principales (ACP). C'est le pays pour lequel la somme des carrés des distances pour chaque indicateur normé entre la valeur pour la France et celle pour la moyenne UE non pondérée est la plus faible.

En sens inverse, 4 pays sont les plus atypiques. Il s'agit de 3 pays d'Europe de l'Est et du Sud (Bulgarie, Grèce et Roumanie), ainsi que du Luxembourg. La Bulgarie et la Roumanie combinent une situation particulièrement défavorable par rapport à la moyenne de l'UE en matière économique et sociale (voir *supra*), mais aussi de gouvernance (voir la perception de la corruption) et pour certains indicateurs d'environnement. La Grèce présente la situation la plus difficile de l'UE en termes macro-économiques (taux de croissance le plus bas de l'UE en 2012-2017, dette publique la plus élevée, etc.), d'emploi (taux d'emploi global et taux d'emploi des jeunes diplômés les plus bas en particulier) et de confiance dans les institutions européennes (pourcentage le plus bas). Le Luxembourg est le pays le plus riche de l'UE. À ce titre, ses performances économiques et sociales sont globalement très favorables, mais son classement est médiocre pour plusieurs indicateurs d'environnement (émissions d'ammoniac de l'agriculture, de CO₂ par habitant, etc.).

La classification ascendante hiérarchique

La méthode de classification ascendante hiérarchique (CAH) permet de mesurer la proximité entre les pays de l'UE. Cette méthode mesure la distance entre deux pays à partir des distances entre les valeurs des indicateurs ODD normés pour chacun de ces pays. L'analyse nous amène à isoler deux groupes de pays au sein de l'UE. D'un côté, les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et de l'autre les pays d'Europe de l'Est et du Sud (figure 2).

Les variables qui contribuent significativement à la segmentation entre ces deux groupes sont globalement proches des indicateurs économiques et

sociaux et de gouvernance qui ressortent également dans l'analyse en composantes principales, appartenant pour la plupart aux quatre dimensions décrites ci-dessus. Pour ces indicateurs, les valeurs sont plus favorables en Europe de l'Ouest et du Nord qu'en Europe de l'Est et du Sud en termes de moyenne ou de médiane, à quelques exceptions près où le classement est inverse (en particulier la consommation finale d'énergie des ménages par tête, les pertes économiques provoquées par des situations climatiques extrêmes et la part des écotaxes dans les recettes fiscales).

Le groupe d'Europe de l'Ouest et du Nord comprend 11 pays : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède.

Au sein des 17 pays d'Europe de l'Est et du Sud, trois sous-groupes apparaissent selon une classification un peu plus fine :

- un premier sous-groupe de pays méditerranéens comprend Chypre, l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal ; ce groupe se distingue notamment par une dette publique la plus élevée de l'UE (avec la Belgique), des taux d'homicide réduits (hors Chypre) et une espérance de vie élevée, un taux de pauvreté élevé des personnes en emploi ainsi qu'un faible taux d'emploi des récents diplômés, un fort pourcentage des jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation ainsi qu'un bas taux d'emploi national et un important taux de chômage de longue durée, un taux de croissance du PIB/habitant sensiblement plus faible que dans le reste de l'UE au cours de la période 2012-2017, etc. ;

- un deuxième sous-groupe est constitué des trois pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), de la Bulgarie et de la Roumanie ; ces pays combinent en particulier un bas niveau de vie et les plus forts taux de pauvreté après transferts sociaux et d'inégalités de l'UE (avec l'Espagne), une dette publique modérée, les taux d'homicide et d'accidents de la route les plus élevés et l'espérance de vie la plus basse de l'UE (les performances de l'Estonie étant un peu supérieures à celle des 4 autres pays du groupe en matière de mortalité et d'espérance de vie), etc. ; en revanche, le taux de croissance du PIB/habitant de ce groupe de pays a été très élevé entre 2012 et 2017 ;

- enfin les autres anciens pays communistes d'Europe de l'Est (Croatie, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie et République tchèque) ainsi que Malte ; ce groupe de pays se distingue notamment par une faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, de faibles niveaux d'inégalités, une perception assez négative de l'indépendance de la justice et du niveau de la corruption.

Définitions

Objectifs de développement durable (ODD)

En 2015, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs universels fixés à l'horizon 2030 couvrent les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale ; ils concernent tous les pays ou tous les acteurs.

- ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
 - ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
 - ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.
 - ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
 - ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
 - ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
 - ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
 - ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
 - ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
 - ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.
 - ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
 - ODD 12 : Instaurer des modes de consommation et de production durables.
 - ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
 - ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
 - ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
 - ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
 - ODD 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.
-

Pour en savoir plus

Algan Y., Trust and social capital, in Stiglitz J.-E., Fitoussi J.-P. et Durand M. « *For Good Measure: Advancing Research on Well-Being Metrics Beyond GDP* », OCDE, Paris, 2018

Blasco J., Gleizes F., « Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale » in *La France dans l'Union européenne*, coll. Insee Références, édition 2019.

Cling J.-P., Razafindrakoto M., Roubaud F., « L'ODD16 sur la gouvernance et sa mesure », *Afrique contemporaine*, n° 258, 2016

Cling J.-P., Eghbal-Teherani S., Orzoni M., Plateau C., « *France and Sustainable Development Goals* », Document de travail de la Direction des études et synthèses économiques, Insee, à paraître.

Commission européenne, « *Prochaines étapes pour un avenir européen durable* », Communication du 22 novembre 2016.

Commission européenne, « *Document de réflexion: vers une Europe durable à l'horizon 2030* », Communication du 30 janvier 2019.

Conseil national de l'information statistique, « *La déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable* », Rapport du groupe de travail du Cnis, Paris, juin 2018.

Deaton A., « *The Great Escape: Health, Wealth and the Origins of Inequality* », Princeton University Press, Princeton, 2013.

Eurostat, « *Sustainable development in the European Union* », Eurostat, Luxembourg, éditions 2018 et 2017.

La France dans l'Union européenne, coll. « Insee Références », édition 2019.

Kanbur R., Patel E., Stiglitz J.-E., « Sustainable Development Goals and the measurement of economic and social progress », in Stiglitz J.-E., Fitoussi J.-P. et Durand M. ed., « *For Good Measure: Advancing Research on Well-Being Metrics Beyond GDP* », OCDE, Paris, 2018.

Moisy M., « Santé et vieillissement : un regard comparé sur la situation des femmes et des hommes en France et en Europe » in *La France dans l'Union européenne*, coll. Insee Références, édition 2019.

Organisation des Nations unies, « *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 - Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015* », A/RES/70/1, New York, 2015

Organisation des Nations unies, « *Travaux de la commission statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 - Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 6 juillet 2017* », A/RES/71/313, New York, 2017

Organisation des Nations unies, « *Le rapport sur les objectifs de développement durable* », New York, éditions 2016-2018.

PNUD, « *Rapport sur le développement humain* », Programme des Nations unies pour le développement, New York, édition 2018.

Premier Ministre, « *Les nouveaux indicateurs de richesse* », éditions 2015-2018.

Stiglitz J.-E., Sen A., Fitoussi J.-P., « *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social* », Paris, 2009.

Stiglitz J.-E., Fitoussi J.-P., Durand M., « *Beyond GDP; Measuring what counts for economic and social performance* », OCDE, Paris, 2018.

Quelle(s) mesure(s) du pouvoir d'achat ?

Sylvain Billot, Alexandre Bourgeois*

Sujet de préoccupation des Français et élément du débat politique, le pouvoir d'achat suscite des controverses récurrentes, en partie liées à l'absence de définition partagée de ce terme. Il est certes facile de s'entendre sur le fait que le pouvoir d'achat doit rendre compte de l'évolution simultanée des revenus et des prix : si les revenus d'un ménage progressent plus rapidement que les prix, il gagne du pouvoir d'achat et pourra consommer ou épargner davantage ; dans le cas contraire, il perd du pouvoir d'achat et doit diminuer sa consommation ou son épargne. La difficulté est de donner un sens précis à ces différents termes. La comptabilité nationale utilise des définitions qui ont l'avantage d'être cohérentes entre elles et harmonisées sur le plan international. Mais elle conduit à des évaluations qui sont souvent perçues comme trop optimistes, même lorsqu'on prend soin de bien différencier le pouvoir d'achat global de l'ensemble des ménages et le pouvoir d'achat par unité de consommation, qui est le concept le plus pertinent d'un point de vue individuel.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à ce décalage entre mesure et perception. Il y a d'une part la limite inhérente au raisonnement en moyenne. Même s'il y avait accord complet sur les conventions de mesure, il y aurait toujours une proportion importante de ménages dont le pouvoir d'achat évoluerait moins vite que cette moyenne. Il y a également les biais de perception sur la mesure des prix, bien documentés lors du passage à l'euro. S'y ajoutent des incompréhensions à clarifier sur certaines des conventions de mesure du revenu ou de ses différentes utilisations : la prise en compte de revenus « imputés », le traitement des remboursements d'emprunts, etc. Enfin, l'écart peut venir du fait que les ménages raisonnent en termes de revenu arbitral, considérant comme « contraintes » un certain nombre de dépenses, soustraites de fait, au moins à court terme, aux arbitrages courants de consommation. Tous ces sujets peuvent être éclairés par des indicateurs complémentaires à la mesure du pouvoir d'achat moyen.

Le terme de pouvoir d'achat est abondamment utilisé sans qu'il recouvre nécessairement la même notion dans l'esprit de chacun. Bien souvent, les individus ont de la peine à faire le lien entre leur propre grille d'évaluation, qui varie selon leur statut ou leur situation familiale, et la mesure du pouvoir d'achat telle qu'elle est évaluée d'un point de vue macroéconomique [Accardo *et al.*, 2007].

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut s'appuie sur le cadre comptable des comptes nationaux

Pour définir précisément le pouvoir d'achat, les comptes nationaux s'appuient sur un ensemble de normes, le système de comptes nationaux (SCN). Élaboré au niveau international, ce système vise à harmoniser les définitions et règles comptables des agrégats macroéconomiques afin de faciliter les comparaisons internationales. Il ne définit pas directement

* Sylvain Billot, Alexandre Bourgeois (Insee).

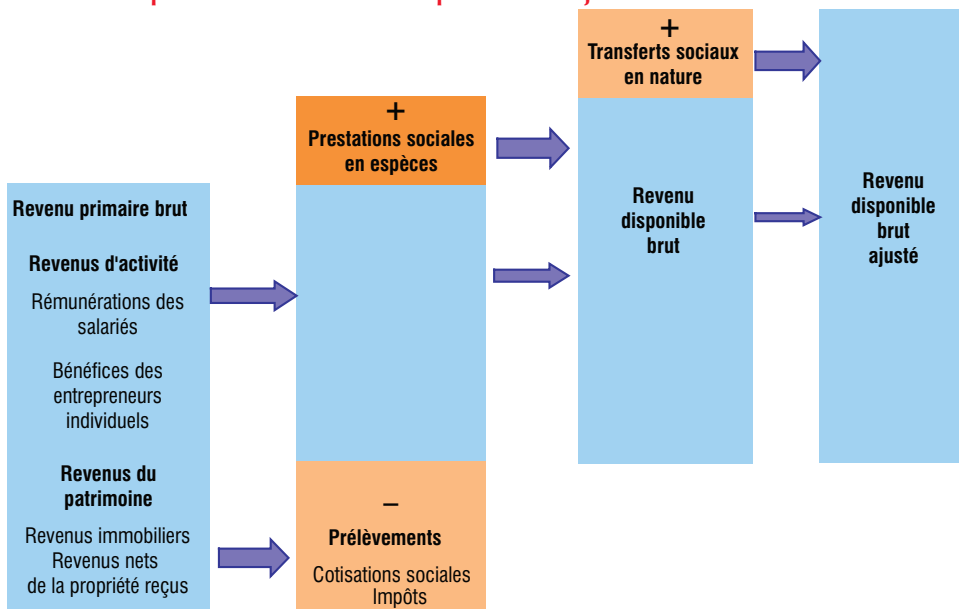
le terme de pouvoir d'achat, mais il précise les contours des grands agrégats permettant de le définir : le revenu disponible d'une part et le déflateur de la dépense de consommation des ménages de l'autre.

Pour mesurer les revenus d'une année donnée, il faut tenir compte de tous les types de revenus et de toutes les situations des ménages selon qu'ils sont salariés, indépendants, chômeurs ou inactifs. Au niveau de la Nation, le revenu disponible brut (RDB) des ménages mesure la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages. Viennent l'abonder les revenus d'activité (rémunérations des salariés, bénéfices des entrepreneurs individuels), les revenus du patrimoine (revenus immobiliers, dividendes et intérêts) et les prestations sociales en espèces (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage, etc.). À l'inverse, le revenu disponible brut est diminué de la majeure partie des impôts directs et des cotisations sociales payés par les ménages (*figure 1*).

Pour les comparaisons internationales notamment, les comptables nationaux calculent le revenu disponible brut ajusté (RDBA) qui ajoute les transferts sociaux en nature au revenu des ménages. Ces transferts correspondent soit au financement par les administrations publiques d'une partie des biens ou des services achetés sur le marché par les ménages (par exemple le remboursement des soins médicaux ou les allocations logement), soit à des services produits par les administrations publiques (en particulier l'éducation ou la santé) et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). À ce RDBA, il faut associer un autre concept de consommation des ménages : la consommation effective des ménages qui tient compte des dépenses de consommation des ménages et de la partie financée par les administrations publiques et plus marginalement par les ISBLSM. Définis ainsi, le RDBA et la consommation effective ne dépendent pas du degré de « socialisation » des dépenses de consommation. Ils permettent aussi de mettre en évidence la dimension redistributive des transferts sociaux en nature.

Le revenu disponible a donc un périmètre bien déterminé, mais il ne résume pas à lui seul l'ensemble de la création de richesse. Si l'épargne contribue à la variation du patrimoine net d'un ménage, (c'est-à-dire les actifs diminués des passifs), ce dernier varie aussi au cours de

1. Du revenu primaire brut au revenu disponible brut ajusté



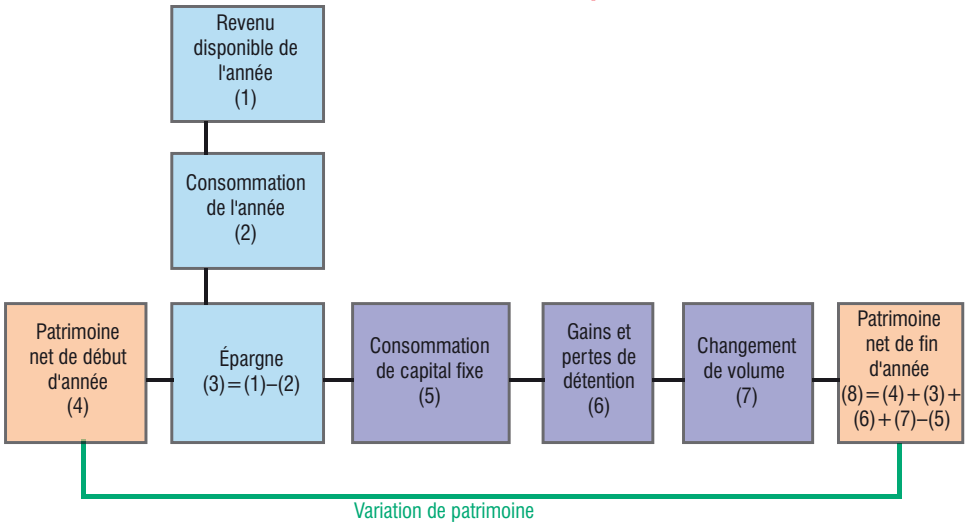
l'année en fonction de la consommation de capital fixe¹ des actifs non financiers, et d'éléments qui ne résultent pas de la production : les gains et les pertes de détention, ainsi que les autres changements de volumes (figure 2).

Ainsi, les plus-values boursières (latentes) sont des gains de détention qui contribuent à augmenter le patrimoine net sans être du revenu, et lorsque le ménage réalise cette plus-value en vendant les actifs concernés, son revenu ne varie pas, pas plus que son patrimoine, seule sa trésorerie augmente. Bien entendu ce surplus de liquidités peut lui permettre de consommer ou d'investir dans d'autres actifs. Les remboursements d'emprunts augmentent le patrimoine net (le passif financier diminue) sans faire varier le revenu disponible. De même, quand la valeur de son logement s'accroît, le patrimoine net du ménage augmente également (l'actif non financier augmente) du fait d'un gain de détention qui porte sur le terrain supportant le bâtiment résidentiel. Enfin, quand un terrain non valorisé ou cultivé devient bâti, le ménage qui le détient voit son patrimoine augmenter du fait d'un « changement de volume » qui lui aussi laisse son revenu disponible inchangé. Toutefois, le niveau de patrimoine net d'un ménage à un instant donné résulte fondamentalement de l'épargne nette (hors consommation de capital fixe) qu'il a pu dégager dans le passé, alors que les gains (ou les pertes) de détentions ont un caractère plus aléatoire. En outre, ils sont latents, ils ne sont pas acquis tant qu'ils n'ont pas été réalisés. C'est pourquoi la mesure du pouvoir d'achat, qui est aussi un « pouvoir d'épargner », se limite aux revenus courants, mais il faut garder à l'esprit qu'elle ne rend pas compte de l'ensemble des variations de patrimoine.

Le RDB en termes réels ralentit depuis 2007

Pour mesurer le pouvoir d'achat, l'évolution du revenu disponible brut est d'abord rapportée à celle du prix de la dépense de consommation des ménages pour obtenir l'évolution du RDB en termes réels. Celle-ci est ensuite ramenée par habitant, par ménage ou par unité de consommation (UC) pour tenir compte des évolutions démographiques et calculer ainsi l'évolution moyenne du pouvoir d'achat.

2. Les liens entre revenu, consommation et variation de patrimoine

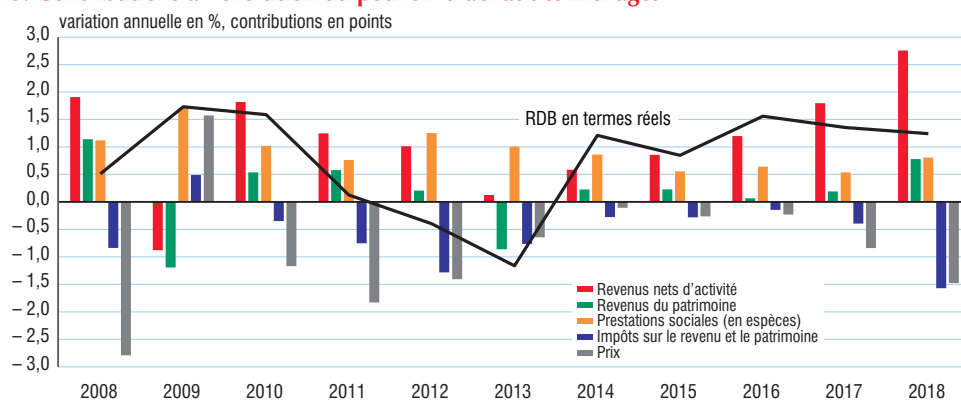


1. Dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible.

Sur longue période, le RDB en termes réels évolue peu ou prou au même rythme que la croissance du PIB. Néanmoins, en période de récession, le ralentissement du PIB précède celui du RDB en termes réels. Ainsi, le PIB s'est nettement replié en 2009 alors que le RDB en termes réels a continué à croître en raison de la résilience des salaires et du rôle des « stabilisateurs automatiques » (impôts et prestations sociales) pour amortir les effets immédiats de la crise (figure 3). En revanche, le RDB en termes réels a baissé en 2012 et 2013 en raison des mesures de consolidation des finances publiques).

Depuis 2007, les salaires nets perçus par les ménages ont fortement ralenti, mais ils ont continué à progresser, contrairement aux revenus des entrepreneurs indépendants, très affectés par la crise (figure 4). De façon classique, après les fortes récessions, les revenus de la propriété baissent fortement. Les prestations en espèces ont assez bien résisté, contribuant à limiter la baisse des revenus en 2012 et 2013. Les transferts sociaux en nature ont augmenté moins vite qu'avant la crise, mais plus rapidement que le RDB, si bien que le RDB ajusté progresse plus rapidement que le RDB depuis 2007.

3. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

4. Évolutions du pouvoir d'achat du revenu brut disponible des ménages

| | évolutions annuelles moyennes, en % | | | | | | | | | |
|---|-------------------------------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|--|
| | 1996-2007 | 2007-2018 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | |
| Revenus nets d'activité | 4,4 | 1,4 | 1,5 | 0,1 | 0,9 | 1,4 | 1,9 | 2,8 | 4,4 | |
| Salaires nets | 4,6 | 1,7 | 1,7 | 0,8 | 0,9 | 1,5 | 2,1 | 3,0 | 4,8 | |
| Revenus primaires des entrepreneurs indépendants nets | 3,5 | -1,2 | -0,6 | -5,1 | 0,7 | 0,1 | 0,4 | 1,7 | 1,3 | |
| Revenus du patrimoine | 5,4 | 1,6 | 2,9 | 0,5 | 1,8 | 2,0 | 2,3 | 2,6 | 2,4 | |
| Revenus de la propriété | 4,1 | -1,7 | -1,1 | -13,5 | 0,7 | -0,8 | -3,8 | -2,4 | 8,3 | |
| Revenus du logement | 5,1 | 1,6 | 2,2 | 0,8 | 1,4 | 2,1 | 2,2 | 2,5 | 2,5 | |
| Transferts nets reçus | 3,8 | 2,6 | 3,8 | 2,9 | 2,4 | 1,5 | 1,8 | 1,5 | 2,3 | |
| Prestations | 3,8 | 2,6 | 3,8 | 2,9 | 2,4 | 1,5 | 1,8 | 1,5 | 2,3 | |
| Impôts | 6,8 | 2,8 | 8,9 | 4,9 | 1,7 | 1,7 | 0,9 | 2,4 | 9,6 | |
| Revenu disponible brut | 4,0 | 1,4 | 1,0 | -0,5 | 1,3 | 1,1 | 1,8 | 2,2 | 2,7 | |
| Déflateur de la consommation | 1,4 | 0,7 | 1,4 | 0,6 | 0,1 | 0,3 | 0,2 | 0,8 | 1,5 | |
| RDB en termes réels | 2,6 | 0,7 | -0,4 | -1,2 | 1,2 | 0,8 | 1,6 | 1,4 | 1,3 | |
| Transferts sociaux en nature | 4,3 | 2,2 | 2,2 | 2,1 | 2,4 | 1,6 | 1,6 | 2,4 | 1,3 | |
| Revenu disponible brut ajusté | 4,1 | 1,6 | 1,3 | 0,1 | 1,6 | 1,2 | 1,8 | 2,3 | 2,4 | |

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Les unités de consommation reflètent mieux les situations individuelles

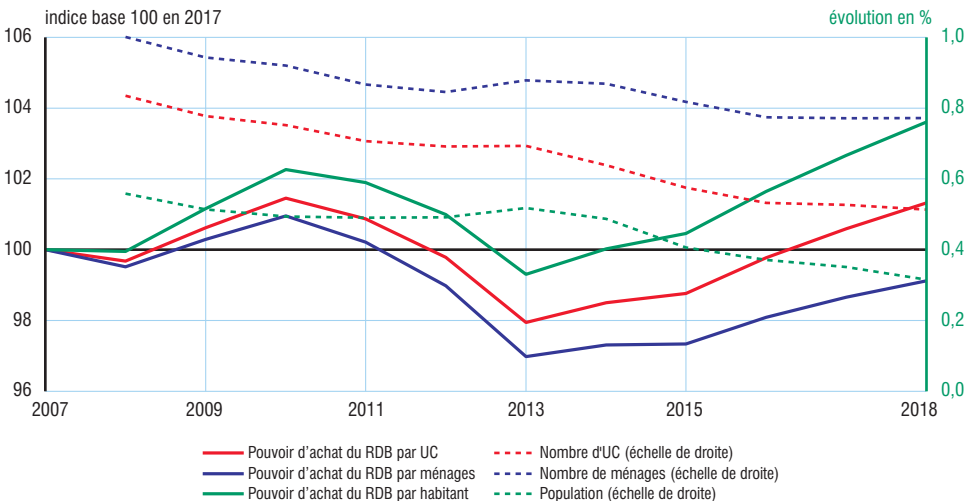
Le RDB est calculé pour l'ensemble des ménages. Or, l'évolution du pouvoir d'achat dépend aussi des évolutions démographiques. En effet, deux phénomènes sont à prendre en compte :

- la population augmente régulièrement, quoique de moins en moins vite. Le nombre de naissances recule, l'espérance de vie progresse plus que faiblement depuis quelques années et le solde migratoire reste relativement stable. Pour tenir compte du fait que les revenus se répartissent sur un nombre croissant d'habitants, les comparaisons internationales et temporelles de PIB sont souvent réalisées en PIB par tête ;

- la vie en commun permet, par des gains d'échelle, de réduire certaines dépenses comme celles pour le logement. La notion d'unité de consommation est utilisée pour en tenir compte car elles proposent une pondération plus représentative de la composition des ménages et *in fine* plus proche de la réalité de la consommation des ménages : dans un foyer, le premier adulte compte pour une UC, une personne supplémentaire de plus de 14 ans pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 UC. Par exemple, une famille composée de deux adultes et d'un enfant de 8 ans correspond à 1 UC pour le 1^{er} adulte + 0,5 UC pour le 2^e adulte + 0,3 UC pour l'enfant de 8 ans soit 1,8 UC.

Le pouvoir d'achat des ménages peut être rapporté à la population, au nombre de ménages ou encore au nombre d'UC. La progression du nombre de ménages est plus rapide que celle de la population en raison du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation, si bien que le pouvoir d'achat par ménage progresse moins vite que le pouvoir d'achat par habitant. Entre 2007 et 2018, le pouvoir d'achat par habitant a progressé de 3,6 % alors que celui par ménage a baissé de 0,9 %. Le pouvoir d'achat par UC se situe entre les deux, avec une croissance de + 1,3 % en 12 ans (figure 5). Compte tenu de ces évolutions très contrastées, le choix de la variable démographique est très important. L'Insee privilégie le calcul du pouvoir d'achat par unité de consommation qui reflète mieux les situations individuelles. Ainsi, deux personnes vivant sous le même toit n'ont pas besoin d'un revenu double de celui d'une personne seule pour atteindre le même niveau de vie ; les dépenses liées au logement par exemple ne sont effectivement pas deux fois plus importantes.

5. Évolution du pouvoir d'achat selon le critère démographique



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Le revenu disponible brut ajusté permet de comparer le pouvoir d'achat entre pays

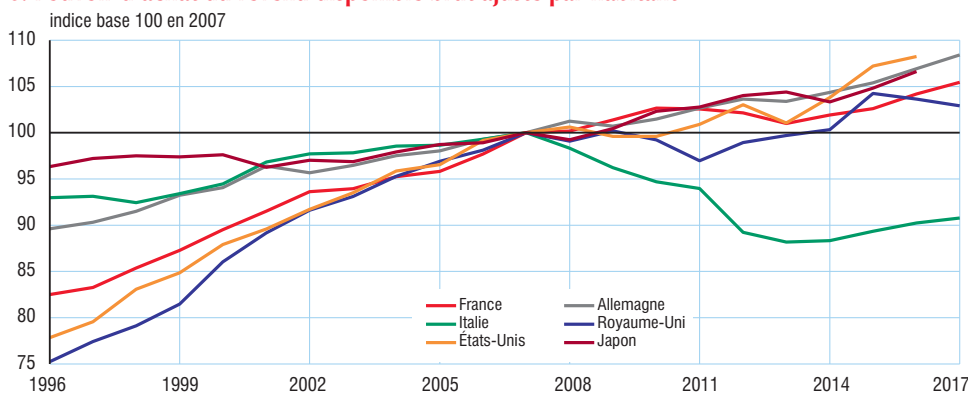
Le pouvoir d'achat peut être comparé d'un pays à l'autre. Certaines spécificités institutionnelles sont toutefois susceptibles de fausser la comparaison internationale des revenus. Ainsi, certaines dépenses telles que celles d'éducation ou de santé peuvent être prises en charge plus ou moins largement par les administrations publiques en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le revenu disponible ajusté tient compte de ces transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 8 % aux États-Unis et de 25 % en France.

Faute de données internationales sur les unités de consommation, les comparaisons internationales se fondent sur le pouvoir d'achat du RDB ajusté par habitant en utilisant le déflateur de la consommation effective des ménages (pour tenir compte de l'évolution des prix des transferts sociaux en nature). Depuis 2008, le pouvoir d'achat a évolué de façon assez similaire en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Japon et aux États-Unis. L'impact de la crise n'est guère visible au Japon et en Allemagne, où le pouvoir d'achat progressait faiblement avant 2008. L'Italie se distingue : peu dynamique avant 2008, le pouvoir d'achat a continuellement baissé entre 2008 et 2013 (- 12 %) avant de se redresser légèrement (figure 6).

L'impact des imputations comptables sur le pouvoir d'achat est relativement faible

Le revenu disponible des ménages, et donc l'évolution du pouvoir d'achat qui en découle, intègrent des traitements spécifiques effectués par la comptabilité nationale. Des revenus ne correspondant pas à des flux monétaires sont dits « imputés » aux ménages. Les loyers imputés constituent l'essentiel des revenus imputés. La comptabilité nationale considère que les ménages propriétaires de leur logement se versent un loyer, évalué en référence aux prix pratiqués sur le marché. Ces loyers imputés sont enregistrés comme une production pour compte propre de services de logement des propriétaires-occupants, qui augmentent simultanément leur revenu (déduction faite des charges) et leur consommation. Cette convention renvoie à l'idée que la mesure de la production doit être indépendante du statut juridique de l'occupant, faute de quoi le PIB baisserait avec l'augmentation de la proportion de propriétaires de leur logement. Les loyers imputés représentent en 2018 14,6 % de la dépense de consommation des ménages et, déduction faite des charges, 10,7 % de leur revenu disponible.

6. Pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant



Source : Eurostat.

Un mécanisme d'imputation s'applique également au cas des assurances. Les ménages paient des primes brutes et reçoivent, le cas échéant, des indemnités. Le service d'assurance n'étant pas explicitement facturé aux assurés, il faut l'imputer : cette production se calcule comme la différence entre les primes brutes et les indemnités attendues (on ajoute par ailleurs les revenus tirés du placement des primes). Le revenu disponible et la consommation sont augmentés du montant de la valeur de cette production de services d'assurance pour les ménages. Elle représente 4,3 % de la consommation des ménages et 3,7 % de leur revenu disponible.

Autre revenu imputé, les services d'intermédiation financière indirectement mesurée (Sifim), qui correspondent aux marges réalisées par les banques sur les intérêts qu'elles versent sur les dépôts et qu'elles reçoivent sur les crédits par rapport au taux des crédits interbancaires. L'impact sur le RDB et sur la consommation finale des ménages se limite à la consommation de Sifim des ménages au titre de leurs dépôts et de leurs crédits à la consommation². Les Sifim ont longtemps constitué la majeure partie des ressources des banques. Aujourd'hui, en lien avec les taux d'intérêt bas, la consommation finale de Sifim ne représente plus que 0,49 % de l'ensemble de la consommation des ménages, soit 0,42 % de leur revenu disponible.

En comptabilité nationale, les revenus imputés constituent donc une part substantielle de la masse des revenus des ménages (14,8 %). Les loyers imputés représentent 72 % de ces revenus, la consommation des services d'assurance 25 % et la consommation finale de Sifim 3 %. Sur longue période, le pouvoir d'achat hors revenu imputé augmente moins vite que le pouvoir d'achat du RDB. Toutefois, l'influence des revenus imputés sur l'évolution du pouvoir d'achat est relativement faible. Depuis 1978, l'impact cumulé sur le pouvoir d'achat s'élève à 8,5 %, soit 0,1 point par an. Sur la période 2007-2018, l'impact des revenus imputés s'élève également à + 0,1 point par an. Cet écart, non négligeable, reste toutefois très limité.

Le déflateur de la consommation des ménages est cohérent avec le RDB

Le calcul du pouvoir d'achat des ménages mobilise à son dénominateur l'indice de prix de la consommation des ménages au sens des comptes nationaux. Ce déflateur de la consommation et l'indice des prix à la consommation (IPC) diffèrent légèrement pour trois raisons principales (figure 7). La première provient du champ des produits suivis, qui est plus large en comptabilité nationale. En particulier, le déflateur des dépenses de consommation prend en compte les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), l'assurance-vie et les loyers imputés. La deuxième tient à l'utilisation d'une autre source d'information que l'IPC pour déflater certains produits, afin de s'approcher davantage des concepts de la comptabilité nationale : c'est le cas des assurances dommages. Enfin, les effets de pondération jouent : en comptabilité nationale, le déflateur est un indice de Paasche, alors que l'IPC est un indice de Laspeyres³.

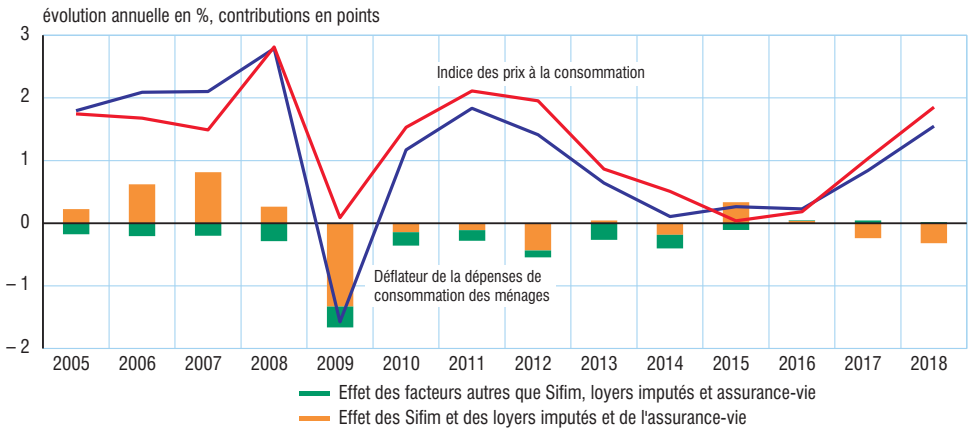
À la différence de l'IPC, le déflateur de la consommation des ménages est révisé trois fois pour chaque année (hors période de changement de base) à chaque campagne annuelle de comptes. Le chiffrage de la dépense de consommation d'une année donnée est évalué à un niveau de nomenclature très fin grâce à une synthèse de sources variées : enquêtes périodiques (Budget de famille, par exemple) ou de conjoncture auprès des ménages, enquêtes de branches, statistiques de syndicats professionnels, données sur le commerce extérieur, exploitation de panels de ménages ou de commerçants. Cette synthèse conduit :

- le plus souvent, à retenir un indice d'évolution en valeur, utilisé pour obtenir une consommation en valeur courante. Celle-ci est ensuite déflatée par l'évolution annuelle moyenne d'un

2. Les intérêts nets reçus par les ménages sont accrus d'une « correction Sifim » qui correspond à leur consommation totale de Sifim. Les Sifim sur les crédits immobiliers étant, en comptabilité nationale, une consommation intermédiaire (car ces derniers permettent aux ménages de produire un service de logement), ils se déduisent du RDB si bien que l'impact sur le RDB correspond à la consommation finale de Sifim.

3. L'indice de Laspeyres pondère par les masses de la période de base. L'indice de Paasche pondère par les masses de la période courante.

7. Écart entre le déflateur de la dépense de consommation des ménages et l'indice des prix à la consommation



Note : les « barres » correspondent aux principales contributions à l'écart (en points) d'évolution entre le déflateur de la consommations des ménages et l'IPC.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

indice de prix (en général l'IPC du poste correspondant) afin d'obtenir la consommation évaluée aux prix de l'année précédente ;

- dans les autres cas, à retenir un indice d'évolution en volume, qui, appliqué à la consommation en valeur de l'année précédente, permet d'obtenir la consommation évaluée aux prix de l'année précédente. À cette dernière, on applique l'évolution annuelle moyenne des prix à la consommation pour obtenir la consommation en valeur courante.

S'appuyant largement sur l'IPC, le déflateur de la consommation des ménages peut être, lui aussi, sujet à un décrochage entre la mesure de l'inflation et l'opinion des ménages sur l'inflation. En effet, la construction de l'IPC est bien connue et documentée [IPCCM-Méthode, 2015] tout comme les critiques récurrentes à son endroit qui considèrent qu'il sous-estime la « véritable » hausse des prix [Accardo *et al.*, 2011]. L'expérience passée du passage à l'euro a révélé que le décalage de perception entre inflation mesurée et inflation perçue s'était accentué à la suite du passage à l'euro, en France et dans la plupart des pays de la zone euro [Leclair et Passeron, 2017]. L'analyse de cette expérience a permis d'identifier plusieurs facteurs susceptibles d'expliquer le décalage entre la perception du public et la mesure statistique de l'inflation : d'une part, les ménages sont psychologiquement plus attentifs aux prix de certains produits qui ont connu des hausses relativement importantes et dont la fréquence d'achat est élevée [Brudieu *et al.*, 2001] ; d'autre part, les périodes de forte augmentation des prix de l'immobilier influent la perception des ménages. *In fine*, en adaptant l'IPC (à travers le calcul du déflateur de la consommation) pour le rendre cohérent avec le calcul du revenu, on ne réduit pas nécessairement l'écart qu'il peut y avoir entre ressenti et mesure des prix [Aeberhardt *et al.*, 2019].

Le pouvoir d'achat du revenu arbitral : un indicateur complémentaire

Le revenu disponible n'est pas entièrement disponible puisque les ménages doivent s'acquitter d'un certain nombre de dépenses dites « pré-engagées » c'est-à-dire celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. De la même manière qu'on calcule un RDB en termes réels, on peut définir un revenu dit « arbitral » en termes réels. Ce dernier rapporte l'évolution du revenu disponible après paiement des dépenses pré-engagées à celle du prix de la dépense de consommation non pré-engagée. Le pouvoir d'achat du revenu

arbitrable corrige l'évolution du revenu arbitrable en termes réels de l'évolution du nombre d'unités de consommation.

Sur longue période, les évolutions du RDB et du revenu arbitrable en termes réels sont assez proches. Depuis 1960, le RDB a progressé en moyenne de 6,9 % par an contre 6,5 % par an pour le revenu arbitrable. Mais les prix des dépenses pré-engagées ont été plus dynamiques que pour l'ensemble de la consommation (+ 4,8 % par an contre + 4,0 %) si bien que le pouvoir d'achat du revenu arbitrable a progressé à un rythme supérieur de plus d'un point par an en moyenne de celui du RDB (+ 2,6 % par an contre + 1,5 % par an). En 2018 comme en 2017, l'écart entre les deux mesures n'est pas perceptible : le pouvoir d'achat par unité de consommation du revenu disponible progresse de 0,7 % en 2018, au même rythme que celui du revenu arbitrable. En effet, les dépenses de consommation « pré-engagées » sont moins dynamiques que le revenu disponible brut des ménages (+ 2,2 % en valeur contre + 2,7 %).

Au-delà de la question de la mesure de l'inflation, d'autres facteurs peuvent être sources de décalage entre la mesure effective du pouvoir d'achat et sa perception. En premier lieu, la multiplication de nouveaux produits et services, qui ne se substituent pas à d'autres, mais viennent élargir les opportunités de consommation, peut entraîner une évolution de la norme de consommation. Ces produits peuvent alors devenir des dépenses considérées comme incontournables (ordinateurs et abonnements internet, smartphones, etc.). Un tel phénomène peut expliquer un sentiment d'appauvrissement relatif même avec un revenu croissant : ou bien on satisfait à cette norme nouvelle, au prix parfois d'une baisse du taux d'épargne, ou bien on éprouve un sentiment de frustration en n'y satisfaisant pas⁴.

En second lieu, la définition du pouvoir d'achat retenu par les comptables nationaux, qui repose sur l'évolution du revenu disponible brut des ménages n'est pas partagée par tous. En effet, outre les dépenses pré-engagées retenues par la comptabilité nationale, d'autres dépenses contraintes pourraient aussi être défalquées pour pouvoir apprécier l'aisance financière des ménages. Des études distinguent [Beatriz *et al.*, 2019], outre les dépenses pré-engagées, des dépenses dites « peu compressibles » (alimentation, santé, éducation, carburants, services de transports), c'est-à-dire des postes de consommation difficilement arbitrables à court terme, et d'autres « compressibles » (voir *infra* pour la ventilation de ces dépenses par catégories de ménages).

La comptabilité nationale a retenu le concept de dépenses pré-engagées car, même imparfait, il constitue un *proxy* chiffrable des dépenses contraintes. En effet, selon le rapport Quinet [2008], les dépenses « pré-engagées » et « nécessaires » (dont la somme constitue les dépenses « contraintes ») ne se recoupent que très partiellement. Il est dès lors difficile d'appréhender les dépenses contraintes dans leur intégralité. En outre, le champ de ces dernières reste très normatif. Y sont généralement incluses les dépenses dites « inévitables » parce qu'indispensables et pour lesquelles on peut difficilement se reporter sur un autre produit ; elles correspondent bien souvent à des postes parmi les moins sensibles au prix, au moins à court terme. Les dépenses liées au logement (loyers, eau, gaz, électricité, etc.) sont ainsi considérées comme « contraintes ». En revanche, les dépenses alimentaires et d'habillement, pourtant souvent jugées de première nécessité, sont en général exclues du champ des dépenses contraintes car, dans une économie ouverte et concurrentielle, les consommateurs gardent en général, y compris à court terme, la possibilité d'arbitrer entre ces types de biens selon leur niveau de prix parmi un grand nombre de variétés. Seules les dépenses alimentaires jugées inévitables (cantines) sont parfois considérées comme contraintes (pas ou peu d'arbitrage possible).

Avec la transformation des modes de consommation, la notion même de dépenses pré-engagées a évolué au cours des dix dernières années et le lien « contractuel » est devenu plus flexible pour les consommateurs. La mise en place (notamment par les instances de régulation concurrentielle) de mécanismes de portabilité qui, en facilitant le changement de prestataires, a

4. Divers observateurs défendent l'idée d'une sous-estimation du coût de la vie par l'indice des prix de l'Insee. Par exemple, une étude récente de l'Ires souligne que le coût des budgets types (nécessaires à des familles avec enfants pour vivre dans des conditions décentes) élaborés par l'Union nationale des associations familiales (Unaf) a augmenté deux fois plus vite que l'IPC sur la période 2010-2018 [Concialdi, 2019].

augmenté le degré de concurrence et limitent le caractère pré-engagé de ces dépenses. Il s'agit notamment de la portabilité des numéros de téléphone portable, de la possibilité de changer de fournisseur d'accès à Internet tout en conservant le numéro de téléphone fixe, de la portabilité bancaire (pour faciliter et automatiser les démarches pour changer de banque principale) ou encore de la clause de transférabilité des prêts immobiliers. Autre exemple, les assurés ont la possibilité, avec l'entrée en vigueur en janvier 2015 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, de résilier leur contrat d'assurance auto, moto ou habitation à tout moment, après un an de souscription. Si les dépenses pré-engagées servent d'approximation mesurable des dépenses contraintes, le concept même de ces dépenses peut être questionné au regard de la réelle contrainte qu'elles engendrent.

Encadré

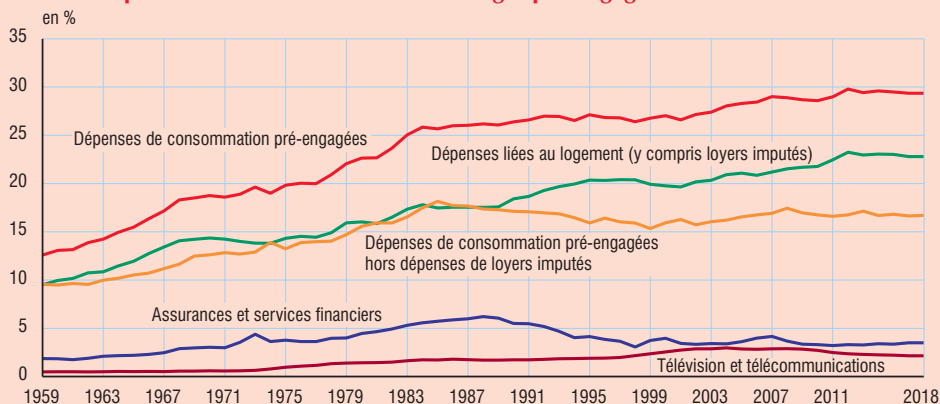
Le poids du logement dans les dépenses pré-engagées

La part des dépenses pré-engagées dans la consommation des ménages est passée de 15 % en 1960 à 34 % en 2008, et s'est stabilisée depuis. Cette part dans le RDB est passée de 12,6 % à 29,2 % (soit + 16,6 points) entre 1960 et 2018. L'essentiel de cette hausse a eu lieu dans les années 1960 et 1970. En termes de poids, la fonction logement est celle qui a le plus contribué à la hausse des dépenses pré-engagées : depuis 1959, elle explique 13,4 points de cette hausse, passant de 9,5 % à 22,9 % du RDB. Au sein de la fonction logement, les loyers imputés contribuent pour 9,4 points à cette hausse de 13,4 points sur 45 ans (70 %). Cette forte contribution traduit non seulement la hausse relative des prix des loyers réels, sur la base desquels les prix des loyers imputés sont estimés, mais également la forte augmentation sur la période de la part de propriétaires.

Une approche alternative consiste à éliminer les loyers imputés tant du champ des dépenses pré-engagées que de celui du total des dépenses

des ménages auquel ces dépenses sont rapportées. Hors loyers imputés, la part des dépenses pré-engagées passe de 9,5 % en 1960 à 16,7 % en 2017. La fonction logement hors loyers imputés y contribue pour 3,8 points dont 2,2 points au titre de la hausse du poids des loyers réels. La hausse du poids des loyers réels se concentre sur la période 1960-1970 et signale les fortes hausses de prix relatives sur ce poste pour les ménages locataires (*figure*). La quasi-stabilité du poids des loyers réels masque un phénomène plus complexe, compte tenu de la baisse relative du nombre de locataires sur cette période : elle signale en réalité que le poids des loyers a continué de croître dans les budgets des ménages qui sont restés locataires. De fait, le diagnostic sur la forte progression des dépenses pré-engagées depuis les années 1960 doit être relativisé si l'on ne prend pas en compte les loyers imputés, que les ménages ne considèrent par ailleurs ni comme une dépense ni comme du revenu.

Part des dépenses de consommation des ménages pré-engagées dans le RDB



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

L'achat d'un logement : un placement financier

En comptabilité nationale, si les loyers sont bien intégrés dans le calcul du pouvoir d'achat, les achats de logements ne sont pas considérés comme une dépense de consommation des ménages. Or, la flambée des prix de l'immobilier depuis le début des années 2000 a durablement joué sur les conditions de vie de ménages [Leclair *et al.*, 2019]. Lorsqu'un ménage achète un logement, il réalise un investissement qui le conduit à arbitrer de façon intertemporelle entre sa consommation future et son épargne future pour rembourser son emprunt. L'augmentation du prix de l'immobilier, si elle n'est pas le fait d'une baisse des taux d'intérêt, conduit le ménage souhaitant devenir propriétaire à différents arbitrages : augmenter son épargne, emprunter sur un temps plus long, acheter un logement moins onéreux en diminuant la surface ou en s'éloignant des zones d'emplois ou encore des aménités, etc. Chacun de ces choix joue sur ses conditions de vie et l'effort consenti peut être légitimement vécu comme une baisse de pouvoir d'achat au sens où les remboursements vont plus durablement peser sur le reste à vivre ou, si le choix s'est porté sur un logement moins onéreux, le service de logement consommé sera de moins bonne qualité. De ce point de vue, il semblerait légitime d'intégrer les prix de l'immobilier dans le pouvoir d'achat, même si leur effet s'apprécie davantage sur un cycle de vie que sur une période donnée.

En intégrant les loyers imputés dans le calcul du pouvoir d'achat, la variation de la qualité des logements des propriétaires occupants est prise en compte. En revanche, les remboursements d'emprunt (comme ceux relatifs aux crédits à la consommation) sont considérés comme des opérations financières jouant sur le patrimoine des ménages, mais pas sur le pouvoir d'achat du revenu des ménages.

Les loyers versés par les locataires (résidences principales et de vacances), les dépenses d'entretien et de réparation ainsi que diverses autres charges (eau, électricité, gaz, concierge, etc.) correspondent en effet à la consommation d'un service de logement. En revanche, les dépenses que les ménages propriétaires consacrent à leur logement ainsi que les remboursements immobiliers ne sont pas inclus dans la dépense de consommation. En effet, les logements ne sont pas considérés comme des produits de consommation, mais comme des biens patrimoniaux (incluant le bâtiment et le terrain sous-jacent). De ce point de vue, l'achat d'un logement est, pour une part, un placement, c'est un actif : ce qui est dépensé pour l'acquérir n'est pas perdu mais investi en ce sens qu'il abonde le patrimoine du ménage. L'acquisition d'un logement permet au propriétaire de produire un service de logement (loyer imputé) qu'il consomme lui-même en tant qu'occupant du logement. L'achat d'un logement par un ménage contribue donc à augmenter son revenu, son épargne restant inchangée.

L'évolution des prix de l'immobilier ne concerne pas uniquement les achats. La valeur du logement varie au cours du temps et un ménage peut, une fois son emprunt remboursé, se trouver à la tête d'un patrimoine bien plus important que l'effort d'épargne consenti. Bien entendu, s'agissant de sa résidence principale, ce gain de patrimoine ne se traduit pas monétairement, mais il peut conduire à de nouveaux arbitrages en réalisant la plus-value latente. En d'autres termes, lorsque les prix de l'immobilier augmentent, ce ne sont pas uniquement les transactions qui sont concernées, mais une grande partie du stock de logements. Ainsi, lorsqu'un cycle immobilier de hausse des prix démarre, il bénéficie notamment à tous ceux qui ont acheté auparavant, alors que pour ceux qui souhaitent devenir propriétaire l'effort d'épargne sera plus important.

Sachant que le pic des achats pour les ménages se situe vers 28 ans [Chaumeron et Delance, 2015], l'augmentation des prix de l'immobilier touchent donc des générations en particulier, et ce d'autant plus que dans un marché haussier ils sont encore plus enclins à acheter, car ils anticipent des hausses de prix et donc des arbitrages encore plus difficiles dans le futur. Ainsi, l'évolution des prix de l'immobilier doit s'apprécier sur un cycle de vie alors que l'évolution du pouvoir d'achat fournit une information sur une période donnée pour l'ensemble des ménages quel que soit leur âge.

Déflater le RDB par un indice de dépense élargi qui intègre l'investissement des ménages

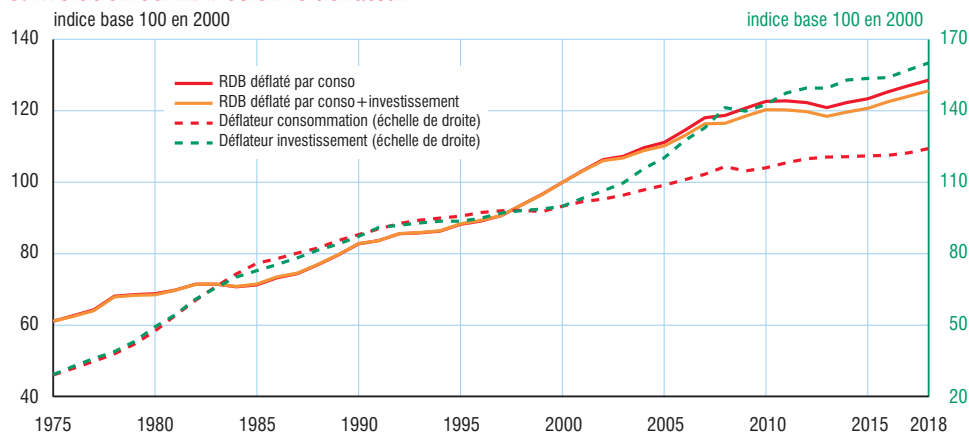
Le revenu disponible correspond aux ressources à disposition des ménages pour la consommation d'une part et *via* l'épargne pour l'investissement d'autre part. Il est donc possible de déflater le RDB par un déflateur de la « dépense » agrégeant la consommation et l'investissement. Le principe d'homogénéité du numérateur et du dénominateur est d'ailleurs préconisé par le Système européen des comptes, même si cela pose quelques difficultés en pratique. L'investissement correspond principalement à une partie de la valeur de l'acquisition de logements neufs. En effet, dans l'ancien, la très grande majorité des transactions a lieu entre ménages (les dépenses sont donc consolidées). Le prix des logements anciens est donc globalement neutre pour les ménages, même s'il a un effet redistributif entre vendeurs et acheteurs. En outre, l'acquisition du terrain est comptée comme l'acquisition d'un actif non produit et non comme un investissement. C'est donc seulement l'acquisition du bâtiment qui est comptabilisée comme un investissement. En cas de forte croissance des prix immobiliers non liés aux coûts de construction, c'est la partie « terrains » qui capte la hausse des prix, elle n'est donc pas prise en compte dans l'investissement.

Jusqu'en 2000, le prix des bâtiments a globalement évolué comme les biens de consommation. Mais ils ont nettement divergé depuis (*figure 8*). Entre 2000 et 2018, le déflateur de la consommation a progressé de 24 % contre 60 % pour le déflateur de l'investissement. L'impact sur le pouvoir d'achat du RDB n'est pas négligeable : il a progressé en moyenne de 1,4 % par an entre 2000 et 2018 sans prise en compte de l'investissement dans le déflateur (mesure traditionnelle du pouvoir d'achat) et de 1,3 % en l'intégrant.

Cet indicateur élargi pose toutefois plusieurs questions. En effet, une année donnée, les acquisitions de logements neufs sont concentrées sur un petit nombre de ménages (1 % environ chaque année). Même si le RDB est un agrégat macroéconomique qui autorise cette intégration, l'élargissement proposé ne rend pas compte de l'évolution du prix total des logements (qui intègre le prix des terrains).

Le problème posé par cet élargissement est révélateur du caractère transversal de la problématique du logement, qui peut se percevoir dans le quotidien en termes de dépense de consommation, mais aussi sur un cycle de vie en termes de patrimoine, en considérant tous les flux futurs et passés. Dans cette approche, l'achat immobilier une année N peut se traduire par des remboursements d'un prêt sur plusieurs années. Le bien peut lui-même s'apprécier ou se

8. Évolution du RDB selon le déflateur



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

déprécier au cours du temps. Si l'on souhaitait réaffecter à une année N l'ensemble des coûts et bénéfiques associés afin d'imputer un « équivalent de loyer annuel » pour les propriétaires, il faudrait faire des hypothèses (très fragiles et contestables) sur les espérances de gains ou de pertes des différentes composantes.

Le pouvoir d'achat par catégorie de ménages

L'évolution du pouvoir d'achat des ménages mesuré dans les comptes nationaux est une moyenne, ce qui signifie que certains ménages voient leur pouvoir d'achat progresser et d'autres diminuer. C'est ainsi que chacun a du mal à se reconnaître dans la mesure moyenne du pouvoir d'achat. En niveau, le pouvoir d'achat d'un ménage modeste est par définition inférieur à celui d'un ménage aisé. Mais l'évolution du pouvoir d'achat peut, suivant les périodes, être plus forte ou moins forte pour les ménages modestes que pour les ménages aisés. Cela dépend de l'évolution des revenus de chacun. Les approches en termes « catégoriels » fournissent à ce titre des éclairages complémentaires.

Les enquêtes auprès des ménages permettent d'enrichir la description de leur revenu et de leur consommation et d'étudier les disparités entre les différents types de ménages en allant au-delà des moyennes calculées par les comptes nationaux. Les données détaillées pour la consommation des ménages en 2017 (enquête Budget de famille) n'étant pas encore disponibles, nous nous limiterons à la décomposition des composantes du RDB entre 2011 et 2016 et à la décomposition de la consommation en 2011.

Le revenu disponible des 20 % des ménages les plus aisés est plus de quatre fois plus élevé que celui des 20 % les plus modestes. Le poids des transferts nets reçus comme des revenus du patrimoine dans le revenu disponible varie d'une catégorie de ménages à l'autre. Les revenus du patrimoine constituent plus du quart du RDB des plus aisés alors qu'ils sont très faibles pour le premier quintile (7 % du RDB). Les transferts nets représentent près de 50 % du RDB du premier quintile contre moins de 10 % de celui du cinquième quintile. Les transferts nets reçus permettent de réduire sensiblement les inégalités, puisque hors redistribution, le revenu des 20 % des ménages les plus aisés est plus de 7 fois supérieur à celui des 20 % les plus modestes (*figure 9*).

Les évolutions entre 2011 et 2016 doivent s'interpréter avec prudence, car la composition des quintiles change d'une année sur l'autre. Par exemple, une baisse des salaires dans un quintile peut traduire deux phénomènes : une baisse moyenne du salaire perçu par les salariés ou/et une baisse du nombre de salariés dans le quintile. Entre 2011 et 2016, seul le revenu par ménage en termes réels du 3^e quintile a progressé en raison principalement de la progression de leurs salaires nets. Le pouvoir d'achat des plus aisés (Q5) a nettement baissé en raison de la chute de leurs revenus de la propriété (principalement les dividendes reçus) entre 2011 et 2013. Celui des plus modestes a également baissé en raison d'une baisse des salaires nets compensée seulement partiellement par une hausse des transferts nets perçus. Par ailleurs, la structure de la consommation varie sensiblement d'un quintile à l'autre. La part des dépenses « contraintes » au sens large (dépenses pré-engagées et dépenses « peu compressibles » est nettement plus forte pour les ménages les plus modestes (67 %) que pour les ménages les plus aisés (58 %) (*figure 10*). À évolution de pouvoir d'achat identique, les différences de structures de consommation peuvent expliquer une perception plus négative de l'évolution de leur niveau de vie par les ménages qui ont les dépenses les plus contraintes.

Enrichir l'indicateur du pouvoir d'achat par des indicateurs complémentaires

Le cadre cohérent et harmonisé au niveau international de la comptabilité nationale fournit une définition précise du pouvoir d'achat. Il doit être préservé, mais des indicateurs complémentaires peuvent être mobilisés pour mieux approcher le ressenti des ménages.

9. Revenu disponible brut par catégorie de ménages

| Montant annuel moyen par ménage en 2016 en euros | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q5 | Ensemble des ménages ordinaires |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------------|
| Revenus nets d'activité | 9 293 | 17 395 | 23 637 | 31 942 | 56 417 | 27 737 |
| Salaires nets | 7 206 | 15 440 | 22 078 | 30 324 | 49 707 | 24 951 |
| Revenus des entrepreneurs indépendants nets | 2 087 | 1 956 | 1 559 | 1 617 | 6 710 | 2 786 |
| Revenus du patrimoine | 1 445 | 2 762 | 5 446 | 8 853 | 24 889 | 8 679 |
| Revenus de la propriété | 196 | 206 | 197 | 607 | 8 655 | 1 972 |
| Revenus du logement | 1 249 | 2 555 | 5 249 | 8 246 | 16 234 | 6 707 |
| Transferts nets reçus | 10 167 | 9 084 | 8 792 | 7 269 | 7 002 | 8 463 |
| Prestations | 12 327 | 12 680 | 14 055 | 15 298 | 25 329 | 15 938 |
| Impôts | - 1 575 | - 3 013 | - 4 737 | - 7 678 | - 20 206 | - 7 442 |
| Autres transferts | - 585 | - 583 | - 526 | - 351 | 1 878 | - 33 |
| Revenu disponible brut | 20 905 | 29 241 | 37 875 | 48 063 | 88 307 | 44 878 |

| Composition du revenu par ménage en 2016 en % | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q5 | Ensemble des ménages ordinaires |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------------------|
| Revenus nets d'activité | 44,5 | 59,5 | 62,4 | 66,5 | 63,9 | 61,8 |
| Salaires nets | 34,5 | 52,8 | 58,3 | 63,1 | 56,3 | 55,6 |
| Revenus des entrepreneurs indépendants nets | 10,0 | 6,7 | 4,1 | 3,4 | 7,6 | 6,2 |
| Revenus du patrimoine | 6,9 | 9,4 | 14,4 | 18,4 | 28,2 | 19,3 |
| Revenus de la propriété | 0,9 | 0,7 | 0,5 | 1,3 | 9,8 | 4,4 |
| Revenus du logement | 6,0 | 8,7 | 13,9 | 17,2 | 18,4 | 14,9 |
| Transferts nets reçus | 48,6 | 31,1 | 23,2 | 15,1 | 7,9 | 18,9 |
| Prestations | 59,0 | 43,4 | 37,1 | 31,8 | 28,7 | 35,5 |
| Impôts | - 7,5 | - 10,3 | - 12,5 | - 16,0 | - 22,9 | - 16,6 |
| Autres transferts | - 2,8 | - 2,0 | - 1,4 | - 0,7 | 2,1 | - 0,1 |

| Évolution 2011-2016 par ménage en euros constants en % | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q5 | Ensemble des ménages ordinaires |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------------------------|
| Revenus nets d'activité | - 5,8 | 4,4 | 2,7 | - 1,9 | - 4,1 | - 1,6 |
| Salaires nets | - 6,2 | 6,4 | 3,4 | - 2,0 | - 1,8 | - 0,3 |
| Revenus des entrepreneurs indépendants nets | - 4,4 | - 8,8 | - 6,5 | - 0,7 | - 18,6 | - 12,2 |
| Revenus du patrimoine | - 17,7 | - 14,9 | - 3,1 | 3,0 | - 8,5 | - 6,5 |
| Revenus de la propriété | - 1 939,2 | 295,3 | 162,7 | - 18,2 | - 32,4 | - 27,7 |
| Revenus du logement | - 29,7 | - 20,1 | - 5,3 | 4,9 | 12,3 | 2,2 |
| Transferts nets reçus | 5,5 | - 6,0 | 0,5 | 1,8 | - 5,2 | - 0,6 |
| Prestations | 9,3 | - 0,1 | 5,3 | 6,7 | 5,7 | 5,4 |
| Impôts | 42,1 | 20,2 | 14,2 | 11,1 | 7,6 | 11,2 |
| Autres transferts | 8,9 | 10,9 | 14,0 | 18,2 | - 14,7 | - 149,9 |
| Revenu disponible brut | - 1,6 | - 1,1 | 1,3 | - 0,5 | - 5,5 | - 2,4 |

Note : les quintiles sont les valeurs qui partagent la distribution du revenu disponible en 5 parties d'effectifs égaux. Les ménages du Q1 font ainsi partie des 20 % des ménages les plus pauvres alors que les ménages du Q5 font partie des 20 % les plus aisés.

Source : Insee, enquêtes ERFS 2011 et 2016, comptes nationaux.

10. Composition de la dépense de consommation des ménages ordinaires en 2011 selon le quintile de niveau de vie

en % de la dépense de consommation totale

| | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q5 | Ensemble des ménages ordinaires |
|--------------------------|------|------|------|------|------|---------------------------------|
| Dépenses pré-engagées | 35,6 | 35,9 | 36,0 | 34,3 | 32,7 | 34,6 |
| Dépenses incompressibles | 31,3 | 30,2 | 29,3 | 27,7 | 25,5 | 28,2 |
| Dépenses compressibles | 33,1 | 33,9 | 34,7 | 38,0 | 41,8 | 37,2 |

Source : Insee, enquêtes ERFS 2011 et BdF 2011.

Le revenu disponible brut, numérateur du pouvoir d'achat, peut être modifié d'au moins deux façons : soit en prenant en compte les dépenses pré-engagées pour se focaliser sur le pouvoir d'achat du revenu arbitral ; soit en ne prenant pas en compte les revenus et dépenses imputés (loyers, Sifim, assurances) pour se rapprocher d'un concept de revenu « monétaire » plus proche du ressenti des ménages, mais ici le constat en termes de pouvoir d'achat est très proche de celui du RDB.

Le déflateur de la consommation des ménages au sens des comptes nationaux, dénominateur du pouvoir d'achat, ne prend pas en compte l'émergence de nouveaux besoins et de nouvelles normes sociales. En outre, il n'intègre pas l'investissement des ménages qui constitue une dépense des ménages à partir de leur revenu disponible. Mesurer l'évolution du pouvoir d'achat à partir d'un déflateur qui intègre l'ensemble des utilisations possibles du revenu disponible et notamment l'investissement serait une possibilité. Toutefois cet indicateur est loin de rendre compte de l'ensemble des impacts de l'évolution des prix de l'immobilier sur le patrimoine des ménages et plus généralement sur leurs conditions de vie. ■

Pour en savoir plus

Accardo J., Billot S., Buron M., « Les revenus, la consommation et l'épargne des ménages par grande catégorie entre 2011 et 2015 », in *Économie française : Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2017.

Accardo J., Célérier C., Herpin N., Irac D., « L'inflation perçue », *Économie et statistique* n°447, 2011.

Accardo J., Chevalier P., Forgeot G., Friez A., Guédès D., Lenglard F., Passeron V., « La mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages », in *Économie française : Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2007.

Aeberhardt L., Hatier F., Leclair M., Pentinat B., Zafar J.-D., « L'économie numérique fausse-t-elle le partage volume-prix du PIB ? », *Document de travail* n° F1903, Insee, juin 2019.

Arion G., Beatriz M., Leclair M., Morer N., Sueur E., « Inflation perçue, inflation mesurée : des différences par catégories de ménages ? », *Note de conjoncture Insee*, mars 2019.

Beatriz M., Billot S., Laboureaud T., Sueur E., « Quel lien entre pouvoir d'achat et consommation des ménages en France aujourd'hui ? Une analyse par catégories de ménages et par fonctions de consommation », *Note de conjoncture Insee*, juin 2019.

Brudieu G., Ernoult M.-C., Gallot P., Heck S., Lacroix T., Toutlemonde F., « Évolution des prix et passage définitif à l'euro », *Note de conjoncture Insee*, décembre 2001.

Calvo M., Hananel J., Loubet A., Richet-Mastain L., « Conditions et dépenses de logement selon le niveau de vie des ménages. », *Les Dossiers de la Drees* n° 32, Drees, 2019.

Chaumeron S., Delance P., « Immobilier ancien dans les années 2000 : les jeunes plus enclins à acheter pendant la période de hausse des prix », *Observation et statistiques* n° 208, Commissariat général au développement durable, août 2015.

Indices des prix par catégorie de ménages 1998 – 2015, Insee Méthode

Concialdi P., « *Le pouvoir d'achat des familles modestes : la rupture de 2008 - Une analyse des budgets types de l'UNAF* », Ires, avril 2019.

Leclair M., Passeron V., « Une inflation modérée depuis le passage à l'euro », *Insee Focus* n° 87, mai 2017.

Leclair M., Rougerie C., Thélot H., « Le logement dans l'indice des prix à la consommation », *Insee Focus* n° 152, avril 2019.

Lelièvre M., Rémila N., « Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ? », *Les Dossiers de la Drees* n° 25 Drees, 2018.

La productivité en France de 2000 à 2015 : poursuite du ralentissement et hausse modérée de la dispersion entre entreprises

Marie-Baïanne Khder, Rémi Monin*

En France, les gains de productivité du travail des branches marchandes de l'économie baissent régulièrement depuis le début des années 1980. Si la tertiarisation de l'économie explique ce ralentissement jusqu'à la fin des années 1990, il devient commun à presque tous les secteurs depuis 2000. La hausse de la dispersion des productivités entre les entreprises a fréquemment été mise en avant par la littérature économique pour expliquer ce ralentissement généralisé. Pourtant, l'évolution de la dispersion des productivités dans le cas français n'est ni homogène entre les secteurs, ni semblable dans ses mécanismes. Dans l'industrie, cette divergence de la productivité des entreprises est liée à un décrochage au moment de la crise des entreprises les moins productives, dont les gains de productivité étaient fortement soutenus par une intensification capitaliste, et dont la productivité stagne après la crise. Dans les services de basse et moyenne technologies, la divergence est manifeste dans les années 2000 et se caractérise par une stagnation de la productivité des entreprises les moins productives, notamment commerciales, pour lesquelles l'emploi a augmenté légèrement plus vite que l'activité. Enfin, le secteur des services de haute technologie échappe à ce phénomène de divergence. La vitesse de rattrapage technologique des entreprises les moins productives a légèrement ralenti dans l'industrie et les services de basse et moyenne technologies depuis 2010, ce qui pourrait contribuer à la timide hausse de la dispersion dans ces secteurs. Cependant, dans les services de haute technologie, la diminution de la dispersion depuis le milieu des années 2000 ne résulte pas d'une accélération du rattrapage technologique des entreprises. Le capital humain, et en particulier le recrutement et l'emploi d'ingénieurs et de techniciens, semble par ailleurs être un moteur important de la diffusion du progrès technique au sein des entreprises.

La productivité du travail, définie comme le rapport entre la valeur ajoutée d'une activité économique et la quantité de travail utilisée pour cette activité, est une mesure de l'efficacité productive du travail et reflète le niveau technologique d'une économie. De fait, elle recouvre toutes les autres sources de croissance, y compris l'efficacité productive du capital, la qualité organisationnelle des entreprises, les infrastructures, etc. En France, la productivité du travail¹ des branches marchandes ralentit depuis le début des années 1980, passant d'un rythme de 2,6 % par an en moyenne dans les années 1980 puis 1,9 % dans les années 1990 à 1,2 % dans les années 2000 jusqu'à la crise financière de 2008 et 0,8 % depuis 2010, après avoir même baissé de 0,3 % par an entre 2008 et 2010. Ce ralentissement observé en France vaut également pour l'ensemble des économies de la zone euro et depuis le milieu des années 2000 pour les États-Unis [Bergeaud *et al.*, 2014].

* Marie-Baïanne Khder, Rémi Monin (Insee).

1. Dans la suite et sauf mention contraire, on emploiera de façon indifférenciée les termes de productivité du travail et de productivité.

Dans le cas de la France, et jusqu'au début des années 2000, le ralentissement de la productivité du travail s'expliquait en partie par les recompositions du tissu productif amorcées dès les années 1960. Dans les années 1980, les gains de productivité restent soutenus grâce aux transferts des emplois les moins productifs (agriculture et industrie manufacturière) au profit de services ayant une productivité plus forte en niveau. Une partie du ralentissement de la productivité observé dans les années 1990, par rapport aux années 1980, s'expliquerait par le changement de la structure sectorielle de l'emploi : d'une part, l'essoufflement de ces transferts d'emplois peu productifs vers des services plus productifs, d'autre part, une tertiarisation désormais orientée vers des services peu productifs, qu'ils soient à destination des entreprises ou des ménages [Schreiber et Vicard, 2011]. Cependant, ces effets de structure ont très peu joué entre 2000 et 2008. Le ralentissement de la productivité observé depuis 2000 s'expliquerait avant tout par un ralentissement généralisé de la productivité dans la plupart des branches marchandes. Ce constat est confirmé par Cette *et al.* [2017] qui mettent en évidence le ralentissement de la productivité dès le début des années 2000 dans tous les secteurs marchands (agriculture, industrie, construction, commerce de détail, transport et services) et qui se confirme par la suite, dans le sillage de la crise financière de 2008. Les politiques d'allègement du coût du travail mises en œuvre à partir des années 1990 ainsi que la réduction du temps de travail, visant à enrichir la croissance en emploi, ont pu contribuer au ralentissement de la productivité.

De nombreuses hypothèses, tant structurelles que liées à la crise financière de 2008 pour les années récentes, sont mises en avant pour expliquer ce ralentissement généralisé et persistant de la productivité du travail (*encadré 1*). Ce dossier se propose d'examiner trois de ces hypothèses, non exclusives les unes des autres, pour le cas de la France : l'inefficacité de l'allocation des facteurs de production entre entreprises, la diminution du rattrapage de productivité des entreprises les moins productives et le regain de dynamisme de la frontière technologique.

Outre leurs effets sur la productivité moyenne, ces phénomènes peuvent se traduire par une augmentation de la dispersion des productivités² (*encadré 1*). Ainsi, une efficacité allocative défectueuse conduit à allouer des facteurs de production à des unités qui n'en ont pas besoin, ceci conduisant à diminuer la productivité globale, tout en accroissant sa dispersion entre les entreprises. Par exemple, des entreprises peu productives peuvent continuer à fonctionner grâce à des facilités de crédit, tandis que des barrières réglementaires peuvent dissuader de potentielles entreprises productives d'entrer sur le marché. Par ailleurs, une moindre diffusion du progrès technique et des meilleures pratiques de production des entreprises les plus productives vers les moins productives peut également conduire au ralentissement global de la productivité et accroître la dispersion des productivités, les entreprises les moins productives ayant des difficultés à rattraper leur retard. La vitesse de rattrapage des entreprises les moins productives dépend également de l'intensité des chocs auxquels les entreprises sont soumises. S'agissant de la frontière technologique, assimilée ici aux entreprises les plus productives, c'est en leur sein que se développeraient les innovations de produit ou de procédé et ce sont celles qui disposeraient des meilleurs savoir-faire ou des organisations les plus efficaces. La croissance de la productivité de la frontière peut ainsi s'interpréter comme le rythme du progrès technique [Andrews *et al.*, 2016] et son moindre dynamisme comme un essoufflement du progrès technique.

L'analyse de la dispersion des productivités et du dynamisme de la frontière technologique nécessite de mesurer la productivité au niveau microéconomique (*encadré 2*). Celle-ci est donc calculée pour chaque entreprise des secteurs marchands hors agricole, services financiers et services immobiliers, et chaque année entre 2000 et 2015, à l'aide des bilans comptables renseignés dans les données d'entreprises (*encadré 5*). Pour des raisons de disponibilité des

2. Une allocation inefficace des facteurs de production désigne le fait que la production globale pourrait être augmentée si les facteurs de production (travail et/ou capital) étaient répartis différemment entre les entreprises. Tant que certains indicateurs de productivité, à savoir les revenus marginaux du travail et du capital (qui dépendent eux-mêmes de la productivité apparente du travail étudiée dans ce dossier) ne sont pas égalisés entre les entreprises, il serait possible en théorie d'augmenter la production pour un niveau donné de travail et de capital dans l'économie en transférant des ressources d'une entreprise à faible revenu marginal vers une entreprise dont le revenu marginal serait plus élevé.

De multiples causes au ralentissement de la productivité

De multiples hypothèses, tant structurelles que liées à la crise financière de 2008, sont mises en avant pour expliquer le ralentissement de la productivité du travail au niveau agrégé. La première des causes structurelles serait l'essoufflement du progrès technique. Le ralentissement de la productivité observé depuis 2004 aux États-Unis correspondrait selon Gordon [2017] à la fin de la troisième révolution industrielle, fondée sur les technologies de l'information et de la communication. Cette dernière aurait permis une accélération de la productivité plus limitée dans le temps (1996-2004 pour les États-Unis) que les précédentes (1891-1972) associées à l'électrification, au moteur à combustion et au pétrole notamment. Dès lors, le ralentissement du progrès technique se manifesterait même à la frontière technologique, c'est-à-dire au niveau des entreprises les plus innovantes. De même, Furceri *et al.* [2016], montrent que la croissance de la productivité au sein des secteurs intensifs en technologie de l'information et de la communication, a ralenti depuis les années 2000 après une décennie de forte croissance. Cependant, Brynjolfsson et McAfee [2011] soutiennent que les gains de productivité apportés par les technologies de l'information et de la communication sont loin d'être épuisés. Selon Adler *et al.* [2017] et Andrews *et al.* [2016], une deuxième cause du ralentissement serait le grippage de la diffusion du progrès technique des entreprises les plus productives vers les moins productives. Cependant, dans le cas de la France, Cette *et al.* [2017] ne concluent pas à un ralentissement avéré de la diffusion du progrès technique en France entre 1991 et 2013. Parmi les autres causes structurelles figurent la moindre accumulation de capital humain [Barro et Lee, 2013], le vieillissement de la population active qui peut conduire à une obsolescence des compétences [Maestas *et al.*, 2016], ou encore le ralentissement du commerce international là où une concurrence accrue sur les marchés domestique et à l'export peut inciter à des gains de productivité [Bloom *et al.*, 2016].

Adler *et al.* [2017] soulignent d'autre part que la crise financière de 2008 aurait contribué au ralentissement de la productivité sur les années récentes : la dégradation des conditions d'accès au crédit et un contexte d'incertitude ont ainsi pu diminuer l'investissement, notamment en capital immatériel [Duval *et al.*, 2017] et entraîner une répartition inefficace des ressources en capital entre les entreprises [Gopinath *et al.*, 2017], traduisant le fait que la production agrégée aurait pu être accrue par une réaffectation

de ces ressources entre les entreprises. Hsieh et Klenow [2009] montrent que tout transfert (sans coût) de ressources en capital d'une entreprise à faible revenu marginal du capital vers une entreprise à revenu marginal du capital élevé permettrait d'accroître la production agrégée à niveau de capital donné ; de même pour le travail, ou pour tout autre facteur de production. Le revenu marginal du travail d'une entreprise correspond au produit de son prix de vente et de sa productivité marginale du travail, qui dépend elle-même de la productivité apparente du travail. Hsieh et Klenow [2009] montrent donc qu'à l'optimum et en l'absence de frictions, tous les revenus marginaux des facteurs de production devraient être égaux entre les entreprises, afin de maximiser la productivité agrégée. Concrètement, au sein d'un secteur homogène (où l'on peut supposer les entreprises recourant dans les mêmes proportions au travail et au capital pour produire), une allocation inefficace des facteurs de production signifie que certaines entreprises disposent de « trop » de facteurs de production tandis que d'autres « pas assez » en regard de leurs productivités. À cet égard, l'origine d'une inefficacité croissante de l'allocation des ressources entre les entreprises peut être conjoncturelle, comme évoqué ci-dessus, mais également structurelle. Pour Libert [2017], sur la base de l'étude des dispersions de certains indicateurs de productivité entre les entreprises, l'inefficacité de l'allocation des facteurs de production aurait crû ainsi quasi continûment dans l'industrie manufacturière française entre 1990 et 2015, et ce, davantage pour le travail que pour le capital. Les mécanismes économiques à l'origine de la hausse de ces dispersions ne sont cependant pas détaillés.

Pour identifier plus précisément les facteurs contributifs au ralentissement de la productivité agrégée, Foster *et al.* [2001] proposent une décomposition comptable de la croissance de la productivité agrégée selon l'évolution de la productivité au niveau de chaque entreprise, l'évolution du poids relatif des entreprises dans la valeur ajoutée et de l'évolution conjointe de ces quantités, en sus du rôle des entrées et sorties d'entreprises. En appliquant cette décomposition, Ben Hassine [2017] montre que la baisse de la productivité agrégée en France pendant la crise est imputable en grande partie au ralentissement de la productivité au sein de chaque entreprise, en cohérence avec les hypothèses de plus faible diffusion et d'essoufflement du progrès technique, là où les réallocations ont plutôt contribué positivement à la productivité agrégée.

Mesure de la productivité à l'échelle microéconomique et détermination des entreprises à la frontière de productivité

La productivité à l'échelle de l'entreprise est usuellement mesurée selon deux méthodes. La première consiste à calculer la productivité apparente du travail, qui ne tient compte que du travail comme facteur de production. La seconde, appelée productivité globale des facteurs, mesure l'efficacité d'une combinaison de travail et de capital. La détermination de cette combinaison étant soumise à de nombreuses hypothèses (de structure de marché et de rendements d'échelles), ce dossier se concentre sur la productivité apparente du travail, dont la mesure n'est pas susceptible d'ambiguïtés.

La productivité apparente du travail est calculée en divisant la valeur ajoutée d'une entreprise par ses effectifs salariés au 31 décembre. Pour neutraliser les évolutions liées à l'inflation sur la période, la valeur ajoutée des entreprises est déflatée par l'indice de prix de la valeur ajoutée de la branche correspondant à son secteur, issu des comptes annuels de la comptabilité nationale.

Une fois calculée la productivité au niveau de l'entreprise, pour chaque année et chaque secteur (38 secteurs), on ordonne les entreprises selon leur productivité. Les 10 % des entreprises les plus productives constituent celles situées à la frontière de productivité, les 10 % les moins productives constituent le premier décile et les autres sont dénommées entreprises intermédiaires. On définit alors la productivité moyenne du premier décile (respectivement de la frontière et intermédiaire) comme celle correspondant à

la moyenne des entreprises relevant de la catégorie correspondante.

Les catégories d'entreprises, et donc les déciles qui les définissent, sont construites en comparant les entreprises les unes par rapport aux autres, indépendamment de leur taille. Il aurait été possible de construire ces catégories en pondérant les entreprises par leur taille, le premier décile correspondant alors au niveau de productivité du travail des 10 % de salariés travaillant dans les entreprises les moins productives. Cette représentation refléterait alors plus la productivité des travailleurs que celle des entreprises. C'est pourquoi ce dossier a pris le parti de ne pas pondérer les entreprises, suivant en cela la littérature académique sur l'évolution de la productivité à la frontière, par exemple Andrews *et al.* (2016). Sur un plan théorique, ce choix se justifie aussi par le fait que le phénomène de mauvaise allocation des facteurs de production proposé par Hsieh et Klenow [2009] s'étudie en comparant les entreprises indépendamment de leur taille.

Au sein des grands groupes, la valeur ajoutée et l'emploi déclarés par certaines des unités légales peuvent être décorrélés de la réalité économique du groupe. Par exemple, certaines unités légales peuvent enregistrer le produit de la gestion immobilière du groupe, mais recourir à peu d'emploi en parallèle. Cependant, les résultats présentés en figures 1, 2 et 3 sont robustes à l'exclusion des entreprises qui appartiennent à un groupe de plus de 1 000 salariés.

données sur longue période, la notion d'entreprise correspond dans cette étude à sa définition légale et non à sa définition économique (encadré 5). Le calcul de la productivité au niveau de l'entreprise permet de positionner chacune d'entre elles par rapport à celles du même secteur (on distingue 23 secteurs) la même année. La « productivité de la frontière » est alors définie comme la productivité moyenne des 10 % des entreprises les plus productives du secteur chaque année. À l'opposé, on s'intéressera également à la « productivité du premier décile », c'est-à-dire celle des 10 % des entreprises les moins productives. Enfin, on parlera de « productivité intermédiaire » pour qualifier les quatre cinquièmes des entreprises, médianes, situées entre les 10 % les moins productives et les 10 % les plus productives. La dispersion des productivités s'analysera donc en comparant la dynamique de productivité entre la frontière et le premier décile ou la productivité intermédiaire³. Il convient de noter que les entreprises constituant la frontière ne sont pas nécessairement les mêmes d'une année sur l'autre et cela vaut aussi pour celles du premier décile ou celles de productivité intermédiaire.

3. Dans l'ensemble du dossier, les différents indicateurs agrégés de productivité (en moyenne et en dispersion) sont mesurés sans les pondérer en fonction de leur taille (encadré 2).

La dispersion des productivités des entreprises a suivi une dynamique hétérogène selon les secteurs d'activité

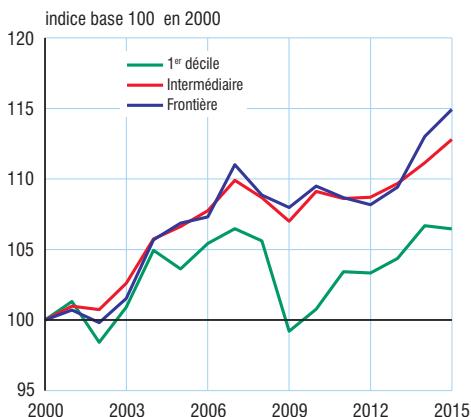
La productivité moyenne de l'ensemble des entreprises a ralenti sur la période 2008-2015 par rapport à la période 2000-2007 dans l'industrie manufacturière, et dans une moindre mesure dans les services de haute technologie. Dans les services de basse technologie, les gains de productivité ont été faibles ou négatifs sur toute la période. Ce ralentissement généralisé s'est accompagné d'une augmentation de la dispersion des productivités de 2000 à 2015 uniquement dans l'industrie et les services de basse et moyenne technologies. Cette hausse reste cependant modérée dans les deux cas. Par ailleurs, l'augmentation de la dispersion des productivités est étudiée à partir des années 2000, ce qui n'exclut pas qu'elle soit en fait un phénomène plus ancien, voire structurel.

Dans l'industrie, les gains de productivité du travail ont été dynamiques entre 2003 et 2007 (figure 1) à tous les niveaux, que ce soit à la frontière, au premier décile ou bien au niveau intermédiaire. La crise de 2008 a ensuite marqué un changement de régime, où la productivité du premier décile chute lourdement, alors qu'elle stagne jusqu'en 2013 à la frontière, entraînant une hausse de la dispersion. La productivité intermédiaire a par ailleurs évolué à un rythme similaire à celui de la frontière. L'écart entre la productivité des entreprises à la frontière et celle du premier décile a augmenté de 7 % entre 2000 et 2015. Ceci se traduit par le fait qu'en 2000, les entreprises à la frontière sont 4,4 fois plus productives que celles du premier décile, et le sont 4,7 fois plus en 2015.

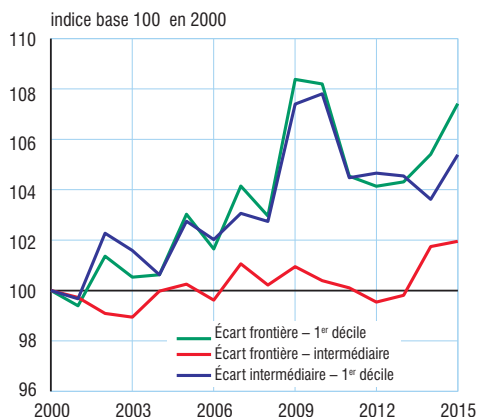
De façon plus détaillée, les secteurs de la pharmacie (+ 4 % en moyenne par an), la fabrication de matériel informatique et électronique (+ 7 %) ou la fabrication de machines et d'équipements (+ 3 %) contribuent fortement aux gains de productivité de l'ensemble de l'industrie avant la crise. La chute de productivité du premier décile après la crise (- 7 % contre - 3 % pour la productivité de la frontière ou intermédiaire) fait apparaître une forte hétérogénéité sectorielle, avec jusqu'à 25 % de baisse dans les secteurs les plus touchés par la contraction du commerce international (métallurgie, fabrication de machines et d'équipement ou de matériel de transport). Ce décrochage du premier décile par rapport à la frontière s'est en partie résorbé avec la reprise économique de 2010-2011, et ce, dans la plupart des secteurs de l'industrie.

1. Niveau et dispersion de la productivité du travail dans l'industrie manufacturière entre 2000 et 2015

a. Productivité



b. Dispersion



Champ : entreprises de l'industrie manufacturière ayant plus de 10 salariés en moyenne sur la période 2000-2015.

Source : Insee, É sane et Suse, calculs des auteurs.

En particulier, dans la fabrication de machines et d'équipements ou de matériel de transport, la productivité du premier décile a fortement rebondi et rejoint le rythme de croissance de la frontière. En revanche, dans les secteurs de fabrication d'appareils électriques et des autres industries manufacturières, le retard de productivité du premier décile ne s'est pas réduit. Une explication possible réside dans une ré-allocation des facteurs de production moins efficace qu'avant la crise : les entreprises en déficit de productivité après la crise peuvent être des entreprises ayant moins bien réorganisé leur production, par exemple en réduisant insuffisamment leurs effectifs ou en conservant des capacités de production en excès.

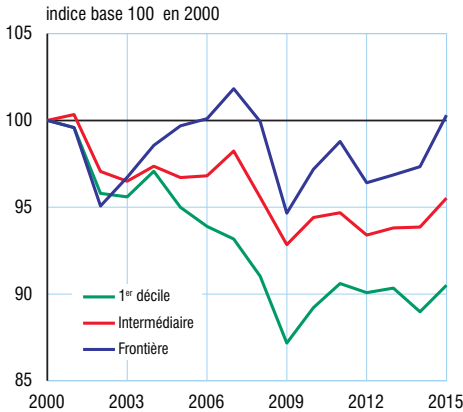
Pour les services, on distingue les services de basse et moyenne technologies des services de haute technologie (*encadré 5*). Dans les services de basse et moyenne technologies (*figure 2*), la période 2000-2007 est caractérisée par des gains de productivité très faibles (moins de 1 % en moyenne par an pour le commerce, les transports, les services aux ménages ou les services de soutien aux entreprises), voire négatifs pour la construction et l'hébergement-restauration. L'augmentation presque continue de la dispersion des productivités entre 2002 et 2007 est liée, d'une part, à l'accélération de la productivité à la frontière et, d'autre part, au décrochage du premier décile par rapport à la productivité intermédiaire. De 2008 à 2015, l'écart entre la frontière et le premier décile est resté relativement stable. Ainsi, au sein des services de basse et moyenne technologies, les entreprises à la frontière sont 5,0 fois plus productives que celles du premier décile en 2000, et le sont 5,6 fois plus en 2015. Ce constat moyen masque pourtant une hétérogénéité sectorielle importante. Dans le commerce par exemple, la productivité de la frontière a été particulièrement dynamique tandis que celle du premier décile a reculé légèrement. À l'inverse, dans la construction, la productivité de la frontière s'est maintenue jusqu'en 2007, alors que la productivité du premier décile chute régulièrement à partir de 2003. Enfin, dans le secteur des transports, alors que la productivité avait progressé de façon homogène avant la crise, la productivité de la frontière a nettement rebondi dès 2010 (+ 3,5 % par rapport à 2009). À l'inverse la productivité intermédiaire et celle du premier décile sont globalement restées à leur niveau de 2009. L'augmentation de la dispersion des productivités de 2000 à 2008 dans les services de basse et moyenne technologies serait compatible avec les politiques d'allègements de charges pour les bas salaires, amorcées dès 1995. En effet, la productivité d'une entreprise peut baisser si elle décide d'employer plus de main-d'œuvre moins qualifiée, à l'aide de ces dispositifs.

Dans les services de haute technologie, les gains de productivité sont faibles de 2000 à 2003, voire négatifs, puis soutenus de 2003 à 2015 (*figure 3*). En ce qui concerne la dispersion des productivités, deux périodes se distinguent. De 2000 à 2007, les gains de productivité sont similaires entre la frontière, le premier décile et la productivité intermédiaire. Entre 2008 et 2015, la productivité à la frontière baisse tendanciellement malgré une légère reprise en toute fin de période, tandis que la productivité intermédiaire se maintient globalement et que celle du premier décile est dynamique jusqu'en 2012 et stagne ensuite.

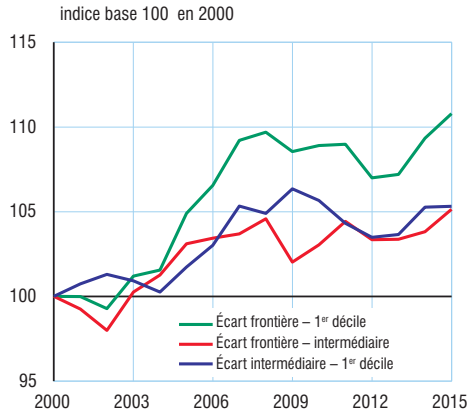
Plus précisément au sein des secteurs de haute technologie, de 2000 à 2007, la productivité intermédiaire croît de 3 % en moyenne par an dans l'édition, l'audiovisuel et la diffusion, 2 % dans les services informatiques et près de 7 % dans les services de télécommunications. En revanche, la productivité des entreprises de services juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques stagne et celle des autres activités spécialisées n'augmente que de 1 %. Comme dans les services de basse et moyenne technologies, les évolutions relatives des productivités de la frontière et du premier décile depuis la crise sont hétérogènes entre les sous-secteurs des services de haute technologie. La dispersion des productivités est particulièrement marquée dans les services de l'édition, où la productivité du premier décile continue de croître alors que celle de la frontière diminue fortement (- 7 %), ainsi que pour les activités juridiques, comptables, etc. Cette évolution se poursuit après la crise où, dans ces sous-secteurs, la croissance de la productivité du premier décile est supérieure de 0,5 point à 1 point en moyenne par an à la productivité intermédiaire ou de la frontière.

2. Niveau et dispersion de la productivité du travail dans les services de basse et moyenne technologies entre 2000 et 2015

a. Productivité



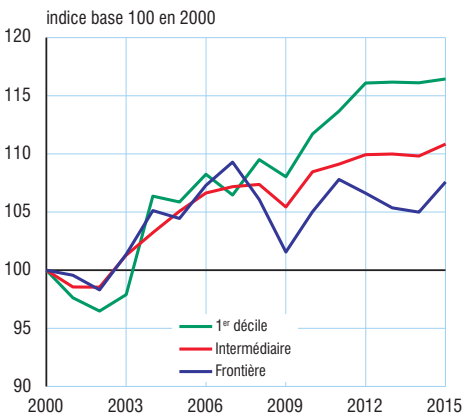
b. Dispersion



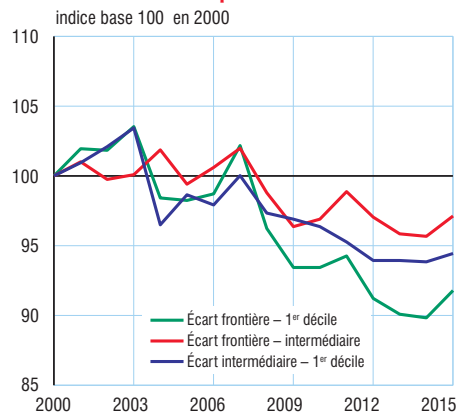
Champ : entreprises de services de basse et moyenne technologies ayant plus de 10 salariés en moyenne sur la période 2000-2015.
Source : Insee, Ésane et Suse, calculs des auteurs.

3. Niveau et dispersion de la productivité du travail dans les services de haute technologie entre 2000 et 2015

a. Productivité



b. Dispersion



Champ : entreprises de services de haute technologie ayant plus de 10 salariés en moyenne sur la période 2000-2015.
Source : Insee, Ésane et Suse, calculs des auteurs.

La diffusion de l'innovation pourrait avoir ralenti depuis 2010

Au-delà d'une allocation déficiente des facteurs de production, l'augmentation de la dispersion de la productivité est interprétée dans certaines études comme le symptôme d'une diminution de la diffusion du progrès technique, porteur de productivité, des entreprises les plus productives vers les moins productives. Selon Andrews *et al.* [2016], les entreprises auraient de plus en plus de mal à s'approprier les innovations technologiques, ce qui handicaperait la diffusion du progrès technique au sein du tissu productif. Les entreprises moins productives auraient plus de difficultés à rattraper la frontière de productivité, ce qui accroîtrait la divergence de productivité entre les entreprises. Pour tester cette hypothèse, Chevalier *et al.* [2008], Andrews *et al.* [2016] et Cette *et al.* [2017] mobilisent un modèle économétrique qu'on ré-utilise dans cette étude (encadré 3).

Modèle de rattrapage technologique

Modèle de base

En suivant Chevalier *et al.* [2008], Andrews *et al.* [2016] et Cette *et al.* [2017], un modèle statistique de mesure de la vitesse de rattrapage peut être estimé par une régression linéaire. Ce modèle ne vise pas à identifier les causes des gains de productivité, mais à établir des corrélations statistiques entre les gains de productivité d'une entreprise et certaines de ses caractéristiques, notamment l'écart à la frontière de productivité. On s'intéresse aux entreprises situées, en $t-1$, en deçà du dernier décile de productivité et, pour ces entreprises, on estime une équation :

$$\Delta\omega_{it} = \alpha + \zeta\Delta IC_{i,t} + \beta Ecartfrontière_{i,t-1} + \delta_{secteur} + \delta_{taille} + \epsilon_{it} \quad (1)$$

où $\Delta\omega_{it}$ représente le gain de productivité du travail de l'entreprise i entre l'année $t-1$ et t , $\Delta IC_{i,t}$ représente la variation d'intensité capitalistique (ratio du stock de capital en volume et du travail) entre $t-1$ et t et où $Ecart\ fronti\ ère_{i,t-1}$ représente la différence, à l'année $t-1$ et en logarithme, entre le dernier décile de productivité du secteur et la productivité de l'entreprise i . À β donné et toutes choses égales par ailleurs, plus une entreprise est éloignée du dernier décile en $t-1$, plus ses gains de productivité sont forts entre $t-1$ et t . β mesure donc la vitesse de convergence de la productivité des entreprises d'une année sur l'autre. Les résultats sont présentés dans la *figure 4*.

Il est possible d'étudier si la vitesse de rattrapage varie sur la période. Dans ce modèle, les coefficients β_n correspondent à l'écart entre la vitesse de convergence l'année n et la vitesse de référence moyenne, prise en 2001. $\delta_{secteur}$ et δ_{taille} renvoient respectivement à des effets fixes secteur et taille, tandis que $\chi_{n,t-1}$ vaut 1 quand n est égal à l'année d'observation t , et 0 sinon. Les résultats sont présentés dans la *figure 6*.

$$\Delta\omega_{it} = \alpha + \zeta\Delta IC_{i,t} + \beta Ecartfrontière_{i,t-1} + \sum_{t=n} \beta_n Ecartfrontière_{i,t-1} \chi_{n,t-1} + \delta_{secteur} + \delta_{taille} + \epsilon_{it} \quad (2)$$

Modèle étendu

Il est également possible de regarder si la vitesse de rattrapage varie selon certaines caractéristiques des entreprises (structure de l'emploi, des recrutements, appartenance à un groupe). Si le coefficient γ_i est positif, cela signifie que la vitesse de rattrapage est d'autant plus forte que les entreprises ont un $X_{j,it-1}$ élevé.

$$\Delta\omega_{it} = \alpha + \zeta\Delta IC_{i,t} + \beta Ecartfrontière_{i,t-1} + \gamma_i Ecartfrontière_{i,t-1} X_{j,it-1} + \zeta_j X_{j,i,t-1} + \delta_{secteur} + \delta_{taille} + \epsilon_{it} \quad (3)$$

Les variables $X_{j,it-1}$ incluses sont des indicatrices de :

- plus de 10 % des effectifs sont des ingénieurs et techniciens (catégories socioprofessionnelles 38 et 47),
- plus de 10 % des embauches sont des ingénieurs et techniciens,
- plus de 10 % des embauchés viennent d'une entreprise du même secteur,
- appartenance à un groupe,
- l'entreprise appartient au premier décile de productivité en $t-1$ ainsi qu'en $t-2$.

Limites du modèle :

Le coefficient β doit être interprété avec précaution, puisque l'écart à la frontière est endogène, c'est-à-dire qu'il dépend du niveau passé de productivité d'une entreprise, utilisé pour construire $\Delta\omega_{it}$. Sa valeur est liée à l'ampleur et à l'hétérogénéité des chocs de productivité subis par les entreprises. En particulier, ce coefficient reflète en partie un phénomène de retour à la moyenne de la productivité des entreprises, puisqu'on observe que celle-ci fluctue autour de sa tendance de moyen terme. Ainsi, si la productivité d'une entreprise chute ponctuellement en $t-1$ et revient à son niveau moyen en t , son écart à la frontière en $t-1$ et son gain de productivité en t seront tout deux importants, sans que l'écart à la frontière n'ait pour autant causé le rattrapage. Il est par ailleurs envisageable que l'erreur de mesure de la productivité, par exemple issue de la correction de prix sectoriel, augmente au cours de la période, ce qui pourrait à nouveau biaiser les coefficients β_n .

Ce modèle fait l'hypothèse que les gains de productivité d'une entreprise qui n'est pas à la frontière sont expliqués, entre autres déterminants, par sa « distance » à la frontière de productivité. Il permet ainsi d'analyser s'il y a convergence des entreprises vers la frontière de productivité et, le cas échéant, d'évaluer la vitesse de convergence. Plusieurs effets sont susceptibles d'influer sur la valeur estimée de la vitesse de convergence : le rattrapage des entreprises les moins productives par apprentissage des meilleures techniques de production, l'amplitude de chocs de productivité subis par les entreprises selon leur niveau de productivité, et la sélection des entreprises les plus performantes, puisque les entreprises les moins productives sont plus susceptibles de quitter le marché.

Les entreprises les plus éloignées de la frontière réalisent en moyenne des gains de productivité plus élevés que les entreprises qui en sont plus proches (*figure 4*), traduisant bien l'existence d'une convergence vers la frontière⁴. La vitesse de convergence, appréciée par la corrélation entre variation de productivité et écart à la frontière, est identique dans les deux catégories de services, et légèrement supérieure dans l'industrie, ce qui signifie qu'à distance à la frontière égale, les entreprises industrielles réalisent des gains de productivité légèrement supérieurs aux entreprises de services. Par ailleurs, l'intensification en capital (hausse du stock de capital par emploi) est un déterminant significatif des gains de productivité (du travail) : une augmentation de 1 % de l'intensité capitalistique d'une entreprise est associée à un gain de productivité de l'ordre de 0,4 %.

La vitesse de convergence (ou de rattrapage) varie selon les années et les secteurs, tout en restant dans un même ordre de grandeur (*figure 5*). De 2001 à 2011, elle est contra-cyclique dans les services de basse et moyenne technologies et, dans une moindre mesure, dans l'industrie, c'est-à-dire que le rattrapage semble plus rapide en période de ralentissement économique ou de récession qu'en période d'expansion. Ce phénomène peut s'expliquer par un effet de sélection : en période de récession, les entreprises qui disposent de moins de capacité pour réorganiser leur production et réaliser des gains de productivité quittent le marché, laissant les autres entreprises rebondir vers la frontière. Il peut également s'expliquer par un effet d'augmentation de la volatilité des chocs de productivité subis par les entreprises en période de crise (*encadré 4*). Cependant, entre 2012 et 2015, la vitesse de rattrapage reste stable ou diminue dans ces secteurs, alors même que la conjoncture économique restait morose, ce qui pourrait traduire une moindre diffusion des innovations et du progrès technique. Dans les services de haute technologie en revanche, la vitesse de rattrapage, relativement stable depuis 2008, ne semble pas être la cause de la diminution des dispersions des productivités.

4. Convergence des entreprises vers la frontière : modèle simple

| Variable expliquée : gain de productivité du travail en t | Ensemble | Industrie | Services de basse et moyenne technologies | Services de haute technologie |
|--|-------------------------------|-----------------------|---|-------------------------------|
| Variation intensité capitalistique | 0,367*** (0,000826) | 0,331*** (0,00190) | 0,386*** (0,00101) | 0,337*** (0,00218) |
| Écart à la frontière t-1 | 0,121*** (0,000476) | 0,152*** (0,00109) | 0,114*** (0,000583) | 0,114*** (0,00131) |

Note : le modèle estimé correspond à l'équation (1) de l'encadré 3.

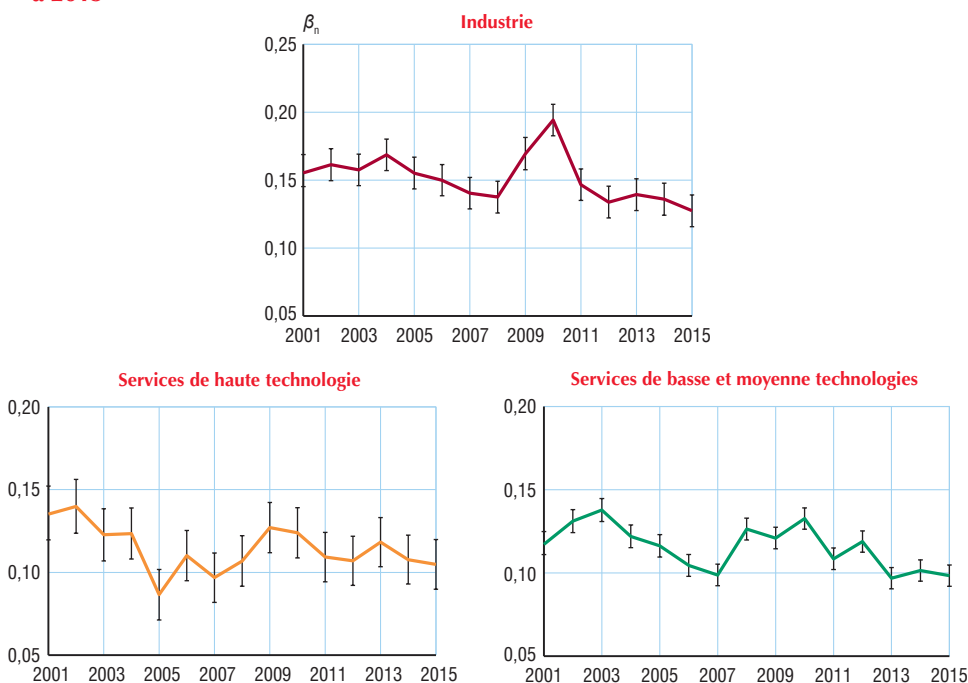
Lecture : une augmentation de 1 % de l'intensité capitalistique est associée à un gain de productivité de l'ordre de 0,4 %. Les coefficients estimés sont reportés avec *, **, *** correspondant à un seuil de significativité de 5 %, 1 %, 0,1 %.

Champ : entreprises dont la productivité est inférieure au dernier décile en t-1 du secteur marchand ; ayant plus de 10 salariés en moyenne sur la période 2000-2015 ; hors services financiers et immobiliers, agriculture et énergie.

Source : Insee, É sane et Suse, calculs des auteurs.

4. Le phénomène de convergence doit être néanmoins considéré avec prudence, pouvant aussi relever d'un phénomène de retour à la moyenne (voir les limites du modèle, *encadré 3*).

5. Vitesse de convergence de la productivité dans les entreprises selon le secteur de 2000 à 2015



Note : coefficients $\beta + \beta_1$, de l'équation (2) de l'encadré 3. Les barres d'erreur représentent l'intervalle de confiance à 95 %.

Champ : entreprises dont la productivité est inférieure au dernier décile en t-1 du secteur marchand ; ayant plus de 10 salariés en moyenne sur la période ; hors services financiers et immobiliers, agriculture et énergie.

Source : Insee, DADS, É sane, Lifi et Suse, calculs des auteurs.

Le rattrapage technologique est plus rapide dans les entreprises ayant le plus d'ingénieurs et techniciens

Dans l'industrie comme dans les services, la vitesse de rattrapage de la productivité est supérieure pour les entreprises dont les effectifs comportent plus de 10 % d'ingénieurs et de techniciens ou dont les recrutements comportent au moins 10 % d'ingénieurs et techniciens (figure 6). Une entreprise qui remplit ces deux critères réalise en moyenne des gains de productivité supérieurs de 5,5 points de pourcentage à ceux d'une entreprise aussi éloignée de la frontière de productivité mais ayant moins et embauchant moins d'ingénieurs et techniciens. Pour Harrigan *et al.* [2018], ces deux professions, par leur expérience en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, sont les moteurs de la croissance de la productivité des entreprises, en ce qu'elles assurent la conception et la mise en œuvre de nouveaux produits et procédés d'exploitation, et qu'elles sont chargées de leur diffusion au sein de l'entreprise, par transfert de connaissances vers les autres salariés de l'entreprise. Si cet effet paraît naturel dans l'industrie et les services de haute technologie, il l'est moins pour les services de basse et moyenne technologies, qu'on peut penser moins concernés par l'innovation technologique et pour lesquels les ingénieurs et techniciens représentent généralement moins de 10 % des emplois. Il est possible que pour les services de basse et moyenne technologies, cet effet positif traduise une amélioration de la qualité des prestations offertes.

Le fait de se trouver dans le premier décile de productivité s'accompagne aussi d'une hausse significative de la vitesse de rattrapage. Les entreprises du premier décile disposent de

6. Convergence des entreprises vers la frontière : modèle étendu

| Variable expliquée : gain de productivité du travail en t | Ensemble | Industrie | Services de basse et moyenne technologies | Services de haute technologie |
|--|---------------------------------|-------------------------|---|-------------------------------|
| Variation intensité capitalistique | 0,364*** (0,000839) | 0,327*** (0,00195) | 0,383*** (0,00102) | 0,334*** (0,00223) |
| Écart à la frontière t-1 | 0,0880*** (0,000784) | 0,111*** (0,00191) | 0,0849*** (0,000924) | 0,0676*** (0,00248) |
| Part de l'emploi ingénieurs et techniciens t-1 >= 10 % | 0,00810*** (0,000977) | 0,00606*** (0,00166) | 0,0144*** (0,00149) | -0,0112*** (0,00288) |
| Part des recrutements ingénieurs et techniciens >= 10 % | -0,00305** (0,000950) | 0,000116 (0,00166) | -0,00470*** (0,00140) | -0,0210*** (0,00285) |
| Part des recrutements d'entreprises du même secteur >= 10 % | -0,000301 (0,000447) | 0,00172 (0,00102) | -0,00264*** (0,000535) | 0,00954*** (0,00141) |
| Appartenance à un groupe | 0,00761*** (0,000523) | 0,00526*** (0,00114) | 0,00889*** (0,000636) | 0,00485** (0,00160) |
| Écart à la frontière X Part de l'emploi ingénieurs et techniciens t-1 >= 10 % | 0,0324*** (0,00155) | 0,0385*** (0,00275) | 0,0347*** (0,00274) | 0,0451*** (0,00351) |
| Écart à la frontière X Part des recrutements ingénieurs et techniciens >= 10 % | 0,0244*** (0,00146) | 0,0143*** (0,00263) | 0,0437*** (0,00242) | 0,0307*** (0,00344) |
| Écart à la frontière X Part des recrutements d'entreprises du même secteur >= 10 % | 0,0178*** (0,00132) | 0,00891* (0,00351) | 0,0243*** (0,00158) | 0,00471 (0,00353) |
| Écart à la frontière t-1 X Appartenance à un groupe | -0,000498 (0,000700) | -0,00244 (0,00166) | -0,00107 (0,000856) | 0,00239 (0,00188) |
| Premier décile t-1 | 0,0932*** (0,00103) | 0,0918*** (0,00205) | 0,0910*** (0,00127) | 0,0901*** (0,00355) |
| Premier décile t-1 et t-2 | -0,0569*** (0,00115) | -0,0513*** (0,00233) | -0,0554*** (0,00141) | -0,0598*** (0,00386) |
| Observations | 1 336 870 | 324 744 | 844 252 | 155 823 |

Note : le modèle estimé correspond à l'équation (3) de l'encadré 3.

Lecture : une augmentation de 1 % de l'intensité capitalistique est associée à un gain de productivité de l'ordre de 0,4 %. Les coefficients estimés sont reportés avec *, **, *** correspondant à un seuil de significativité de 5 %, 1 %, 0,1 %.

Champ : entreprises dont la productivité est inférieure au dernier décile en t-1 du secteur marchand ; ayant plus de 10 salariés en moyenne sur la période 2000-2015 ; hors services financiers et immobiliers, agriculture et énergie.

Source : Insee, DADS, É sane, Lifi et Suse, calculs des auteurs.

capacité de rebond l'année suivante, soit de façon mécanique si la baisse de la productivité était accidentelle (correspondant alors à un effet de retour à la moyenne), soit par réorganisation de la production. En revanche, pour les entreprises durablement dans le premier décile, c'est-à-dire appartenant au premier décile depuis au moins deux ans, la capacité de rebond apparaît réduite de moitié.

La vitesse de rattrapage est la même que l'entreprise appartienne à un groupe ou non. Les productivités des entreprises appartenant à un groupe sont par ailleurs très dispersées et susceptibles de refléter des comportements d'organisation intra-groupe (encadré 4). Enfin, la vitesse de rattrapage peut varier selon d'autres caractéristiques des entreprises, non abordées ici. Chevalier *et al.* [2008] montrent que les entreprises des secteurs plus intensifs en technologie de l'information et de la communication rattrapent plus vite la frontière que celles des secteurs moins utilisateurs de ces technologies, et qu'un accroissement de la concurrence réduit la vitesse de convergence de manière limitée.

Productivité des entreprises au sein d'un groupe

Dans cet encadré, on restreint l'échantillon aux entreprises (au sens unités légales) appartenant à un grand groupe, c'est-à-dire un groupe dont les effectifs sont supérieurs à 5 000, soit environ 200 groupes par an en moyenne. Au sein des grands groupes, les entreprises ont des productivités relativement hétérogènes. En moyenne, environ 60 % des entreprises d'un grand groupe ont une productivité supérieure à la médiane de leur secteur. Environ 20 % des entreprises d'un grand groupe sont parmi les 10 % les plus productives de leur secteur (donc à la frontière technologique). Cette proportion a diminué sur la période 2000-2015. Ceci suggère que l'appartenance à un grand groupe ne semble pas permettre à toutes les entreprises constitutives d'avoir une productivité élevée. En moyenne, les 10 % des entreprises d'un grand groupe les plus productives ont un niveau de productivité au moins 5 fois plus élevé que celui des 10 % des entreprises du groupe les moins productives.

Afin de caractériser la productivité relative des entreprises composant les grands groupes, les indicateurs suivants sont mobilisés. Soit un grand groupe g l'année t . Pour chaque entreprise i appartenant à ce groupe, la différence entre sa productivité $p_{i,t}$ et la médiane $p_{j(i),t}^{med}$ des productivités des entreprises du même secteur $j(i)$ est calculée. En sommant ces écarts sur toutes les entreprises du groupe g , on obtient un indicateur $I_{g,t}^{med}$ du positionnement relatif des productivités des entreprises du groupe par rapport aux médianes sectorielles. On peut procéder de même en calculant dans la première étape la distance de $p_{i,t}$ à la productivité à la frontière, où $p_{j(i),t}^{top10}$ est la productivité au-delà de laquelle se situent les 10 % des entreprises les

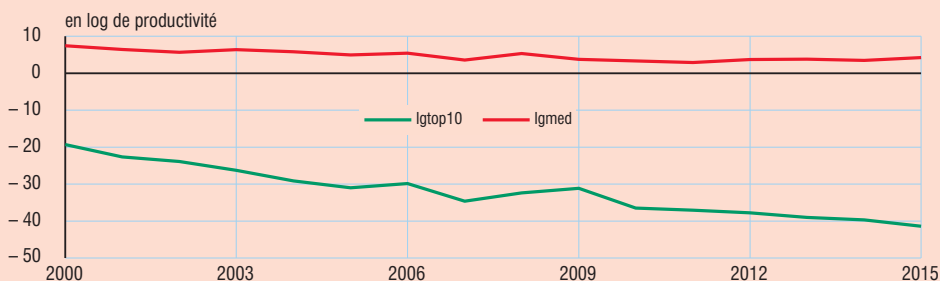
plus productives. Par construction, un indicateur $I_{g,t}^{med}$ positif (respectivement négatif) indique que l'écart moyen des productivités des entreprises du groupe g aux médianes sectorielles est positif (respectivement négatif), soit parce que toutes les entreprises ont des productivités supérieures à la médiane, soit parce que les écarts positifs compensent les écarts négatifs. De même, $I_{g,t}^{top10}$ positif (respectivement négatif) indique que les entreprises du groupe g sont (respectivement ne sont pas) en moyenne au-delà de la frontière technologique de leur secteur d'activité.

$$I_{g,t}^{med} = \sum_{i \in g} (p_{i,t} - p_{j(i),t}^{med})$$

$$I_{g,t}^{top10} = \sum_{i \in g} (p_{i,t} - p_{j(i),t}^{top10})$$

On retrouve que les grands groupes sont composés d'entreprises dont l'écart de productivité par rapport à l'entreprise médiane est en moyenne positif et conséquent. Néanmoins, le surcroît de productivité des entreprises des grands groupes vis-à-vis des autres entreprises des mêmes secteurs se réduit quasi continûment au cours de la période 2000-2015 (figure). En particulier, la dégradation en moyenne de la productivité des entreprises des grands groupes par rapport à la frontière technologique est notable. Ces résultats sont toutefois à interpréter avec précaution, car ils sont sujets à des biais de mesure de la productivité intra-groupe, par exemple lorsque la répartition de la valeur ajoutée déclarée par les différentes unités répond à des logiques d'organisation capitalistique ou d'optimisation de la charge fiscale totale du groupe.

Positionnement moyen des unités légales des grands groupes vis-à-vis des productivités médianes et de la frontière



Champ : entreprises ayant plus de 10 salariés en moyenne sur la période 2000-2015 et appartenant à un grand groupe ; hors services financiers et immobiliers, agriculture et énergie.

Source : Insee, É sane, Lifi et Suse.

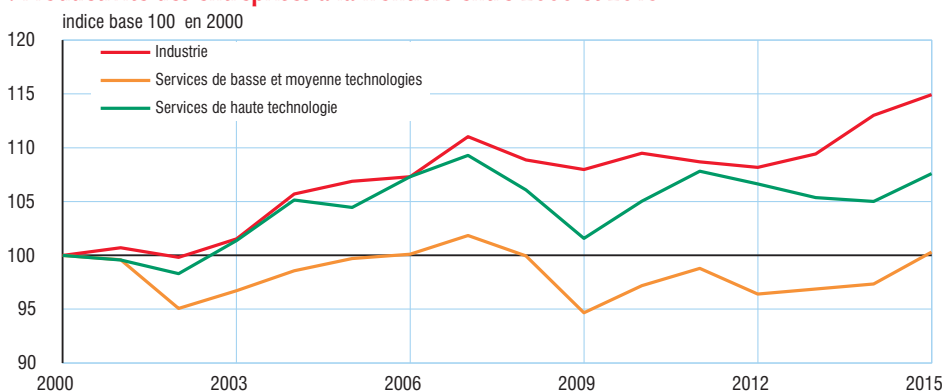
La productivité à la frontière a ralenti dans les services de haute technologie depuis la crise

Dans les services de haute technologie, qui se composent notamment des secteurs de l'information et de la communication, ainsi que des activités spécialisées, scientifiques et techniques, la productivité à la frontière stagne globalement. Ce résultat serait cohérent avec la thèse de Gordon [2017] selon laquelle les gains de productivité issus des technologies de l'information et de la communication ont d'ores et déjà été récoltés (*encadré 1*), mais ne permet pas d'invalider l'hypothèse que l'adaptation des entreprises aux nouvelles technologies est un processus long qui demande de profondes réorganisations. Il serait également cohérent avec Adler *et al.* [2017], qui soulignent le ralentissement de la productivité globale des facteurs observé depuis les années 2000 dans les secteurs intensifs en technologies de l'information et de la communication au sein des économies avancées. En revanche, dans l'industrie, la productivité des entreprises de la frontière est dynamique jusqu'en 2007, à l'aube de la crise financière (*figure 7*). Elle stagne ensuite jusqu'en 2013, avant que ne s'amorce une reprise dynamique. Cette évolution ne confirme donc pas l'hypothèse d'un essoufflement généralisé du progrès technique, bien que ce constat puisse être nuancé : les activités les moins productives de l'industrie ont pu être externalisées. Enfin, dans les services de basse et moyenne technologies, la productivité à la frontière stagne globalement sur la période d'étude 2000-2015.

La frontière technologique se distingue par une composition en entreprises relativement stable

Une entreprise peut selon les années appartenir alternativement à la frontière technologique, être de productivité intermédiaire ou appartenir au premier décile de productivité. De 2000 à 2015, 18 % des entreprises du secteur marchand ont été au moins pendant un an à la frontière technologique de leur secteur, ce qui implique qu'elles sont en partie renouvelées chaque année. Ce renouvellement de la frontière est plus marqué dans les secteurs manufacturiers à haute valeur ajoutée (industrie pharmaceutique, fabrication d'équipement, fabrication d'appareils électroniques) où ce pourcentage s'élève à 25 %, contre 15 % dans les secteurs de services de basse et moyenne technologies (commerce, services aux ménages, services administratifs)

7. Productivité des entreprises à la frontière entre 2000 et 2015



Champ : entreprises ayant plus de 10 salariés en moyenne sur la période 2000-2015 ; hors services financiers et immobiliers, agriculture et énergie.
Source : Insee, É sane et Suse, calculs des auteurs.

et de soutien aux entreprises, hébergement-restauration). Pour autant, la composition de la frontière technologique reste relativement stable : 75 % des entreprises à la frontière une année donnée s'y trouvent encore l'année suivante.

À l'inverse, un peu moins d'un tiers des entreprises se sont trouvées dans le premier décile de productivité au moins une fois entre 2000 et 2015 : cette situation apparaît donc comme plus transitoire que celle de se situer à la frontière. Pour les entreprises une année donnée dans le premier décile de productivité, la moitié y sont à nouveau l'année suivante et deux tiers d'entre elles n'y seront plus deux ans après. La brièveté de ces épisodes est imputable en partie au fait que les entreprises appartenant au premier décile quittent plus fréquemment le marché dans les années qui suivent.

Les entreprises à la frontière : de plus grande taille, plus rentables, en meilleure santé financière et embauchant plus de salariés qualifiés

Dans l'industrie et les services de haute technologie, les entreprises à la frontière de productivité se distinguent par leur plus grande taille (en termes d'effectifs) et leur appartenance plus fréquente à un groupe (*figure 8*). La corrélation entre taille et productivité des entreprises est un fait microéconomique robuste [(Bartelsman *et al.* 2013), la littérature soulignant toutefois la multiplicité des liens de causalité entre les deux. Les entreprises à la frontière sont aussi plus exportatrices, cette différence étant naturellement plus marquée dans les secteurs industriels et les services de haute technologie. Ceci provient en partie du fait que les entreprises à la frontière étant de plus grande taille, elles sont plus à même d'être exportatrices. Ce constat persiste néanmoins si l'on compare des entreprises de même taille, ce qui signifie que le lien entre la productivité et le caractère exportateur d'une entreprise ne reflète pas simplement un effet de sélection des plus grandes entreprises dans les activités d'export. En tout état de cause, le surcroît de productivité des entreprises exportatrices est robuste et connu [Bellone et Guillou, 2011]. Il reflète notamment une sélection des entreprises les plus productives dans le commerce international [Melitz, 2003].

Par ailleurs, dans tous les secteurs, les entreprises à la frontière se distinguent par une situation financière plus favorable que les autres, même si ce constat mené à l'échelle de l'unité légale mériterait d'être conforté par une analyse financière à l'échelle du groupe. Ainsi, dans l'industrie et les services de basse et moyenne technologies, le taux d'endettement, défini comme les dettes bancaires et obligataires rapportées à l'actif amorti, est plus faible à la frontière. Dans les services de haute technologie, le taux d'endettement des entreprises à la frontière ne se distingue pas de celui des entreprises intermédiaires, mais il reste nettement inférieur à celui des entreprises du premier décile. Les entreprises à la frontière ont accès à des ressources financières à un moindre coût, qu'il s'agisse du coût de financement externe ou interne. Parce qu'un endettement maîtrisé signifie aux investisseurs un niveau de risque faible, le coût de financement externe, mesuré ici par le taux d'intérêt apparent (rapport des charges d'intérêts à la dette) est en effet plus faible à la frontière. La disponibilité de ressources internes semble aussi être plus importante à la frontière, et ce, quels que soient les secteurs. Ainsi, le taux de rentabilité économique (excédent brut d'exploitation rapporté à l'actif économique), qui mesure le surplus que l'entreprise génère à partir de ses actifs après avoir payé ses charges d'exploitation et ses salariés, est plus élevé à la frontière. Dans tous les cas, ceci devrait en retour favoriser l'investissement : le taux d'investissement corporel à la frontière dans l'industrie est effectivement supérieur à celui des entreprises retardataires. Ce phénomène n'est plus vrai dans les services, mais a certainement trait à la mesure de l'investissement choisie, à savoir l'investissement corporel.

Enfin, en ce qui concerne la structure de la main-d'œuvre, les entreprises à la frontière présentent un taux de cadres et de professions intermédiaires plus important et, *a contrario*, une proportion nettement moindre d'ouvriers (pour l'industrie) ou d'employés (pour les services). Dans l'industrie et les services de basse et moyenne technologies, les entreprises à la frontière

8. Caractéristiques des entreprises à la frontière de productivité

en %

| | Industrie | | | Services de basse et moyenne technologies | | | Services de haute technologie | | |
|--|----------------|----------------|-----------|---|----------------|-----------|-------------------------------|----------------|-----------|
| | Premier décile | Intermédiaires | Frontière | Premier décile | Intermédiaires | Frontière | Premier décile | Intermédiaires | Frontière |
| Poids dans la valeur ajoutée | 2 | 60 | 38 | 3 | 61 | 36 | 2 | 66 | 32 |
| Composition des groupes par taille | | | | | | | | | |
| Entre 10 et 20 salariés | 38 | 38 | 34 | 46 | 49 | 52 | 39 | 49 | 46 |
| Entre 20 et 50 salariés | 42 | 36 | 32 | 37 | 35 | 32 | 40 | 33 | 33 |
| Entre 50 et 250 salariés | 18 | 21 | 23 | 15 | 14 | 13 | 18 | 15 | 16 |
| Plus de 250 salariés | 2 | 5 | 11 | 2 | 2 | 3 | 3 | 4 | 5 |
| Ratios financiers | | | | | | | | | |
| Taux de valeur ajoutée | 32 | 37 | 36 | 30 | 34 | 35 | 45 | 57 | 59 |
| Taux d'exportation | 8 | 10 | 17 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 |
| Taux de marge | -7 | 16 | 45 | -1 | 15 | 37 | 0 | 13 | 34 |
| Taux de rentabilité économique | -3 | 14 | 27 | 4 | 18 | 31 | 5 | 24 | 34 |
| Taux d'investissement | 6,2 | 6,8 | 8,4 | 4,5 | 4,8 | 4,7 | 2,3 | 2,0 | 1,8 |
| Taux d'intérêt apparent | 7,9 | 7,8 | 7,1 | 6,2 | 6,5 | 6,4 | 5,8 | 5,6 | 4,8 |
| Taux de couverture des intérêts dus ¹ | -457 | 1 662 | 3 420 | 26 | 1 735 | 3 010 | 77 | 2 898 | 3 963 |
| Taux d'endettement | 23 | 17 | 13 | 25 | 19 | 14 | 16 | 12 | 13 |
| Appartenance à un groupe | 55 | 58 | 73 | 41 | 46 | 64 | 54 | 55 | 71 |
| Structure de l'emploi | | | | | | | | | |
| Âge | | | | | | | | | |
| Moins de 30 ans | 24 | 22 | 21 | 37 | 31 | 24 | 36 | 32 | 25 |
| Entre 30 et 50 ans | 54 | 56 | 58 | 46 | 52 | 57 | 51 | 54 | 59 |
| Plus de 50 ans | 21 | 21 | 21 | 16 | 17 | 19 | 14 | 14 | 16 |
| Catégorie socioprofessionnelle | | | | | | | | | |
| Artisans et chefs d'entreprise | 1 | 2 | 2 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 |
| Cadres | 6 | 9 | 16 | 4 | 6 | 19 | 24 | 38 | 57 |
| Professions intermédiaires | 14 | 17 | 21 | 11 | 15 | 21 | 27 | 27 | 19 |
| Employés | 12 | 11 | 10 | 40 | 31 | 24 | 33 | 25 | 16 |
| Ouvriers | 66 | 61 | 50 | 43 | 45 | 32 | 13 | 7 | 4 |
| Ingénieurs et techniciens | 6 | 8 | 13 | 2 | 3 | 8 | 14 | 25 | 23 |
| Femmes | 34 | 27 | 25 | 41 | 29 | 31 | 47 | 44 | 43 |

1. Le taux de couverture des intérêts dus est égal à l'excédent brut d'exploitation divisé par les charges d'intérêts et n'est pas exprimé en pourcentage.

Champ : entreprises ayant plus de 10 salariés en moyenne sur la période 2000-2015 ; hors services financiers et immobiliers, agriculture et énergie.

Source : Insee, DADS, É sane, Lifi et Suse.

emploi plus d'ingénieurs et de techniciens. Dans les services de haute technologie, si cette différence est peu marquée entre la frontière et les entreprises de productivité intermédiaire, elle est néanmoins conséquente vis-à-vis des entreprises du premier décile de productivité. En tout état de cause, ceci est en cohérence avec le fait, comme on l'a vu, que les entreprises convergent d'autant plus vite vers la frontière de productivité qu'elles emploient et qu'elles recrutent des ingénieurs et techniciens, susceptibles de conduire les innovations.

Dans l'industrie, cette intuition est corroborée par le comportement d'innovation des entreprises à la frontière. Il est difficile d'étudier à proprement parler le comportement d'innovation à la frontière, car les données utilisées ne permettent pas de recenser l'innovation d'une entreprise, année après année, selon qu'elle rejoint la frontière ou devient, le cas échéant, intermédiaire ou retardataire. Dans l'enquête innovation, les entreprises sont interrogées tous les deux ans sur leurs activités d'innovation des trois années précédentes. Les entreprises sont classées selon leur appartenance à la frontière, en catégorie intermédiaire ou au premier décile selon leur productivité moyenne sur les trois années sur lesquelles porte l'enquête. Les entreprises à la frontière déclarent plus souvent avoir procédé à une innovation de produit ou de

9. Comportement d'innovation des entreprises entre 2006 et 2015

en %

| | Industrie | | | Services de basse et moyenne technologies | | | Services de haute technologie | | |
|---|----------------|----------|-----------|---|----------|-----------|-------------------------------|----------|-----------|
| | Retar-dataires | Médianes | Frontière | Retar-dataires | Médianes | Frontière | Retar-dataires | Médianes | Frontière |
| Entreprises ayant réalisé une innovation de produit ou de service | 26 | 30 | 39 | 11 | 11 | 18 | 31 | 34 | 29 |
| Parmi les entreprises ayant réalisé une innovation | | | | | | | | | |
| pour l'entreprise seule | 73 | 74 | 69 | 75 | 75 | 69 | 64 | 69 | 68 |
| pour le marché | 64 | 68 | 77 | 58 | 53 | 66 | 71 | 71 | 74 |
| Innovation de procédé | 27 | 31 | 35 | 14 | 16 | 20 | 30 | 29 | 28 |
| Dépense d'innovation positive | 24 | 29 | 37 | 5 | 6 | 12 | 28 | 31 | 27 |
| Dépense d'innovation par salarié (en milliers d'euros) | 5 | 6 | 11 | 5 | 7 | 15 | 13 | 13 | 22 |

Champ : entreprises ayant plus de 10 salariés en moyenne sur la période 2000-2015 ; hors services financiers et immobiliers, agriculture et énergie.
Source : Insee, DADS, Ésane, Lifi et Suse.

procédé que les entreprises du premier décile (*figure 9*). Par ailleurs, la nature des innovations de produits est différente : pour les entreprises à la frontière, elles sont plus souvent orientées vers le marché, c'est-à-dire *via* l'introduction d'un produit nouveau avant leurs concurrents, tandis que les autres déclarent plus fréquemment des innovations de produits nouveaux uniquement pour l'entreprise (le produit nouveau ou amélioré était déjà présent sur le marché). La plus forte prévalence d'innovations à la frontière, et en particulier d'innovations orientées vers le marché, se retrouve dans les services de basse et moyenne technologies. ■

Encadré 5

Données et sources

Les données d'entreprises utilisées dans ce dossier proviennent de quatre sources :

- les dispositifs du système unifié des statistiques d'entreprises (Suse) de 2000 à 2007, et de l'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane) de 2008 à 2015 fournissent chaque année, et pour chaque unité légale du secteur marchand (hors agriculture et services financiers), les informations annuelles de bilan et de compte de résultat. Ces données permettent de construire les mesures de production, de valeur ajoutée et de capital au niveau de l'unité légale, ainsi que les ratios financiers pertinents ;

- les déclarations annuelles des données sociales (DADS) fournissent, pour chaque unité légale, des informations sur chacun de ses salariés, notamment la catégorie socio-professionnelle, l'âge, le sexe, le nombre d'heures rémunérées et le salaire versé pendant l'année, ainsi que l'unité légale employeuse du salarié l'année précédente ;

- le dispositif sur les liaisons financières (Lifi), et notamment sa base des liaisons réelles, permet d'associer les unités légales à une unité légale tête de groupe, qui les possède directement ou indirectement *via* les liaisons financières ;

- l'enquête communautaire sur l'Innovation (Cis) est menée tous les deux ans auprès d'un échantillon d'unités légales. Les unités légales sont interrogées sur leurs activités d'innovation pendant leurs trois dernières années d'activité. Les indicateurs d'innovation calculés dans l'étude sont donc issus d'un appariement de ces données d'enquête avec les moyennes des variables sociales et fiscales des unités légales sur les trois années correspondant à leurs réponses.

La notion d'entreprise dans le dossier renvoie à l'unité légale et non sa définition économique¹. Ce choix est dicté par la période d'étude, puisque les statistiques en définition économique de l'entreprise ne sont pas disponibles avant 2013.

Encadré 5 (suite)

Les secteurs retenus dans le dossier sont les secteurs marchands hors agriculture, services financiers et immobiliers. Le secteur industriel de la cokéfaction et du raffinage, ainsi que ceux de la production d'énergie et de la gestion des déchets sont également exclus du fait du trop faible nombre d'unités légales. L'étude se concentre sur les unités légales employant au moins dix salariés

en moyenne sur la période 2000-2015, pour que le très grand nombre de micro-entreprises n'affecte pas l'étude de façon disproportionnée. Les résultats sont présentés par grands regroupements de secteurs (industrie manufacturière, services de haute technologies, services de basse et moyenne technologies auxquels est rajouté le secteur de la construction (figure).

Les secteurs de l'industrie manufacturière, des services de haute technologie et des services de basse et moyenne technologies

| Catégorie de secteur | Secteur | Nombre d'observations | Nombre moyen d'entreprises par année | Poids en valeur ajoutée (en %) |
|--|--|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Industrie | Fabrication aliments, boissons et produit base tabac | 81 048 | 5 066 | 5,5 |
| | Fabrication textiles, industrie habillement, cuir et chaussures | 30 254 | 1 891 | 1,1 |
| | Travail bois, industrie du papier et imprimerie | 57 698 | 3 606 | 1,8 |
| | Industrie chimique | 16 274 | 1 017 | 2,6 |
| | Industrie pharmaceutique | 3 790 | 237 | 1,7 |
| | Fabrication produits caoutchouc plastique ; fabrication autres produits ; minéraux non métal | 50 744 | 3 172 | 3,4 |
| | Métallurgie et fabrication de produits mét. sauf machines | 106 082 | 6 630 | 3,9 |
| | Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques | 14 806 | 925 | 1,8 |
| | Fabrication d'équipements électriques | 13 037 | 815 | 1,4 |
| | Fabrication de machines et équipements n.c.a. | 34 903 | 2 181 | 2,3 |
| | Fabrication de matériels de transport | 15 658 | 979 | 3,3 |
| | Autre industrie manufacturière ; réparation et installation de machines | 74 226 | 4 639 | 2,5 |
| | Services de basse et moyenne technologies | Construction | 363 690 | 22 731 |
| Commerce ; réparation automobile et motocycle | | 597 919 | 37 370 | 21,6 |
| Transports et entreposage | | 140 383 | 8 774 | 10,5 |
| Hébergement et restauration | | 150 096 | 9 381 | 2,6 |
| Activités de services administratifs et de soutien | | 98 781 | 6 174 | 7,1 |
| Services de haute technologie | Autres activités de services | 23 180 | 1 449 | 0,6 |
| | Édition, audiovisuel et diffusion | 34 220 | 2 139 | 2,6 |
| | Télécommunications | 3 489 | 218 | 4,6 |
| | Activité informatique et services d'information | 43 205 | 2 700 | 3,6 |
| | Activités juridique, comptable, gestion, arch., ingé. | 142 801 | 8 925 | 6,7 |
| Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques | 30 567 | 1 910 | 1,3 | |

Champ : entreprises ayant plus de 10 salariés en moyenne sur la période 2000-2015 ; hors services financiers et immobiliers, agriculture et énergie.
Source : Insee, É sane et Suse, calculs des auteurs.

1. L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes (décret d'application n° 2008-1354 de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie).

Pour en savoir plus

Adler G., Duval M.-R.-A., Furceri D., Sinem K., Koloskova K., Poplawski-Ribeiro M., "Gone with the Headwinds: Global Productivity", International Monetary Fund, 2017.

Andrews D., Criscuolo C., Gal P., "The global productivity slowdown, technology divergence and public policy: A firm level perspective", Brookings Institution Hutchins Center, *Working Paper* n° 24, 2016.

Barro R., Lee J.-W., "A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950–2010", *Journal of Development Economics* vol. 104, 2013.

Bartelsman E., Haltiwanger J., Scarpetta S., "Cross-country differences in productivity: The role of allocation and selection", *American Economic Review* vol. 103(1), 2013.

Bellone F., Guillou S., « Innovation et primes à l'exportation : une analyse empirique sur données d'entreprises françaises », *Économie et prévision* (1) 45-61, 2011.

Ben Hassine H., « Croissance de la productivité et réallocation des ressources : le tissu productif français depuis 2000 », France Stratégie, *Document de travail* n° 2017-08, 2017.

Bergeaud A., Cette G., Lecat R., "Productivity trends from 1890 to 2012 in advanced countries", Banque de France, *Working Paper* n° 475, 2014.

Bloom N., Draca M., Van Reenen J., "Trade induced technical change? The impact of Chinese imports on innovation, IT and productivity", *The Review of Economic Studies* vol. 83(1), 2016.

Brynjolfsson E., McAfee A., "Race against the machines : How the digital revolution is accelerating innovation, driving productivity, and irreversibly transforming employment and the economy", Digital Frontier Press, 2011.

Cette G., Corde S., Lecat R., "Stagnation of productivity in France: a legacy of the crisis or a structural slowdown?", *Économie et Statistique* n° 494-495-496, 2017.

Chevalier P.-A., Lecat R., Oulton N., « Convergence de la productivité des entreprises, mondialisation, technologies de l'information et concurrence », *Économie et statistique* n° 419-420, 2008.

Duval M.-R.-A., Hong M.-G.-H., Timmer Y., "Financial frictions and the great productivity slowdown", *IMF Working Paper* n° 17/129, International Monetary Fund, 2017.

Foster L., Haltiwanger J., Krizan C.-J., "Aggregate Productivity Growth: Lessons from Microeconomic Evidence," in *New Developments in Productivity Analysis*, University of Chicago Press, 2001.

Furceri D., Celik S.-K., Schnucker A., "TFP Growth before the Global Financial Crisis: Evidence from a New Database for Advanced Economies", *Forthcoming IMF Working Paper*, International Monetary Fund, 2016.

Gopinath G., Kalemli-Özcan Ş., Karabarbounis L., Villegas-Sanchez C. "Capital allocation and productivity in South Europe", *The Quarterly Journal of Economics* vol. 132(4), 2017.

Gordon R.-J., *The rise and fall of American growth: The US standard of living since the civil war*, Princeton University Press, 2017.

Harrigan J., Reshef A., Toubal F., "Techies, Trade, and Skill-Biased Productivity", *NBER Working Paper* n° 25295, 2018.

Hsieh C.-T., Klenow P.-J., "Misallocation and manufacturing TFP in China and India", *The Quarterly journal of economics* vol. 124(4), 2009.

Libert T., "Misallocation Before, During and After the Great Recession", Banque de France, *Working Paper* n° 658, 2017.

Maestas N., Mullen K., Powell D., "The Effect of Population Aging on Economic Growth, the Labor Force and Productivity", *NBER Working Paper* n° 22452, 2016.

Melitz M.-J., "The impact of trade on intra-industry reallocations and aggregate industry productivity", *Econometrica* vol. 71 n° 6, 2003.

Schreiber A., Vicard A., « La tertiarisation de l'économie française et le ralentissement de la productivité entre 1978 et 2008 », DARES, *Document d'études* (161), 2011.

Les taux d'activité dans l'Union européenne entre 2007 et 2017 : augmentation pour les femmes et convergence pour les hommes

Adrien Lagouge, Pierre Ralle*

Dans l'Union européenne (UE), en 2017, un peu moins de trois personnes âgées de 15 à 64 ans sur quatre sont actives (en emploi ou au chômage). Plus de la moitié d'entre elles ont entre 30 et 54 ans. Parmi ces dernières, une personne sur cinq a un diplôme inférieur ou égal au premier cycle secondaire, moins de la moitié a un diplôme intermédiaire et environ une sur trois possède un diplôme du supérieur. Enfin, la proportion relative de femmes est plus importante que celles des hommes parmi les actifs diplômés du deuxième cycle ou du supérieur.

Le nombre de personnes actives dans une économie est déterminé par la conjonction de phénomènes démographiques, qui agissent sur la taille et la structure de la population, et des comportements d'activité. Ces derniers résultent pour une part de l'offre de travail, pour une autre part des évolutions macroéconomiques. Les taux d'activité sont notamment croissants avec le niveau de diplôme et maximaux aux âges médians. Des effets de structure expliquent donc en partie les différences des taux d'activité des pays européens.

Entre 2007 et 2017, le taux d'activité dans l'UE a augmenté de près de 3 points, ce qui s'explique, pour la plus grande part, par la montée du niveau d'éducation mais aussi plus modestement par une augmentation des taux d'activité des différentes catégories considérées. Pour les hommes, une convergence est à l'œuvre entre les pays européens. En revanche, il n'y a pas de convergence pour les femmes, dont la hausse de l'activité, à des rythmes variables selon les pays, contribue encore en 2017 à augmenter l'offre de travail. La France, du fait de la jeunesse de sa population, a une situation relativement favorable en ce qui concerne la taille future de sa population active par rapport à d'autres grandes économies européennes, comme l'Allemagne ou l'Italie.

Le nombre d'actifs dans une économie dépend de la conjonction de phénomènes démographiques, qui agissent sur la taille et la structure par âge de la population en âge de travailler, et de comportements d'activité. Ces derniers, varient en fonction de la conjoncture, de phénomènes tendanciels comme la progression de l'activité féminine, ou de l'impact des politiques publiques. Ce dossier vise à comparer les taux d'activité des États membres de l'UE, décrits sous l'angle de l'âge, du diplôme et du sexe. L'analyse des comportements d'activité selon ces dimensions renseigne indirectement sur le niveau de « capital humain » et sur la composition de l'offre de travail, caractéristiques essentielles du potentiel productif de l'économie et de son rythme de croissance. Ces trois dimensions constituent en effet des déterminants du salaire individuel et de la participation au marché du travail (*encadré 1*). L'âge traduit en partie l'expérience acquise sur le marché du travail tandis que le diplôme reflète le niveau d'éducation

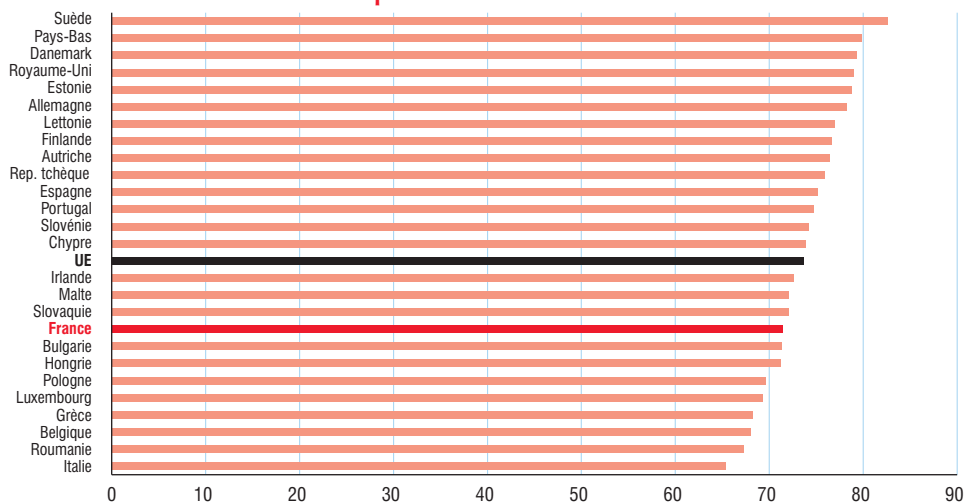
* Adrien Lagouge, Pierre Ralle (Insee).

initiale. On se limite ici à la population en âge de travailler¹, c'est-à-dire à la population âgée de 15 à 64 ans. Ce choix a l'avantage de la simplicité. Cependant, les pays européens se distinguant par une variabilité, tant des âges légaux de départ à la retraite que des âges minimaux de scolarisation obligatoire, une partie de la population en mesure de participer au marché du travail reste en dehors du champ de l'étude.

Dans l'UE, entre 15 et 64 ans, trois personnes sur quatre sont actives en 2017

Dans l'Union européenne (UE) en 2017, 74 % des personnes de 15 à 64 ans sont actives, c'est-à-dire en emploi ou au chômage (au sens du BIT²). Ce taux moyen d'activité masque de fortes disparités entre les États membres (*figure 1*), par exemple entre l'Italie (65 %) et la Suède (83 %). Les taux d'activité les plus élevés se situent plutôt dans les pays du nord de l'Europe : pays scandinaves, pays baltes, Royaume-Uni, Allemagne. Les plus faibles se situent davantage dans le sud de l'Europe, en Belgique ou en Pologne. La France se situe en dessous de la moyenne européenne avec un taux d'activité de 71,5 %.

1. Taux d'activité dans l'Union européenne en 2017



Champ : population de l'UE âgée de 15 à 64 ans, UE hors Lituanie et Croatie dont toutes les données ne sont pas disponibles. Ces deux pays représentent environ 1,4 % de la population européenne en âge de travailler et leur omission ne modifie donc qu'à la marge les résultats présentés.

Source : Eurostat, extraction des données en mars 2019.

1. Plus précisément, la population en âge de travailler est définie comme les personnes ayant un âge compris entre 15 et 64 ans et résidant sur un territoire national au 1^{er} janvier de l'année.

2. Selon la définition du Bureau international du travail (BIT), les personnes en emploi sont considérées comme actives indépendamment de leur temps de travail. Or, dans le cas de personnes à temps partiel par exemple, les heures ou jours non travaillés pourraient être considérés comme relevant de l'inactivité. La difficulté d'obtenir des statistiques comparatives sur période longue pour l'ensemble des pays européens explique le choix de cette définition. Les conséquences sur la mesure de l'activité peuvent être importantes pour les pays où, notamment, la proportion de personnes à temps partiel est élevée.

L'activité au-delà des seuls effets d'offre

Dans ce dossier, on analyse le taux d'activité dans chaque pays de l'Union européenne en se limitant à des variables caractérisant l'offre de travail : on peut considérer que le choix d'un individu de se présenter ou non sur le marché du travail est guidé par un arbitrage implicite entre les possibilités de rémunération monétaire qu'il est en mesure d'obtenir en travaillant et les ressources dont il peut bénéficier en restant en dehors de la sphère professionnelle (ressources monétaires *via* les politiques de redistribution mais aussi temps libre). Les principaux déterminants individuels du salaire sont le sexe et le niveau de compétences, ce dernier dépendant du niveau d'éducation initiale et de l'expérience acquise sur le marché du travail. Le niveau d'expérience n'étant pas une donnée directement disponible pour les pays européens au niveau macroéconomique considéré dans ce dossier, on l'approche ici par l'âge. Indépendamment de leurs effets sur le salaire, l'âge et le sexe ont de plus un impact direct sur les comportements d'activité, en affectant notamment les choix d'éducation, de constitution d'une famille ou encore de retraite.

D'autres dimensions, qui relèvent plutôt d'une approche par la demande de travail sont aussi pertinentes pour expliquer l'activité. Certaines caractéristiques des travailleurs, comme leur région de résidence ou leur secteur d'activité, par exemple, jouent ainsi théoriquement un rôle sur leurs possibilités d'emploi. Le progrès technique, génère notamment une demande pour de nouveaux types de profils ou de compétences et *a contrario* rend certaines catégories de population plus difficilement employables en accélérant l'obsolescence de leurs compétences, ce qui influence leur activité. Ces surplus ou ces pénuries temporaires de travailleurs se traduisent alors par des désajustements partiels entre le nombre et les qualifications des travailleurs disponibles, et la répartition sectorielle-géographique de l'activité économique et de l'emploi proposé par les entreprises à un moment donné.

À plus court terme, l'activité observée dans un pays donné, en particulier pour les personnes présentant les attaches les plus fragiles avec le marché du travail, dépend également de l'état de la conjoncture. L'offre de travail n'est alors plus directement indépendante de la demande de travail, ce qui complique son analyse, particulièrement

en comparaisons internationales, puisque tous les pays considérés ne se situent pas nécessairement au même moment dans une phase identique de leur cycle économique. On appelle généralement effets de flexion conjoncturelle les mécanismes liant les évolutions de l'offre de travail, capturées par l'observation des taux d'activité global ou par catégories de travailleurs, avec celles de la demande, approchées par l'observation des taux de chômage. La quantification de ces effets de flexion nécessite alors une démarche empirique, spécifique à la population considérée¹, qui dépasse le cadre de ce dossier.

Sur une période d'étude récente, ces effets de flexion peuvent, dans une certaine mesure, être ignorés dans l'analyse de l'offre de travail. Comme l'indiquent Duval *et al.* [2011], la crise financière de 2008, bien qu'ayant suscité un ralentissement économique marqué dans l'Union européenne, ne s'est pas caractérisée par une détérioration de la situation sur le marché du travail aussi importante que ce qui était advenu lors d'épisodes précédents de récession. Ainsi, pour les pays de l'OCDE, et en particulier les pays européens, la crise n'aurait pas eu un impact direct aussi fort qu'attendu sur l'activité des travailleurs. Cette situation tranche avec celle observée aux États-Unis [CEA, 2014 ; Aaronson *et al.*, 2014], où dix ans après la crise, le taux d'activité a chuté, de manière relativement pérenne², de près de trois points.

Cependant, la crise n'ayant eu ni la même ampleur, ni la même durée dans tous les pays de l'UE, les comportements d'activité peuvent être le fruit de dynamiques conjoncturelles sous-jacentes relativement hétérogènes. Des politiques d'accompagnement spécifiques à certaines catégories de la population active ont, de plus, souvent été menées par certains pays au cours de la période considérée (2007-2017), ce qui peut brouiller le diagnostic porté par une analyse traitant tous les pays de manière identique sans tenir compte de leur histoire économique particulière. Dans ce dossier, nous cherchons pourtant à commenter des tendances de l'activité qui s'inscrivent dans une échelle de temps relativement longue et on se limitera donc aux seules dimensions d'âge, de sexe et de diplôme. Ces trois variables paraissent suffisantes pour éclairer la situation des individus vis-à-vis de leur participation au marché du travail.

1. Pour les jeunes, il s'agit de mesurer le report de l'âge de fin d'étude, pour les plus âgés, il s'agit de modéliser l'âge de départ à la retraite, pour les femmes mères de famille, il s'agit de considérer l'opportunité à participer plus ou moins au marché du travail. Jacquot [1997] et Filatriau et Reynès [2012] détaillent et analysent économétriquement les mécanismes pouvant conduire à l'apparition d'effets de flexion conjoncturelle, dans le cas français et pour plusieurs pays de l'OCDE. Dubois *et al.* [2011] relie, pour la France ces phénomènes de flexion à la caractérisation des flux de travailleurs à l'entrée et à la sortie du marché du travail tout au long du cycle conjoncturel.

2. Selon Balakrishnan *et al.* [2015], seul environ un quart à un tiers de cette baisse constatée du taux d'activité serait réversible car attribuable à un faible dynamisme du marché du travail. Le reste, attribué au vieillissement démographique, serait en revanche durable à moyen, voire long terme.

En moyenne dans l'UE, les taux d'activité sont plus élevés chez les hommes et les diplômés, plus faibles chez les jeunes et les seniors

En moyenne dans l'UE, le taux d'activité s'élève à 58 % chez les 15-29 ans, 86 % chez les 30-54 ans et 61 % chez les 55-64 ans. Parmi les âges médians (30-54 ans), l'activité dépasse 90 % chez les hommes (*figure 2*). La quasi-totalité des hommes disposant d'un diplôme intermédiaire ou supérieur participe au marché du travail. En revanche, dans cette tranche d'âge et avec un faible niveau de diplôme, un homme sur six est inactif. Cette inactivité constatée peut résulter de la plus faible employabilité des personnes les moins diplômées, qui peut, dès lors, les inciter à se retirer du marché du travail. Chez les femmes de 30-54 ans, le taux d'activité (80 %) est nettement inférieur à celui des hommes mais l'écart diminue avec le diplôme, de 23 points pour les peu diplômées contre 7 points pour les plus diplômées.

Les 15-29 ans sont moins actifs que la population se situant aux âges médians : une grande partie d'entre eux se trouvent encore au sein du système éducatif et sont considérés à ce titre comme inactifs. Par ailleurs, le taux d'activité des 15-29 ans croît nettement avec le niveau de diplôme. Ce profil est en fait en partie lié à un effet mécanique de l'âge. Les personnes qui quittent l'école avec des diplômes élevés sont plus souvent les plus âgées parmi la tranche des 15-29 ans. L'activité des 15-29 ans les plus diplômés traduit ainsi la participation au marché du travail de jeunes parvenus au terme du système éducatif, tandis que pour les moins diplômés, elle traduit l'activité de jeunes ayant cessé leurs études plus tôt³.

Enfin, le taux d'activité des 55-64 ans est notablement inférieur à celui des 30-54 ans, reflétant les départs en retraite des plus âgés de cette classe d'âge. Comme pour les autres classes d'âge, le taux d'activité croît nettement avec le niveau de diplôme. En effet, les personnes qui quittent le marché du travail le plus tôt sont en moyenne des personnes ayant de plus faibles niveaux de diplômes et qui ont, pour une large part, commencé à travailler assez jeunes, alors que les plus diplômées restent plus longtemps en activité, leurs salaires plus élevés constituant une incitation plus grande à maintenir leur activité.

2. Activité et répartition de la population en âge de travailler dans l'UE en 2017

en %

| Classe d'âge | Niveau de Diplôme maximal | Femmes | | | Hommes | | | Ensemble | | |
|------------------|---------------------------|-----------------|---------------------------|---------------------------------------|-----------------|---------------------------|---------------------------------------|-----------------|---------------------------|---------------------------------------|
| | | Taux d'activité | Part dans la classe d'âge | Part dans la population des 15-64 ans | Taux d'activité | Part dans la classe d'âge | Part dans la population des 15-64 ans | Taux d'activité | Part dans la classe d'âge | Part dans la population des 15-64 ans |
| 15-29 ans | Premier cycle | 26,6 | 31,7 | | 38,3 | 35,7 | | 32,9 | 33,6 | |
| | Deuxième cycle | 59,2 | 44,9 | | 69,8 | 47,2 | | 64,7 | 45,9 | |
| | Supérieur | 81,1 | 23,4 | | 83,8 | 17,2 | | 82,3 | 20,5 | |
| 15-29 ans | | 54,1 | | 12,7 | 61,0 | | 13,2 | 57,6 | | 25,9 |
| 30-54 ans | Premier cycle | 61,1 | 19,9 | | 84,3 | 22,0 | | 73,2 | 20,9 | |
| | Deuxième cycle | 81,1 | 44,1 | | 93,2 | 46,9 | | 87,3 | 45,6 | |
| | Supérieur | 89,7 | 36,0 | | 96,7 | 31,0 | | 92,9 | 33,5 | |
| 30-54 ans | | 80,2 | | 27,0 | 92,3 | | 27,0 | 86,3 | | 54,0 |
| 55-64 ans | Premier cycle | 39,3 | 32,7 | | 57,8 | 27,8 | | 47,5 | 30,2 | |
| | Deuxième cycle | 56,4 | 45,2 | | 67,9 | 48,4 | | 62,2 | 47,0 | |
| | Supérieur | 70,2 | 22,1 | | 79,8 | 23,8 | | 75,0 | 22,8 | |
| 55-64 ans | | 53,9 | | 10,4 | 67,9 | | 9,8 | 60,7 | | 20,2 |
| 15-64 ans | | 68,1 | | 50,1 | 79,3 | | 50,0 | 73,7 | | |

Champ : UE hors Lituanie et Croatie dont toutes les données ne sont pas disponibles. Ces deux pays représentent environ 1,4 % de la population européenne en âge de travailler et leur omission ne modifie donc qu'à la marge les résultats présentés.

Source : Eurostat.

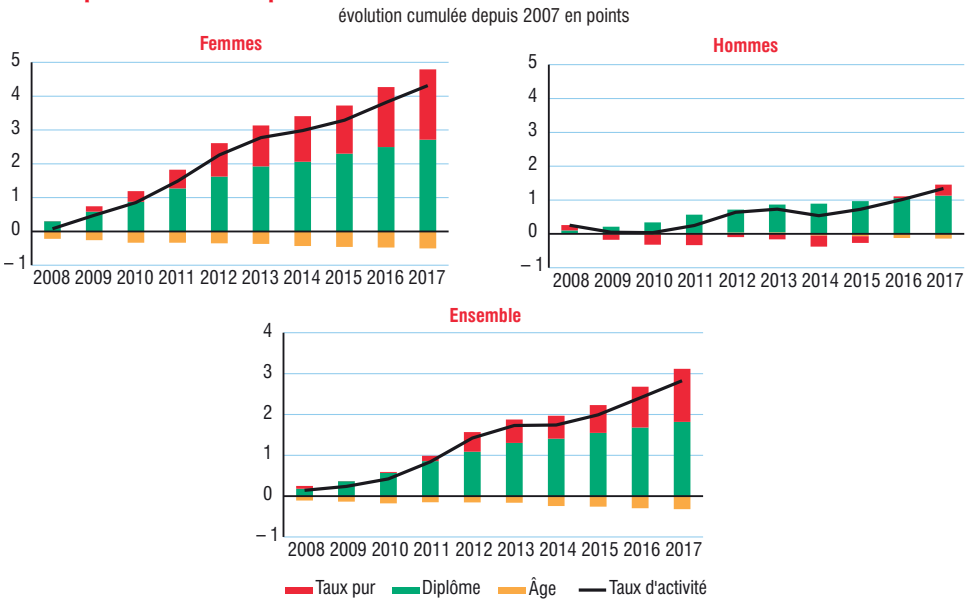
3. Pour éviter ces difficultés statistiques, on aurait pu restreindre la population étudiée aux individus ayant un âge auquel toutes les personnes considérées sont sorties du système scolaire. Cette voie n'a pas été suivie car un tel âge varie d'un pays à l'autre et est, en pratique, difficile à mesurer de manière précise.

Entre 2007 et 2017, l'augmentation du niveau de diplôme explique la majeure partie de la hausse du taux d'activité

En une décennie, le taux d'activité au sein de l'UE a augmenté de près de 3 points, passant de 71 % en 2007 à 74 % en 2017. D'un point de vue théorique, cette hausse résulte de l'évolution de facteurs structurels (évolution du nombre de diplômés, sorties du système éducatif, départs en retraite, comportements d'activité des femmes), de facteurs conjoncturels liés aux effets des ralentissements économiques de 2008 et de 2014 et de l'impact de certaines politiques publiques. Comptablement, l'évolution du taux d'activité entre 2007 et 2017 résulte de l'évolution de la structure par diplôme et par âge (contributions « éducation » et « âge ») et, à structure donnée, de l'évolution des taux d'activité de chacune des catégories considérées (contribution « taux »)⁴ (encadré 2).

L'augmentation du taux d'activité en Europe s'explique principalement par un effet de structure lié à la montée du niveau d'éducation (2 points environ) (figure 3). En effet, l'allongement de la durée de scolarité et l'augmentation de la proportion de diplômés au sein de chaque génération tire mécaniquement les taux d'activité à la hausse, ceux-ci étant croissants avec le niveau de diplôme. L'augmentation des taux d'activité des différentes catégories de population (effet qualifié d'effet de « taux pur »⁵ dans la suite du dossier) contribue également,

3. Évolution des taux d'activité dans l'UE entre 2007 et 2017 et contributions de l'âge, du diplôme et du taux pur



Note : les « taux purs » sont des taux d'activité corrigés de l'effet de composition du diplôme et de l'âge.

Lecture : le taux d'activité des femmes augmente de 4,3 points entre 2007 et 2017. L'évolution de la structure par diplôme y contribue pour 2,7 points et l'évolution des « taux purs » pour 2,1 points. La contribution de l'âge est négative (-0,5 point) et celle du terme résiduel (non représentée) est quasi-nulle.

Champ : UE hors Lituanie et Croatie dont toutes les données ne sont pas disponibles. Ces deux pays représentent environ 1,4 % de la population européenne en âge de travailler et leur omission ne modifie donc qu'à la marge les résultats présentés.

Source : Eurostat.

4. Un terme résiduel contribue comptablement à l'évolution d'ensemble, mais il reste d'ampleur marginale.

5. C'est-à-dire pour des taux d'activité corrigés de l'effet de composition du diplôme et de l'âge.

L'analyse comptable du taux d'activité

Au sein de chaque pays de l'UE, les taux d'activité varient fortement selon les caractéristiques socio-éducatives des individus. Par ailleurs, la structure de la population active peut différer d'un pays à l'autre, du fait de trajectoires démographiques différentes ou de spécificités institutionnelles. Pour mieux appréhender comment ces différences, de taux et de structure, contribuent aux écarts de taux d'activité observés entre les États-membres, à la fois de manière instantanée et en évolution au cours du temps, une décomposition comptable est proposée¹.

Au niveau de l'UE et pour chaque pays, noté C , chaque année entre 2007 et 2017, la population en âge de travailler (15-64 ans) est décomposée en 18 groupes définis à partir du sexe, l'âge (trois classes d'âge) et le diplôme maximal obtenu dans le système scolaire (trois niveaux). Les classes d'âge retenues délimitent, d'une part, la sortie des âges jeunes (30 ans) et, d'autre part, l'entrée dans la catégorie seniors (55 ans), ces deux bornes étant pertinentes pour prendre en considération les comportements d'activité aux différents âges de la vie. Toutefois, pour des raisons de simplicité, on ne découpe pas la tranche d'âge 30-55 ans, alors même que les comportements d'activité peuvent être variables au sein de cette catégorie, en particulier pour les femmes. À noter que ces bornes conduisent à constituer des groupes dont les effectifs sont fortement inégaux². Ainsi près de la moitié des personnes de 15 à 64 ans ont un âge compris entre 30 et 54 ans, les deux autres classes d'âge se partageant les effectifs restants.

On obtient ainsi une partition en 18 ($2 \times 3 \times 3$) catégories, indicées par i . Au sein de chaque pays,

la population d'âge 15-64 ans d'effectif total Z_C s'écrit à partir de cette partition comme :

$$Z_C = \sum_i Z_{Ci}$$

La population européenne dans la cellule i s'écrit de même $Z_i = \sum_C Z_{Ci}$ et la population européenne totale d'âge 15-64 ans comme :

$$Z_{..} = \sum_{i,C} Z_{Ci}$$

Ces deux grandeurs permettent de s'intéresser à la répartition socio-démographique de la population européenne par l'étude des parts relatives $Z_i / Z_{..}$.

La même partition est réalisée pour les personnes actives d'âge 15-64 ans. On peut dès lors calculer des taux d'activité propres à ce découpage, notés T_{Ci}

À partir de ces variables, on construit alors les grandeurs suivantes :

- le taux d'activité moyen dans l'UE pour la case i , défini par

$$T_i = \sum_C \frac{Z_{Ci}}{Z_C} T_{Ci}$$

- le taux d'activité agrégé dans l'UE, défini par

$$T_{..} = \sum_{i,C} \frac{Z_{Ci}}{Z_{..}} T_{Ci}$$

L'approche comptable permet d'abord de commenter les évolutions année après année du taux d'activité moyen dans l'UE à partir des contributions provenant d'une modification de la structure catégorielle de la population en âge de travailler

| Genre | Classe d'âge | Niveau de diplôme maximal |
|-------|--------------|--|
| Femme | 15-29 ans | Enseignement secondaire (premier cycle) Niveau Cite ≤ 2 |
| | 30-54 ans | Enseignement secondaire (second cycle) et post-secondaire non supérieur Niveau Cite = 3 ou 4 |
| Homme | 55-64 ans | Enseignement supérieur Niveau Cite ≥ 5 |

Lecture : la Classification internationale type de l'éducation (Cite) est un système de comparaison établi par l'Unesco. Il permet d'établir une grille d'équivalence entre pays des niveaux de diplôme et de formation éducative.

1. Kubrak [2018] précise comment cette décomposition comptable que l'on qualifie de « structurelle-résiduelle » peut s'envisager comme le résultat d'un modèle économétrique d'analyse de la variance de l'activité à un seul facteur explicatif. Boutchenik *et al.* [2019] détaillent le fondement théorique de ces méthodes de décomposition.

2. Ces différences d'effectifs relatifs ont donc une importance dans la pondération permettant de calculer des taux d'activité moyens, tant au niveau de chaque pays qu'au niveau de l'UE toute entière. Ces derniers seront donc influencés de façon prédominante par les comportements observés dans la classe d'âge 30-54 ans.

Encadré 2 (suite)

et de celle provenant d'une évolution des seuls taux d'activité. On mène ici un calcul différencié par genre, noté s^3 .

En définissant par $\beta^{a,s}$ la proportion relative d'une classe d'âge a dans la population en âge de travailler et par $\gamma^{d,a,s}$ la proportion de personnes possédant le diplôme d dans cette classe d'âge, la variation du taux d'activité entre deux dates s'écrit :

$$\begin{aligned} \Delta T_{..}^s &= \sum_{a=1}^3 \sum_{d=1}^3 \Delta \beta^{a,s} \times \gamma^{d,a,s} \times TXAct^{d,a,s} \\ &+ \sum_{a=1}^3 \sum_{d=1}^3 \beta^{a,s} \times \Delta \gamma^{d,a,s} \times TXAct^{d,a,s} \\ &+ \sum_{a=1}^3 \sum_{d=1}^3 \beta^{a,s} \times \gamma^{d,a,s} \times \Delta TXAct^{d,a,s} + residu_t^s \end{aligned}$$

Le premier terme à droite fait référence à un effet démographique purement lié à la déformation de la structure par âge de la population européenne. Le deuxième terme quantifie un effet de variation des niveaux de diplôme au sein des classes d'âge. Le troisième terme est, quant à lui, lié aux évolutions des comportements d'activité au cours du temps. Le dernier terme est résiduel et généralement d'un ordre de grandeur faible, sous réserve que les variations étudiées le soient sur des périodes relativement courtes. On commentera donc ici des évolutions annuelles.

L'approche comptable permet également d'expliquer l'écart observé entre le taux d'activité agrégé dans un pays C , et celui, agrégé, dans l'UE. Pour cela, on procède à une réécriture de cet écart selon :

$$\begin{aligned} T_C &= \sum_i \frac{Z_{Ci}}{Z_C} T_{Ci} \\ T_C - T_{..} &= \sum_i \frac{Z_{Ci}}{Z_C} (T_j - T_{..}) + \sum_i \frac{Z_{Ci}}{Z_C} (T_{Ci} - T_j) \end{aligned}$$

Le premier terme à droite de cette égalité est qualifié de « structurel ». Il mesure comment la

structure catégorielle particulière du pays considéré, appliquée aux différences moyennes d'activité de chaque catégorie par rapport au taux agrégé, participe mécaniquement aux différences totales d'activité observées. Le deuxième terme, appelé « résiduel », peut lui-même être décomposé selon :

$$\begin{aligned} \sum_i \frac{Z_{Ci}}{Z_C} (T_{Ci} - T_j) &= \sum_i \frac{Z_j}{Z_{..}} (T_{Ci} - T_j) \\ &+ \sum_i \left(\frac{Z_{Ci}}{Z_C} - \frac{Z_j}{Z_{..}} \right) (T_{Ci} - T_j) \end{aligned}$$

Le premier terme à droite de cette nouvelle égalité est indépendant de la structure par catégorie du pays considéré. Ce terme est qualifié d'effet de taux « pur » puisqu'il capture les déviations spécifiques des taux nationaux d'activité par catégories par rapport aux taux moyens mesurés dans toute l'UE. Le dernier terme est qualifié d'effet de taux « croisé » et tend à être positif si le pays C considéré est relativement bien doté, par rapport aux autres pays, en population de catégories ayant un taux d'activité particulièrement élevé.

Pour chaque pays, on peut poursuivre l'analyse en étudiant les spécificités de chacune des 18 cases de population à travers la définition, pour chaque case i , d'un effet structurel et d'un effet de taux pur propres selon :

$$Effet\ structurel_{C,i} = \left(\frac{Z_{Ci}}{Z_C} - \frac{Z_j}{Z_{..}} \right) (T_j - T_{..})$$

$$Effet\ taux\ pur_{C,i} = \frac{Z_j}{Z_{..}} (T_{Ci} - T_j)$$

On voit que l'effet structurel (respectivement l'effet de taux pur) total pour le pays considéré s'écrit comme la somme de ces effets structurels (respectivement de taux pur) par case. En calculant ces effets par case, on est ainsi en mesure d'identifier plus précisément où se situent les différences relatives de structure démographique ou de taux, qui pilotent principalement l'écart de taux d'activité agrégé du pays C au taux moyen européen.

3. Dans le texte, un calcul avec des formules analogues est effectué après une différenciation par genre et classe d'âge.

mais de façon plus modeste, à l'élévation du taux d'activité global. L'évolution de la structure par âge, à travers le vieillissement démographique ayant entraîné une déformation des âges plus actifs vers des âges qui le sont moins, a eu sur la période une contribution légèrement négative. Globalement, les effets de flexion ne sont pas très importants sur la période lorsque l'on considère la population dans son ensemble : les ralentissements économiques de 2008 et de 2014 ne semblent pas, malgré des perspectives d'embauche incertaines, avoir conduit la population européenne à se retirer du marché du travail.

Entre 2007 et 2017, le taux d'activité des femmes progresse fortement mais reste en deçà de celui des hommes

Entre 2007 et 2017, le taux d'activité des hommes a augmenté de plus d'un point : l'évolution de la structure par âge ne contribue que faiblement à cette évolution, essentiellement liée à la hausse du niveau d'éducation à structure par âge inchangée (*figure 3*). Des effets de flexion, dépendant de la conjoncture économique expliquent pour une faible part le profil d'évolution au cours de la décennie.

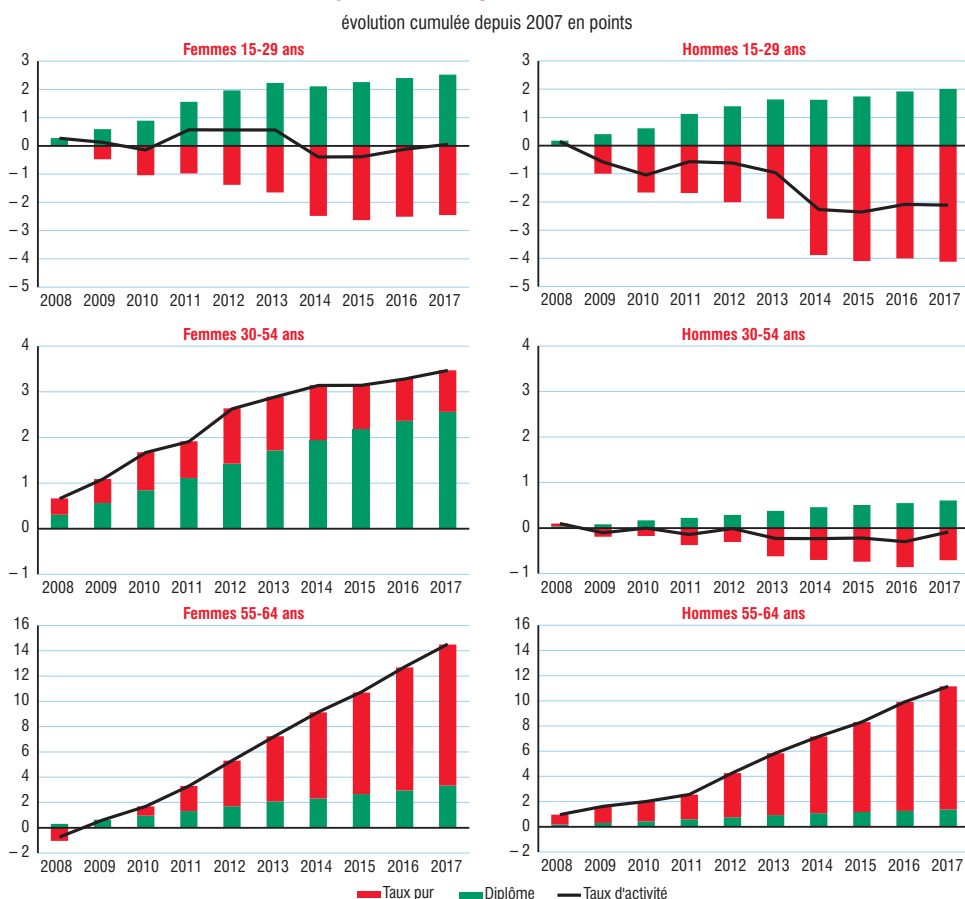
Sur la période, le taux d'activité des femmes progresse fortement, de plus de 4 points, sans que n'en soit comblé le différentiel d'activité entre les femmes et les hommes. Ce différentiel d'activité continue de marquer une division sexuée du travail qui exclut du marché du travail les femmes plus que les hommes. Les mesures d'accompagnement de la maternité existant dans la plupart des pays européens, comme l'octroi de congés parentaux pour la mère et le père, le soutien aux offres de garde alternative pour les enfants en bas âge ou l'attribution de ressources spécifiques aux mères en activité, permettent aux femmes d'avoir des carrières moins discontinues et contribuent à cette forte augmentation constatée de l'activité féminine. De même, les évolutions progressives de l'emploi et de ses formes dans l'UE, avec l'essor du secteur des services et le développement, dans presque tous les pays, de contrats de travail à temps partiel ont favorisé l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale et ont donc accompagné le développement de l'activité des femmes. Au total dans l'UE, en 2017, l'écart entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes est encore néanmoins de près de 11 points.

Des taux d'activité qui progressent pour toutes les classes d'âge

L'augmentation générale du niveau d'éducation a tiré mécaniquement à la hausse le taux d'activité de toutes les classes d'âge mais pas avec la même ampleur (*figure 4*). Chez les 30-54 ans, qui représentent plus de la moitié de la population en âge de travailler, le taux d'activité des hommes est resté pratiquement constant sur la période. Cette stabilité résulte de deux facteurs qui se compensent. D'une part, la montée continue du niveau d'éducation a contribué à la hausse du taux d'activité. D'autre part, entre 2011 et 2016, une diminution de l'activité des hommes de cette tranche d'âge, à niveau de diplôme donné, apporte une contribution négative de près d'un point à l'évolution de leur taux d'activité. Pour les femmes de 30-54 ans, le taux d'activité a augmenté de plus de 3 points entre 2007 et 2017 : d'une part, leur niveau d'éducation a fortement augmenté (ce qui contribue pour environ les trois quarts à l'évolution globale), d'autre part leurs taux d'activité à diplôme donné ont également progressé (ce qui contribue au quart de l'évolution).

L'augmentation de la proportion de diplômés au sein de leur génération a eu un effet ambigu sur l'activité des jeunes. En effet, une part importante d'entre eux et décroissante avec l'âge est toujours en formation et se retrouve donc *de facto* statistiquement comme inactive, ce qui complique les comparaisons des taux d'activité au cours du temps. En sens inverse, l'augmentation générale du niveau de diplôme final obtenu dans le système éducatif élève mécaniquement le taux d'activité global de la classe d'âge. Les évolutions constatées correspondent donc à la façon avec laquelle ces deux effets contraires se compensent. Pour les hommes de 15 à 29 ans, le taux d'activité a diminué de 2007 à 2010 (après la crise de 2008) puis est remonté légèrement pour diminuer à nouveau et se stabiliser à partir de 2014. Ce profil d'évolution sur la décennie indique l'existence d'un net « effet de flexion », l'âge d'entrée sur le marché du travail variant en fonction de la conjoncture économique et ce d'une manière différenciée suivant le niveau de diplôme. Pour les femmes, l'influence de la conjoncture sur le taux d'activité apparaît aussi à travers la contribution des évolutions des taux d'activité par diplôme à structure inchangée. Cependant, par rapport aux hommes,

4. Évolution des taux d'activité par classe d'âge et sexe dans l'UE



Note : les « taux purs » sont des taux d'activité corrigés de l'effet de composition du diplôme et de l'âge.

Lecture : le taux d'activité des femmes 55-64 ans a augmenté de près de 15 points entre 2007 et 2017. L'évolution de la structure par diplôme de cette catégorie contribue pour 3,3 points à cette évolution et l'évolution du « taux pur » y contribue pour 11 points. La contribution du terme résiduel (non représentée) est quasi-nulle.

Champ : UE hors Lituanie et Croatie dont toutes les données ne sont pas disponibles. Ces deux pays représentent environ 1,4 % de la population européenne en âge de travailler et leur omission ne modifie donc qu'à la marge les résultats présentés.

Source : Eurostat, calcul des auteurs.

l'évolution du niveau de diplôme joue en positif de façon plus importante. Au total le taux d'activité des jeunes femmes en 2017 est presque égal à celui observé en 2007. Ainsi, la hausse du niveau de diplôme via l'allongement de la durée des études a eu un impact négatif direct sur l'activité, plus important que les effets positifs tirés de l'augmentation de la part des plus diplômés aux taux d'activité plus élevés⁶.

6. Ces deux effets ne sont pas les seuls facteurs explicatifs des évolutions observées sur la période. L'activité des jeunes est en effet en très grande partie liée à la participation à des programmes permettant l'alternance entre formation initiale au sein du système scolaire et activité professionnelle en entreprise. En France et en Allemagne notamment, où ce système est particulièrement développé, les mesures de soutien à l'apprentissage, ont ainsi contribué à soutenir l'activité des jeunes, et à compenser partiellement l'effet de la massification scolaire. Initialement fortement masculin et réservé à l'artisanat, l'extension de l'apprentissage à des nouveaux métiers de services a également permis d'améliorer l'activité féminine de la classe d'âge la plus jeune.

Enfin, dans la tranche d'âge des 55-64 ans, les taux d'activité augmentent fortement et continûment entre 2007 et 2017, avec une hausse plus importante pour les femmes (près de 15 points) que pour les hommes (près de 12 points). Elle résulte pour une faible part d'un effet de structure par diplôme et, pour l'essentiel, d'un effet de taux pur, imputable aux différentes réformes des régimes de retraite consécutives au vieillissement de la population. De manière générale, le cadre institutionnel définissant les régimes permettant la liquidation des droits à la retraite constitue le principal déterminant de l'activité des 55-64 ans. Depuis une décennie, les réformes des régimes de retraite se sont multipliées en Europe, comme celle de l'Allemagne au début des années 2000 ou de la France en 2010. Ainsi, à titre illustratif dans le cas de la France, l'augmentation récente du taux d'activité des seniors s'explique notamment par les réformes successives menées depuis 2007, qui ont entraîné l'augmentation des âges légaux de départ en retraite ainsi que l'augmentation de la durée de cotisation pour accéder au taux plein ou encore des restrictions d'accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité (suppression des dispenses de recherche d'emploi pour les travailleurs les plus âgés, par exemple). Comme l'observent Dubois et Koubi [2016], entre 2008 et 2014, le taux d'activité des salariés seniors impactés par les réformes a ainsi été entre 19 et 22 points plus élevé que celui des salariés non impactés par ces réformes.

En 2017, la dispersion des taux d'activité entre les pays européens s'explique par une combinaison d'effets de structure et d'effets de taux purs

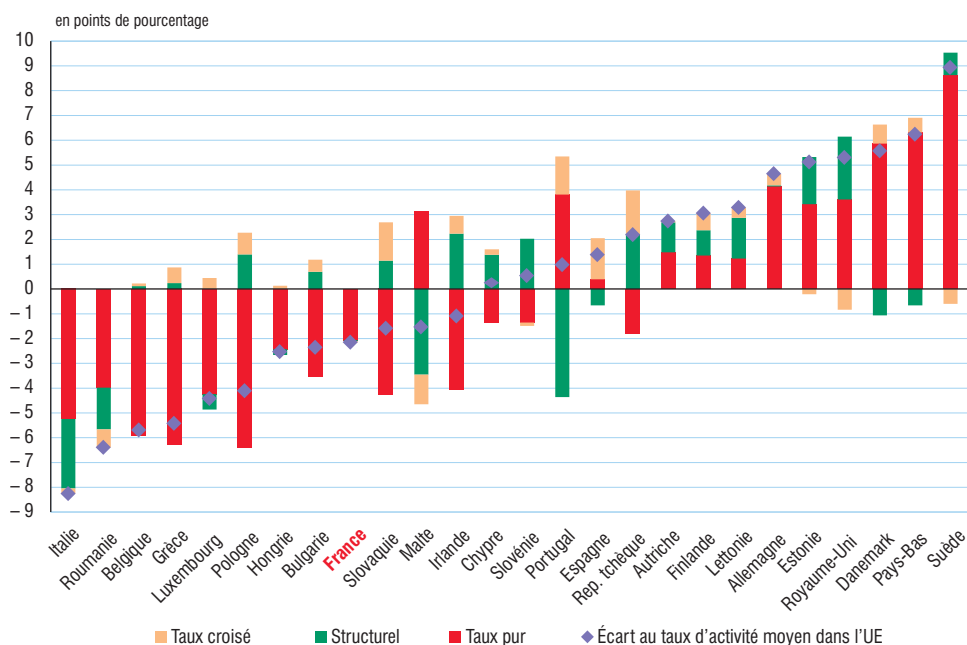
La structure de la population active varie d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays les taux varient selon l'âge, le sexe ou le diplôme. Cet effet de structure et ces effets de taux contribuent à expliquer les disparités de taux d'activité entre les pays. L'écart avec la moyenne européenne peut ainsi être décomposé selon une approche comptable et résulter des effets suivants (*encadré 2*) :

- un effet de structure qui traduit le fait que la structure de la population en âge de travailler peut différer dans le pays de la moyenne européenne, quand bien même les taux d'activité pour chaque catégorie de population (par exemple, les femmes de 15-29 ans peu diplômées) seraient les mêmes que dans le reste de l'UE. L'effet structurel sera positif si la structure de la population du pays présente une déformation en faveur de catégories à taux d'activité élevés en moyenne ;
- un effet de taux pur, qui traduit le fait qu'à structure identique de la population en âge de travailler, les taux d'activité par catégorie d'un pays sont différents de ceux enregistrés en moyenne dans l'UE. Cet effet sera positif si le pays présente des taux d'activité par catégorie plus élevés que ceux observés dans le reste de l'UE ;
- un effet croisé, qui reflète les autres effets non captés par les deux précédents. L'effet croisé sera positif si le pays présente une structure de la population orientée vers des catégories à taux d'activité élevés en moyenne mais qu'en outre, ces catégories ont dans le pays en question des taux d'activité encore plus élevés que dans le reste des autres pays de l'UE.

La disparité des taux d'activité au sein de l'UE résulte pour l'essentiel des effets de taux purs (*figure 5*), c'est-à-dire du fait que les taux d'activité par catégorie de population diffèrent d'un pays à l'autre. Les taux d'activité par catégorie sont nettement plus faibles en Pologne (effet de taux pur de - 6,4 points), en Grèce (- 6,3 points), en Belgique (- 5,9 points) ou en Italie (- 5,2 points) et nettement plus élevés en Suède (+ 8,6 points), aux Pays-Bas (+ 6,3 points) et au Danemark (+ 5,9 points).

Les effets de structure contribuent cependant de façon significative aux écarts de taux d'activité entre pays, mais plus faiblement : ils varient entre - 4,4 points au Portugal à + 2,5 points au Royaume-Uni, soit une amplitude inférieure de moitié à celle des effets de taux purs. Plusieurs pays présentent des effets de structure très faibles (Allemagne, France et Belgique,

5. Écart des taux d'activité dans l'UE en 2017



Note : les « taux purs » sont des taux d'activité corrigés de l'effet de composition du diplôme et de l'âge.

Lecture : le taux d'activité de l'Italie se situe 8,3 points en dessous de la moyenne européenne et celui de la Suède 8,9 points au-dessus.

Champ : UE hors Lituanie et Croatie dont toutes les données ne sont pas disponibles. Ces deux pays représentent environ 1,4 % de la population européenne en âge de travailler et leur omission ne modifie donc qu'à la marge les résultats présentés.

Source : Eurostat, calcul des auteurs.

par exemple), reflétant une structure de leur population en âge de travailler particulièrement proche de la moyenne européenne. Dans certains pays, au contraire, les effets de structure peuvent avoir un rôle important. Au Portugal par exemple, l'existence d'une importante main-d'œuvre peu diplômée, à faible taux d'activité, contribue à diminuer fortement le taux d'activité du pays par rapport à la moyenne européenne (effet de structure négatif), alors même qu'en dehors de cet effet de structure les taux d'activité par catégorie sont supérieurs au Portugal à ce qu'ils sont en moyenne dans l'UE (effet de taux pur positif de + 3,8 points). L'Italie présente également un effet de structure fortement négatif (- 2,8 points) mais contrairement au Portugal, l'effet de taux pur y est aussi négatif (- 5,2 points), ce qui conduit à un taux d'activité global le plus faible de l'UE.

À l'inverse, en Irlande et au Royaume-Uni, par exemple, les effets de structure sont fortement positifs. Cela s'explique, dans ces deux pays, par la faible proportion de jeunes peu diplômés en comparaison avec la moyenne européenne (qui ont partout dans l'UE un taux d'activité faible) et la forte proportion de diplômés du supérieur d'âge médian (catégorie dont le taux d'activité est le plus élevé). L'Irlande, dont l'effet de taux pur est très négatif (- 4 points) a ainsi un taux d'activité qui n'est inférieur que d'un point à la moyenne de l'UE. Quant au Royaume-Uni, dont l'effet de taux pur est de surcroît positif, il a au total un taux d'activité parmi les plus élevés de tous les pays considérés.

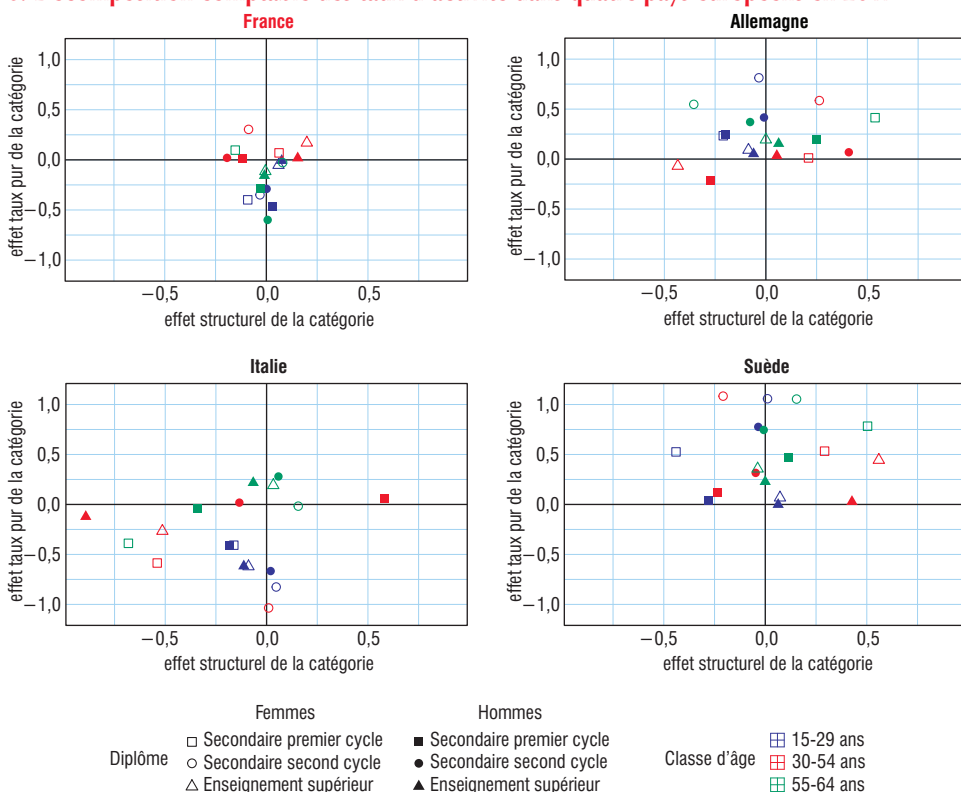
Enfin, les effets croisés sont en général assez faibles, sauf dans quelques pays (Espagne, Portugal, République tchèque et Slovaquie où ils dépassent 1,5 point). En particulier, pour l'Espagne, le niveau élevé du taux d'activité par rapport à la moyenne de l'UE résulte principalement de l'effet croisé.

Effets de structure et effets des taux purs dans quatre pays européens

À titre illustratif, on étudie plus précisément les effets de structure et de taux purs pour quatre États de l'UE : la France, l'Allemagne, l'Italie et la Suède, ces deux derniers pays, situés aux deux extrémités de l'amplitude des taux d'activité au sein de l'UE, étant des cas polaires. Pour ces quatre pays, les effets croisés sont très faibles et la résultante des effets de structure et de taux purs constitue dès lors la quasi-intégralité de l'écart de leur taux d'activité à la moyenne européenne.

En Suède et en Allemagne, les effets de taux purs sont positifs (figure 6) pour pratiquement toutes les catégories d'âge, de diplôme et de sexe considérées, traduisant le fait que les taux d'activité de ces catégories y sont supérieurs à ce qu'ils sont en moyenne dans l'UE. La somme des effets de taux purs vaut 8,6 points en Suède (pour un écart total du taux d'activité de 8,9 points par rapport à la moyenne européenne). Elle vaut 4,1 points en Allemagne (pour un écart de 4,6 points). Ce sont, dans toutes les tranches d'âge, les taux d'activité élevés des femmes de niveau d'éducation intermédiaire qui contribuent le plus à l'effet de taux dans ces deux pays⁷.

6. Décomposition comptable des taux d'activité dans quatre pays européens en 2017



Lecture : pour chacun des quatre pays, chaque point représente l'effet de taux et l'effet de structure d'une des 18 cases du découpage utilisé dans le dossier (obtenu en croisant le genre, l'âge et le niveau de diplôme). Ces effets valent 0, si pour la case considérée, le pays se situe dans la moyenne européenne en matière de taux d'activité ou de répartition de sa population d'âge actif.

Source : Eurostat, calcul des auteurs.

7. Cet effet doit être nuancé dans le cas de l'Allemagne par le fait qu'une proportion importante de l'emploi des femmes s'y effectue à temps partiel.

En France et en Italie les effets de taux purs sont au total négatifs (- 2,1 points en France, - 5,8 points en Italie). En France, cela provient surtout des jeunes (peu ou moyennement diplômés) ainsi que des hommes âgés de plus de 55 ans, de niveau de diplôme moyen. Cette analyse confirmerait donc que la France se distinguerait en partie des autres pays européens par un niveau toujours plus bas de l'activité aux âges extrêmes [Fournier et Givord, 2001]. La France et l'Allemagne présentent en revanche de faibles effets de structure, ce qui indique que la composition de leur population en âge de travailler est assez représentative de la moyenne observée dans toute l'Union européenne.

En Italie, ce sont les faibles taux d'activité, relativement à la moyenne de l'UE, des femmes ayant un niveau d'éducation intermédiaire (dans les tranches d'âges jeunes et médians) qui contribuent le plus à l'effet de taux purs. L'Italie se caractérise en effet par une faible féminisation de son offre de travail⁸. En outre, cet effet négatif des taux purs est renforcé par un effet de structure fortement négatif (- 2,8 points). Ce dernier provient en particulier de la faible part de diplômés du supérieur parmi la population d'âge médian, comparé au reste de l'UE. L'Italie semblerait donc souffrir, par rapport à ses principaux partenaires européens, d'un déficit de travailleurs les plus qualifiés qui pèserait sur son offre de travail.

Entre 2007 et 2017, augmentation de l'activité des femmes, convergence de l'activité des hommes

La hausse du taux d'activité dans l'UE au cours de la période 2007-2017 n'a pas eu la même ampleur dans tous les pays. Entre 2007 et 2017, le taux d'activité des hommes diminue dans une dizaine de pays de l'UE (Irlande, Danemark et plusieurs pays du sud de l'Europe) (*figure 7a*). À l'opposé, il augmente fortement (de plus de 5 points) dans les pays de l'est de l'Europe (en particulier en Hongrie où la hausse atteint près de 10 points). Quant aux pays de l'ouest de l'Europe leurs évolutions sont beaucoup plus faibles, en valeur absolue (- 0,8 point en Belgique, + 0,1 point au Royaume-Uni, + 1,0 point en Allemagne et en France, par exemple). Ces évolutions ont conduit à un resserrement des écarts de taux d'activité entre pays. Ce sont en effet les pays dont les taux d'activité étaient les plus élevés en 2007 (Irlande, Danemark et Chypre, par exemple) qui ont vu leur taux d'activité le plus diminuer sur la période considérée. À l'opposé, les plus fortes augmentations ont eu lieu dans les cinq pays dont les taux étaient les plus faibles (Hongrie, Pologne, Roumanie, Lituanie et Bulgarie).

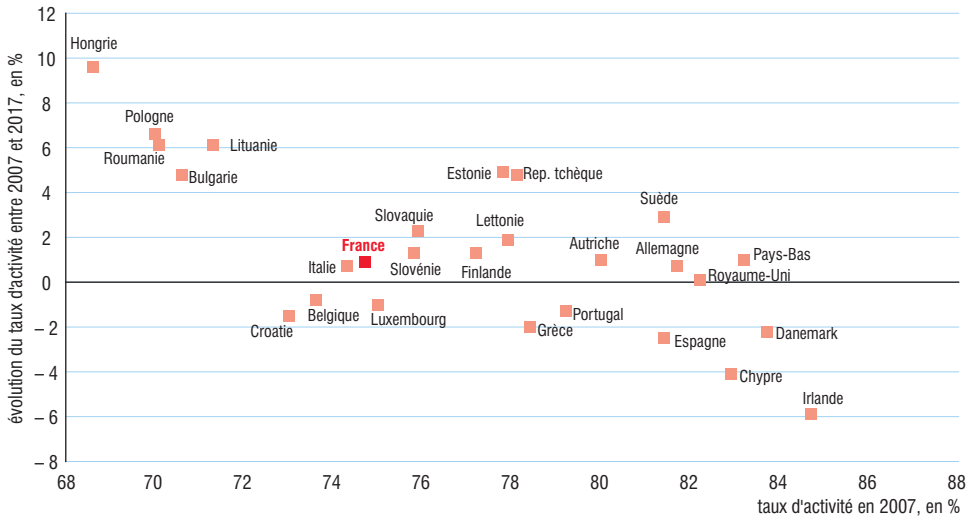
La convergence des taux d'activité constatée chez les hommes n'apparaît pas de façon aussi claire chez les femmes. Visuellement, le nuage de points associé aux taux d'activité des hommes est orienté du haut à gauche vers le bas à droite (*figure 7a*), alors que celui des femmes est plus symétrique. Il n'y a donc pas eu un mouvement global de rapprochement des taux d'activité⁹ pour les femmes (*figure 7b*) : dans quasiment tous les pays, le taux d'activité féminin augmente entre 2007 et 2017, l'augmentation médiane étant d'environ 5 points. Les hausses les plus fortes sont observées en Hongrie et en Lituanie, deux pays pour lesquels les taux d'activité masculins ont, eux aussi, augmenté. Le seul pays pour lequel le taux d'activité féminin décroît (légèrement), le Danemark, avait un des niveaux les plus élevés en 2007 (78 %). Hormis le Danemark, le taux d'activité féminin augmente dans tous les autres pays. Pour résumer, les évolutions observées pour les hommes entre pays européens semble indiquer qu'une convergence est à l'œuvre. En revanche, cette convergence n'existe pas pour les femmes dont la hausse de l'activité, même à des rythmes variés, est un phénomène qui contribue encore, en 2017, à augmenter l'offre de travail de presque tous les pays, indépendamment de leur position initiale en matière d'activité féminine.

8. Ce constat est particulièrement vérifié pour les générations les plus jeunes.

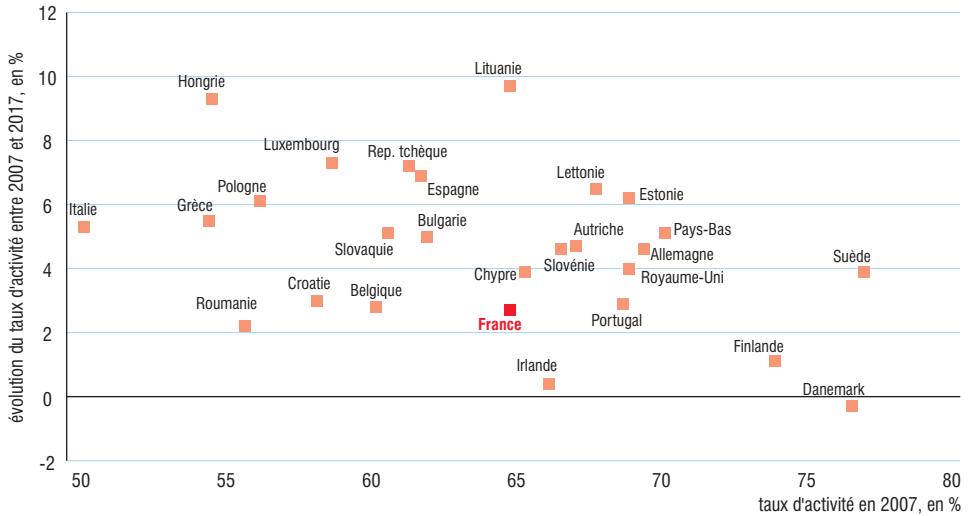
9. Calculé indépendamment de la durée du travail.

7. Une convergence relative des taux d'activité dans l'UE

a. Taux d'activité des hommes âgés de 15 à 64 ans



b. Taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans



Lecture : en Hongrie le taux d'activité des hommes âgés de 15 à 64 ans (partie gauche du graphique) était de 68,6 % en 2007. Il a augmenté de 9,5 points entre 2007 et 2017.

Champ : UE hors Malte.

Source : Eurostat, calcul des auteurs.

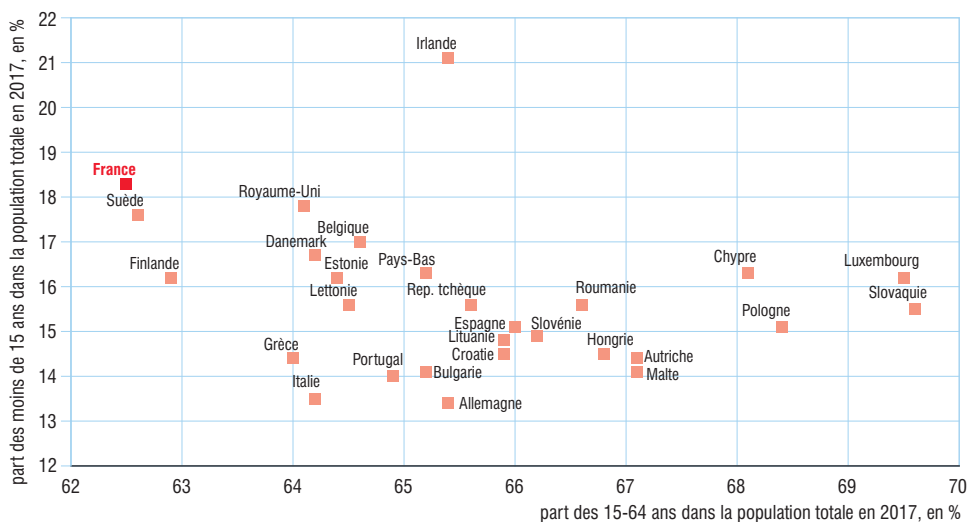
Au sein de l'UE, des tendances démographiques différentes affecteront les taux d'activité

Dans l'UE, les personnes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) représentent 65 % de la population totale. Cette proportion varie selon les pays, entre 63 % en France, en Suède et en Finlande, trois pays où la proportion des personnes d'âge actifs est la plus faible, et plus de 68 % en Slovaquie, au Luxembourg, en Pologne ou à Chypre. Si la notion de population en âge de travailler donne une image pertinente, de manière statique et instantanée, du réservoir de personnes potentiellement actives dans chaque pays, elle ne renseigne pas directement sur les tendances démographiques à l'œuvre. En effet, pour une proportion donnée de personnes âgées de 15 à 64 ans dans la population totale d'un pays, les perspectives d'activité futures sont très différentes selon que les inactifs situés dans les autres tranches d'âge sont des personnes d'âges élevés (65 ans ou plus) ayant pour la plupart déjà quitté le marché du travail, ou au contraire des jeunes de moins de 15 ans qui viendront, à terme, rejoindre potentiellement la population active. Pour avoir une meilleure appréhension des évolutions possibles de l'offre de travail de chaque pays, il convient donc de considérer comment sa population en âge de travailler se situe aux côtés des deux autres classes d'âge, et en particulier celle des plus jeunes (moins de 15 ans). Cette analyse n'épuise cependant pas tous les phénomènes démographiques à l'œuvre : les flux migratoires constituent un autre facteur important à prendre en compte (encadré 3 et Parent [2018]).

Dans l'UE, les jeunes de moins de 15 ans représentent 15,6 % de la population totale (figure 8). Cette proportion est la plus faible (entre 14 % et 16 %) dans les pays du sud de l'Europe, en Allemagne, en Hongrie ou en Bulgarie. Elle est en revanche la plus élevée en Irlande (proche de 21 %), en France (18 % environ) et dans les pays du nord de l'Europe (Suède, Royaume-Uni, Danemark et Belgique).

La disparité des parts des moins de 15 ans dans les différents pays permet de placer l'analyse statique présentée pour 2017 dans un cadre plus prospectif. Ainsi, en France, le taux d'activité est inférieur à la moyenne de l'UE et la proportion de personnes âgées de 15 à 64 ans dans la population totale est la plus faible de l'UE. À court terme, le « réservoir » relatif d'actifs en France

8. Des perspectives démographiques hétérogènes dans l'UE



Note : par construction, les pays se situant le plus en bas et à gauche (respectivement en haut et à droite) sont ceux pour lesquels les proportions de personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population totale sont les plus élevées (respectivement les plus faibles).

Source : Eurostat.

est ainsi inférieur à celui de l'Allemagne et l'Italie, par exemple. Mais la forte proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus en Italie et en Allemagne indique que cette situation pourrait s'inverser dans un avenir proche, la France disposant d'un potentiel de population active future plus important. S'il est possible que la baisse générale des taux de fécondité à tous les âges, observée depuis 2015 en France [Robert-Bobée et Volant, 2018] modifie pour partie ce diagnostic à long terme, la situation relativement favorable de la France par rapport à l'Allemagne et à l'Italie devrait cependant perdurer à moyen terme étant donnée l'inertie des tendances démographiques ici à l'œuvre¹⁰. Malgré tout, en France comme dans la plupart des pays de l'Union européenne, ces perspectives d'évolutions de la population active sous l'effet du vieillissement démographique interrogent quant à la croissance économique future. ■

Encadré 3

La population active étrangère

Au sein des pays européens, la proportion des personnes étrangères présentes sur le territoire national varie fortement d'un pays à l'autre selon l'histoire passée et présente des flux migratoires. Ces flux migratoires résultent principalement, tant structurellement que dans la dimension conjoncturelle, des niveaux de développement économiques relatifs des pays de départ et d'arrivée mais également de considérations géographiques et historiques, des souhaits de regroupement liés à la famille et des demandes d'asile. Ils dépendent enfin des politiques publiques, qui encouragent plus ou moins l'immigration ou l'émigration, et des choix réalisés par l'État concernant les modalités d'obtention de l'autorisation de résidence ou encore de la nationalité.

Les conditions d'intégration sur le marché du travail, liées notamment à la conjoncture économique ou encore à des pratiques discriminatoires constituant des barrières à l'emploi [Edo et Jacquemet, 2014], jouent sur l'activité des personnes étrangères. La structure et la forme de l'emploi au sein du pays d'accueil influent également sur le type d'activité auquel ces personnes étrangères peuvent prétendre, avec notamment, pour les pays de l'OCDE, un écart fréquemment observé [OCDE, 2018] entre leur niveau d'études relativement élevé et le niveau de qualification faible des postes qu'elles tendent à occuper.

La part de population étrangère au sein de la population active participe à expliquer les écarts d'activité observés au niveau européen. Pour décrire plus précisément l'évolution de la composition de l'offre de travail dans les pays de

l'UE, on distingue la population active de nationalité étrangère dans un pays donné en deux groupes : les personnes dont la nationalité est hors UE (donc étrangers à l'UE) et les personnes dont la nationalité est dans l'UE (donc étrangers dans le pays mais pas dans l'UE).

Parmi les 20 pays pour lesquels les données sont disponibles sur la période 2007-2017, on peut distinguer plusieurs groupes.

- En Hongrie et en Pologne les étrangers sont pratiquement absents de la population active, tout au long de la période.

- En Estonie et en Lettonie, il n'y a pratiquement pas d'actifs étrangers provenant d'un pays de l'UE. La proximité géographique et les liens historiques avec la Russie expliquent la forte présence d'une population active étrangère, en majorité d'origine russe.

- La proportion de personnes étrangères dans la population active est faible dans cinq pays : Pays-Bas, Finlande, République tchèque, Slovaquie (où elle a pourtant crû de manière importante pour s'établir à 5 % en 2017) et Portugal (ou au contraire, elle a diminué fortement). Dans une certaine mesure la France, la Suède et la Grèce sont dans des situations semblables avec toutefois des profils temporels différents : en Grèce, la part des actifs étrangers a diminué entre 2012 et 2017 alors qu'elle a augmenté en France et en Suède.

- Un dernier groupe est composé de pays pour lesquels les étrangers représentent une part relativement élevée (plus de 10 %) et croissante de la population : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Italie, Royaume-Uni.

10. En ce sens, les perspectives d'activité, pour le seul cas de la France, dessinent une trajectoire légèrement retardée par rapport aux autres grandes économies européennes. Dans le scénario le plus probable [Koubi et Marrakchi, 2017], la population active en France continuerait à augmenter jusqu'en 2070 mais à un rythme nettement moins soutenu que par le passé. Le ralentissement de la population active tendancielle sera surtout dû à un effet de structure lié au vieillissement démographique : la forte hausse du nombre de personnes de plus de 70 ans ne pourra pas être entièrement compensée par la seule augmentation (+ 3,6 % au total) du taux d'activité des 15-69 ans.

Population active étrangère en proportion de la population active de 2007 à 2017



Lecture : en Espagne, en 2017, la population étrangère représente environ 12 % de la population active (cumul des deux barres). Au sein de cette population étrangère, un tiers a une nationalité d'un pays de l'UE, deux tiers une nationalité d'un pays hors UE.

Source : Eurostat.

Pour en savoir plus

Aaronson S., Cajner T., Fallick B., Galbis-Reig F., Smith C., Wascher W., "Labor force participation: recent developments and future prospects", *Brookings Papers on Economic Activity* 2014(2), 197-275, 2014.

Balakrishnan R., Dao M., Solé J., Zook J., "Recent US Labor Force Dynamics: Reversible or not?", *International Monetary Fund Working Paper* n° 15/76, 2015.

Boutchenik B., Coudin É., Maillard S., « Les méthodes de décomposition appliquées à l'analyse des inégalités », *Document de travail de la direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale M 2019/0*, Insee, 2019.

Dubois Y., Hairault J.-O., Le Barbanchon T., Sopraseuth T., « Flux de travailleurs au cours du cycle conjoncturel », *Document d'études de la Dares* n° 167, 2011.

Dubois Y., Koubi M., « Relèvement de l'âge de départ à la retraite : quel impact sur l'activité des seniors de la réforme des retraites de 2010 ? », *Document de travail de la direction des études et synthèses économiques G2016/08*, Insee, septembre 2016.

Duval R., Eris M., Furceri D., "The Effects of Downturns on Labour Force Participation", *OECD Economics Department Working Papers* n° 875, OECD Publishing, Paris, 2011.

Edo A., Jacquemet N., « Discrimination à l'embauche selon l'origine et le genre : défiance indifférenciée ou ciblée sur certains groupes ? », *Économie et statistique* n° 464-465-466, 2014.

Filatriau O., Reynès F., "A new estimate of discouraged and additional worker effects on labor participation by sex and age in OECD countries", *Document de travail* 2012-09, *OFCE*, février 2012.

Fournier J.-Y., Givord P., « La réduction des taux d'activité aux âges extrêmes, une spécificité française ? », *Document de travail de la direction des études et synthèses économiques G2001/16*, Insee, 2001.

Jacquot A., « Les flexions des taux d'activité sont-elles seulement conjoncturelles ? », *Économie & prévision* n° 127, 1997-1, 1997.

Koubi M., Marrakchi A., « Projections de la population active à l'horizon 2070 », *Document de travail de la direction des statistiques démographiques et sociales F1702*, Insee, mai 2017.

OCDE, *International Migration Outlook 2018, Chapter 2 : "Labour market outcomes of migrants and integration policies in OECD countries"*, 2018.

Kubrak C., « Structurel, résiduel, géographique : principe et mise en œuvre des approches comptable et économétrique », *Document de travail de la direction de la diffusion et de l'action régionale H2018/01*, Insee, 2018.

Parent C., « L'arrivée des réfugiés en Allemagne depuis 2015 : un impact favorable sur la consommation et sur la population active », in *L'économie française : Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2018.

Robert-Bobée I., Volant S., « Baisse récente de la fécondité en France : tous les âges et tous les niveaux de vie sont concernés », *Insee Focus* n° 136, décembre 2018.

Thévenon O., "Drivers of Female Labour Force Participation in the OECD", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* n° 145, OECD Publishing, Paris, 2013.

Fiches



1 Emploi

En 2018, 28,1 millions de personnes occupent un emploi dans l'économie française, à temps plein ou à temps partiel, soit une hausse de 272 200 emplois **en personnes physiques** par rapport à l'année précédente. En **équivalent temps plein** (EQTP), l'**emploi intérieur** s'établit à 26,5 millions en moyenne annuelle, soit une progression de 251 300 EQTP. Cette hausse, qui s'accroît à partir de 2016 (+ 598 200 EQTP entre 2015 et 2018), est quasi exclusivement portée par l'emploi salarié.

La nette reprise de l'emploi dans le tertiaire principalement marchand, observée en 2015, se poursuit. En 2018, l'emploi dans cette branche croît d'environ 225 000 EQTP (+ 1,9 %). Cette hausse est portée principalement par l'emploi de la branche hébergement-restauration (+ 2,7 % en 2018, après + 3,1 % en 2017), imputable au rebond de la fréquentation touristique depuis 2016. L'emploi de la branche information-communication est également très dynamique (+ 3,2 % en 2018, après + 2,5 % en 2017), mais la branche où les recrutements ont été les plus nombreux est celle correspondant à l'emploi intérimaire : les services aux entreprises représentent le plus grand nombre de créations d'emploi (+ 3,4 % en 2018, après + 4,5 % en 2017).

Pour la première année depuis la crise financière, l'emploi industriel augmente très

légèrement (+ 4 700 EQTP). Cette hausse est concentrée dans les branches agroalimentaires (+ 0,4 %) et énergie, eau, déchets (+ 0,2 %). L'emploi des autres branches se stabilise. L'année 2018 marque également une rupture dans la construction. Pour la première fois depuis 2011, l'emploi augmente dans ce secteur (+ 27 000 EQTP).

En 2018, l'emploi des entreprises privées, qui correspond à 72 % de l'emploi intérieur total, s'établit à 19,0 millions d'EQTP. Depuis 2013, son rythme de progression ne cesse de s'accroître : + 283 000 EQTP (+ 1,5 %) en 2018 après + 251 000 EQTP (+ 1,4 %) en 2017 et + 138 000 (+ 0,8 %) en 2016. Les administrations publiques (État, collectivités locales, hôpitaux, etc.) mobilisent 22 % de l'emploi total en équivalent temps plein. Cela correspond en 2018 à 5,7 millions d'EQTP. Après trois années de hausse (2013-2015), les emplois publics diminuent depuis 2016 : - 19 900 EQTP en 2018 (- 0,3 %), après - 17 800 EQTP en 2017 (- 0,3 %) et - 8 300 EQTP en 2016 (- 0,1 %). Les ménages et les institutions sans but lucratif aux services des ménages — ces dernières incluant notamment la plupart des associations — emploient 1,7 million d'EQTP en 2018. Leurs effectifs sont en légère baisse depuis 2016 avec - 12 000 EQTP en 2018 (- 0,7 %), après - 2 900 EQTP en 2017 (- 0,2 %) et - 13 000 EQTP en 2016 (- 0,7 %). ■

Définitions

Emploi en comptabilité nationale : tous les types d'emploi (salariés, non-salariés) sont comptabilisés et chaque personne compte pour un emploi dit « **en personne physique** », quel que soit son temps de travail et même s'il est très réduit. Si une personne a plusieurs emplois, elle est comptabilisée au titre de celui qui lui assure la rémunération la plus élevée. La notion d'**emploi intérieur** correspond à l'emploi généré par l'économie sur le territoire, en métropole et dans les départements d'Outre-mer (y compris Mayotte). Les estimations intègrent les non-résidents travaillant sur le territoire économique (frontaliers ou saisonniers venant en France), mais excluent les résidents travaillant à l'étranger.

Pour tenir compte de façon plus précise de la force de travail mobilisée par l'économie française, il faut recourir à la notion d'« **équivalent temps plein** », qui prend notamment en compte le temps partiel : deux personnes travaillant à mi-temps sont par exemple comptabilisées pour un seul équivalent temps plein. À l'inverse, la multiactivité et les corrections pour travail non déclaré tendent à relever les effectifs en équivalent temps plein. Au total, le nombre d'emplois en équivalent temps plein est inférieur à l'emploi comptabilisé en personnes physiques.

1. Emploi intérieur total : déclinaison par branche d'activité

en EQTP

| | | Évolution en moyenne annuelle (en %) | | | | | | | Effectifs en 2018 | |
|----------------------|--|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|-----------------|
| | | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | (en milliers) | (en % du total) |
| AZ | Agriculture | -1,3 | -0,8 | -0,8 | -1,4 | -1,2 | -0,8 | -0,5 | 789,7 | 3,0 |
| DE | Énergie, eau, déchets | 1,0 | 1,2 | -0,4 | 0,6 | -0,2 | -0,9 | 0,2 | 299,4 | 1,1 |
| C1 | Industrie agroalimentaire | 0,5 | 0,1 | 3,5 | -3,1 | 1,6 | 0,5 | 0,4 | 608,1 | 2,3 |
| C2 | Cokéfaction et raffinage | 0,5 | -2,1 | -3,7 | -0,3 | -1,9 | -1,7 | -1,3 | 8,5 | 0,0 |
| C3 | Biens d'équipement | -0,5 | -2,5 | 0,4 | -1,6 | -1,9 | -1,1 | -0,1 | 302,4 | 1,1 |
| C4 | Matériels de transport | 0,0 | -1,1 | -2,4 | -2,4 | -0,7 | -0,4 | -0,3 | 178,4 | 0,7 |
| C5 | Autres branches industrielles | -1,6 | -1,8 | -2,1 | -1,3 | -1,2 | -1,2 | 0,0 | 1 391,7 | 5,3 |
| FZ | Construction | -0,6 | -0,9 | -0,8 | -2,4 | -2,7 | 0,0 | 1,3 | 1 752,4 | 6,6 |
| GZ | Commerce | 0,7 | -0,9 | -1,0 | 1,3 | -0,3 | 0,9 | 1,4 | 3 497,7 | 13,2 |
| HZ | Transport | -0,6 | -0,7 | 0,1 | -0,3 | 1,0 | 0,5 | 1,1 | 1 330,2 | 5,0 |
| IZ | Hébergement-restauration | 1,3 | 0,6 | 0,9 | 0,4 | 2,1 | 3,1 | 2,7 | 1 126,2 | 4,3 |
| JZ | Information-communication | 2,1 | 0,7 | -0,3 | 1,7 | 2,8 | 2,5 | 3,2 | 870,3 | 3,3 |
| KZ | Services financiers | 0,7 | 0,0 | -0,1 | 0,4 | -0,3 | 0,3 | 0,3 | 765,1 | 2,9 |
| LZ | Services immobiliers | 0,6 | 0,8 | -3,1 | -2,1 | 2,7 | 0,8 | -0,7 | 345,9 | 1,3 |
| MN | Services aux entreprises | 0,5 | 1,2 | 1,7 | 1,1 | 3,5 | 4,5 | 3,4 | 4 115,3 | 15,6 |
| OQ | Services principalement non marchands | 0,0 | 0,9 | 1,2 | 1,1 | 0,1 | 0,0 | -0,3 | 7 729,2 | 29,2 |
| RU | Services aux ménages | -0,3 | 0,4 | 0,2 | 0,5 | 0,0 | -0,3 | -0,2 | 1 343,8 | 5,1 |
| Total | Ensemble | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,3 | 0,5 | 0,9 | 1,0 | 26 454,2 | 100,0 |
| DE à C5 | Industrie | -0,7 | -1,1 | -0,5 | -1,6 | -0,6 | -0,7 | 0,1 | 2 788,4 | 10,5 |
| C1 à C5 | Industrie manufacturière | -0,9 | -1,4 | -0,5 | -1,8 | -0,6 | -0,7 | 0,0 | 2 489,0 | 9,4 |
| GZ à MN et RU | Tertiaire principalement marchand | 0,5 | 0,2 | 0,2 | 0,8 | 1,4 | 2,0 | 1,9 | 13 394,5 | 50,6 |
| OQ | Tertiaire principalement non marchand | 0,0 | 0,9 | 1,2 | 1,1 | 0,1 | 0,0 | -0,3 | 7 729,2 | 29,2 |
| DE à MN et RU | Branches marchandes non agricoles | 0,2 | -0,2 | 0,0 | 0,1 | 0,7 | 1,4 | 1,6 | 17 935,3 | 67,8 |

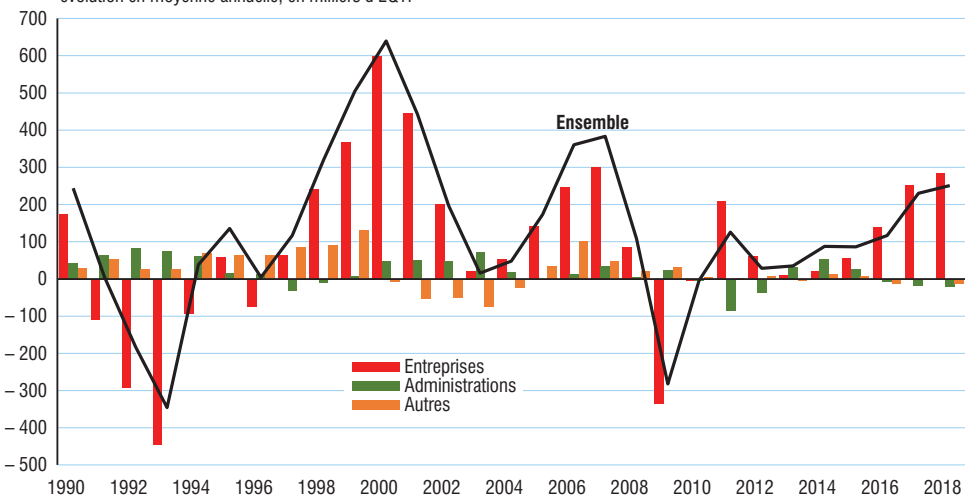
Lecture : en 2018, l'emploi des branches des services aux ménages (RU) baisse de 0,2 %, pour s'établir à 1 343 800 emplois en EQTP, ce qui représente 5,1 % de l'emploi total.

Champ : France, salariés et non-salariés en EQTP.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Emploi intérieur total : déclinaison par secteur institutionnel

évolution en moyenne annuelle, en milliers d'EQTP



Lecture : en 2018, l'emploi intérieur de l'ensemble de l'économie française progresse de 251 300 emplois en EQTP et celui des administrations publiques diminue de 19 900 EQTP.

Champ : France, salariés et non-salariés en EQTP.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2 Chômage

En 2018, le **taux de chômage au sens du Bureau international du travail** (BIT) s'établit en moyenne à 9,1 % de la population active en France (hors Mayotte). Après avoir atteint un point bas en 2008, le taux de chômage avait augmenté de 2,9 points entre 2008 et 2013 puis était resté relativement stable entre 2013 et 2015 (+ 0,1 point). La baisse amorcée en 2016 (- 0,3 point) se poursuit mais de façon plus modérée qu'en 2017 : - 0,3 point en 2018 après - 0,7 point.

En 2018, 2,7 millions de personnes sont au chômage au sens du BIT en France (hors Mayotte), dont 1,3 million de femmes et 1,4 million d'hommes. Par ailleurs, 1,6 million de personnes font partie du **halo autour du chômage** en 2018, soit autant qu'en 2017.

En 2018, le taux de chômage diminue quelle que soit la tranche d'âge de la population active. La baisse est la plus importante pour les jeunes : le taux de chômage des 15-24 ans diminue de 1,5 point entre 2017 et 2018 pour s'établir à 20,8 %. Après avoir fortement augmenté entre 2008 et 2012 (+ 5,3 points), le taux de chômage des jeunes s'était globalement stabilisé jusqu'en 2016 puis avait commencé à diminuer nettement en 2017 (- 2,3 points). Le niveau du taux de chômage des jeunes, beaucoup plus élevé que celui de leurs aînés, traduit en partie la spécificité des moins de 25 ans sur le marché du travail : un grand nombre d'entre eux

poursuivent des études sans travailler à côté, et ne sont donc pas comptabilisés dans la population active. Ainsi, la part des chômeurs dans la population totale des 15-24 ans est bien inférieure au taux de chômage des jeunes : elle s'établit à 7,8 % en 2018, après 8,2 % en 2017. Elle est proche de la part des chômeurs dans la population des 25-49 ans, qui atteint 7,5 % en 2018. Le taux de chômage des 25-49 ans s'établit à 8,5 % ; il diminue de nouveau (- 0,3 point en 2018, après - 0,5 point en 2017 et - 0,4 point en 2016), après avoir augmenté de 3,0 points entre 2008 et 2015. Enfin, le taux de chômage des 50 ans ou plus se replie plus légèrement (- 0,2 point) : il atteint 6,4 % en 2018, après 6,6 % en 2017 et 4,5 % en 2008.

Jusqu'aux années 2000, le taux de chômage des femmes était, historiquement, supérieur à celui des hommes. Entre 2008 et 2015, la hausse du taux de chômage a été plus importante pour les hommes (+ 3,8 points) que pour les femmes (+ 2,0 points), si bien que la situation s'est inversée, avec un taux de chômage plus élevé pour les hommes que pour les femmes à partir de 2013. Entre 2017 et 2018, la baisse du chômage est plus marquée pour les hommes (- 0,5 point) que pour les femmes (- 0,2 point), et leur taux de chômage redevient légèrement inférieur à celui des femmes (9,0 % contre 9,1 % en 2018), alors qu'il lui était supérieur depuis 2013. ■

Définitions

Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) : personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui :

- n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ;
- est disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Halo autour du chômage : il est composé de personnes inactives au sens du BIT (et donc non comptabilisées dans le chômage), mais proches du marché du travail. Il s'agit des personnes qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler ainsi que des personnes qui souhaitent travailler mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent, qu'elles soient disponibles ou non.

Enquête Emploi en continu : enquête auprès des ménages, qui porte sur les personnes de 15 ans ou plus vivant en France (hors Mayotte). Chaque trimestre, près de 60 000 logements répondent à l'enquête soit un peu plus de 100 000 personnes de 15 ans ou plus (sont exclues du champ de l'enquête les communautés : foyers, cités universitaires, hôpitaux, prisons). Cet échantillon est partiellement renouvelé chaque trimestre. La collecte a lieu en continu durant toutes les semaines de l'année. L'enquête Emploi est la seule source permettant de mesurer l'activité, l'emploi et le chômage selon les principes définis par le Bureau international du travail (BIT). Le taux de chômage est estimé avec une précision de +/-0,3 point.

1. Taux de chômage au sens du Bureau international du travail



Note : le taux de chômage est le rapport du nombre de chômeurs sur la population active, elle-même composée des personnes qui ont un emploi ou sont au chômage.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Chômage selon la définition du Bureau international du travail

en moyenne annuelle

| | 1999 | 2002 | 2005 | 2008 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre de personnes au chômage (en milliers) | 2 647 | 2 164 | 2 480 | 2 120 | 2 855 | 3 025 | 3 020 | 3 052 | 2 972 | 2 788 | 2 702 |
| Femmes | 1 371 | 1 106 | 1 269 | 1 064 | 1 363 | 1 434 | 1 414 | 1 399 | 1 402 | 1 332 | 1 310 |
| Hommes | 1 276 | 1 058 | 1 211 | 1 056 | 1 492 | 1 591 | 1 606 | 1 653 | 1 571 | 1 456 | 1 392 |
| Taux de chômage¹ (en %) | | | | | | | | | | | |
| Ensemble | 10,0 | 7,9 | 8,9 | 7,4 | 9,8 | 10,3 | 10,3 | 10,4 | 10,1 | 9,4 | 9,1 |
| De 15 à 24 ans | 20,9 | 16,9 | 21,0 | 19,0 | 24,3 | 24,9 | 24,2 | 24,7 | 24,6 | 22,3 | 20,8 |
| De 25 à 49 ans | 9,3 | 7,4 | 8,2 | 6,7 | 9,1 | 9,6 | 9,7 | 9,7 | 9,3 | 8,8 | 8,5 |
| 50 ans ou plus | 6,7 | 5,0 | 5,1 | 4,5 | 6,2 | 6,8 | 6,9 | 7,0 | 6,9 | 6,6 | 6,4 |
| Femmes | 11,3 | 8,8 | 9,7 | 7,9 | 9,8 | 10,2 | 10,0 | 9,9 | 9,9 | 9,3 | 9,1 |
| De 15 à 24 ans | 22,3 | 17,0 | 22,0 | 18,8 | 23,8 | 25,2 | 23,1 | 23,3 | 24,1 | 21,3 | 20,0 |
| De 25 à 49 ans | 10,9 | 8,6 | 9,3 | 7,5 | 9,4 | 9,6 | 9,6 | 9,6 | 9,4 | 9,2 | 8,9 |
| 50 ans ou plus | 6,9 | 5,3 | 5,4 | 4,4 | 6,0 | 6,6 | 6,8 | 6,5 | 6,5 | 6,2 | 6,3 |
| Hommes | 8,9 | 7,2 | 8,2 | 7,0 | 9,8 | 10,4 | 10,5 | 10,8 | 10,2 | 9,5 | 9,0 |
| De 15 à 24 ans | 19,8 | 16,8 | 20,2 | 19,1 | 24,8 | 24,6 | 25,1 | 25,8 | 25,1 | 23,1 | 21,4 |
| De 25 à 49 ans | 7,8 | 6,4 | 7,3 | 5,9 | 8,8 | 9,6 | 9,8 | 9,9 | 9,2 | 8,4 | 8,1 |
| 50 ans ou plus | 6,6 | 4,9 | 4,9 | 4,5 | 6,3 | 6,9 | 7,0 | 7,5 | 7,3 | 6,9 | 6,5 |

1. Le taux de chômage est le rapport du nombre de chômeurs sur la population active, elle-même composée des personnes qui ont un emploi ou sont au chômage. L'âge est celui atteint au moment de l'enquête.

Lecture : en moyenne en 2018, 2 702 000 personnes sont au chômage au sens du BIT en France hors Mayotte soit 9,1 % de la population active.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3 Revenu et épargne des ménages

En 2018, le revenu disponible brut (RDB) de l'ensemble des ménages augmente de 2,7 % en valeur, après + 2,2 % en 2017. Parallèlement, le prix de la dépense de consommation finale accélère (+ 1,5 % après + 0,8 % en 2017) si bien que le pouvoir d'achat du RDB ralentit légèrement (+ 1,2 % après + 1,4 %). Compte tenu de l'évolution de la population et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat au niveau individuel (pouvoir d'achat par unité de consommation) progresse de 0,7 % après 0,8 % en 2017.

La progression du RDB de 2,7 % est principalement imputable aux revenus nets d'activité (contribution de + 2,8 points), ce qui est le cas depuis 2015. Pour la première fois depuis 2011, les revenus du patrimoine contribuent significativement à la hausse du RDB (+ 0,8 point), tout comme les prestations sociales en espèces (+ 0,8 point). Comme les années précédentes, mais de façon beaucoup plus marquée, les impôts courants (- 1,6 point) pèsent négativement sur le RDB.

Les salaires nets perçus par les ménages progressent, en valeur, plus vite qu'en 2017 (+ 4,7 % après + 3,0 % en 2017) en raison de la forte baisse des cotisations salariales (- 8,3 %). Ainsi, le salaire net par tête accélère fortement (+ 3,7 % après + 1,9 % en 2017) tandis que le salaire brut par tête ralentit légèrement (+ 1,8 % après + 2,0 %) et que l'emploi salarié progresse à un rythme proche de celui de 2017 (+ 1,0 % après + 1,1%). Le revenu mixte brut des entrepreneurs individuels fléchit en 2018 (- 0,3 %), mais la baisse des cotisations des indépendants (- 5,0 %) permet au revenu mixte net de progresser (+ 1,2 % après + 1,5 % en 2017).

Les prestations sociales en espèces reçues par les ménages progressent plus rapidement qu'en 2017 (+ 2,3 % contre + 1,5 % en 2017), mais elles sont globalement stables en termes réels. Les prestations vieillesse accélèrent (+ 2,7 % après + 1,7 % en 2017). Les prestations familiales sont stables et la progression des dépenses d'assurance maladie est contenue, l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) augmente de 2,3 % en 2018.

Les revenus du patrimoine accélèrent (+ 4,1 % après + 1,0 %) en raison principalement de la forte hausse des dividendes reçus par les ménages (+ 24,3 % après - 2,3 % en 2017), hausse qui peut s'expliquer en partie par la mise en place en 2018 du prélèvement forfaitaire unique. Les revenus tirés des loyers (réels et imputés) progressent au même rythme qu'en 2017 (+ 2,5 %), portés par la baisse de la consommation de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les crédits immobiliers.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages accélèrent fortement (+ 9,6 % après + 2,4 %), essentiellement en raison de la bascule des cotisations salariales vers la CSG. En revanche, le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière ainsi que la mise en place progressive du dégrèvement de taxe d'habitation ont joué à la baisse.

Alors que les ménages voient leur revenu disponible brut croître de 2,7 %, leurs dépenses de consommation finale augmentent de + 2,4 % en valeur. Après avoir atteint un point bas en 2017 (13,9 %), le taux d'épargne remonte à 14,2 % en 2018.

Après un fort rebond en 2017 (+ 8,2%) qui succédait à quatre années de baisse entre 2011 et 2015, l'investissement des ménages (essentiellement en logement) ralentit (+ 3,8 %), si bien que leur taux d'épargne financière progresse de + 0,2 point.

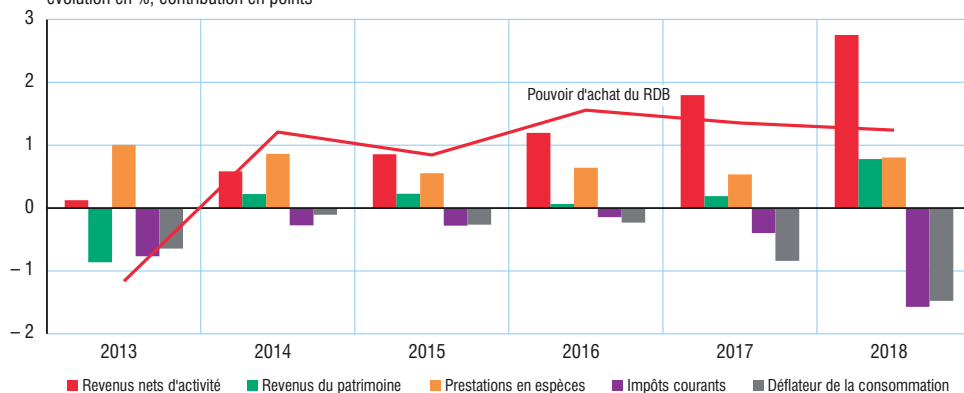
Le revenu disponible brut des ménages ne rend pas compte de l'ensemble des ressources dont ceux-ci disposent. En effet, au-delà de leurs dépenses de consommation, les ménages consomment également des biens et services dont le coût est pris en charge par la collectivité : éducation, santé, allocations logement, etc. Le **revenu disponible ajusté des ménages**, qui englobe ces dépenses, progresse en 2018 à un rythme inférieur au revenu disponible brut (+ 2,4 % contre + 2,7 %) après avoir été autant ou plus dynamique entre 2008 et 2017. Les transferts sociaux en nature augmentent en effet moins vite (+ 1,3 %) que le RDB, en raison notamment de la baisse des APL. ■

Définitions

Revenu disponible ajusté des ménages : il est égal au revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature, contreparties des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

1. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages

évolution en %, contribution en points



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Revenu disponible brut des ménages

en %

| | En milliards d'euros | | Évolutions | | | | | |
|--|----------------------|------------|--------------|-------------|-------------|-------------|--------------|------------|
| | 2018 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Rémunération des salariés | 1 251,9 | 2,3 | 1,6 | 1,6 | 1,5 | 1,9 | 3,0 | 2,8 |
| Salaires et traitements bruts | 918,4 | 2,0 | 1,3 | 1,2 | 1,7 | 2,2 | 3,1 | 2,9 |
| Cotisations employeurs | 333,5 | 3,0 | 2,3 | 2,7 | 0,9 | 1,1 | 2,5 | 2,6 |
| Revenu mixte brut | 121,3 | 0,6 | -2,9 | 1,2 | -0,4 | -0,2 | 1,3 | -0,3 |
| Excédent brut d'exploitation | 188,8 | 2,2 | 0,8 | 1,4 | 2,1 | 2,2 | 2,5 | 2,5 |
| Revenus nets de la propriété | 82,0 | -1,1 | -13,5 | 0,7 | -0,8 | -3,8 | -2,4 | 8,3 |
| dont consommation finale de Sifim | 5,5 | -24,4 | -14,2 | -12,6 | 25,4 | -4,7 | -2,3 | -6,9 |
| Revenus primaires | 1 644,1 | 1,9 | 0,2 | 1,5 | 1,3 | 1,5 | 2,5 | 2,8 |
| Impôts courants sur le revenu et le patrimoine | 248,3 | 8,9 | 4,9 | 1,7 | 1,7 | 0,9 | 2,4 | 9,6 |
| Cotisations | 480,2 | 3,3 | 3,0 | 2,8 | 1,2 | 1,4 | 2,7 | -0,8 |
| dont cotisations salariales obligatoires | 89,5 | 3,3 | 5,3 | 3,4 | 3,0 | 3,1 | 4,4 | -11,3 |
| Prestations sociales en espèces | 504,9 | 3,8 | 2,9 | 2,4 | 1,5 | 1,8 | 1,5 | 2,3 |
| Transferts divers nets reçus | 0,8 | -40,3 | 7,0 | -21,8 | -292,1 | -49,1 | -166,5 | 24,0 |
| Revenu disponible brut | 1 421,2 | 1,0 | -0,5 | 1,3 | 1,1 | 1,8 | 2,2 | 2,7 |
| Transferts sociaux en nature | 409,0 | 2,2 | 2,1 | 2,4 | 1,6 | 1,6 | 2,4 | 1,3 |
| Revenu disponible brut ajusté | 1 830,3 | 1,3 | 0,1 | 1,6 | 1,2 | 1,8 | 2,3 | 2,4 |
| Consommation effective des ménages | 1 628,8 | 1,2 | 1,4 | 1,2 | 1,7 | 1,9 | 2,3 | 2,1 |
| Épargne brute | 201,5 | 1,4 | -9,5 | 4,1 | -2,5 | 0,4 | 2,0 | 5,0 |
| Formation brute de capital fixe | 136,3 | -0,6 | -1,0 | -1,0 | -1,0 | 3,0 | 8,2 | 3,8 |
| Impôts en capital | 14,4 | 4,6 | 5,8 | 8,1 | 18,7 | 1,4 | 14,8 | 0,4 |
| Autres opérations | 6,2 | 14,8 | -19,1 | -2,4 | 14,7 | -1,5 | 2,9 | -2,0 |
| Capacité de financement | 57,0 | 5,2 | -24,8 | 12,9 | -6,9 | -4,9 | -13,1 | 8,4 |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Principaux ratios

en %

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Rémunération nette / RDB - avant impôts | 48,4 | 48,7 | 48,5 | 48,7 | 48,8 | 49,2 | 49,7 |
| Excédent brut d'exploitation / RDB - avant impôts | 11,2 | 11,3 | 11,3 | 11,4 | 11,4 | 11,4 | 11,3 |
| Revenu mixte / RDB - avant impôts | 8,2 | 7,9 | 7,9 | 7,8 | 7,6 | 7,6 | 7,3 |
| Revenus de la propriété nets / RDB - avant impôts | 6,2 | 5,3 | 5,3 | 5,2 | 4,9 | 4,7 | 4,9 |
| Prestations sociales en espèces / RDB - avant impôts | 29,6 | 30,4 | 30,7 | 30,9 | 30,9 | 30,7 | 30,2 |
| Impôts sur le revenu / RDB avant impôts | 13,4 | 14,0 | 14,1 | 14,2 | 14,0 | 14,1 | 14,9 |
| Taux d'épargne (Épargne brute / RDB) | 15,6 | 14,2 | 14,6 | 14,1 | 13,9 | 13,9 | 14,2 |
| Taux d'épargne ajustée (Épargne brute / RDBA) | 12,2 | 11,0 | 11,3 | 10,9 | 10,8 | 10,7 | 11,0 |
| Taux d'épargne financière (Capacité de financement / RDB) | 6,2 | 4,7 | 5,2 | 4,8 | 4,5 | 3,8 | 4,0 |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

4 Consommation des ménages

En 2018, la dépense de consommation des ménages décélère : + 0,9 % en volume après + 1,4 % en 2017 et + 1,8 % en 2016. Toutefois, dans un contexte de forte accélération des prix (+ 1,5 % en 2018 après + 0,8 %), la dépense de consommation des ménages en valeur progresse à un rythme supérieur à celui de 2017 : + 2,4 % après + 2,2 %. La consommation effective des ménages, qui inclut les dépenses directement financées par la collectivité, ralentit également (+ 0,9 % en volume après + 1,4 % en 2017). Ce ralentissement s'observe surtout sur les biens non durables et semi-durables, qui se replient (respectivement - 0,8 % et - 0,7 %) : ils représentent respectivement 24,5 % et 5,7 % de la consommation effective des ménages.

Les dépenses en logement, hôtels cafés restaurants et en transports sont les principaux moteurs de la croissance de la consommation en 2018. Le logement est le premier contributeur à la croissance de la consommation des ménages en 2018, portée par la dynamique des loyers (+ 1,9 % en volume). La dépense des ménages en loyers réels s'accroît de 4,1 % en volume et son prix se replie de 0,1 % en 2018 en raison de la forte baisse des loyers dans le secteur HLM (- 1,5 %), qui s'explique par la mise en place du dispositif de réduction de loyer de solidarité (RLS) à l'été 2018 imposant au bailleur social d'effectuer une remise sur le loyer acquitté par le locataire en contrepartie de la baisse de l'APL. La dépense des ménages en loyers imputés est moins dynamique (+ 1,2 % en volume) et son prix s'accroît de 0,6 % en 2018. Les aides au logement (- 7,3 % en volume) sont affectées par la baisse des APL.

La dépense en hôtels, cafés et restaurants reste dynamique en 2018 (+ 4,3 % en volume après + 5,3 % en 2017), notamment grâce aux restaurants et aux services de restauration mobile. Pourtant, divers facteurs ont affecté

la restauration à table cette année : météo, grèves, coupe du monde de football (qui a profité à la restauration rapide) et mouvement des « gilets jaunes ». La coupe du monde de football encourage également la hausse des dépenses des ménages dans les services des débits de boissons (+ 9,1 % en volume en 2018).

Les dépenses de transports décélèrent nettement (+ 1,6 % en volume après + 3,6 % en 2017). En 2018, la croissance est principalement portée par la dépense des ménages en équipement automobile (+ 4,7 %) et en achat de véhicules en *leasing* (+ 8,7 % en volume, bien que tendanciellement en ralentissement). En revanche, les ventes de voitures neuves hors *leasing* baissent (- 4,8 % en volume), même si le passage à la norme antipollution WLTP en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2018 a engendré une importante hausse des immatriculations durant l'été 2018.

À l'inverse, la consommation de boissons alcoolisées, de produits alimentaires et de tabac est en net repli en 2018. La dépense des ménages en tabac recule de 7,6 % en volume, du fait de la hausse des prix de 14,2 % en 2018 induite par les mesures fiscales qui ont augmenté le prix du paquet de tabac au 1^{er} mars 2018 d'environ un euro, nouvelle étape vers le paquet à 10 euros à l'horizon 2020. La dépense des ménages en vins d'appellation d'origine contrôlée et de qualité supérieure se replie elle aussi fortement en 2018 (- 9,5 % en volume). En corollaire, la dépense de consommation en bières et en glaces a été très dynamique car portée par la bonne météo et la coupe du monde de football.

Dans une moindre mesure, les dépenses des ménages en habillement se replient elles aussi (- 2,6 % en volume après + 1,4 % en 2017). ■

1. Consommation des ménages par fonction

évolution en volume au prix de l'année précédente, en %

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Coefficients budgétaires ¹ |
|---|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------------------------------------|
| Alimentation et boissons non alcoolisées | 0,5 | 1,2 | 1,1 | 0,9 | 1,1 | 0,4 | -0,7 | 10,0 |
| Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants | -1,7 | -2,3 | -2,1 | 1,3 | 0,0 | -0,8 | -3,8 | 2,8 |
| Articles d'habillement et chaussures | -2,2 | -0,8 | 1,1 | 1,2 | -0,5 | 1,4 | -2,6 | 2,8 |
| Logement, chauffage, éclairage | 1,6 | 1,1 | -1,2 | 1,1 | 1,4 | 0,7 | 1,4 | 20,0 |
| <i>dont : loyers réels et imputés</i> | 1,5 | 1,4 | 1,2 | 1,2 | 1,2 | 1,3 | 2,1 | 14,4 |
| <i>chauffage, éclairage</i> | 4,4 | 1,3 | -11,6 | 2,0 | 3,5 | -1,7 | -1,7 | 3,2 |
| Équipement du logement | -1,7 | -1,7 | 0,3 | 2,0 | 2,2 | 2,1 | 0,3 | 3,6 |
| Santé | 2,2 | 1,7 | 1,7 | 2,0 | 2,0 | -1,3 | 1,1 | 3,0 |
| Transport | -4,0 | -2,0 | -0,5 | 2,3 | 4,0 | 3,6 | 1,6 | 10,7 |
| <i>dont : achats de voitures neuves et d'occasion</i> | -10,5 | -8,1 | -2,1 | 5,5 | 7,8 | 4,5 | 0,5 | 2,5 |
| <i>carburants, lubrifiants</i> | -1,6 | -1,4 | 0,2 | 1,9 | 1,9 | -0,3 | 0,0 | 2,5 |
| Communications ² | 10,9 | 14,5 | 4,9 | 3,9 | 0,0 | 2,9 | 2,8 | 1,8 |
| Loisirs et culture ² | -1,4 | -1,7 | 1,5 | 1,3 | 1,6 | 1,6 | 1,5 | 6,0 |
| Éducation | 2,2 | 3,5 | 1,8 | 2,9 | 1,0 | 6,9 | -0,2 | 0,4 |
| Hôtels, cafés et restaurants | -0,8 | -1,2 | 1,6 | 0,8 | 2,0 | 5,3 | 4,3 | 5,7 |
| Autres biens et services | 0,2 | 1,8 | 1,7 | 1,7 | -0,4 | 2,5 | 0,5 | 9,2 |
| <i>dont assurances</i> | 0,3 | 4,1 | 0,9 | 1,8 | -0,9 | 3,7 | -0,2 | 3,2 |
| Correction territoriale ³ | 31,7 | -0,7 | -19,9 | 2,3 | -23,1 | 30,9 | -1,5 | -1,1 |
| Dépense de consommation des ménages | -0,5 | 0,5 | 0,8 | 1,5 | 1,8 | 1,4 | 0,9 | 74,9 |
| Dépense de consommation des ISBLSM⁴ | 0,7 | 1,0 | 2,6 | 2,0 | 1,6 | 1,5 | 1,3 | 3,0 |
| Dépense de consommation individualisable des APU | 1,7 | 1,5 | 2,1 | 1,3 | 1,9 | 1,6 | 0,8 | 22,1 |
| <i>dont : logement</i> | 0,7 | 2,1 | 0,8 | 0,6 | 1,1 | 0,9 | -6,8 | 0,9 |
| <i>santé</i> | 2,7 | 2,5 | 3,7 | 2,6 | 3,9 | 3,2 | 1,9 | 10,2 |
| <i>éducation</i> | 0,4 | 0,4 | 0,9 | 0,6 | 0,9 | 0,2 | 0,6 | 6,2 |
| Consommation effective des ménages | 0,0 | 0,7 | 1,1 | 1,4 | 1,8 | 1,4 | 0,9 | 100,0 |

1. Part de la consommation en valeur relative à un produit ou groupe de produits particulier dans la consommation effective totale.

2. Ces postes comprennent les principaux produits concernés par l'économie de l'information (ei).

3. La correction territoriale représente les dépenses des résidents à l'étranger moins les dépenses des non-résidents en France.

4. Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) regroupent l'ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Consommation effective des ménages par catégorie de produits classés selon leur durabilité

évolution en volume au prix de l'année précédente, en %

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Coefficients budgétaires ¹ |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------------------------------------|
| Biens durables ² | -3,8 | -2,3 | 1,5 | 4,5 | 5,8 | 3,0 | 1,5 | 6,6 |
| Biens semi-durables ³ | -2,2 | -0,7 | 1,4 | 2,0 | 0,1 | 2,5 | -0,7 | 5,7 |
| Biens non durables | 0,6 | 0,4 | -0,8 | 1,4 | 1,5 | 0,0 | -0,8 | 24,5 |
| Services | 0,5 | 1,3 | 1,8 | 1,1 | 1,7 | 1,7 | 1,6 | 63,3 |
| Ensemble | 0,0 | 0,7 | 1,1 | 1,4 | 1,8 | 1,4 | 0,9 | 100,0 |

1. Part de la consommation en valeur relative à un produit ou groupe de produits particulier dans la consommation totale.

2. Véhicules, meubles, équipement ménager ou de loisir.

3. Textile, habillement, autres biens semi-durables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

5 Niveaux de prix et niveaux de vie dans l'Union européenne

Les comparaisons internationales de niveau de vie par habitant portent souvent sur le produit intérieur brut (PIB). Toutefois, le PIB mesurant l'ensemble des flux de revenus générés par l'activité économique sur le territoire d'un pays, il ne tient pas compte du fait qu'une partie de ces revenus peut être reversée à des agents résidant dans un autre pays (travailleurs frontaliers, ou bien détenteurs non résidents d'actions ou de titre de dettes émis par les entreprises ou les administrations du pays considéré). Le PIB par habitant ne constitue donc qu'un indicateur très imparfait du niveau de vie, et les comparaisons de niveau de vie entre pays gagnent à intégrer d'autres indicateurs comme la consommation effective des ménages par habitant. Cette dernière inclut les dépenses de consommation des ménages, mais aussi les dépenses dont les ménages bénéficient à titre individuel tout en étant prises en charge par la collectivité. Par ailleurs, pour rendre comparables entre pays les niveaux de PIB ou de consommation par habitant, il faut tenir compte des différences de niveaux de prix observés entre pays pour un même bien. Pour ce faire, les valeurs sont converties *via* des **parités de pouvoir d'achat** (PPA) entre pays en une unité monétaire fictive commune à tous les pays, le standard de pouvoir d'achat (SPA).

En 2017, le Luxembourg occupe de loin le premier rang avec un PIB par habitant exprimé en SPA 2,5 fois plus élevé que celui de l'Union européenne (UE) à 28 pays (y compris le Royaume-Uni), devant l'Irlande qui confirme sa deuxième place (1,8 fois). Vient ensuite un groupe géographiquement assez homogène comprenant les pays germaniques et scandinaves (hors Finlande), les Pays-Bas et la Belgique, dont le PIB par tête est supérieur de 17 % à 28 % à celui de l'UE. Avec un PIB par tête supérieur de 4 % à celui de l'UE, la France se situe derrière la Finlande et le Royaume-Uni (respectivement 9 % et 5 % au-dessus de la moyenne de l'UE), mais nettement devant l'Italie, Malte et l'Espagne (4 % à 8 % en dessous de la moyenne). La République tchèque vient en tête d'un groupe de pays comprenant Chypre, le Portugal et la Grèce ainsi que la

totalité des pays d'Europe centrale et orientale, qui ont tous un PIB par habitant inférieur d'au moins 11 % à la moyenne de l'UE ; la Bulgarie ferme la marche avec un PIB par tête à environ 50 % de la moyenne européenne.

Bien que nettement corrélée au PIB par habitant, la hiérarchie en termes de volume de consommation par habitant en diffère. La part dévolue à la consommation effective des ménages dans le PIB peut, en effet, varier d'un pays à l'autre (de 40 % en Irlande et au Luxembourg jusqu'à 78 % au Royaume-Uni, avec 70 % pour la France). Cette part est généralement plus faible quand une part importante des revenus est distribuée à l'extérieur : c'est le cas du Luxembourg, où les travailleurs frontaliers représentent environ la moitié de l'emploi, et de l'Irlande, qui compte une forte part d'entreprises dont les propriétaires sont étrangers. Les écarts de consommation par habitant entre pays sont de ce fait plus réduits que pour le PIB, mais demeurent importants : en 2017, le niveau de consommation par habitant était 2,4 fois plus élevé au Luxembourg qu'en Bulgarie, alors que le ratio entre ces deux pays est de 5,1 en termes de PIB par habitant. Occupant le dixième rang, la France fait partie d'un groupe de sept pays dont la consommation effective par tête est de 8 % à 14 % au-dessus de la moyenne de l'UE et qui compte en son sein les pays scandinaves, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique. Pour la seule consommation alimentaire, la Lituanie, la Roumanie et le Luxembourg sont en tête. La France se situe au dixième rang, 4 % au-dessus de la moyenne.

Les indices de prix associés au PIB varient (par rapport à un indice moyen de l'UE à 100) de 49 pour la Bulgarie à 132 au Danemark. La France (110) a un niveau supérieur à la moyenne de l'UE. Sur le seul champ de la consommation effective des ménages, l'écart de prix entre la France et l'UE s'étend de - 3 % pour la communication à + 18 % pour l'ensemble « hôtels, cafés et restaurants ». Parmi les voisins de la France, si le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Belgique ont un indice de niveau de prix supérieur à la France, c'est le contraire pour l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. ■

Définitions

Parités de pouvoir d'achat (PPA) : taux qui permettent de convertir toutes les monnaies dans une monnaie commune, le standard de pouvoir d'achat (SPA), qui a le même pouvoir d'achat dans chaque pays. L'agrégat de référence est le PIB, mais les indices de volume par habitant peuvent être évalués pour tous les agrégats. Les indices de prix et de volume sont calculés par rapport à une base 100 qui représente la moyenne de l'Union européenne à 28.

Niveaux de prix et niveaux de vie dans l'Union européenne 5

1. Comparaison des principaux agrégats au sein de l'Union européenne en 2017

indice 100 pour l'UE

| | Indices de volume par habitant (en standard de pouvoir d'achat) | | | Indices de prix | | |
|----------------------|---|-------------------------------------|--|------------------------|-------------------------------------|--|
| | Produit intérieur brut | Consommation individuelle effective | Alimentation et boissons non alcoolisées | Produit intérieur brut | Consommation individuelle effective | Alimentation et boissons non alcoolisées |
| Luxembourg | 253 | 132 | 117 | 122 | 140 | 124 |
| Irlande ¹ | 181 | 93 | 70 | 113 | 129 | 124 |
| Danemark | 128 | 114 | 100 | 132 | 139 | 132 |
| Pays-Bas | 128 | 111 | 106 | 112 | 115 | 101 |
| Autriche | 127 | 117 | 86 | 111 | 113 | 125 |
| Allemagne | 124 | 122 | 105 | 107 | 104 | 101 |
| Suède | 121 | 109 | 103 | 130 | 135 | 123 |
| Belgique | 117 | 112 | 111 | 111 | 112 | 113 |
| Finlande | 109 | 112 | 102 | 124 | 123 | 119 |
| Royaume-Uni | 105 | 114 | 95 | 112 | 118 | 94 |
| France | 104 | 108 | 104 | 110 | 107 | 114 |
| Italie | 96 | 98 | 112 | 99 | 102 | 111 |
| Malte | 96 | 78 | 71 | 82 | 82 | 111 |
| Espagne | 92 | 89 | 96 | 91 | 94 | 96 |
| Rép. tchèque | 89 | 82 | 86 | 67 | 62 | 83 |
| Chypre | 85 | 92 | 108 | 90 | 91 | 111 |
| Slovénie | 85 | 77 | 88 | 82 | 83 | 96 |
| Estonie | 79 | 73 | 98 | 76 | 74 | 94 |
| Lituanie | 78 | 88 | 125 | 64 | 60 | 81 |
| Portugal | 77 | 82 | 108 | 82 | 84 | 100 |
| Slovaquie | 76 | 76 | 83 | 68 | 65 | 92 |
| Pologne | 70 | 76 | 87 | 58 | 54 | 69 |
| Hongrie | 68 | 62 | 68 | 62 | 59 | 86 |
| Grèce | 67 | 76 | 97 | 83 | 83 | 107 |
| Lettonie | 67 | 68 | 78 | 70 | 68 | 94 |
| Roumanie | 63 | 68 | 122 | 51 | 48 | 66 |
| Croatie | 62 | 62 | 81 | 64 | 63 | 97 |
| Bulgarie | 49 | 54 | 59 | 49 | 45 | 76 |

1. Le produit intérieur brut aux prix du marché de l'Irlande a augmenté de 25 % en volume en 2015, essentiellement à la suite de la comptabilisation d'actifs immatériels.

Source : Eurostat, mise à jour au 8 mars 2019.

2. Indices de prix par fonction de consommation pour la France et les pays voisins en 2017

indice 100 pour l'UE

| | Luxembourg | Royaume-Uni | Belgique | France | Allemagne | Italie | Espagne |
|--|------------|-------------|------------|---------------|------------|------------|-----------|
| Consommation individuelle effective | 140 | 118 | 112 | 107 | 104 | 102 | 94 |
| Alimentation et boissons non alcoolisées | 124 | 94 | 113 | 114 | 101 | 111 | 96 |
| Boissons alcoolisées et tabac | 91 | 157 | 103 | 109 | 95 | 95 | 86 |
| Vêtements et chaussures | 107 | 88 | 113 | 104 | 105 | 104 | 93 |
| Logement, eau, électricité, gaz | 154 | 157 | 113 | 114 | 111 | 91 | 91 |
| Ameublement, équipement ménager et entretien | 116 | 101 | 105 | 106 | 102 | 105 | 100 |
| Santé | 152 | 124 | 112 | 99 | 102 | 122 | 113 |
| Transports | 93 | 104 | 105 | 106 | 106 | 101 | 87 |
| Communication | 115 | 108 | 139 | 97 | 101 | 109 | 137 |
| Loisirs et culture | 113 | 103 | 106 | 109 | 104 | 102 | 94 |
| Éducation | 328 | 131 | 144 | 101 | 115 | 96 | 91 |
| Hôtels, cafés et restaurants | 112 | 107 | 119 | 118 | 110 | 105 | 86 |
| Autres biens et services | 137 | 112 | 108 | 104 | 99 | 100 | 93 |

Source : Eurostat, mise à jour au 8 mars 2019.

6 Branches d'activité

En 2018, la valeur ajoutée de l'ensemble des branches de l'économie progresse de 2,3 % en valeur après + 2,4 % en 2017. Elle est évaluée à 2 090,9 milliards d'euros. Corrigée de la hausse des prix, la valeur ajoutée augmente de 1,8 % en volume en 2018, après + 2,1 % en 2017.

Le ralentissement de la croissance en volume résulte du ralentissement de l'activité dans les branches de l'industrie manufacturière (+ 0,1 % en volume après + 1,3 % en 2017) et en particulier dans celles de l'industrie agroalimentaire (- 1,2 % après + 0,9 % en 2017) et des autres branches industrielles (+ 0,2 % après + 1,8 % en 2017. Les branches de fabrication de biens d'équipement (+ 0,5 % après + 1,7 % en 2017) enregistrent également un ralentissement de la croissance de leurs valeurs ajoutées.

De plus, l'activité de l'agriculture ralentit en 2018 après le rebond de 2017, contre-coup des récoltes historiquement mauvaises de 2016 (+ 3,4 % après + 9,1 % en 2017 et - 12,4 % en 2016).

En lien avec le moindre dynamisme de l'investissement des ménages (+ 1,9 % après + 2,5 % en 2017), l'activité ralentit également dans les branches de la construction dont la valeur ajoutée évolue de + 0,1 % en 2018 après une augmentation de 3,1 % en 2017. En revanche, la croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble des activités tertiaires reste stable, que ce soit dans les branches du secteur tertiaire principalement marchand (+ 2,6 %) ou non marchand (+ 0,9 %). L'activité des services financiers est particulièrement dynamique (+ 6,2 % après - 0,4 % en 2017), tandis que les activités d'hébergement et de restauration, d'information et de communication, de commerce et de transport progressent moins en 2018 qu'en 2017.

En 2018, l'emploi est un peu plus dynamique en moyenne annuelle qu'en 2017. Exprimé en équivalent temps plein, l'emploi progresse de 1,0 %, après + 0,9 % en 2017. En revanche, en raison du ralentissement de la croissance de l'activité, la productivité apparente du travail ralentit (+ 0,8 % après + 1,2 % en 2017).

Cette tendance est particulièrement marquée dans la construction, où l'emploi progresse (+ 1,3 % après + 0,0 % en 2017) tandis que les gains de productivité apparente chutent en raison du ralentissement de son activité.

Le ralentissement de la productivité apparente du travail est également imputable à l'industrie, où la productivité apparente baisse (+ 0,0 % après + 1,5 % en 2017). La baisse est particulièrement marquée pour l'industrie agroalimentaire (+ 0,1 % après + 2,6 % en 2017) et pour les autres branches industrielles (+ 0,0 % après + 2,7 % en 2017).

Dans les branches agricoles, l'emploi continue de baisser mais plus modérément (- 0,5 % après - 0,8 % en 2017) et la productivité apparente progresse moins en 2018 (+ 3,9 %) qu'en 2017 (+ 10,0 %).

La productivité apparente du travail reste dynamique dans les services principalement non marchands (+ 1,2 % après + 0,9 %) et principalement marchands (+ 0,7 % après + 0,6 %). Les gains de productivité apparente augmentent fortement dans les services financiers (+ 5,9 % après - 0,7 %), dans les services immobiliers (+ 2,2 % après - 0,1 %). En revanche, ils ralentissent dans les branches de l'information-communication (+ 1,1 % après + 3,9 %), des transports (- 0,3 % après + 1,6 %) et du commerce (- 0,4 % après + 1,4 %). ■

1. Variations en volume de la valeur ajoutée selon la branche d'activité

| | | Variations en volume en moyenne annuelle (en %) | | | | Niveaux 2018 en valeur | |
|----------------------|--|---|------------|------------|------------|------------------------|-----------------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | (en milliards d'euros) | (en % du total) |
| AZ | Agriculture | 0,1 | -12,4 | 9,1 | 3,4 | 38,2 | 1,8 |
| DE | Énergie, eau, déchets | -0,7 | -2,2 | -1,4 | 0,2 | 51,8 | 2,5 |
| C1 | Industrie agroalimentaire | 1,6 | 2,7 | 0,9 | -1,2 | 41,7 | 2,0 |
| C2 | Cokéfaction et raffinage | 8,6 | 8,4 | -10,0 | 0,2 | 5,0 | 0,2 |
| C3 | Biens d'équipement | -2,2 | -1,6 | 1,7 | 0,5 | 30,9 | 1,5 |
| C4 | Matériels de transport | -0,5 | 0,6 | 0,2 | 1,1 | 27,7 | 1,3 |
| C5 | Autres branches industrielles | 1,2 | 0,7 | 1,8 | 0,2 | 123,1 | 5,9 |
| FZ | Construction | -0,6 | -1,0 | 3,1 | 0,1 | 117,4 | 5,6 |
| GZ | Commerce | 5,0 | 2,4 | 2,3 | 1,1 | 216,2 | 10,3 |
| HZ | Transports | -3,0 | 1,7 | 2,1 | 0,8 | 94,0 | 4,5 |
| IZ | Hébergement-restauration | -0,3 | 1,5 | 5,1 | 2,8 | 61,7 | 2,9 |
| JZ | Information-communication | 3,8 | 3,1 | 6,5 | 4,3 | 112,0 | 5,4 |
| KZ | Services financiers | 0,2 | -0,3 | -0,4 | 6,2 | 80,6 | 3,9 |
| LZ | Services immobiliers | 0,3 | 0,8 | 0,7 | 1,5 | 269,9 | 12,9 |
| MN | Services aux entreprises | 1,7 | 2,6 | 4,4 | 4,4 | 292,9 | 14,0 |
| OQ | Services non marchands | 0,3 | 1,1 | 0,9 | 0,9 | 467,5 | 22,4 |
| RU | Services aux ménages | -1,1 | 0,1 | 1,0 | 0,7 | 60,4 | 2,9 |
| AZ à RU | Ensemble | 0,9 | 1,0 | 2,1 | 1,8 | 2 090,9 | 100,0 |
| DE à C5 | Industrie | 0,4 | 0,3 | 0,8 | 0,1 | 280,2 | 13,4 |
| C1 à C5 | Industrie manufacturière | 0,7 | 0,9 | 1,3 | 0,1 | 228,4 | 10,9 |
| GZ à MN et RU | Tertiaire principalement marchand | 1,4 | 1,7 | 2,6 | 2,6 | 1 187,7 | 56,8 |
| OQ | Tertiaire principalement non marchand | 0,3 | 1,1 | 0,9 | 0,9 | 467,5 | 22,4 |
| DE à MN et RU | Branches marchandes non agricoles | 1,1 | 1,3 | 2,3 | 2,0 | 1 585,3 | 75,8 |

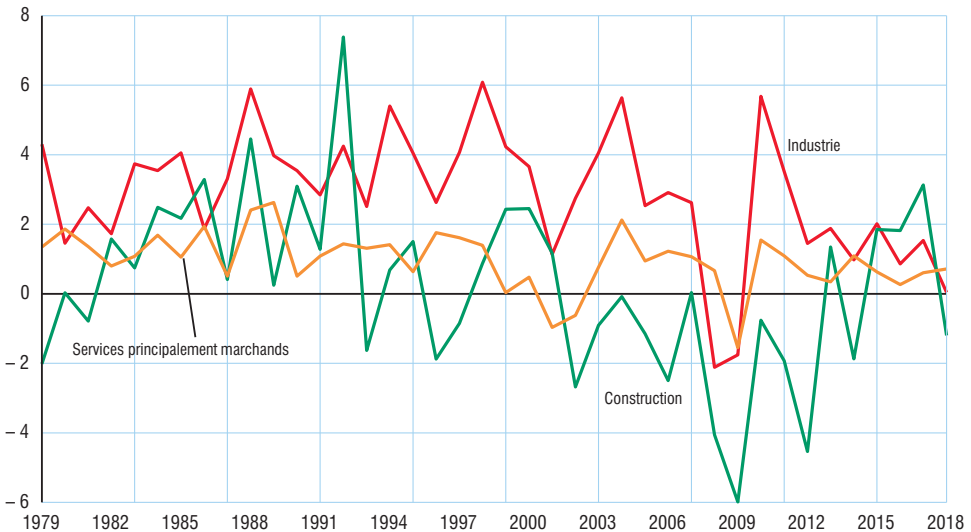
Lecture : en 2018, la valeur ajoutée en volume dans l'industrie agroalimentaire baisse de 1,2 % par rapport à 2017. Elle s'établit à 41,7 milliards d'euros en valeur, ce qui représente 2,0 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Gains de productivité apparente de l'emploi par branche

évolutions annuelles de la valeur ajoutée par équivalent temps plein, salarié ou non, en %



Note : la productivité apparente est calculée comme le rapport de la valeur ajoutée en volume à l'emploi en équivalent temps plein, salariés ou non.

Lecture : en 2018, la productivité des branches des services principalement marchands augmente de 0,7 % par rapport à 2017.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

7 Investissement

En 2018, l'investissement de l'ensemble de l'économie augmente de 4,3 % en valeur et de 2,8 % en volume, après + 5,9 % en valeur et + 4,7 % en volume en 2017. La croissance est portée principalement par les entreprises non financières.

L'investissement des entreprises non financières (ENF) ralentit légèrement en valeur (+ 5,0 % après + 5,2 % en 2017 et + 3,6 % en 2016) mais reste très dynamique. Cette croissance provient principalement de l'information et la communication dont l'investissement progresse de 8,4 % après avoir augmenté de 9,9 % en 2017. Ces dépenses représentent 23 % du total des dépenses d'investissement des entreprises non financières. L'investissement en construction contribue également fortement à la hausse de l'investissement depuis 2017 (+ 6,2 % en 2018 après + 6,7 % en 2017 et + 0,2 % en 2016), il représente 25 % de l'investissement total des entreprises non financières. Bien que moins dynamiques, les investissements dans l'industrie restent en augmentation (+ 2,8 % en 2018 après + 3,1 % en 2017). Les dépenses en véhicules automobiles accélèrent (+ 4,2 % après + 2,5 %). En 2018, le taux d'investissement des entreprises non financières progresse pour la cinquième année consécutive et atteint 22,5 %.

L'investissement des entreprises financières se replie en 2018 (- 2,3 % en valeur, après + 12,9 % en 2017) : la forte baisse de leurs investissements en construction (- 11,5 %

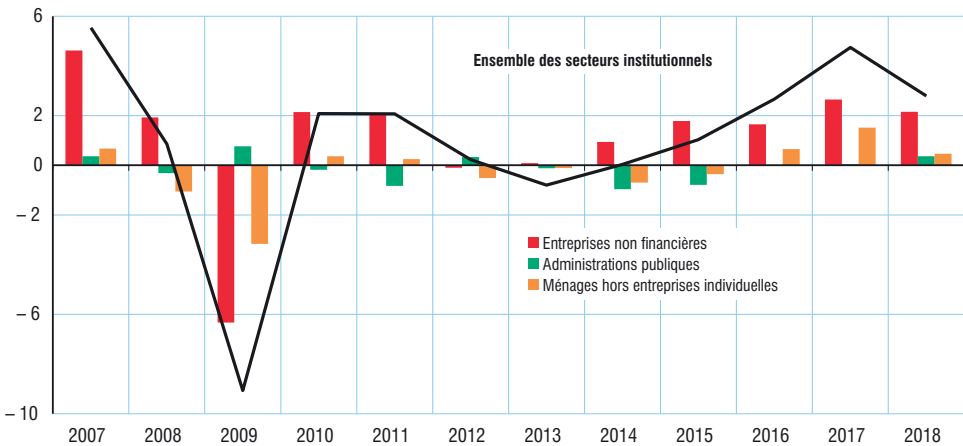
après + 12,4 %) n'est pas compensée par la hausse des investissements en programmation, conseil et autres activités informatiques (+ 9,0 %).

L'investissement des administrations publiques accélère en 2018 (+ 4,2 % en valeur, après + 2,2 % en 2017 et + 0,3 % en 2016). Cette progression est portée par la hausse des dépenses dans le génie civil (+ 5,8 % après + 11,8 % en 2017) et par l'accélération de celles en travaux de construction spécialisée (+ 4,7 % après + 3,8 %). Celles de matériels de transport renouent avec la croissance (+ 10,1 % après - 32,8 %). En revanche, les investissements en recherche et développement ralentissent (+ 1,0 % après + 2,8 %). Comme en 2017, la croissance des investissements en 2018 est principalement due aux administrations publiques locales (+ 8,6 % après 5,9 % en 2017, - 3,4 % en 2016 et - 9,6 % en 2015), celle des administrations centrales baissent légèrement (- 0,6 %).

Enfin, l'investissement des ménages ralentit mais reste dynamique après avoir fortement accéléré en 2017 : il augmente en valeur de 3,9 %, après + 8,8 % en 2017. Ceci est dû aux dépenses en construction (+ 3,4 % après + 7,2 %), ainsi qu'aux transactions immobilières (commissions d'agences, émoluments des notaires et droits de mutation à titre onéreux principalement), dans le neuf comme dans l'ancien (+ 5,3 % après + 16,4 % en 2017). ■

1. Contribution des secteurs institutionnels à l'évolution du volume d'investissement

évolution en %, contribution en points



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Investissement des secteurs institutionnels en valeur

en %

| | 2018 (en milliards d'euros) | Évolution | | | | | | | | |
|--|--------------------------------|------------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Entreprises non financières | 303,5 | 4,8 | 6,1 | 1,1 | 0,6 | 1,9 | 3,1 | 3,6 | 5,2 | 5,0 |
| Entreprises financières | 23,2 | -8,2 | 19,8 | 16,2 | -18,2 | 20,0 | 8,5 | 8,5 | 12,9 | -2,3 |
| Administrations publiques | 79,9 | 0,6 | -1,6 | 3,6 | -0,3 | -5,5 | -6,0 | 0,3 | 2,2 | 4,2 |
| Ménages (hors entreprises individuelles) | 126,4 | 3,5 | 4,4 | -0,7 | -0,5 | -0,7 | -1,1 | 3,1 | 8,8 | 3,9 |
| ISBLSM | 4,9 | 4,1 | 4,4 | 1,5 | 3,4 | 2,7 | 2,2 | 2,4 | 2,3 | 2,1 |
| Ensemble | 537,9 | 3,2 | 4,6 | 1,6 | -0,5 | 0,5 | 0,8 | 3,1 | 5,9 | 4,3 |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Évolution de l'investissement par produit en volume au prix de l'année précédente

en %

| | 2018 (en milliards d'euros courant) | Évolution | | | | | | | | |
|---|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 1,2 | 0,0 | -9,1 | 15,5 | 14,3 | 10,2 | 4,8 | -9,3 | -2,9 | -0,5 |
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres | 114,1 | 7,6 | 1,5 | 2,0 | -3,2 | 2,1 | 4,3 | 6,1 | 1,1 | 2,0 |
| Équipements électriques, électron., informat., machines | 40,2 | 4,1 | 10,2 | 2,7 | -4,7 | 3,9 | 5,4 | 2,4 | 6,2 | 2,2 |
| Matériels de transport | 38,0 | 25,9 | -9,1 | 2,3 | -2,7 | 0,5 | 6,6 | 15,6 | -2,7 | 3,1 |
| Autres produits industriels | 35,8 | -3,0 | 2,8 | 1,0 | -2,2 | 1,5 | 1,1 | 1,2 | -0,3 | 0,7 |
| Construction | 232,7 | -2,4 | 1,0 | -2,5 | -0,4 | -2,2 | -2,4 | 0,0 | 5,0 | 1,5 |
| Génie civil | 34,0 | -4,3 | -0,3 | -3,0 | 2,3 | -3,0 | 1,7 | -5,7 | 5,4 | 0,2 |
| Bâtiments ¹ et travaux spécialisés | 198,7 | -2,1 | 1,2 | -2,4 | -0,9 | -2,0 | -3,2 | 1,0 | 4,9 | 1,7 |
| Services principalement marchands | 190,0 | 5,8 | 4,3 | 3,1 | 0,1 | 1,9 | 3,8 | 4,0 | 6,9 | 4,9 |
| Information et communication | 82,0 | 4,8 | 3,3 | 5,1 | 1,4 | 3,7 | 5,2 | 6,8 | 10,3 | 7,9 |
| Activités immobilières | 6,0 | 18,2 | -6,3 | -2,8 | -0,3 | -5,0 | -5,4 | 16,5 | 14,0 | 2,2 |
| Activités scient. et techn. ; services admin. et de soutien | 99,7 | 6,4 | 5,7 | 2,0 | -0,4 | 1,0 | 3,4 | 1,4 | 4,1 | 2,8 |
| Autres activités de services | 2,3 | -9,0 | 0,6 | 9,2 | -12,1 | 2,3 | -3,9 | 3,6 | 2,8 | 1,9 |
| Ensemble | 537,9 | 2,1 | 2,1 | 0,2 | -0,8 | 0,0 | 1,0 | 2,7 | 4,7 | 2,8 |

1. Y compris la promotion immobilière.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

8 Compétitivité et parts de marché

Le **taux de change effectif réel** de la France vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux s'est apprécié en 2018 (+ 2,4 % en moyenne annuelle, après - 0,1 % en 2017), comme le taux de change effectif nominal (+ 2,7 % en 2018 après + 0,8 % en 2017). La devise européenne s'est appréciée face au dollar (+ 4,6 % en moyenne annuelle), au yen (+ 3,0 %) et dans une moindre mesure au yuan (+ 2,4 %). Elle s'est également fortement appréciée par rapport à certaines autres monnaies émergentes telles que le rouble (+ 12,8 %) et la livre turque (+ 39,0 %). Malgré ces fortes évolutions, l'évolution du taux de change effectif de la France reste limitée compte tenu de l'importante proportion des échanges avec les partenaires de la zone euro dans le total des échanges français. L'appréciation de l'euro, observée au milieu de l'année 2017 (+ 6,9 % entre avril et août 2017), a entraîné un effet d'acquis important sur 2018.

Conséquence de l'appréciation de l'euro, en 2018, la **compétitivité-coût** de la France se dégrade. Mesurée par rapport à ses partenaires de l'OCDE et en incluant l'effet du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la compétitivité-coût de la France recule en 2018, pour la troisième année consécutive (- 1,2 % en moyenne annuelle, après - 1,5 % en 2017 et - 0,5 % en 2016). Hors change, elle a toutefois progressé chaque année depuis 2014, ce qui traduit des coûts salariaux unitaires moins dynamiques en France qu'à l'étranger. Pour cette raison, entre 2008 et 2018, années où le taux de change effectif nominal est à peu près au même niveau, la compétitivité-coût progresse de 5,6 %.

Dans une moindre mesure, la **compétitivité-prix** baisse également en 2018 (- 0,4 % après + 0,9 %). Cette dégradation est liée à celle de la compétitivité-coût, mais est atténuée par la légère hausse de l'effort de marge relatif des entreprises exportatrices françaises (+ 0,8 %). Au total, de même que la compétitivité-coût, la compétitivité-prix a progressé nettement depuis 2008 (+ 6,9 %).

Après s'être dégradée depuis le début des années 1990, la **part de marché en valeur** de la France dans les exportations mondiales de biens et services s'est globalement stabilisée depuis 2012 à environ 3,5 %. En 2018,

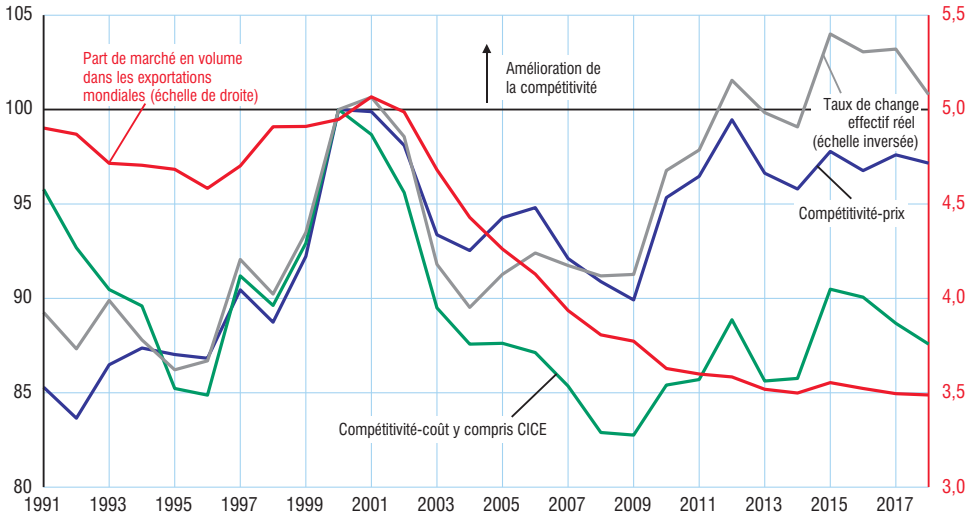
elle se maintient ainsi à 3,5 %, comme en 2017. L'évolution de la part de marché mondiale en valeur d'un pays reflète non seulement les fluctuations des volumes échangés, mais aussi les effets prix (variation relative des prix des marchandises échangées). Ce dernier effet est prépondérant à court terme en cas de fluctuation des différentes monnaies et d'évolution des prix mondiaux des marchandises. Avant que les effets compétitivité n'influent sur les volumes, la part de marché des pays dont la monnaie se déprécie diminue donc mécaniquement, de même que celle des pays qui exportent plutôt des biens dont le prix relatif baisse. Aussi, l'analyse de l'évolution des parts de marché en valeur doit s'accompagner de celle de l'évolution de la part de marché en volume.

Tout comme la part de marché en valeur, la **part de marché en volume** de la France est stable ces dernières années et s'établit à environ 3,5 % depuis 2013. En 2018, la part de marché en volume de la France s'est maintenue malgré la dégradation de la compétitivité due à l'appréciation du change. Elle reste bien inférieure au niveau moyen observé durant les années 1990. Ce recul sur longue période est commun à la plupart des grandes économies avancées et dû en grande partie à l'augmentation du poids des économies émergentes dans les échanges mondiaux. La Chine en particulier, entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la fin de l'année 2001, a enregistré une progression très rapide de ses échanges, devenant en 2009 le premier exportateur mondial de biens devant l'Allemagne. La France a en outre été exposée à la concurrence exercée par l'Allemagne, qui est parvenue à contrecarrer l'effet de l'intégration progressive des économies émergentes dans le commerce mondial. La stabilisation de la part de marché de la France ces dernières années peut s'expliquer par la fin de la montée en charge des économies émergentes dans le commerce mondial autour de 2012, par le redressement de sa compétitivité-coût, grâce notamment aux mesures de baisse du coût du travail (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et pacte de responsabilité et de solidarité) et par de bonnes performances sectorielles dans certains domaines, l'aéronautique notamment. ■

1. Compétitivité, taux de change effectif réel et part de marché de la France

en moyenne annuelle, base 100 en 2000

en moyenne annuelle, en %



Note : la compétitivité-coût est calculée à partir des coûts salariaux unitaires (ratio entre les coûts salariaux et la valeur ajoutée en volume). Dans le cas de la France, les effets du CICE ont été intégrés dans le calcul des coûts salariaux.

Lecture : en 2018, la courbe bleue baisse, ce qui rend compte d'une appréciation de l'euro ; de même, la compétitivité-prix et la compétitivité-coût se dégradent en 2018.

Champ : France, ensemble de l'économie.

Sources : BCE ; direction générale du Trésor ; Insee, comptes nationaux ; OCDE.

La **compétitivité-prix à l'exportation** est égale au rapport du prix de référence étranger au prix à l'exportation français, exprimés en une monnaie commune. Le prix de référence étranger est une moyenne pondérée des prix à l'exportation de 23 partenaires commerciaux de la France dans l'OCDE. Les pondérations de ces 23 partenaires sont établies en fonction de l'intensité de la concurrence exercée par les exportateurs étrangers sur les marchés tiers pour une année de référence (2010). Selon la même méthode, on calcule également un indicateur de **compétitivité-coût**, qui compare les coûts salariaux unitaires de la France à ceux de ces 23 partenaires. Les 23 pays pris en compte pour le calcul des indicateurs de compétitivité-prix et de compétitivité-coût sont l'ensemble des pays de l'OCDE à l'exclusion de l'Europe centrale (Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Slovénie et Estonie), du Luxembourg, de l'Islande, d'Israël et du Chili. L'indicateur de compétitivité-prix se rapporte à l'ensemble des biens et services exportés, celui des coûts à l'ensemble de l'économie.

L'**effort de marge à l'exportation** est le rapport de la compétitivité-prix et de la compétitivité-coût. Une situation dans laquelle la

compétitivité-coût se détériore tandis que la compétitivité-prix reste stable peut traduire un effort de compression de leurs marges par les exportateurs français plus important que chez leurs concurrents étrangers.

Le **taux de change effectif nominal** (respectivement réel) de la France est calculé sur un périmètre plus large en raison d'une plus grande disponibilité des données : il agrège les parités nominales (respectivement déflatées par les prix à la consommation) des monnaies de 43 pays, selon le même principe de pondération.

La **compétitivité-prix** française s'améliore lorsque les prix à l'exportation français progressent moins vite que les prix étrangers exprimés en une monnaie commune, que ce soit en raison d'une moindre inflation, d'une dépréciation du taux de change nominal, ou d'une combinaison de ces deux facteurs. Une situation où la compétitivité-coût se détériore et où la compétitivité-prix reste stable peut traduire un effort de compression des marges plus important de la part des exportateurs français.

La **part de marché** de la France rapporte les exportations totales françaises de biens et services aux exportations mondiales de biens et services.

9 Relations avec le reste du monde

En 2018, les échanges extérieurs de biens et services poursuivent leur progression marquée, notamment à l'exportation. En volume (mesuré aux prix de l'année précédente chaînés), les exportations françaises augmentent ainsi de 3,5 % (après 3,9 % en 2017), tandis que les importations, en hausse de 1,2 %, marquent le pas après la forte croissance de 2017 (+ 3,9 %). Cette progression s'inscrit dans une dynamique toujours favorable du commerce mondial en 2018 (+ 4,6 % en 2018 après + 5,8 % en 2017) et de la **demande mondiale adressée à la France** (+ 3,9 % en 2018 après + 5,5 %), malgré un léger fléchissement des échanges.

La croissance des exportations est un peu plus élevée en valeur (+ 4,3 % en 2018) qu'en volume, en raison de l'augmentation du prix des exportations (+ 0,8 %). Les prix à l'importation sont également orientés à la hausse en 2018 (+ 2,0 % après + 2,1 % en 2017), en lien avec la forte augmentation du prix des matières premières énergétiques. Au total, les importations augmentent de 3,3 % en valeur.

En raison d'une croissance plus forte des exportations que des importations, le **déficit extérieur des biens et services** se réduit de 6,1 Md€ en 2018 et atteint 18,2 Md€ en valeur. Cette réduction est notamment due à l'amélioration du solde des échanges de services, qui s'établit à 20,7 Md€ en 2018 (+ 8,1 Md€ par rapport à 2017). En revanche, le **déficit commercial** (qui porte uniquement sur les échanges de biens) se creuse de 2,0 Md€ pour atteindre - 38,9 Md€ (mesuré **FAB-FAB**). Le **taux de couverture** des

biens en valeur atteint 93,0 % et diminue de 0,1 point en 2018.

L'aggravation du déficit commercial en 2018 est en majeure partie imputable à la dégradation de la facture énergétique, le solde des produits des industries extractives se dégradant de 3,8 Md€ par rapport à 2017. En revanche, après une forte dégradation en 2017 (- 7,1 Md€), le solde des échanges extérieurs de biens manufacturés est quasi stable en 2018 (- 0,1 Md€) ; en particulier, le solde des échanges de matériels de transports (automobile, aéronautique, etc.) rebondit nettement et retrouve son niveau de 2016 (+ 27,3 Md€). Par ailleurs, le solde des échanges de produits agricoles rebondit après sa chute en 2017 et redevient excédentaire (+ 1,1 Md€).

Le solde des échanges de services hors tourisme progresse fortement en 2018 (+ 8,0 Md€ par rapport à 2017) et devient excédentaire, tiré notamment par la croissance des exportations de services aux entreprises (+ 6,1 Md€). Le solde des échanges de tourisme est stable en 2018 à + 17,1 Md€.

L'excédent des opérations de répartition se réduit (- 5,7 Md€ en 2018) après une très forte hausse en 2017 (+ 11,5 Md€). Cette dégradation est essentiellement liée au redressement de la contribution française au budget de l'Union européenne en 2018 (+ 4,3 Md€) en contrecoup de la baisse de 2017 (- 4,0 Md€). Le solde des autres transferts courants se dégrade également (- 1,5 Md€), en raison notamment des amendes versées par le secteur bancaire français aux États-Unis. Au total, le besoin de financement de la Nation diminue de 0,4 Md€ en 2018 et s'élève à 12,2 Md€. ■

Définitions

Demande mondiale adressée à la France : mesure ce que serait l'évolution des exportations dans le cas où la France conserverait des parts de marchés constantes.

Déficit extérieur des biens et services : désigne, lorsqu'elle est négative, la différence entre les exportations et les importations de biens (FAB-FAB) et des services en valeur.

Déficit commercial : désigne, lorsqu'elle est négative, la différence entre les exportations et les importations de biens en valeur, mesuré FAB-FAB.

FAB (franco à bord) : désigne une marchandise dont la valeur à l'importation est mesurée au passage à la frontière du pays d'origine ce qui exclut les coûts de transport et d'assurance entre la frontière du pays d'origine et celle du pays importateur. Lorsque ces coûts sont inclus, les importations sont valorisées CAF (« coûts, assurance, fret »). Les exportations sont toujours mesurées FAB. La correction CAF-FAB pour les importations n'est disponible que globalement, et pas pour chaque poste pris isolément.

Taux de couverture : rapport entre les exportations et les importations FAB.

1. Décomposition par produits des échanges extérieurs de biens

CAF-FAB, en millions d'euros courants

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche | | | | | |
| Exportations | 15 278 | 16 251 | 15 058 | 14 647 | 15 383 |
| Importations | 12 121 | 13 235 | 14 273 | 14 641 | 14 299 |
| Solde CAF-FAB | 3 157 | 3 016 | 785 | 6 | 1 084 |
| Produits des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets | | | | | |
| Exportations | 10 926 | 9 809 | 7 859 | 10 565 | 12 022 |
| Importations | 49 080 | 37 816 | 30 222 | 38 553 | 43 793 |
| Solde CAF-FAB | -38 154 | -28 007 | -22 363 | -27 988 | -31 771 |
| Produits des industries agroalimentaires | | | | | |
| Exportations | 43 880 | 45 286 | 45 309 | 48 256 | 48 382 |
| Importations | 37 765 | 38 710 | 39 633 | 42 069 | 42 489 |
| Solde CAF-FAB | 6 115 | 6 576 | 5 676 | 6 187 | 5 893 |
| Coke et pétrole raffiné | | | | | |
| Exportations | 16 023 | 12 286 | 9 850 | 11 724 | 13 772 |
| Importations | 29 239 | 21 066 | 16 830 | 20 106 | 24 221 |
| Solde CAF-FAB | -13 216 | -8 780 | -6 980 | -8 382 | -10 449 |
| Biens d'équipement | | | | | |
| Exportations | 82 338 | 86 957 | 86 136 | 89 508 | 91 028 |
| Importations | 102 582 | 109 371 | 110 717 | 116 390 | 119 980 |
| Solde CAF-FAB | -20 244 | -22 414 | -24 581 | -26 882 | -28 952 |
| Matériels de transport | | | | | |
| Exportations | 97 849 | 111 217 | 118 705 | 122 644 | 129 893 |
| Importations | 72 269 | 81 999 | 91 353 | 98 821 | 102 594 |
| Solde CAF-FAB | 25 580 | 29 218 | 27 352 | 23 823 | 27 299 |
| Autres produits industriels | | | | | |
| Exportations | 179 549 | 187 864 | 185 872 | 198 968 | 206 939 |
| Importations | 198 915 | 207 719 | 206 734 | 220 174 | 227 241 |
| Solde CAF-FAB | -19 366 | -19 855 | -20 862 | -21 206 | -20 302 |
| Ensemble | | | | | |
| Exportations | 445 843 | 469 670 | 468 789 | 496 312 | 517 419 |
| Importations CAF | 501 971 | 509 916 | 509 762 | 550 754 | 574 617 |
| Importations FAB | 485 795 | 493 523 | 493 499 | 533 163 | 556 319 |
| Solde CAF-FAB | -56 128 | -40 246 | -40 973 | -54 442 | -57 198 |
| Solde FAB-FAB | -39 952 | -23 853 | -24 710 | -36 851 | -38 900 |
| Taux de couverture¹ (en %) | 91,8 | 95,2 | 95,0 | 93,1 | 93,0 |

1. Rapport des exportations aux importations FAB.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Compte des relations avec le reste du monde

soldes, en millions d'euros courants

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Échanges de biens FAB | (1) -39 952 | -23 853 | -24 710 | -36 851 | -38 900 |
| Échanges de services hors tourisme | (2) -1 113 | -5 359 | -1 692 | -4 479 | 3 557 |
| Services commerciaux | -2 962 | -3 320 | -3 125 | -2 800 | -2 169 |
| Transports | -11 014 | -10 958 | -12 359 | -12 300 | -12 591 |
| Services d'information et de communication | -399 | -52 | -512 | -1 477 | -882 |
| Assurance | 949 | 1 101 | 1 842 | 1 117 | 1 987 |
| Services financiers, y compris Sifim | 5 533 | 5 725 | 7 374 | 6 647 | 6 723 |
| Services aux entreprises | 6 615 | 944 | 3 032 | 2 847 | 8 959 |
| Services aux ménages et services de santé | 165 | 1 201 | 2 056 | 1 487 | 1 530 |
| Tourisme | (3) 16 441 | 16 759 | 12 884 | 17 042 | 17 142 |
| Solde des échanges extérieurs | (1 + 2 + 3) -24 624 | -12 453 | -13 518 | -24 288 | -18 201 |
| Opérations de répartition | (4) -2 894 | 1 680 | 206 | 11 719 | 6 012 |
| Rémunération des salariés | 17 510 | 19 447 | 19 624 | 19 971 | 20 065 |
| Impôts sur la production et les importations | -2 056 | -3 067 | -3 618 | -4 049 | -4 579 |
| Subventions | 8 338 | 8 345 | 8 331 | 8 211 | 7 723 |
| Intérêts | -10 015 | -11 122 | -8 865 | -6 975 | -7 170 |
| Dividendes | 28 800 | 35 012 | 24 273 | 28 122 | 28 621 |
| Autres revenus de la propriété | 4 017 | -1 138 | 7 515 | 9 398 | 8 139 |
| Impôts courants sur le revenu et le patrimoine | 2 993 | 3 655 | 3 441 | 3 971 | 4 616 |
| Cotisations et prestations sociales | -9 342 | -10 056 | -9 497 | -9 538 | -9 391 |
| Coopération internationale courante | -5 753 | -5 340 | -5 840 | -5 865 | -5 774 |
| Ressources de l'UE | -19 240 | -19 356 | -20 358 | -16 323 | -20 593 |
| Autres transferts courants | -17 076 | -14 820 | -14 987 | -15 585 | -17 122 |
| Transferts en capital | -1 070 | 120 | 187 | 381 | 1 477 |
| Capacité de financement de la Nation | (1 + 2 + 3 + 4) -27 518 | -10 773 | -13 312 | -12 569 | -12 189 |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

10 Compte financier de la balance des paiements

Le compte financier de la balance des paiements retrace tous les flux financiers entre la France et l'étranger, plus précisément entre les résidents et les non-résidents. Ces flux financiers recouvrent les investissements directs, les investissements de portefeuille, les « autres investissements », principalement sous la forme de dépôts et de prêts et emprunts, les flux liés aux instruments financiers dérivés et les acquisitions ou cessions d'avoirs de réserve. Ils équilibrent, aux erreurs et omissions près, le solde des transactions courantes. Ainsi, en 2018 comme les années précédentes depuis 2008, des entrées nettes de capitaux financent le solde déficitaire des transactions courantes. Par ailleurs, elles diminuent la position extérieure nette des résidents français qui mesure leur patrimoine financier net.

Au sein du compte financier, les investissements directs (prises de participation au moins égales à 10 % du capital, bénéfiques réinvestis et prêts entre sociétés affiliées) se soldent en 2018 par des investissements nets (c'est-à-dire des sorties nettes de capitaux) particulièrement élevés, de 55 milliards d'euros, après 10 milliards d'euros en 2017. Ces investissements nets portent sur les opérations en capital social, dont le solde net passe de 1 milliard d'euros en 2017 à 55 milliards d'euros en 2018. Les investissements français à l'étranger en capital social, marqués par plusieurs très grandes opérations de fusions transfrontières, s'inscrivent à 86 milliards d'euros, soit leur niveau le plus élevé depuis l'an 2000. Les opérations de prêts intra-groupes, qui relèvent elles aussi des investissements directs, se soldent à l'inverse par des entrées nettes de capitaux.

Après retraitement des prêts et emprunts entre sociétés sœurs appartenant à un même groupe international, les investissements français à l'étranger nets s'élèvent à 87 milliards d'euros (37 milliards d'euros en 2017) et les investissements étrangers en France nets à 32 milliards d'euros (après 26 milliards d'euros).

En 2018, les investissements de portefeuille nets s'établissent à - 5 milliards d'euros. Les achats nets de titres étrangers par les résidents s'élèvent à 19 milliards d'euros, en net recul par rapport à 2017 (54 milliards). Les acquisitions nettes de titres de dette à long terme (43 milliards d'euros), et dans une moindre mesure, de parts d'organismes de placement collectif (OPC), pour 13 milliards d'euros et de titres de dette à court terme pour 4 milliards d'euros sont en partie compensés par des désinvestissements sur les actions (- 42 milliards d'euros). Les acquisitions nettes de titres français par les non-résidents s'élèvent à 24 milliards d'euros : ils acquièrent des titres de dette à long terme pour 83 milliards d'euros ; en sens inverse, ils réduisent de 7 milliards d'euros leur détention d'actions françaises, de 10 milliards d'euros celle des parts d'OPC et de 41 milliards d'euros celle des titres de dette à court terme.

Par ailleurs, les opérations courantes de prêts et emprunts dites « autres investissements » se traduisent par des entrées nettes de capitaux, pour 62 milliards d'euros, après 60 milliards d'euros en 2017, le secteur bancaire français ayant notamment à nouveau été contributeur net en financements levés auprès de l'étranger, dans une proportion plus forte que les années précédentes. ■

Compte financier de la balance des paiements 10

1. Compte financier de la balance des paiements

en milliards d'euros

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Investissements directs | 37,7 | 10,2 | 55,2 |
| Français à l'étranger¹ | 58,6 | 36,6 | 86,8 |
| Capital social | 34,6 | 23,3 | 85,6 |
| Réinvestissement des bénéfices | 13,4 | 12,7 | 13,5 |
| Prêts intragroupes et crédits commerciaux | 10,6 | 0,7 | - 12,3 |
| Étrangers en France¹ | 20,8 | 26,4 | 31,6 |
| Capital social | 18,9 | 22,0 | 30,2 |
| Réinvestissement des bénéfices | 7,6 | 9,1 | 6,6 |
| Prêts intragroupes et crédits commerciaux | - 5,6 | - 4,6 | - 5,2 |
| Investissements de portefeuille... | 0,2 | 23,6 | - 5,0 |
| ... des résidents sur titres émis par les non-résidents | 36,4 | 53,6 | 19,2 |
| Actions | 4,0 | 24,1 | - 41,7 |
| Titres d'OPC | 11,9 | 27,3 | 13,3 |
| Obligations et assimilés | 25,3 | - 19,1 | 43,3 |
| Titres de créance à court terme | - 4,8 | 21,3 | 4,3 |
| <i>dont titres publics</i> | - 14,6 | - 28,0 | 28,7 |
| ... des non-résidents sur titres émis par les résidents | 36,3 | 30,0 | 24,2 |
| Actions | 7,5 | 7,1 | - 7,5 |
| Titres d'OPC | 21,0 | 21,5 | - 10,3 |
| Obligations et assimilés | 4,3 | - 4,5 | 83,0 |
| Titres de créance à court terme | 3,4 | 5,9 | - 41,0 |
| <i>dont titres publics</i> | - 9,6 | - 16,3 | - 13,8 |
| Instruments financiers dérivés | - 15,9 | - 1,2 | - 25,9 |
| Autres investissements | - 41,1 | - 60,5 | - 62,0 |
| <i>dont IFM²</i> | - 27,8 | - 13,6 | - 47,0 |
| Avoirs de réserve | 2,2 | - 3,0 | 10,4 |
| Compte financier | - 16,8 | - 31,0 | - 27,3 |
| Erreurs et omissions nettes | - 7,1 | - 14,9 | - 14,3 |

1. Après compensation des prêts entrants et sortants entre sociétés sœurs appartenant à un même groupe.

2. IFM : institutions financières monétaires.

Note : convention de signe de la 6^e édition du manuel de la balance des paiements. S'agissant des opérations en avoirs et en engagements du compte financier, un chiffre positif reflète une augmentation des avoirs ou des engagements, tandis qu'un chiffre négatif représente une diminution des avoirs ou des engagements. S'agissant du solde, un chiffre positif traduit une augmentation nette des avoirs des résidents ou une diminution de leurs engagements, un chiffre négatif traduit une diminution nette des avoirs des résidents ou bien une augmentation de leurs engagements.

Champ : France.

Source : Banque de France.

La balance des paiements est établie depuis 2014 suivant la nouvelle méthodologie internationale de la 6^e édition du manuel de la balance des paiements du FMI. L'introduction de la nouvelle méthodologie s'est accompagnée d'une révision des séries à la suite de l'introduction de nouvelles collectes (notamment

sur les services) et d'une réropolation jusqu'en 1999.

Le site internet de la Banque de France (<http://www.banque-france.fr>) met à disposition des notes et études détaillant la méthodologie de la balance des paiements ainsi que les principales séries statistiques, mises à jour chaque mois.

11 Sociétés non financières

En 2018, l'activité des sociétés non financières ralentit mais reste dynamique. La production augmente en valeur de 3,9 % après + 4,6 % en 2017. Les consommations intermédiaires suivent la tendance de la production, et ralentissent en 2018 à + 4,6 % après + 5,5 % en 2017. Il en résulte une progression de 3,0 % de la valeur ajoutée en 2018 après + 3,3 % en 2017.

En revanche, la rémunération totale des salariés est plus dynamique qu'en 2017 : + 3,8 % en 2018 après + 3,5 %, sous l'effet d'une croissance toujours importante des salaires et traitements bruts (+ 3,7 % après + 3,6 % en 2017). Les cotisations sociales des employeurs accélèrent également (+ 4,2 % après + 3,1 %). L'emploi des sociétés non financières continue de progresser à un rythme proche de 2017 (+ 1,9 % après + 2,0 %). Le salaire moyen par tête augmente également (+ 1,8 % en 2018 après + 1,5 % en 2017).

Les impôts sur la production augmentent de 3,9 % dans la lignée du rebond amorcé en 2017 (+ 2,7 %), après une période de stagnation (- 0,1 % en 2016 et - 0,4 % en 2015). Cette hausse est en grande partie imputable à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en lien avec une activité économique dynamique. Les subventions poursuivent la hausse observée en 2017 (+ 5,9 % en 2018 après + 4,5 % en 2017) malgré la suppression des aides à l'embauche pour les PME et des contrats aidés. Ces baisses de subventions ont cependant été plus que compensées par le relèvement du taux appliqué aux salaires 2007 pour le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 6 % à 7 %.

L'**excédent brut d'exploitation** (EBE) progresse de 1,3 % après + 3,2 % en 2017 en cohérence avec le dynamisme un peu plus marqué des salaires que de la valeur ajoutée. Ainsi, le **taux de marge** recule légèrement

à 31,2 % après deux années consécutives à 31,7 %.

En 2018, le solde entre intérêts reçus et versés par les sociétés non financières s'améliore de 1,4 milliard d'euros. Cela est principalement dû à une baisse des intérêts versés par les sociétés non financières de 2,9 % par rapport à 2017. Cette tendance, déjà constatée les années précédentes, se confirme. Les intérêts reçus diminuent également mais dans une moindre mesure (- 0,9 %). Les dividendes nets versés affichent une forte progression de + 8,5 milliards d'euros due à une importante hausse des dividendes versés en 2018 (+ 5,8 %). Cela résulte probablement de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique qui favorise la fiscalité des ménages sur les perceptions de dividendes. Au total, le solde des revenus de la propriété se dégrade de 7,7 milliards d'euros en 2018, après une forte amélioration en 2017 (+ 11,5 milliards d'euros).

L'épargne est toutefois soutenue par la baisse de 5,6 % de l'impôt sur les sociétés (calculé avant imputation des crédits d'impôt). Cette diminution de l'impôt acquitté par les entreprises s'explique par le contrecoup de la surtaxe exceptionnelle mise en place pour l'année 2017. Au total, l'épargne des sociétés non financières est quasi stable en 2018 (+ 0,3 %) après une hausse de 5,8 % en 2017.

En 2018, l'investissement des sociétés non financières conserve une croissance comparable à celle de 2017 (+ 5,1 % après + 5,3 %). Ainsi, conjugué à une épargne peu dynamique, le **taux d'autofinancement**, qui mesure la capacité des entreprises à financer elles-mêmes leurs projets et leur activité, diminue de 4,4 points de pourcentage. Il s'élève à 93,4 %. Le besoin de financement des entreprises s'établit à - 9,3 milliards d'euros soit une baisse de près de 12 milliards par rapport à 2017. ■

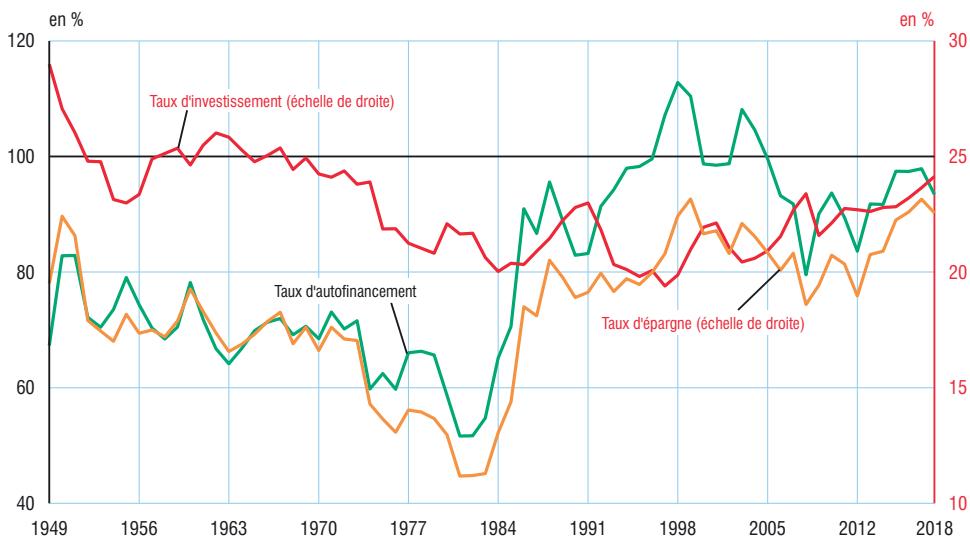
Définitions

Excédent brut d'exploitation (EBE) : solde du compte d'exploitation. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés et des autres impôts sur la production, et augmentée des subventions d'exploitation.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée.

Taux d'autofinancement : rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe.

1. Taux d'autofinancement des sociétés non financières



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Principaux éléments du compte des sociétés non financières

| | 2018 (en milliards d'euros) | Évolution | | |
|--|--------------------------------|------------|------------|------------|
| | | 2016/2015 | 2017/2016 | 2018/2017 |
| Production | 2 925,3 | 1,4 | 4,6 | 3,9 |
| Consommations intermédiaires | 1 708,6 | 1,1 | 5,5 | 4,6 |
| Valeur ajoutée | 1 216,7 | 1,9 | 3,3 | 3,0 |
| Rémunération des salariés | 808,3 | 2,4 | 3,5 | 3,8 |
| Impôts sur la production | 63,9 | -0,1 | 2,7 | 3,9 |
| Subventions | -34,8 | -0,9 | 4,5 | 5,9 |
| Excédent brut d'exploitation | 379,3 | 1,0 | 3,2 | 1,3 |
| Revenus de la propriété versés | 244,9 | -2,2 | -10,5 | 3,4 |
| Revenus de la propriété reçus | 206,7 | -0,6 | -7,3 | 0,2 |
| Impôts courants sur le revenu | 45,0 | 5,3 | 17,4 | -5,6 |
| Épargne brute | 274,4 | 3,5 | 5,8 | 0,3 |
| Formation brute de capital fixe | 293,6 | 3,6 | 5,3 | 5,1 |
| Variation de stocks | 13,3 | /// | /// | /// |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement | -9,3 | /// | /// | /// |

Note : la variation des stocks correspond à la valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des pertes courantes sur stocks.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Principaux ratios des sociétés non financières

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux de valeur ajoutée | 42,3 | 42,5 | 42,0 | 41,6 |
| Partage de la valeur ajoutée (VA) | | | | |
| Rémunération des salariés / VA | 65,5 | 65,8 | 65,9 | 66,4 |
| Taux de marge | 32,0 | 31,7 | 31,7 | 31,2 |
| Poids en % de la VA | | | | |
| des intérêts versés | 6,0 | 5,7 | 5,4 | 5,1 |
| des dividendes versés (nets) | 1,8 | 2,6 | 1,6 | 2,2 |
| des impôts courants sur le revenu | 3,4 | 3,5 | 4,0 | 3,7 |
| de l'épargne brute | 22,2 | 22,6 | 23,1 | 22,6 |
| Taux d'investissement | 22,8 | 23,2 | 23,7 | 24,1 |
| Taux d'autofinancement | 97,5 | 97,4 | 97,9 | 93,4 |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

12 Prélèvements obligatoires

En 2018, le taux de prélèvements obligatoires baisse à 45,0 % (- 0,2 point par rapport à 2017) principalement sous l'effet des mesures nouvelles qui contribuent à hauteur de - 9,7 milliards d'euros à leur diminution. En revanche, les prélèvements obligatoires progressent spontanément (+ 3,0 %) plus rapidement que le PIB en valeur (+ 2,5 %), en lien avec une conjoncture macroéconomique favorable aux finances publiques, avec notamment une masse salariale dynamique et un bénéfice fiscal des entreprises en forte hausse, conduisant à un 5^e acompte d'impôt sur les sociétés (IS) particulièrement élevé.

L'évolution globale du taux de prélèvements obligatoires recouvre des tendances différentes selon les sous-secteurs des administrations publiques.

Le taux de prélèvements obligatoires de l'État atteint 13,7 % du PIB, en baisse de 0,4 point par rapport à 2017. La forte croissance spontanée des prélèvements obligatoires de l'État (+ 4,1 %), portée par l'IS, la TVA et l'impôt sur le revenu (IR), est plus que compensée par l'impact des mesures nouvelles (- 15,4 milliards d'euros). L'État porte l'essentiel des mesures de baisse des prélèvements obligatoires, remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU), première étape du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, ainsi que la baisse de l'impôt sur les sociétés

et de la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Par ailleurs, l'État transfère une partie de la TVA aux régions en compensation de la suppression de leur dotation globale.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales est en hausse de 0,2 point par rapport à 2017, à 6,4 % du PIB. Cette hausse s'explique par la contribution des mesures de périmètre, notamment le transfert de TVA aux régions en contrepartie d'une suppression de leur dotation globale de fonctionnement, alors que l'évolution spontanée des prélèvements obligatoires (+ 2,2 %) est en recul par rapport à 2017 en raison du retour à la normale de la croissance du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), après une année 2017 particulièrement dynamique.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale est en légère hausse de 0,1 point par rapport à 2017, à 24,1 % du PIB. La hausse des prélèvements obligatoires du fait des mesures nouvelles (+ 3,2 milliards d'euros) s'accompagne d'un léger fléchissement de l'évolution spontanée des prélèvements obligatoires (+ 2,5 %), en recul par rapport à 2017 du fait d'une évolution spontanée négative de la fiscalité du tabac et d'un léger ralentissement de la masse salariale.

Par ailleurs, le taux de prélèvements obligatoires à destination des institutions de l'Union européenne est stable, à 0,2 % du PIB. ■

Impact sur 2018 de l'invalidation de la taxe à 3 % par le Conseil constitutionnel

Le vendredi 6 octobre 2017, le Conseil constitutionnel a totalement invalidé la taxe à 3 % sur les dividendes qui avait été instaurée en 2012. Cette décision a eu un impact important sur l'évolution des recettes et des dépenses de l'État entre 2017 et 2018.

Tout d'abord, un montant de 4,2 Md€ y compris intérêts moratoires a été restitué aux entreprises en 2018, contre 5,3 Md€ en 2017, soit une baisse des dépenses de 1,1 Md€.

Une contribution exceptionnelle et une contribution additionnelle à cette contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés avaient été mises en place par le Gouvernement en 2017. La non reconduction de ces contributions en 2018 a un impact négatif sur les recouvrements d'impôt sur les sociétés 2018 de 4,8 Md€.

Enfin, la taxe à 3 % a été supprimée par la loi de finances pour 2018, ce qui représente une perte de recettes de 1,7 Md€ entre 2017 et 2018.

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives perçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Les impôts sont comptabilisés nets des crédits d'impôts dans la limite, pour chaque contribuable, des montants d'impôt dû.

Prélèvements obligatoires 12

1. Prélèvements obligatoires des administrations publiques

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Impôts et cotisations sociales effectives après transferts^{1,2} (en milliards d'euros) | | | | | | |
| Administrations publiques centrales | 315,6 | 310,2 | 313,8 | 318,8 | 338,9 | 334,6 |
| <i>dont État</i> | 298,6 | 292,5 | 294,2 | 305,6 | 324,7 | 322,8 |
| Administrations publiques locales | 124,9 | 127,9 | 133,1 | 137,8 | 142,8 | 150,8 |
| Administrations de sécurité sociale | 507,9 | 522,1 | 528,4 | 534,4 | 551,1 | 568,1 |
| <i>dont cotisations sociales</i> | 345,4 | 354,6 | 358,4 | 363,1 | 376,2 | 368,6 |
| Institutions de l'Union européenne | 2,1 | 2,1 | 3,1 | 3,6 | 4,0 | 4,6 |
| Ensemble | 950,5 | 962,2 | 978,4 | 994,7 | 1 036,9 | 1 058,0 |
| Impôts et cotisations sociales effectives après transferts^{1,2} (en % du PIB) | | | | | | |
| Administrations publiques centrales | 14,9 | 14,4 | 14,3 | 14,3 | 14,8 | 14,2 |
| <i>dont État</i> | 14,1 | 13,6 | 13,4 | 13,7 | 14,1 | 13,7 |
| Administrations publiques locales | 5,9 | 6,0 | 6,1 | 6,2 | 6,2 | 6,4 |
| Administrations de sécurité sociale | 24,0 | 24,3 | 24,0 | 24,0 | 24,0 | 24,1 |
| <i>dont cotisations sociales</i> | 16,3 | 16,5 | 16,3 | 16,3 | 16,4 | 15,7 |
| Institutions de l'Union européenne | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Ensemble | 44,9 | 44,8 | 44,5 | 44,6 | 45,2 | 45,0 |

1. Les prélèvements obligatoires sont calculés nets des crédits d'impôts.

2. Les transferts comportent, d'une part, les transferts de recettes fiscales entre administrations publiques (par exemple de l'État aux collectivités locales) et, d'autre part, les impôts et cotisations dus non recouvrables. En comptabilité nationale, les impôts et cotisations sont enregistrés pour leur montant dû et l'écart avec le montant effectivement payé est compté en transfert en capital. Dans ce tableau, les prélèvements obligatoires sont calculés nets des impôts et cotisations non recouvrables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Comparaison internationale de 2000 à 2017

en % du PIB

| | 2000 | | | 2015 | | | 2017 | | |
|---------------|-------------------------|-------------|----------------------|-------------------------|-------------|----------------------|-------------------------|-------------|----------------------|
| | Taux de PO ¹ | Impôts | Cotisations sociales | Taux de PO ¹ | Impôts | Cotisations sociales | Taux de PO ¹ | Impôts | Cotisations sociales |
| France | 43,4 | 27,8 | 15,6 | 45,3 | 28,6 | 16,7 | 46,2 | 29,4 | 16,8 |
| Allemagne | 36,2 | 22,1 | 14,1 | 37,0 | 23,1 | 13,9 | 37,5 | 23,3 | 14,2 |
| Royaume-Uni | 32,9 | 27,4 | 5,5 | 32,2 | 26,2 | 6,0 | 33,3 | 26,9 | 6,4 |
| Suède | 49,0 | 36,1 | 12,9 | 43,1 | 33,5 | 9,6 | 44,0 | 34,3 | 9,7 |
| États-Unis | 28,2 | 21,6 | 6,6 | 26,2 | 20,0 | 6,2 | 27,1 | 20,8 | 6,3 |
| Japon | 25,8 | 16,7 | 9,1 | 30,6 | 18,5 | 12,1 | ... | ... | ... |

1. PO : prélèvements obligatoires.

Note : le périmètre des recettes fiscales retenu par l'OCDE diffère légèrement de celui retenu par la France. Ainsi, contrairement à la France, l'OCDE comptabilise par exemple en prélèvements obligatoires la taxe d'enlèvements des ordures ménagères. Les chiffres présentés sont donc différents de ceux de la figure 1.

Source : OCDE.

13 Besoin de financement des administrations publiques

En 2018, le déficit public s'établit à 59,5 milliards d'euros. Il atteint 2,5 % du produit intérieur brut (PIB), de nouveau en recul après 2,8 % en 2017 et 3,5 % en 2016. Au total, le solde s'améliore de 4,1 Md€ par rapport à 2017.

La détérioration du solde de l'État (- 3,8 Md€) s'explique par un ralentissement des recettes (+ 1,0 % après + 5,3 % en 2017) malgré une croissance contenue des dépenses (+ 1,6 % après + 2,9 %). Les dépenses sont notamment portées par une reprise de la contribution au budget de l'Union européenne (+ 4,3 Md€) après une exécution moindre en 2017 et par une hausse des subventions au titre des crédits d'impôt (+ 3,8 Md€ au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et + 2,7 Md€ lié à la généralisation aux inactifs du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile), compensée en partie par le contre-coup de la recapitalisation d'Areva en 2017 (- 4,5 Md€) et de moindres remboursements au titre du contentieux sur la taxe à 3 % sur les dividendes (- 1,0 Md€). L'augmentation des recettes s'explique notamment par une hausse de la TVA (+ 5,0 Md€), des impôts sur le revenu des personnes physiques (+ 2,6 Md€ dont 1,6 Md€ au titre de la conversion de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en crédit d'impôt) et des taxes de consommation sur les produits énergétiques (+ 2,6 Md€) qui ont été en partie compensées par des baisses de prélèvements obligatoires : les impôts sur le patrimoine baissent de 3,4 Md€ sous l'effet du remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et les transferts de recettes fiscales au profit des collectivités locales de 3,0 Md€, afin de compenser la réduction de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.

Le solde des organismes divers d'administration centrale (Odac) est déficitaire à - 2,7 Md€ après - 4,4 Md€ en 2017. Cette amélioration du déficit (+ 1,7 Md€) est due à une diminution des dépenses (- 3,3 % soit - 2,7 Md€), plus marquée que celle des recettes (- 1,3 %, soit - 1,0 Md€). Les dépenses et les recettes sont affectées par une baisse liée à la suppression du Fonds de solidarité (FDS) désormais pris en charge par

l'État. Les recettes sont néanmoins soutenues par les transferts initiaux de l'État dans le cadre du 3^e programme d'investissements d'avenir (+ 0,9 Md€). Concernant le solde des administrations publiques locales (Apul), l'amélioration de + 0,7 Md€, avec un excédent de 2,3 Md€ (après 1,6 Md€ en 2017), s'explique par un dynamisme des recettes (+ 2,6 %) supérieur à celui des dépenses (+ 2,4 %). Les dépenses sont portées par un investissement soutenu (+ 8,6 % après + 5,9 % en 2017) et, à l'inverse, les rémunérations ralentissent fortement (+ 0,7 % après + 2,3 % en 2017), en l'absence de revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Du côté des recettes fiscales, le dynamisme s'explique notamment par la mise en place d'un transfert de TVA aux régions en contrepartie de la suppression de leur dotation globale de fonctionnement. Par ailleurs, les droits de mutation à titre onéreux augmentent de 0,7 Md€ et les taxes foncières sur les propriétés bâties de 1,0 Md€.

En 2018, l'excédent des administrations de sécurité sociale (Asso) est en augmentation de 5,5 Md€ et s'établit à 10,8 Md€ (après 5,3 Md€ en 2017). La situation des Asso est ainsi excédentaire pour la deuxième année consécutive, sous l'effet de dépenses maîtrisées et de recettes qui restent dynamiques. L'évolution des recettes (+ 2,8 % après + 3,3 % en 2017) s'explique en grande partie par une progression des prélèvements obligatoires (+ 3,1 % comme en 2017), portée par la masse salariale privée qui reste dynamique (+ 3,5 % après + 3,6 % en 2017). Les dépenses des Asso ralentissent légèrement en 2018 (+ 1,9 % après + 2,0 % en 2017) malgré des prestations sociales plus dynamiques (+ 2,2 % après + 1,7 %) en lien avec une accélération des prestations vieillesse (+ 2,7 % après + 1,7 % en 2017). Ce ralentissement s'explique donc principalement par la faible dynamique des dépenses de rémunération des salariés, mais aussi par le fait que les dépenses hors prestations avaient eu, en 2017, une croissance soutenue notamment par le transfert aux Asso des dépenses de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail (environ 1,5 Md€). ■

Les principales révisions intervenues sur le compte des APU en 2016 et 2017

À l'occasion de la publication du compte provisoire 2018, les comptes annuels définitif 2016 et semi-définitif 2017 comportent des révisions par rapport aux comptes semi-définitif 2016 et semi-définitif avancé 2017 publiés en septembre 2018.

Dans le compte définitif 2016, le déficit des administrations publiques est inchangé à 3,5 % du PIB.

Dans le compte semi-définitif 2017, le déficit est révisé en hausse et s'établit à 2,8 % du PIB, contre 2,7 % dans le compte semi-définitif avancé. Le déficit est ainsi dégradé de 2,2 Md€ en lien avec un besoin de financement accru des Odac (+ 1,3 Md€) et des Asso (+ 1,0 Md€).

Besoin de financement des administrations publiques 13

1. Chiffres clés des administrations publiques

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Solde public (en % du PIB)¹ | - 4,1 | - 3,9 | - 3,6 | - 3,5 | - 2,8 | - 2,5 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en milliards d'euros)¹ | - 86,5 | - 83,9 | - 79,7 | - 79,1 | - 63,6 | - 59,5 |
| État | - 70,2 | - 74,3 | - 73,3 | - 73,8 | - 66,1 | - 69,9 |
| Organismes divers d'administration centrale | 1,3 | 2,6 | - 2,5 | - 6,2 | - 4,4 | - 2,7 |
| Administrations publiques locales | - 8,5 | - 4,8 | - 0,1 | 3,0 | 1,6 | 2,3 |
| Administrations de sécurité sociale | - 9,1 | - 7,4 | - 3,8 | - 2,2 | 5,3 | 10,8 |
| Recettes publiques (en % du PIB) | 53,1 | 53,3 | 53,2 | 53,0 | 53,6 | 53,5 |
| Dépenses publiques (en % du PIB) | 57,2 | 57,2 | 56,8 | 56,6 | 56,4 | 56,0 |
| Dépenses publiques (évolution en volume, en %) ² | 0,8 | 1,1 | 1,5 | 1,1 | 1,3 | 0,2 |
| Prélèvements obligatoires (en % du PIB) | 44,9 | 44,8 | 44,5 | 44,6 | 45,2 | 45,0 |
| dont au profit de l'Union européenne | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |

1. Au sens du traité de Maastricht. 2. Le déflateur utilisé est l'indice des prix à la consommation hors loyers et hors tabac. Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Dépenses et recettes des administrations publiques

en milliards d'euros

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Évolution 2018 / 2017 (en %) |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------------|
| Dépenses de fonctionnement ¹ | 389,6 | 394,3 | 399,2 | 402,2 | 412,5 | 417,9 | 1,3 |
| dont : consommations intermédiaires ¹ | 106,3 | 105,2 | 107,2 | 107,3 | 110,7 | 112,6 | 1,7 |
| rémunérations des salariés | 273,1 | 278,5 | 281,3 | 284,0 | 290,8 | 294,2 | 1,2 |
| Intérêts ² | 52,3 | 50,8 | 48,0 | 45,7 | 44,0 | 44,2 | 0,4 |
| Prestations sociales en espèces et en nature | 547,9 | 560,2 | 569,2 | 579,6 | 589,7 | 600,4 | 1,8 |
| Autres transferts et subventions | 133,9 | 142,1 | 154,9 | 159,4 | 168,7 | 174,1 | 3,2 |
| Acquisitions nettes d'actifs non financiers | 87,8 | 82,6 | 77,3 | 77,6 | 79,1 | 82,1 | 3,9 |
| dont formation brute de capital fixe | 84,3 | 79,6 | 74,9 | 75,1 | 76,7 | 79,9 | 4,2 |
| Total des dépenses | 1 211,6 | 1 230,0 | 1 248,7 | 1 264,3 | 1 294,0 | 1 318,6 | 1,9 |
| Ventes et autres recettes de production | 84,9 | 86,5 | 88,3 | 88,7 | 90,7 | 91,5 | 0,9 |
| Revenus de la propriété | 15,3 | 15,3 | 15,4 | 14,4 | 15,1 | 15,0 | - 0,5 |
| Impôts | 605,2 | 615,1 | 631,6 | 642,1 | 674,3 | 708,7 | 5,1 |
| dont : impôts sur les produits et la production | 328,8 | 337,1 | 347,5 | 356,0 | 372,4 | 388,4 | 4,3 |
| impôts courants sur le revenu et le patrimoine | 272,3 | 274,1 | 278,4 | 280,1 | 294,4 | 312,8 | 6,2 |
| Cotisations sociales effectives | 356,9 | 366,3 | 370,4 | 375,4 | 387,4 | 381,0 | - 1,7 |
| Autres recettes ³ | 62,8 | 62,8 | 63,3 | 64,5 | 62,8 | 62,9 | 0,2 |
| Total des recettes | 1 125,2 | 1 146,0 | 1 169,0 | 1 185,2 | 1 230,4 | 1 259,1 | 2,3 |
| Besoin de financement | - 86,5 | - 83,9 | - 79,7 | - 79,1 | - 63,6 | - 59,5 | - 6,4 |

1. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés. 2. Y compris Sifim.

3. Dont cotisations sociales imputées. Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Principales révisions intervenues sur les comptes des administrations publiques en 2016 et 2017

| | Anciennes séries | | Nouvelles séries | |
|---|------------------|-------------|------------------|-------------|
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| Solde public (en % du PIB)¹ | - 3,5 | - 2,7 | - 3,5 | - 2,8 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en milliards d'euros)¹ | - 79,1 | - 61,4 | - 79,1 | - 63,6 |
| État | - 73,8 | - 65,3 | - 73,8 | - 66,1 |
| Organismes divers d'administration centrale | - 6,1 | - 3,1 | - 6,2 | - 4,4 |
| Administrations publiques locales | 3,0 | 0,8 | 3,0 | 1,6 |
| Administrations de sécurité sociale | - 2,2 | 6,3 | - 2,2 | 5,3 |
| Recettes publiques (en % du PIB) | 53,2 | 53,8 | 53,0 | 53,6 |
| Dépenses publiques (en % du PIB) | 56,7 | 56,5 | 56,6 | 56,4 |
| Dépenses publiques (évolution en volume, en %) ² | 0,8 | 1,5 | 1,1 | 1,3 |
| Prélèvements obligatoires (en % du PIB) | 44,6 | 45,3 | 44,6 | 45,2 |
| dont au profit de l'Union européenne | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |

1. Au sens du traité de Maastricht. 2. Le déflateur utilisé est l'indice des prix à la consommation hors loyers et hors tabac. Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

14 Dette des administrations publiques

La **dette publique au sens de Maastricht** s'élevé à 2 315,3 milliards d'euros fin 2018 après 2 258,7 milliards un an plus tôt. Elle atteint 98,4 % du PIB en 2018 comme à la fin de 2017.

La contribution à la dette publique de l'État s'établit à 1 842,4 milliards d'euros, en hausse de 73,5 milliards. Cette variation est supérieure à son besoin de financement (- 69,9 milliards) du fait notamment d'une hausse de la trésorerie et malgré un montant élevé de primes à l'émission. Cette évolution résulte principalement des émissions nettes de titres à long terme (+ 84,7 milliards) et, dans une moindre mesure, des dépôts des correspondants au Trésor (+ 2,6 milliards). En revanche, l'encours de titres à court terme diminue de 13,6 milliards d'euros.

La contribution à la dette des organismes divers d'administration centrale (Odac) augmente légèrement de 0,3 milliard d'euros en 2018, et s'établit à 63,3 milliards d'euros. La dette de SNCF Réseau augmente de 2,2 milliards d'euros. Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) accroît son endettement de 0,2 milliard d'euros tout comme les Universités. *A contrario*, la Caisse nationale des autoroutes (CNA) et l'Agence de financement des infrastructures de transport en France (AFITF) diminuent leur endettement respectivement de 2,1 milliards d'euros et de 0,3 milliard d'euros.

La contribution des administrations publiques locales à la dette atteint 205,6 milliards d'euros à la fin 2018, soit une hausse de 4,4 milliards par rapport à 2017. Les organismes divers d'administration locale augmentent leur endettement à hauteur de 3,3 milliards d'euros, notamment la Société du Grand Paris (+ 2,9 milliards). De même, les régions accroissent leur endettement de 0,6 milliard d'euros, ainsi que les communes et les syndicats des collectivités locales à hauteur de 0,5 milliard chacun. En revanche, les départements diminuent leur endettement de 0,5 milliard d'euros.

Définitions

Dette publique au sens de Maastricht : elle est cohérente avec les comptes nationaux financiers, mais elle diffère du total du passif des administrations publiques car elle exclut certains instruments de la dette, essentiellement les crédits commerciaux et autres délais de paiement. Elle est consolidée : les dettes dont le créancier appartient au champ des administrations publiques sont exclues. Enfin, elle est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement effective et non à la valeur de marché comme cela se fait dans les comptes nationaux.

Dette nette : elle est égale à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, crédits et titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques des autres secteurs.

Pour en savoir plus

- « Les comptes des administrations publiques en 2018 : le déficit public poursuit sa baisse et s'établit à 2,5 % du PIB », *Insee Première* n° 1753, mai 2019.

Enfin, la contribution à la dette publique des administrations de sécurité sociale (Asso) diminue de 21,6 milliards d'euros pour s'établir à 204,0 milliards fin 2018. La Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) diminuent leur endettement respectivement de 17,9 milliards et de 5,3 milliards. En revanche, l'Unédic s'endette à hauteur de 1,8 milliard d'euros.

Fin 2018, la **dette nette** des administrations publiques s'élevé à 2 106,5 milliards d'euros, soit 89,5 % du PIB. Sa progression (+ 53,0 milliards d'euros) est plus faible que celle de la dette brute (+ 56,6 milliards d'euros). L'écart entre les variations des dettes brute et nette résulte pour l'essentiel de l'accroissement sensible de la trésorerie de l'État (+ 8,5 milliards d'euros). *A contrario*, les actifs des Odac diminuent de 3,3 milliards d'euros, en lien notamment avec le repli des dépôts à vue (- 0,9 milliard d'euros) et la baisse de la trésorerie de SNCF Réseau (- 0,6 milliard). Les administrations de sécurité sociale réduisent également leurs actifs (- 2,7 milliards d'euros) essentiellement du fait de la cession de titres de créances négociables (- 2,8 milliards).

Entre 1995 et 2007, la dette publique au sens de Maastricht est passée de 56,1 % du PIB à 64,5 %, soit un rythme annuel moyen de hausse de 0,6 point de PIB. À la suite de la crise financière de 2008, la dette rapportée au PIB augmente de 18,5 points en deux ans et atteint 83,0 % fin 2009. Depuis, elle n'a cessé de croître jusqu'en 2017, à un rythme annuel moyen de 1,9 point de PIB. En 2018, la dette rapportée au PIB s'établit à 98,4 %. Elle n'augmente plus pour la première fois depuis 2007.

Dans l'ensemble de l'Union européenne à 28, la dette des administrations publiques atteint 80,0 % du PIB, en baisse de 1,7 point par rapport à fin 2017. Pour la zone euro à 19, la dette publique au sens de Maastricht s'élevé à 85,1 % du PIB, en baisse de 2,0 points. ■

Dette des administrations publiques 14

1. Dette publique au sens de Maastricht et dette publique nette

en milliards d'euros

| | Au 31 décembre 2016 | | Au 31 décembre 2017 | | Au 31 décembre 2018 | |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | Dette publique brute ¹ | Dette publique nette ¹ | Dette publique brute ¹ | Dette publique nette ¹ | Dette publique brute ¹ | Dette publique nette ¹ |
| État | 1 702,9 | 1 613,8 | 1 768,9 | 1 669,2 | 1 842,4 | 1 733,4 |
| Organismes divers d'administration centrale | 60,5 | 43,1 | 62,9 | 46,9 | 63,3 | 50,5 |
| Administrations locales | 200,1 | 188,0 | 201,2 | 189,1 | 205,6 | 193,1 |
| Administrations de sécurité sociale | 225,0 | 147,8 | 225,6 | 148,3 | 204,0 | 129,5 |
| Ensemble des administrations publiques | 2 188,5 | 1 992,7 | 2 258,7 | 2 053,5 | 2 315,3 | 2 106,5 |
| En % du PIB | 98,0 | 89,2 | 98,4 | 89,5 | 98,4 | 89,5 |

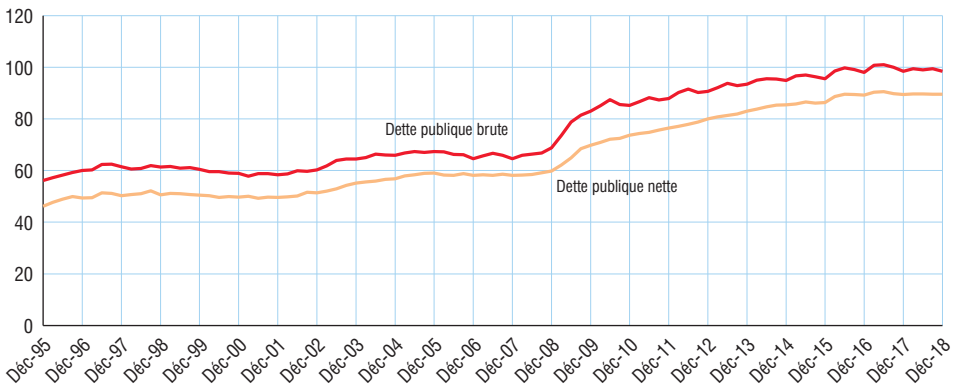
1. Voir définitions.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Dette publique brute et dette publique nette

en % du PIB



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Dette publique au sens de Maastricht au sein des pays de l'Union européenne

en % du PIB

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Allemagne | 71,6 | 68,5 | 64,5 | 60,9 |
| Autriche | 84,7 | 83,0 | 78,2 | 73,8 |
| Belgique | 106,4 | 106,1 | 103,4 | 102,0 |
| Danemark | 39,8 | 37,2 | 35,5 | 34,1 |
| Espagne | 99,3 | 99,0 | 98,1 | 97,1 |
| Finlande | 63,4 | 63,0 | 61,3 | 58,9 |
| France¹ | 95,6 | 98,0 | 98,4 | 98,4 |
| Grèce | 175,9 | 178,5 | 176,2 | 181,1 |
| Irlande | 76,8 | 73,5 | 68,5 | 64,8 |
| Italie | 131,6 | 131,4 | 131,4 | 132,2 |
| Luxembourg | 22,2 | 20,7 | 23,0 | 21,4 |
| Pays-Bas | 64,6 | 61,9 | 57,0 | 52,4 |
| Pologne | 51,3 | 54,2 | 50,6 | 48,9 |
| Portugal | 128,8 | 129,2 | 124,8 | 121,5 |
| Royaume-Uni | 87,9 | 87,9 | 87,1 | 86,8 |
| Suède | 44,2 | 42,4 | 40,8 | 38,8 |
| Union européenne à 28 | 84,6 | 83,4 | 81,7 | 80,0 |
| Zone euro à 19 | 90,1 | 89,2 | 87,1 | 85,1 |

1. Données publiées par l'Insee le 30 mai 2019.

Source : Eurostat, données notifiées à la Commission européenne le 26 mars 2019.

15 Dépenses des administrations publiques par finalité

En 2017, les **dépenses publiques** s'élèvent à 1 294 milliards d'euros, soit 56,4 % du PIB. Le premier poste de dépenses est consacré à la protection sociale qui représente 42,9 % des dépenses publiques. Ce poste est principalement constitué des prestations sociales liées aux différents risques, versées en majorité par les administrations de sécurité sociale (retraite, chômage, indemnités journalières, famille), mais aussi par l'État et les collectivités territoriales (exclusion, handicap, dépendance). Avec la santé (14,4 %), c'est plus de la moitié des dépenses (57,3 %) qui sont consacrées à la couverture des risques sociaux. Les autres postes importants sont les services publics généraux (10,7 %), les affaires économiques (10,4 %) et l'enseignement (9,6 %).

En 2017, les dépenses des administrations publiques centrales augmentent de 2,6 %. En particulier, à la suite de la recapitalisation d'Areva, les dépenses en affaires économiques progressent de 12,6 %. Les dépenses d'enseignement progressent de 2,7 % en lien avec une masse salariale plus dynamique. *A contrario*, les dépenses liées aux logements et équipements collectifs diminuent de 16,3 % sous l'effet de la baisse des subventions et aides à l'investissement versées par l'État (baisse des crédits d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour l'achat d'une résidence principale ou durcissement des conditions d'obtention du prêt à taux zéro).

Les dépenses des administrations publiques locales augmentent de 2,2 %, notamment sur le poste des affaires économiques (+ 4,6 %) qui enregistre une augmentation de l'investissement et des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de protection sociale

progressent de 2,4 % en lien avec la hausse des transferts vers les ISBLSM.

Les dépenses des administrations de sécurité sociale augmentent de 2,0 % dont + 2,7 % pour les services hospitaliers et + 1,8 % pour la protection sociale sous l'effet de la hausse des dépenses de prestations vieillesse.

En 2017, la part des dépenses publiques dans le PIB est plus élevée en France (56,4 %) que dans les autres pays de l'Union européenne (le pays de l'Union européenne ayant la part des dépenses publiques dans le PIB la plus faible est l'Irlande : 26,3 %). Toutefois, la structure des dépenses publiques françaises par finalité est assez proche de la structure de l'Union européenne. Partout, les dépenses sociales (protection sociale et santé) représentent une part majeure des dépenses publiques (51,9 % en moyenne). Néanmoins, cette part varie nettement d'un pays à l'autre : de 40,1 % en Hongrie à 60,2 % en Allemagne. Ces disparités traduisent notamment des choix de société différents : par exemple, recourir à des systèmes publics plutôt qu'à des fonds de pension privés pour financer les retraites. Viennent ensuite les dépenses de services généraux (qui comprennent notamment les charges d'intérêt de la dette publique), et l'enseignement. Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, ces quatre postes de dépenses représentent 79,3 % des dépenses totales.

Hors protection sociale, les écarts sont également importants, la France se situant 6,6 points au-dessus du Royaume-Uni, 7,7 points au-dessus de l'Allemagne et 14,4 points au-dessus de l'Irlande : 32,2 % du PIB contre respectivement 25,6 %, 24,5 % et 16,8 %. ■

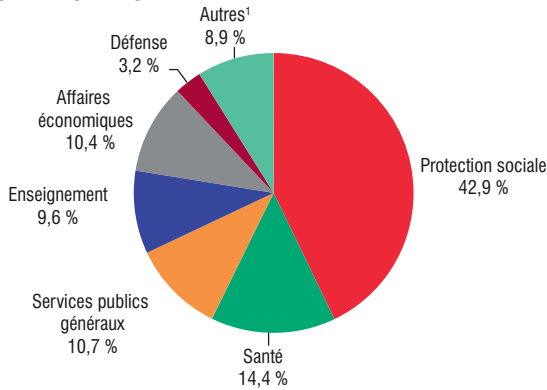
Définitions

Dépenses des administrations publiques : ventilées suivant une nomenclature internationale définie dans le chapitre 29 du système de comptes nationaux (SCN) de 2008 : la COFOG (*Classification of the functions of government*). Celle-ci répartit les dépenses des administrations publiques en dix catégories selon leur finalité. Le partage, délicat, entre dépenses de santé et de protection sociale peut nuire à la comparabilité des résultats internationaux. Sont comptabilisés, dans les chiffres français : en santé, les dépenses concernant la prise en charge de soins de santé (remboursement de soins de ville et de biens médicaux) et les coûts de fonctionnement des hôpitaux ; en protection sociale, les transferts en espèces aux ménages destinés à compenser les pertes de revenus dues à la maladie et aux accidents du travail (indemnités journalières). En outre, tous les pays n'appliquent pas nécessairement les mêmes conventions comptables, certains classant par exemple les hôpitaux publics hors des administrations publiques.

Les dépenses par sous-secteurs (État, Odac, administrations publiques locales et administrations de sécurité sociale) présentées ici sont consolidées : elles excluent tous les transferts à destination d'autres administrations publiques.

Dépenses des administrations publiques par finalité 15

1. Structure des dépenses publiques en France en 2017



1. Part inférieure à 3 % (ordre et sécurité publics, loisirs, culture et culte, logement et équipements collectifs, protection de l'environnement).
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Dépenses publiques par sous-secteurs en 2017

| | Administrations publiques centrales | | Administrations publiques locales | | Administrations de sécurité sociale | |
|------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| | En milliards d'euros | Évolution 2017/2016 (en %) | En milliards d'euros | Évolution 2017/2016 (en %) | En milliards d'euros | Évolution 2017/2016 (en %) |
| Services publics généraux | 137,1 | -0,7 | 47,6 | -0,5 | 6,4 | -4,3 |
| Défense | 41,0 | -0,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Ordre et sécurité publics | 30,1 | 3,2 | 7,7 | 3,0 | 0,0 | 0,0 |
| Affaires économiques | 94,9 | 12,6 | 48,4 | 4,6 | 0,0 | 0,0 |
| Protection de l'environnement | 3,0 | -2,9 | 19,0 | 2,9 | 0,0 | 0,0 |
| Logement et équipements collectifs | 4,9 | -16,3 | 19,3 | 0,7 | 0,0 | 0,0 |
| Santé | 8,5 | 5,7 | 1,8 | 5,4 | 178,7 | 2,7 |
| Loisirs, culture et culte | 9,4 | 3,6 | 23,4 | 3,0 | 0,0 | 0,0 |
| Enseignement | 87,9 | 2,7 | 37,5 | 1,8 | 0,0 | 0,0 |
| Protection sociale | 117,1 | 0,9 | 49,5 | 2,4 | 411,6 | 1,8 |
| Ensemble | 533,7 | 2,6 | 254,3 | 2,2 | 596,6 | 2,0 |

Note : l'addition des dépenses de chaque « administration publique » n'est pas égale à la dépense publique totale car les dépenses des sous-secteurs comprennent également des transferts entre administrations publiques

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Comparaison européenne des structures de dépenses publiques en 2017

en %

| | France | Allemagne | Royaume-Uni | Finlande | Irlande | Italie | Espagne | Hongrie | Union européenne |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------|
| Services publics généraux | 10,7 | 12,8 | 11,5 | 14,6 | 13,0 | 16,8 | 13,6 | 16,9 | 12,8 |
| Défense | 3,2 | 2,4 | 4,7 | 2,3 | 1,0 | 2,7 | 2,2 | 2,1 | 2,9 |
| Ordre et sécurité publics | 2,9 | 3,5 | 4,4 | 2,1 | 3,9 | 3,8 | 4,5 | 5,0 | 3,7 |
| Affaires économiques | 10,4 | 7,1 | 7,6 | 7,9 | 8,6 | 7,3 | 9,3 | 15,0 | 8,9 |
| Protection de l'environnement | 1,7 | 1,4 | 1,8 | 0,4 | 1,5 | 1,9 | 2,1 | 1,0 | 1,6 |
| Logement et équipements collectifs | 1,8 | 0,9 | 1,8 | 0,6 | 1,9 | 1,2 | 1,1 | 1,6 | 1,3 |
| Santé | 14,4 | 16,2 | 18,2 | 13,1 | 19,6 | 14,0 | 14,5 | 10,2 | 15,3 |
| Loisirs, culture et culte | 2,5 | 2,3 | 1,5 | 2,7 | 2,0 | 1,7 | 2,7 | 7,4 | 2,3 |
| Enseignement | 9,6 | 9,3 | 11,3 | 10,5 | 12,4 | 7,9 | 9,7 | 10,8 | 10,2 |
| Protection sociale | 42,9 | 44,1 | 37,2 | 45,9 | 36,1 | 42,9 | 40,4 | 29,9 | 41,1 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Ensemble des dépenses (en % du PIB) | 56,4 | 43,9 | 40,8 | 54,2 | 26,3 | 48,8 | 41,0 | 46,9 | 45,8 |
| Ensemble des dépenses hors protection sociale (en % du PIB) | 32,2 | 24,5 | 25,6 | 29,3 | 16,8 | 27,9 | 24,4 | 32,9 | 27,0 |

Sources : Eurostat ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

16 Intermédiaires financiers

En 2018, la croissance de la valeur ajoutée des **intermédiaires financiers** rebondit de + 3,5 % après une forte baisse de - 9,7 % en 2017 (dont + 4,5 % pour les établissements de crédit après - 12,7 % en 2017). Cette augmentation + 2,2 milliards d'euros de la valeur ajoutée provient principalement de l'augmentation de la **production facturée** mesurée par les commissions (+ 3,0 milliards d'euros en 2018). Les **services d'intermédiation financière indirectement mesurés** (Sifim) sont en légère baisse en 2018 (- 0,8 milliard d'euros) sous l'effet d'une baisse de 5 points de base de la **marge globale d'intermédiation**. Le léger rebond du taux de marge (au sens de la comptabilité nationale) s'explique par une augmentation de la production facturée plus dynamique que l'augmentation de la consommation intermédiaire (+ 0,3 milliard d'euros) et celle de la masse salariale (+ 0,1 milliard d'euros). Le taux de marge augmente de 2,1 points en 2018 pour atteindre 32,6 %.

Les **flux d'intérêts ajustés des Sifim** repartent à la hausse (+ 4,4 % pour les intérêts reçus et + 4,1 % pour les intérêts versés, contre respectivement - 0,5 % et - 1,5 % en 2017). Les flux de dividendes versés restent dynamiques (+ 8,9 % après + 11,9 % en 2017) tandis que les dividendes reçus rebondissent (+ 8,4 % après - 1,1 % en 2017). La formation brute de capital fixe se contracte (- 4,8 % après + 19,3 % en 2017) du fait de la baisse des acquisitions (nettes des cessions) des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).

Au total, le besoin de financement des intermédiaires financiers se réduit significativement : - 1,6 milliard d'euros en 2018, après - 4,7 milliards d'euros en 2017. Cette variation

s'explique principalement par la hausse de la production facturée (+ 3,0 milliards d'euros), des dividendes nets (+ 0,9 milliard d'euros) et la baisse des impôts courants (- 1,1 milliard d'euros), atténuées par la nette dégradation du solde net des autres transferts courants divers (- 1,7 milliard d'euros).

La valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale diffère du produit net bancaire (PNB) calculé dans le cadre de la comptabilité privée des établissements de crédit. En particulier, le PNB n'est pas grevé de certaines charges correspondant à des consommations intermédiaires tandis qu'il intègre les revenus de la propriété ainsi que les plus ou moins-values liées à la détention d'actifs financiers. Les revenus de la propriété ne sont pas, en effet, enregistrés en comptabilité nationale comme de la production mais comme des opérations de distribution. De même, les plus ou moins-values ainsi que tous les gains et pertes sur actifs financiers (y compris sur opérations de change) n'apparaissent pas dans le compte non financier des établissements de crédit, étant enregistrés dans les comptes de réévaluation patrimoniale.

En 2018, le PNB des établissements de crédit recule (- 7,0 milliards d'euros) alors que la valeur ajoutée rebondit (+ 2,4 milliards d'euros). Cette différence s'explique par la baisse des intérêts nets et des dividendes liés à la détention et au refinancement (- 5,5 milliards d'euros) et aussi par le recul de la contribution nette des plus et moins-values sur titres en 2018 (- 35,7 milliards d'euros en 2018, en lien avec la forte baisse des cours boursiers fin 2018 qui n'est pas complètement compensée par les gains sur les produits dérivés. ■

Définitions

Intermédiaires financiers hors sociétés d'assurance (IF) : ils regroupent, pour l'essentiel, la Banque de France, les établissements de crédit, les fonds d'investissement (organismes de placement collectif monétaires, non monétaires et assimilés) et les organismes de titrisation.

La comptabilité nationale distingue deux composantes de la production des IF : d'une part, la **production facturée**, c'est-à-dire essentiellement les commissions, d'autre part, la production de **services d'intermédiation financière indirectement mesurés** (Sifim), correspondant aux marges d'intérêt perçues à l'occasion des opérations de crédit et de dépôt réalisées par les banques avec leur clientèle.

Marge globale d'intermédiation : somme des marges d'intermédiation sur les crédits et sur les dépôts pondérée par les encours respectifs de crédits et de dépôts.

En comptabilité nationale, **les intérêts sont ajustés des Sifim**. L'ajustement consiste à retraiter les intérêts bruts, tels qu'ils apparaissent dans le compte de résultat des IF, de façon à isoler la composante de Sifim et à enregistrer cette dernière dans le compte de production.

1. Compte non financier des intermédiaires financiers

en milliards d'euros

| | | 2016 | 2017 | 2018 | Évolution 2017 / 2016 (en %) | Évolution 2018 / 2017 (en %) |
|--|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Production | a | 135,2 | 137,8 | 140,2 | 1,9 | 1,8 |
| Sifim | a1 | 51,3 | 45,1 | 44,3 | -12,1 | -1,6 |
| Production facturée | a2 | 82,3 | 91,0 | 94,0 | 10,5 | 3,4 |
| Production pour compte propre | a3 | 1,6 | 1,7 | 1,9 | 9,2 | 9,0 |
| Consommation intermédiaire | b | 66,9 | 76,1 | 76,4 | 13,7 | 0,4 |
| Valeur ajoutée brute | c = a - b | 68,2 | 61,6 | 63,8 | -9,7 | 3,5 |
| Salaires et cotisations sociales (y compris imputées) | d1 | 34,5 | 35,3 | 35,4 | 2,3 | 0,4 |
| Impôts liés à la production - subventions d'exploitation | d2 | 7,1 | 7,5 | 7,5 | 6,8 | 0,0 |
| Excédent brut d'exploitation | e = c - d1 - d2 | 26,7 | 18,8 | 20,8 | -29,5 | 10,9 |
| Intérêts reçus | f | 100,9 | 100,5 | 104,8 | -0,5 | 4,4 |
| Dividendes reçus | g | 33,0 | 32,7 | 35,4 | -1,1 | 8,4 |
| Bénéfices réinvestis d'investissements directs à l'étranger (nets) | h | 4,8 | 4,0 | 4,2 | -17,2 | 4,2 |
| Autres revenus d'investissements (nets) | i | -18,2 | -18,2 | -18,7 | -0,3 | -2,6 |
| Intérêts versés | j | 98,9 | 97,4 | 101,4 | -1,5 | 4,1 |
| Dividendes versés | k | 18,2 | 20,4 | 22,2 | 11,9 | 8,9 |
| Solde des revenus primaires | m = e + f + g + h + i - j - k | 30,1 | 19,9 | 23,0 | -34,0 | 15,5 |
| Impôts courants | n | 8,5 | 8,6 | 7,4 | 1,5 | -13,2 |
| Formation brute de capital fixe | q | 16,4 | 19,5 | 18,6 | 19,3 | -4,8 |
| Autres transferts courants divers (nets) | r | -1,1 | -1,1 | -2,8 | -1,1 | -155,6 |
| Autres postes (nets) | o | 1,6 | 4,6 | 4,3 | 190,0 | -6,8 |
| Capacité de financement | s = m - n - q + r + o | 5,8 | -4,7 | -1,6 | -181,3 | -66,4 |
| Ratios (en %) | | | | | | |
| Taux de valeur ajoutée | c / a | 50,5 | 44,7 | 45,5 | /// | /// |
| Part des Sifim dans la production | a1 / a | 37,9 | 32,7 | 31,6 | /// | /// |
| Part des services facturés dans la production | a2 / a | 60,9 | 66,0 | 67,1 | /// | /// |
| Taux de marge | e / c | 39,1 | 30,5 | 32,6 | /// | /// |
| Taux d'investissement | q / c | 24,0 | 31,7 | 29,1 | /// | /// |

Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2014, Banque de France.

2. De la valeur ajoutée au produit net bancaire des établissements de crédit

en milliards d'euros

| | | 2016 | 2017 | 2018 | Évolution 2017 / 2016 (en %) | Évolution 2018 / 2017 (en %) |
|---|--|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Valeur ajoutée | | 62,3 | 54,4 | 56,8 | -12,7 | 4,5 |
| Consommations intermédiaires exclues du calcul du PNB | | 20,1 | 20,8 | 20,9 | 3,5 | 0,7 |
| Intérêts nets et dividendes liés à la détention de titres et au refinancement interbancaire | | 15,8 | 16,0 | 10,5 | 1,3 | -34,4 |
| Intérêts nets (ajustés des Sifim) | | -13,7 | -13,6 | -14,7 | 0,7 | -8,0 |
| Dividendes reçus et produits assimilés | | 29,6 | 29,7 | 25,2 | 0,3 | -14,9 |
| Éléments du compte de résultat comptabilisés dans les comptes de réévaluation | | 10,5 | 17,6 | 13,6 | 67,4 | -23,1 |
| Contribution nette des plus et moins-values sur titres | | 6,8 | 28,5 | -7,2 | 320,6 | -125,4 |
| Contribution nette des instruments financiers dérivés | | -1,4 | -11,8 | 21,2 | -713,0 | 280,4 |
| Dotations aux provisions (nettes des reprises) sur titres | | 0,5 | 0,4 | -1,4 | -8,4 | -422,1 |
| Gains nets sur opérations de change et d'arbitrage | | 4,7 | 0,4 | 1,0 | -90,9 | 138,7 |
| Produit net bancaire | | 108,8 | 108,9 | 101,9 | 0,1 | -6,4 |

Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2014, Banque de France.

17 Sociétés d'assurance

En 2018, la production de services des **sociétés d'assurance** baisse légèrement (- 0,2 % en valeur après une hausse de 2,0 % en 2017). La hausse de la production des « autres activités » (+ 3,9 %) et de l'assurance dommages (+ 2,0 %) est plus que compensée par la baisse de la production d'assurance-vie et de réassurance (respectivement - 3,5 % et - 5,5 %).

La situation de l'assurance-vie est assez paradoxale : dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas auquel il faut ajouter la chute du cours des actions en fin d'année, la collecte nette est de nouveau dynamique en 2018 (+ 21,1 milliards après + 8,9 milliards en 2017). Elle est redevenue positive pour les supports euros alors que les taux de rendement sont identiques à 2017 (1,8 %) et grevés par davantage d'inflation ; ils restent toutefois plus rémunérateurs que d'autres produits d'épargne classiques (Livret A à 0,75 %). La collecte reste toujours aussi bien orientée pour les supports unités de compte alors même que la baisse des cours de la bourse a pesé sur les taux de rendements (- 8,9 %). Les marges sur primes des assureurs ne sont pas orientées favorablement dans la mesure où les assureurs ont dû reconstituer le niveau de leurs réserves obligatoires, en particulier sur support euros, mises à mal par les faibles collectes enregistrées sur les années antérieures. Finalement, la production d'assurance-vie baisse de 0,7 milliard d'euros.

En 2018, selon la Fédération française de l'assurance, les cotisations d'assurance de biens et de responsabilité progressent de 2,9 %, à un rythme plus élevé que les charges de prestations équivalentes (+ 2,4 %). Par ailleurs, le solde primes nettes d'assurances

dommages moins indemnités s'améliore : l'année 2018 n'a pas connu autant d'aléas climatiques que 2017 (inondations, ouragan Irma, etc.) ce qui joue à la baisse sur le risque catastrophes naturelles ; toutefois, le coût de l'indemnisation des sinistres automobiles est chaque année plus élevé même si leur nombre diminue. Les cotisations et les prestations en assurance maladie et accidents corporels restent pour leur part orientées à la hausse (respectivement + 5,6 % et + 6,4 %). Au final, la production d'assurance dommages augmente de 2,0 %.

En 2018, les consommations intermédiaires des sociétés d'assurance, pour l'essentiel des commissions de courtage et de réassurance, baissent de 1,0 % après s'être fortement appréciées en 2017 (+ 6,5 %). La valeur ajoutée des sociétés d'assurance rebondit ainsi de 0,4 milliard d'euros après avoir reculé de 2,0 milliards en 2017. Les salaires et cotisations versés progressent de 2,6 %.

Les revenus de la propriété perçus par les assureurs (intérêts, revenus tirés des fonds d'investissement et dividendes) baissent pour la troisième année consécutive (- 0,8 milliard d'euros après - 0,5 milliard en 2017). Dans un contexte de taux d'intérêt toujours aussi bas, la baisse est principalement imputable aux intérêts reçus (- 1,5 milliard d'euros), qui proviennent pour l'essentiel d'obligations souveraines. Les revenus de la propriété attribués aux assurés diminuent également, dans des proportions similaires (- 1,0 milliard d'euros).

En définitive, le secteur de l'assurance améliore légèrement son besoin de financement qui s'élève à - 1,9 milliard d'euros en 2018 (après - 2,4 milliards en 2017). ■

Définitions

Secteur des sociétés d'assurance : regroupe toutes les sociétés, hors organismes de sécurité sociale, dont les activités recouvrent la protection contre divers risques (décès, invalidité, santé, dommages corporels, dommages aux biens, etc.), la constitution d'une épargne (assurance-vie) ainsi que la réassurance. En comptabilité nationale, le service produit par les sociétés d'assurance est mesuré comme la somme des primes (ou cotisations) et des revenus de placement des réserves, diminuée des indemnités attendues ou des prestations dues (voir *annexe Glossaire*).

1. Compte non financier des sociétés d'assurance

| | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Évolution 2018/2017 (en %) |
|--|------------------------|------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------------|
| | | (en milliards d'euros) | | | | | | |
| Production | a | 62,2 | 64,3 | 68,5 | 67,5 | 68,8 | 68,7 | -0,2 |
| Assurance-vie | a1 | 17,3 | 16,3 | 18,6 | 19,6 | 19,2 | 18,6 | -3,5 |
| Assurance dommages | a2 | 34,1 | 34,3 | 34,7 | 34,4 | 35,2 | 35,9 | 2,0 |
| Réassurance | a3 | 4,5 | 7,2 | 7,8 | 6,3 | 7,6 | 7,2 | -5,5 |
| Autres activités (logement, auxiliaires financiers, informatique) | a4 | 6,2 | 6,6 | 7,5 | 7,2 | 6,9 | 7,1 | 3,9 |
| Consommation intermédiaire | b | 46,6 | 50,1 | 52,8 | 52,2 | 55,6 | 55,0 | -1,0 |
| Valeur ajoutée brute | c = a - b | 15,6 | 14,2 | 15,8 | 15,3 | 13,3 | 13,7 | 3,2 |
| Salaires et cotisations sociales (y compris imputées) | d1 | 9,5 | 9,7 | 10,0 | 10,1 | 10,3 | 10,6 | 2,6 |
| Impôts liés à la production - subventions d'exploitation | d2 | 1,4 | 1,2 | 1,2 | 1,5 | 1,4 | 1,4 | 5,7 |
| Excédent brut d'exploitation | e = c - d1 - d2 | 4,6 | 3,2 | 4,5 | 3,7 | 1,6 | 1,7 | 4,9 |
| Intérêts reçus | f | 47,7 | 47,6 | 48,0 | 42,7 | 41,7 | 40,2 | -3,6 |
| Dividendes reçus | g | 4,0 | 4,5 | 4,0 | 3,4 | 3,0 | 3,2 | 5,4 |
| Revenus de la propriété attribués aux assurés reçus | h | 3,0 | 3,5 | 3,5 | 2,9 | 3,0 | 2,9 | -1,9 |
| Revenus attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissements reçus | i | 9,0 | 9,3 | 9,8 | 8,9 | 9,7 | 10,3 | 6,0 |
| Intérêts versés | j | 2,7 | 2,7 | 2,8 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | -4,0 |
| Dividendes versés | k | 6,2 | 7,1 | 5,2 | 5,5 | 6,6 | 7,0 | 6,8 |
| Revenus de la propriété attribués aux assurés versés | l | 51,5 | 50,1 | 48,8 | 43,6 | 43,3 | 42,3 | -2,3 |
| Bénéfices réinvestis d'investissements directs à l'étranger (nets) | m | -0,2 | 0,3 | 0,0 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,0 |
| Solde des revenus primaires | n | 7,7 | 8,3 | 13,0 | 10,4 | 6,9 | 6,8 | -1,6 |
| Impôts courants | o | 4,3 | 4,8 | 5,6 | 4,6 | 5,6 | 5,5 | -2,2 |
| Cotisations et prestations d'assurance sociale privée | p | 29,7 | 31,6 | 31,7 | 32,5 | 33,1 | 34,3 | 3,7 |
| Primes nettes de services d'assurance dommages (affaires directes) | q | 42,1 | 42,4 | 42,6 | 43,3 | 44,6 | 45,8 | 2,8 |
| Indemnités d'assurance dommages (affaires directes) | r | 42,7 | 42,9 | 42,0 | 43,0 | 45,5 | 46,0 | 1,1 |
| Formation brute de capital fixe | s | 1,8 | 2,6 | 2,4 | 3,2 | 2,6 | 3,0 | 13,0 |
| Capacité/besoin de financement | t | -0,7 | -0,4 | 4,6 | 1,3 | -2,4 | -1,9 | /// |
| Ratios (en %) | | | | | | | | |
| Taux de valeur ajoutée | c/a | 25,1 | 22,0 | 23,0 | 22,7 | 19,3 | 20,0 | /// |
| Part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée brute | d1/c | 61,3 | 68,5 | 63,4 | 66,1 | 77,8 | 77,4 | /// |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

18 Émissions de titres des agents résidents

Les émissions nettes de **titres de créance** et d'actions cotées des résidents français atteignent en 2018 un total de 142 milliards d'euros, en baisse de 8 milliards d'euros par rapport à 2017. Ce recul est imputable aux actions cotées (5 Md€, après 21 Md€). Les émissions nettes de titres de créance atteignent 136 Md€, soit au plus haut depuis 2011. Les émissions nettes à long terme s'établissent à 160 Md€ (+ 51 Md€ par rapport à 2017), tandis que les titres à court terme font l'objet de remboursements nets pour 24 Md€.

Les sociétés non financières accroissent leurs émissions nettes de titres de créance : 29 Md€, après 22 Md€ en 2017. Cette hausse provient des titres émis à long terme (obligations) dont les émissions nettes augmentent de 13 Md€. Dans le même temps, leurs

émissions nettes d'actions cotées enregistrent une diminution de 14 Md€. Néanmoins, celles-ci s'élèvent à 5,0 Md€ en 2018, sur un total de 5,4 Md€ tous secteurs confondus.

Les émissions nettes de titres de créance des institutions financières s'accroissent : 59 Md€ après 36 Md€ en 2017. Cette progression concerne uniquement les titres à long terme, les émissions du compartiment de court terme étant égales aux remboursements.

Les administrations publiques réduisent leurs émissions nettes de titres de créance : 47 Md€ après 71 Md€ en 2017. Les émissions nettes à long terme passent de 77 Md€ à 71 Md€. Sur le segment de court terme, les remboursements nets des administrations publiques atteignent 24 Md€, après 6 Md€ en 2017. ■

Définitions

Titres de créance : ils désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créance négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le *commercial paper* émis à l'étranger et les *Euro medium term notes* (EMTN) ainsi que les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure ou égale à un an et les titres à moyen et long terme, ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an. Pour ces derniers, les émissions des groupes bancaires acquises par ces mêmes groupes sont exclues des statistiques présentées dans cette fiche.

Émissions de titres des agents résidents 18

1. Émissions de titres

en milliards d'euros

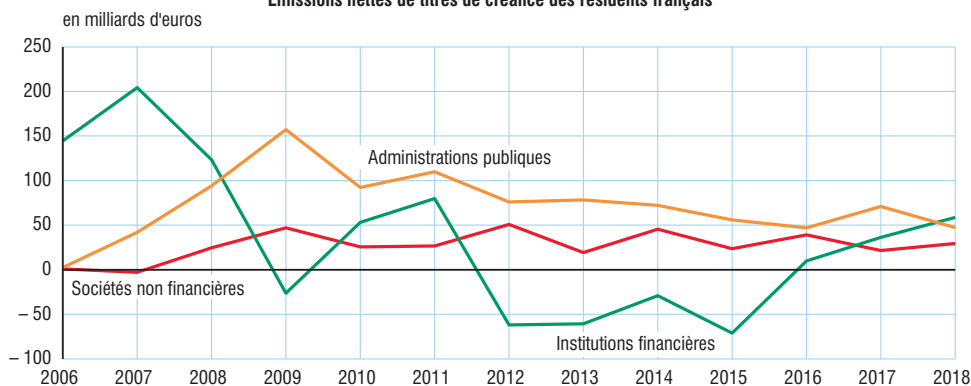
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Évolution 2018-2017 |
|---|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| Émissions nettes de titres de créance et d'actions cotés par les résidents | 104,6 | 20,1 | 103,3 | 149,9 | 141,5 | - 8,4 |
| Titres de créance (valeur nominale) | 92,1 | 10,1 | 96,5 | 129,3 | 136,1 | 6,8 |
| par les sociétés non financières | 45,5 | 23,7 | 39,1 | 21,5 | 29,4 | 7,9 |
| court terme | 5,1 | 3,9 | 0,4 | 4,7 | 0,1 | - 4,6 |
| long terme | 40,3 | 19,8 | 38,7 | 16,8 | 29,4 | 12,5 |
| par les institutions financières ¹ | - 29,1 | - 71,1 | 9,9 | 36,2 | 58,6 | 22,4 |
| court terme | - 11,4 | - 50,5 | 18,8 | 21,7 | 0,0 | - 21,7 |
| long terme | - 17,7 | - 20,6 | - 8,9 | 14,5 | 58,6 | 44,1 |
| par les administrations publiques | 72,2 | 55,9 | 47,0 | 71,0 | 47,3 | - 23,6 |
| court terme | - 2,6 | - 18,8 | - 20,1 | - 5,5 | - 23,7 | - 18,2 |
| long terme | 74,7 | 74,7 | 67,1 | 76,5 | 71,0 | - 5,5 |
| <i>dont obligations assimilables du Trésor</i> | 128,9 | 126,0 | 129,1 | 107,7 | 79,1 | - 28,6 |
| par les sociétés d'assurance ² | 3,6 | 1,7 | 0,5 | 0,6 | 0,7 | 0,1 |
| Actions cotées - émissions contre apport en espèces | 12,5 | 10,0 | 6,8 | 20,6 | 5,4 | - 15,2 |
| par les sociétés non financières | 10,9 | 9,5 | 5,1 | 19,0 | 5,0 | - 13,9 |
| par les institutions financières | 1,6 | 0,5 | 1,6 | 1,6 | 0,4 | - 1,3 |
| par les sociétés d'assurance | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

1. Institutions financières monétaires et non monétaires (hors sociétés d'assurance mais y compris les parts émises par les fonds communs de créances), hors impact des opérations internes aux groupes bancaires. 2. Les émissions de titres de dette des assurances ne portent que sur le compartiment à long terme.
Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2018. Champ : France.

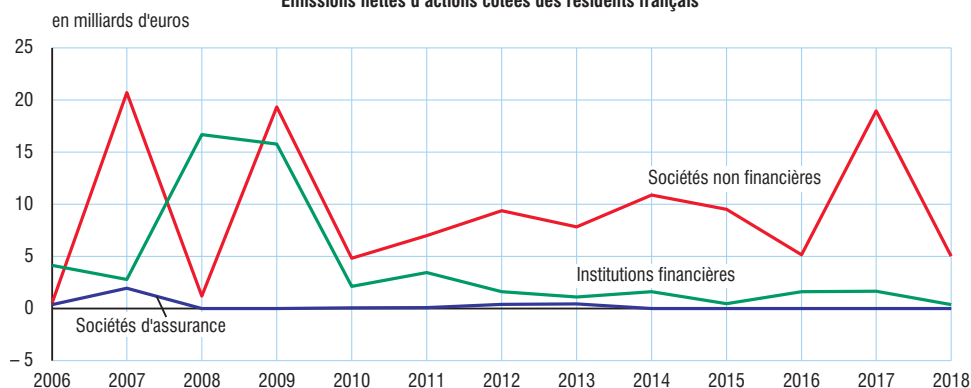
Source : Banque de France.

2. Émissions nettes de titres de créances et d'actions

Émissions nettes de titres de créance des résidents français



Émissions nettes d'actions cotées des résidents français



Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2018. Champ : France.

Source : Banque de France.

19 Patrimoine national

Fin 2017, le **patrimoine national** atteint 14 762 milliards d'euros, soit 7,9 années de **produit intérieur net**. Après une nette augmentation en 2016, le patrimoine national accélère encore en 2017 (+ 3,7 % après + 2,7 %). Cette reprise est portée, cette année encore, par la hausse des valorisations boursières et du patrimoine non financier (+ 3,9 %). Cette dernière est due notamment à l'accélération du patrimoine en terrains bâtis, logements et autres constructions. Les actifs et les passifs financiers augmentent au même rythme (+ 6,5 %). *In fine*, le patrimoine financier net s'établit à 23 milliards d'euros en 2017 après 48 milliards d'euros en 2016.

L'ensemble des actifs immobiliers (constructions et terrains bâtis) représente près de 80 % des actifs non financiers. Le reste est essentiellement constitué de machines et équipements, stocks et actifs incorporels (R&D, logiciels, bases de données, fonds commerciaux). Ces actifs ne sont pas possédés dans les mêmes proportions par les différents agents économiques. Les ménages détiennent 82 % des logements, les sociétés non financières 86 % des machines et équipements et les administrations publiques 48 % des autres bâtiments et ouvrages de génie civil.

Fin 2017, les ménages (y compris les entrepreneurs individuels) et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) possèdent 78 % du patrimoine national, soit 11 494 milliards d'euros, ce qui représente 8,5 fois leur revenu disponible net de l'année. Leur patrimoine poursuit son accélération en 2017 (+ 3,8 % après + 3,0 % en 2016). Les actifs non financiers des ménages (59 % de leurs actifs) accélèrent (+ 3,5 %, après + 3,0 % en 2016), notamment grâce à la hausse des prix des logements anciens et au dynamisme de la construction neuve. Au sein

des actifs financiers, les ménages continuent de privilégier les placements bancaires. Leurs avoirs en numéraire et dépôts (1 491 milliards d'euros, + 4,6 %) accélèrent en raison de leur préférence pour les placements en livrets relativement à des placements à risques et du dynamisme des placements sur les dépôts à vue. En revanche, leurs placements en assurance-vie ralentissent (+ 1,4 % après + 2,2 %). Le passif des ménages (1 631 milliards d'euros, + 5,4 %) est constitué pour l'essentiel de crédits qui augmentent de 5,4 % après + 4,3 % en 2016, en lien avec la hausse des prix et du nombre des transactions de logements dont ils servent majoritairement à financer l'achat. Au total, le patrimoine financier net des ménages accélère : + 4,4 % après + 2,9 % en 2016.

Le patrimoine net des sociétés non financières (SNF) poursuit sa croissance (+ 3,9 %) et les **fonds propres** des SNF continuent de croître à un rythme élevé (+ 10,2 %). D'une part, les actifs financiers et non financiers accélèrent (respectivement + 10,2 % et + 4,7 %) et, d'autre part, la valeur du stock d'actions émises par les SNF croît de 12,8 % en 2017. En revanche, le patrimoine net des sociétés financières, dont le bilan est essentiellement composé d'actifs et de passifs financiers, baisse (- 8,4 %).

Le patrimoine net des administrations publiques se redresse en 2017 (+ 190 milliards d'euros après 124 milliards d'euros). D'une part, le total des actifs financiers rebondit à 5,6 % en 2017 après -1,6 %, à la suite d'effets de valorisation. D'autre part, la hausse du patrimoine non financier accélère (+ 3,3 % après + 2,1 %). Au total, l'ensemble des actifs progresse (+ 4,2 % après + 0,6 %) et compense largement l'accroissement des passifs (+ 2,2 %, après + 4,1 %). ■

Définitions

Le **patrimoine national** (ou valeur nette) correspond au patrimoine des résidents sur le territoire national. Il est composé du patrimoine non financier et du patrimoine financier net, à la fois solde des créances et dettes vis-à-vis de l'extérieur et solde des actifs et passifs financiers détenus au niveau national.

Le **produit intérieur net** (PIN) mesure la production agrégée des agents économiques résidents au cours de la période (PIB), nette de la consommation de capital fixe (CCF), qui correspond au coût d'usure et d'obsolescence du capital au cours de la même période. De même, le revenu disponible net (RDN) s'obtient en déduisant la CCF du revenu disponible brut. Il est préférable de comparer les stocks de patrimoine avec des flux macro-économiques nets plutôt que bruts, car le patrimoine est lui-même un stock net.

Les **fonds propres** des sociétés financières et non financières sont mesurés par différence entre la valeur de leurs actifs (financiers et non financiers) et celle de leurs passifs autres qu'en actions.

Pour en savoir plus

- « Le patrimoine économique national en 2017 », *Insee Première* n° 1731, janvier 2019.

1. Patrimoine national

| | Encours en fin d'année (en milliards d'euros) | | | Évolution moyenne par an (en %) | | Décomposition de l'évolution entre 2016 et 2017 (en milliards d'euros) | | | |
|---------------------------------|--|---------------|---------------|------------------------------------|---------------|---|--------------|------------|------------|
| | 2006 | 2016 | 2017 | 2006-2016 | 2016-2017 | 2017 | CCF | Prix | Autres |
| Actifs non financiers | (1) 11 633 | 14 186 | 14 739 | 2,0 | 3,9 | 538 | - 413 | 305 | 123 |
| Logements | 3 133 | 4 392 | 4 504 | 3,4 | 2,5 | 142 | - 75 | 45 | 0 |
| Autres bâtiments et génie civil | 1 575 | 1 964 | 2 017 | 2,2 | 2,7 | 131 | - 123 | 46 | - 1 |
| Terrains | 5 459 | 5 840 | 6 147 | 0,7 | 5,3 | 0 | 0 | 199 | 108 |
| Machines et équipements | 514 | 609 | 625 | 1,7 | 2,7 | 114 | - 100 | 2 | 0 |
| Stocks | 299 | 410 | 441 | 3,2 | 7,7 | 21 | 0 | 7 | 3 |
| Autres actifs non financiers | 653 | 971 | 1 005 | 4,0 | 3,5 | 130 | - 115 | 6 | 13 |
| Créances nettes | (2) 16 | 49 | 23 | 11,8 | - 52,4 | - 20 | 0 | 1 | - 7 |
| Créances sur le reste du monde | 4 732 | 7 128 | 7 255 | 4,2 | 1,8 | 187 | 0 | - 29 | - 31 |
| Dettes envers le reste du monde | 4 716 | 7 079 | 7 232 | 4,1 | 2,2 | 207 | 0 | - 30 | - 24 |
| Patrimoine net | (1) + (2) 11 649 | 14 235 | 14 762 | 2,0 | 3,7 | 518 | - 413 | 306 | 116 |

Champ : France. Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Patrimoine des secteurs institutionnels fin 2017

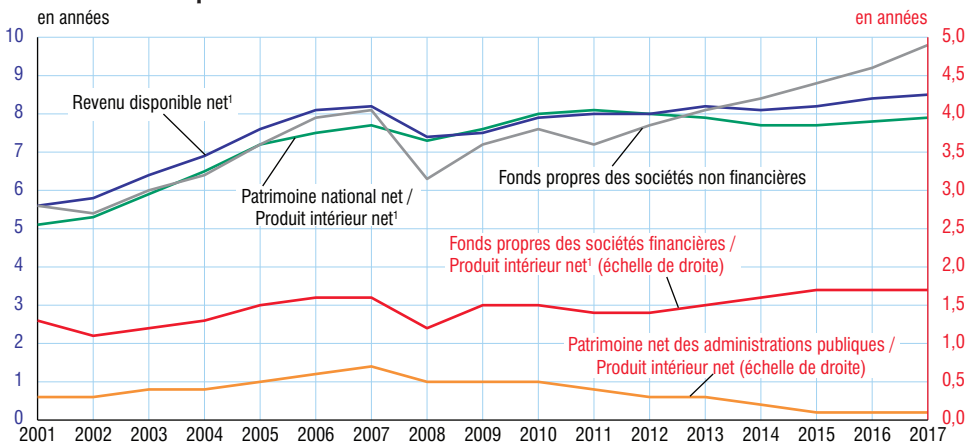
en milliards d'euros

| | | Économie nationale | Ménages ¹ | Sociétés non financières | Sociétés financières | Administrations publiques |
|--|---------------------------|--------------------|----------------------|--------------------------|----------------------|---------------------------|
| Actifs non financiers | (ANF) | 14 739 | 7 679 | 4 740 | 292 | 2 028 |
| dont : logements | | 4 504 | 3 682 | 715 | 44 | 63 |
| autres bâtiments et génie civil | | 2 017 | 163 | 814 | 68 | 971 |
| machines et équipements | | 625 | 42 | 535 | 17 | 32 |
| terrains | | 6 147 | 3 617 | 1 617 | 115 | 799 |
| Actifs financiers | (AF) | 30 442 | 5 446 | 8 829 | 14 860 | 1 307 |
| dont : numéraire et dépôts | | 5 876 | 1 491 | 617 | 3 621 | 147 |
| titres de créance | | 3 762 | 58 | 68 | 3 581 | 55 |
| crédits | | 4 922 | 10 | 1 610 | 3 201 | 101 |
| actions et parts de fonds d'investissement | | 10 035 | 1 555 | 5 200 | 2 705 | 575 |
| systèmes d'assurances et de garanties | | 2 198 | 2 027 | 42 | 125 | 5 |
| Ensemble des actifs | (A) = (ANF) + (AF) | 45 181 | 13 125 | 13 569 | 15 152 | 3 335 |
| Passifs financiers | (PF) | 30 419 | 1 631 | 11 052 | 14 591 | 3 145 |
| dont : numéraire et dépôts | | 6 311 | 0 | 3 | 6 186 | 122 |
| titres de créance | | 4 378 | 0 | 655 | 1 492 | 2 231 |
| crédits | | 4 739 | 1 342 | 2 629 | 463 | 305 |
| actions et parts de fonds d'investissement | | 9 461 | 10 | 6 780 | 2 626 | 45 |
| systèmes d'assurances et de garanties | | 2 220 | 0 | 0 | 2 217 | 0 |
| Patrimoine financier net | (AF) - (PF) | 23 | 3 815 | - 2 223 | 269 | - 1 837 |
| Patrimoine net (ou valeur nette) | (A) - (PF) | 14 762 | 11 494 | 2 517 | 561 | 190 |

1. Y compris entrepreneurs individuels (EI) et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Champ : France.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Évolution des stocks patrimoniaux des grands secteurs institutionnels rapportés aux flux macroéconomiques



1. La mise en place de la nouvelle réglementation « Solvabilité II » induit une rupture entre 2015 et 2016. Lecture : fin 2017, le patrimoine national net représente l'équivalent de 7,9 années de produit intérieur net. Champ : France.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

20 Endettement des agents non financiers

À la fin de l'année 2018, l'**endettement** des **agents non financiers** (ANF) **résidents** s'est établi à 5 436 Md€, en hausse de 4,4 % sur l'année, après + 4,0 % en 2017. La dette des sociétés non financières (SNF) augmente plus fortement en 2018 qu'en 2017 (+ 6,5 % après + 3,9 % en 2017). En revanche, la dette des administrations publiques (APU) et celle des ménages – y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) – progressent moins vite (respectivement + 2,5 % après + 3,2 % et + 5,1 % après + 5,3 %). Exprimés en proportion du PIB, les **ratios d'endettement** des SNF et des ménages augmentent plus vite en 2018 (respectivement + 2,7 points et + 1,5 point pour atteindre 72,8 % et 59,9 %) ; parallèlement, celui des APU reste stable et s'établit à 98,4 %.

L'encours de crédits des SNF obtenus auprès des institutions financières progresse plus rapidement (+ 6,9 % après + 5,2 % en

2017). Leur endettement sous forme de **titres de créance** accélère également en 2018 (+ 5,8 % après + 1,7 % en 2017). Au final, la part des titres de créance émis par les SNF dans leur endettement total reste stable (35 %).

Le **taux de croissance annuel** des crédits des ménages se maintient à un niveau élevé (5,1 % en 2018 après 5,3 % en 2017), soutenu par le dynamisme du marché de l'immobilier.

L'endettement bancaire des administrations publiques (APU) reste stable en 2018, après deux années de baisse (+ 0,2 % en 2018 après – 2,3 % en 2017 et – 1,0 % en 2016). Dans le même temps, l'encours de titres de créance - mode principal de financement des administrations publiques - ralentit (+ 2,8 % après + 4,1 % en 2017). En particulier, la baisse de l'encours de titres de créance à court terme s'accroît (– 13,6 % après – 0,3 % en 2017). ■

Définitions

Les **agents non financiers résidents** sont répartis en trois secteurs : les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières (SNF) ; les administrations publiques (APU), ces dernières regroupant l'État, les organismes divers d'administration centrale, les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale.

Il s'agit ici d'un agrégat large de l'**endettement** des agents non financiers résidents, englobant l'ensemble des engagements contractés sous forme d'emprunts auprès des institutions financières (institutions financières monétaires et autres intermédiaires financiers), résidentes et non résidentes, et sous forme de **titres de créance** émis sur les marchés de capitaux, en France comme à l'étranger. Les encours de titres de créance sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Pour les APU, c'est l'encours de la dette notifiée par la France à la Commission européenne (dite « dette de Maastricht ») qui est présenté. La dette de Maastricht est consolidée : les dettes entre sous-secteurs des APU en sont exclues. Ici, la présentation ne comprend ni les prêts entre agents non financiers résidents, ni les crédits commerciaux, ni les prêts entre affiliés. Les financements par émissions d'actions n'apparaissent pas non plus dans cette présentation car ils ne constituent pas une dette mais un droit de propriété.

Le suivi des **ratios d'endettement** permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions entre les différentes formes d'endettement.

Le **taux de croissance annuel** en pourcentage de l'année N rapporte le flux de l'année N à l'encours observé à la fin de l'année N-1.

Endettement des agents non financiers 20

1. Endettement des agents non financiers

| | Encours en fin de période (valeur nominale, en milliards d'euros) | | Taux de croissance annuel (en %) | |
|--|--|----------------|-------------------------------------|------------|
| | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 |
| Endettement des agents non financiers | 5 206,2 | 5 436,0 | 4,0 | 4,4 |
| Ménages et ISBLSM ¹ | 1 340,5 | 1 409,4 | 5,3 | 5,1 |
| Sociétés non financières | 1 607,0 | 1 711,3 | 3,9 | 6,5 |
| Administrations publiques ² | 2 258,7 | 2 315,3 | 3,2 | 2,5 |
| Crédits auprès des institutions financières³ | 2 663,8 | 2 804,9 | 4,4 | 5,3 |
| Ménages et ISBLSM ¹ | 1 340,5 | 1 409,4 | 5,3 | 5,1 |
| Sociétés non financières | 1 042,4 | 1 113,9 | 5,2 | 6,9 |
| Administrations publiques | 280,9 | 281,6 | -2,3 | 0,2 |
| Dépôts au passif du Trésor⁴ | 38,1 | 40,8 | 3,3 | 7,1 |
| Financements de marché | 2 504,3 | 2 590,4 | 3,5 | 3,4 |
| Sociétés non financières | 564,7 | 597,4 | 1,7 | 5,8 |
| Titres de créance à court terme | 45,2 | 45,4 | 13,2 | 0,5 |
| Titres de créance à long terme | 519,5 | 552,0 | 0,8 | 6,3 |
| Administrations publiques | 1 939,6 | 1 993,0 | 4,1 | 2,8 |
| Titres de créance à court terme | 170,6 | 147,4 | -0,3 | -13,6 |
| Titres de créance à long terme | 1769 | 1845,6 | 4,5 | 4,3 |

1. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Dette publique au sens de Maastricht.

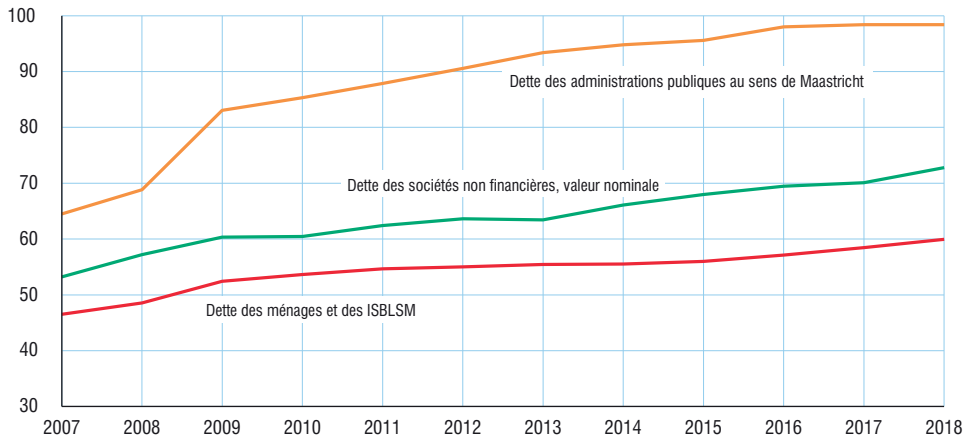
3. Institutions financières monétaires et autres intermédiaires financiers (organismes de titrisation, etc.).

4. Dépôts auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Ratios de dette des agents non financiers

en % du PIB



Champ : France.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

21 Indicateurs de développement durable

Pour mettre en œuvre la loi 2015-411 du 13 avril 2015, qui invite à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans la définition et l'évaluation des politiques publiques, le gouvernement a adopté en octobre 2015 un tableau de bord de 10 indicateurs qui alimente chaque année un rapport annexé au projet de loi de finances. Ce tableau de bord résulte d'une large concertation réunissant experts et citoyens, organisée par le Conseil économique, social et environnemental (Cese) et France Stratégie, en collaboration avec le Conseil national de l'information statistique (Cnis) et le système statistique public. Cette concertation a permis d'identifier 10 indicateurs phares compatibles avec un cadre théorique international de développement durable et complète le PIB dans trois domaines : social, économique et environnemental. Ces indicateurs concernent non seulement le bien-être présent et futur de la Nation, mais également le **bien-être « ailleurs »**, c'est-à-dire celui des autres régions du monde impactées par notre mode de vie. Le choix de ces indicateurs s'est fait avec un souci de simplicité, de lisibilité et de pérennité. En nombre limité et couvrant de manière équilibrée l'agenda, ces 10 indicateurs peuvent être considérés comme un résumé synthétique du tableau de bord d'une centaine d'indicateurs sélectionnés pour le suivi de la mise en œuvre nationale du Programme de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies.

Outre la croissance du PIB, la performance économique de la France est appréciée par l'évolution du taux d'emploi, et sa soutenabilité par l'effort de recherche et le taux d'endettement de la Nation. Depuis 2005, la croissance économique par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'ensemble de l'Union européenne. Toutefois, le taux d'emploi des 15-64 ans (part des personnes en emploi parmi les 15-64 ans) continue d'augmenter pour atteindre son plus haut niveau depuis 30 ans tout en restant inférieur à la moyenne européenne.

Dans le même temps, la dette publique a progressé de 67,4 % du PIB en 2005 à 98,4 % fin 2017 (et 98,4 % fin 2018). Enfin, des progrès restent à accomplir dans les domaines de la société de la connaissance car la part des dépenses de recherche dans le PIB, à 2,19 %

en 2017, reste significativement inférieure à l'objectif des 3 % fixé par la stratégie « Europe 2020 ».

Pour ce qui est du bien-être et de la cohésion sociale, les indicateurs font ressortir un diagnostic contrasté. Le taux de pauvreté en conditions de vie continue la baisse amorcée en 2013 pour atteindre 11,1 % en 2017. Après avoir diminué en 2013, les inégalités de revenus sont quasiment stables depuis. Au-delà des fluctuations annuelles, l'espérance de vie en bonne santé croît légèrement sur longue période. Le taux de sorties précoces du système scolaire a baissé de 2,4 points depuis 2010. Par rapport à la moyenne de ses partenaires européens, la France a une distribution de revenu moins inégalitaire, une espérance de vie en bonne santé dans la moyenne européenne et moins de sorties précoces (18,9 % en 2018). En matière de satisfaction dans la vie, la France se situe au-dessous des pays nordiques, mais au-dessus des pays méditerranéens.

Quant à la protection environnementale, le bilan est nuancé. Alors que le niveau moyen par personne des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national en 2017 est inférieur de 10 % à celui de 2010, l'**empreinte carbone** par personne reste stable autour de 11 tonnes par habitant. Ceci traduit une dépendance plus grande aux produits importés qui ont un fort contenu en gaz à effet de serre et donc un impact fort sur le climat, qui est un bien mondial. Les importations sont responsables d'environ 56 % de l'empreinte carbone de la France en 2017, contre 50 % en 2010 et 33 % en 1995. Alors que les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire pour satisfaire la demande nationale ont diminué de 12 % entre 2010 et 2017, celles liées aux importations pour satisfaire la demande nationale ont augmenté pendant le même temps de 14 %. Enfin, la pression reste forte sur la biodiversité, même si le phénomène est complexe à mesurer. En 2017, les espaces artificialisés occupent 9,7 % du territoire métropolitain et leur expansion est plus rapide que l'augmentation de la population (+ 1,4 % en moyenne par an depuis 1992, contre + 0,5 % par an pour la population). Toutefois, le rythme de cette consommation d'espace s'est un peu ralenti depuis 2009 pour atteindre un rythme de + 1,1 % par an. ■

Définitions

Bien-être « ailleurs » : le bien-être dans les autres parties du monde peut être affecté par notre mode de vie. Celui-ci peut en effet avoir des conséquences néfastes telles que le réchauffement climatique et la montée des eaux dans certaines parties du globe ; dans d'autres, ce sera l'épuisement des matières premières ou encore les pollutions liées aux productions des biens que nous consommons.

Empreinte carbone : l'empreinte carbone d'un pays comptabilise l'ensemble des émissions des gaz à effet de serre induites par la consommation intérieure de biens et services, qu'ils soient produits dans le pays ou importés.

1. Les 10 indicateurs de richesse retenus et comparaison internationale des stratégies de développement durable

| Domaine | Thèmes | Bien-être présent | Bien-être futur | Bien-être « ailleurs » | SNDD ¹ | France ODD ² | ONU ODD ³ |
|------------------------|---------------------------------|---|-----------------|------------------------|-------------------|-------------------------|----------------------|
| Économique | Travail | 1. Taux d'emploi des 15-64 ans | | | oui ⁴ | 8.i.2 | objectif 8 |
| | Investissement | 2. Dépense de recherche DIRD/PIB | | | oui | 9.i.5 | 9.5.1 |
| | Stabilité financière | 3. Dette publique et privée | | | oui | 17.i.3 | 10.5.1 |
| Social | Santé | 4. Espérance de vie en bonne santé | | | oui | 3.1.1 | objectif 3 |
| | Satisfaction dans la vie | 5. Satisfaction globale dans la vie | | | non | 3.1.4 | non |
| | Inégalité | 6. Dispersion des revenus | | | oui | 10.i.2 | objectif 10 |
| | Pauvreté | 7. Taux de pauvreté en conditions de vie | | | oui | 1.1.2 | 1.2.1 |
| Environnemental | Éducation | 8. Sorties précoces du système scolaire | | | oui | 4.i.4 | 8.6.1 |
| | Climat | 9. Empreinte carbone | | | oui | 13.i.3 | objectif 13 |
| | Biodiversité | 10. Artificialisation des sols | | | oui | 11.i.2 | objectif 15/11 |

1. Stratégie nationale de développement durable 2010-2014. 2. Suivi national de la Stratégie de développement durable de l'ONU 2015-2030 (X.i.Y signifie indicateur Y de l'objectif X). 3. Programme de développement durable de l'ONU 2015-2030 (X.Y.Z signifie indicateur Z de la cible Y de l'objectif X). 4. Limité au taux d'emploi des seniors.

2. Évolution des 10 indicateurs retenus

| | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|-------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------|-------|
| Rappel de l'indicateur traditionnel | | | | | | | |
| PIB réel par habitant (taux de croissance annuel moyen en volume, en %) | | | | | | | |
| France | 1,7 | 3,2 | 0,9 | 1,4 | 0,7 | 0,7 | 1,9p |
| UE | ... | 3,6 | 1,7 | 1,8 | 2,0 | 1,7p | 2,2p |
| Dimension économique | | | | | | | |
| 1. Taux d'emploi des 15-64 ans (en %) | | | | | | | |
| France hors Mayotte | 60,7 | 62,8 | 63,2 | 63,5 | 63,8 | 64,2 | 64,7 |
| UE | ... | 62,2 ¹ | 63,4 | 64,1 | 65,7 | 66,7 | 67,7 |
| 2. Dépense de recherche / PIB (en %) | | | | | | | |
| France | 2,23 | 2,08 ² | 2,04 | 2,18 ² | 2,23p | 2,22e | 2,19p |
| UE | 1,65e | 1,77e | 1,74 | 1,92 | 2,04 | 2,04 | 2,06p |
| 3. Dette publique au sens de Maastricht (en % du PIB) | | | | | | | |
| France | 56,1 | 58,9 | 67,4 | 85,3 | 95,6 | 98,0 | 98,4 |
| UE | ... | 60,1 | 61,5 | 78,8 | 84,4 | 83,3 | 81,6 |
| Dimension sociale | | | | | | | |
| 4. Espérance de vie en bonne santé à la naissance (en années) | | | | | | | |
| France ³ | | | | | | | |
| Femmes ⁴ | 62,4 | 63,2 | 64,6 | 63,3 | 64,4 | 64,1 | 64,9 |
| Hommes ⁴ | 60,0 | 60,1 | 62,3 | 61,8 | 62,6 | 62,7 | 62,6 |
| UE | | | | | | | |
| Femmes | ... | ... | 62,5e ¹ | 62,6e | 63,3 ² | 64,2 | 63,1 |
| Hommes | ... | ... | 61,1e ¹ | 61,8e | 62,6 ² | 63,5 | 63,3 |
| 5. Satisfaction dans la vie (note de 1 à 10) | | | | | | | |
| France métropolitaine | ... | ... | ... | 7,3 | 7,2 | 7,2 | 7,2 |
| UE | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 6. Inégalités⁵ | | | | | | | |
| France métropolitaine | ... | ... | 4,2 | 4,5 ² | 4,4 | 4,3 | 4,3e |
| UE | ... | ... | 4,9 ² | 5,0 | 5,2 | 5,1 | ... |
| 7. Taux de pauvreté en conditions de vie (en %) | | | | | | | |
| France métropolitaine | ... | ... | 13,2 | 12,6 | 11,1 | 11,0 | 11,1 |
| UE | ... | ... | ... | 17,8 | 17 | 15,7 | 14,5 |
| 8. Éducation : sorties précoces du système scolaire (en % de la population des 18-24 ans) | | | | | | | |
| France hors Mayotte | 15,4 | 13,3 | 11,1 | 11,3 | 9,2p | 8,8p | 8,9p |
| UE | ... | 17,6e ¹ | 15,7 | 13,9 | 11,0 | 10,7 | 10,6 |
| Dimension environnementale | | | | | | | |
| 9. Émission de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO₂ par personne) | | | | | | | |
| France - empreinte carbone ⁶ | 10,5 | 11,5 | 11,8 | 11,4 | 11,0e | 11,1e | 11,2e |
| France - émission sur le sol national ⁶ | 9,0 | 8,9 | 8,5 | 7,6 | 6,6 | 6,6 | 6,7p |
| France - émission moyenne sur le sol national ⁷ | 9,1 | 9,1 | 8,8 | 7,9 | 6,9 | 6,9 | ... |
| UE - émission moyenne sur le sol national ⁷ | 11,0 | 10,6 | 10,5 | 9,5 | 8,5 | 8,4 | ... |
| 10. Artificialisation des sols | | | | | | | |
| France ⁸ - indice base 100 en 1992 | 105 | 113 | ... | 129 ² | 137 | 138e | 141e |
| France ⁸ - en % du territoire national | ... | ... | ... | 8,9 | 9,4 | 9,5e | 9,7e |

1. UE27. 2. Rupture de série. 3. France hors Mayotte jusqu'en 2014. 4. Calcul Ined-Inserm avec la méthode Ehemu qui utilise l'information empirique sur la mortalité aux âges élevés. Elle s'écarte de la méthode utilisée par Eurostat dont les tables de mortalité ne vont pas au-delà de 85 ans. 5. Masse des revenus par unité de consommation détenue par les 20 % d'individus les plus riches rapportée à celle détenue par les 20 % les plus pauvres. 6. Limitées à CO₂, CH₄ et N₂O. 7. CO₂, N₂O, CH₄, HCF, PFC, SF₆, NF₃. 8. Hors Mayotte et Guyane.

Sources : Drees ; Eurostat, extraction des données le 22 mai 2019 pour les séries européennes ; Insee ; Mesri-Sies ; SDeS ; SSP Agriculture.

Annexes



Tableaux de référence de la comptabilité nationale

1. Le PIB et les opérations sur biens et services

| | Évolution en volume aux prix de l'année précédente chaînés (en %) | | | 2018 | | |
|---|---|------------|------------|----------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | Milliards d'euros | Évolution des prix (en %) | Contributions ² (en %) |
| Produit intérieur brut (PIB) | 1,1 | 2,3 | 1,7 | 2 353,1 | 0,8 | 1,7 |
| Importations de biens et de services | 2,9 | 3,9 | 1,2 | 755,6 | 2,0 | -0,4 |
| Ensemble des emplois finals | 1,5 | 2,7 | 1,6 | 3 108,7 | 1,1 | 2,1 |
| Consommation finale effective des ménages | 1,8 | 1,4 | 0,9 | 1 628,8 | 1,2 | 0,6 |
| <i>dont : dépense de consommation...</i> | | | | | | |
| ... finale des ménages | 1,8 | 1,4 | 0,9 | 1 219,8 | 1,5 | 0,5 |
| ... individuelle des administrations | 1,9 | 1,6 | 0,8 | 360,3 | 0,5 | 0,1 |
| Consommation finale effective des administrations publiques | 0,4 | 1,1 | 0,9 | 190,6 | 0,6 | 0,1 |
| Formation brute de capital fixe | 2,7 | 4,7 | 2,8 | 537,9 | 1,4 | 0,6 |
| <i>dont : des entreprises non financières</i> | 2,9 | 4,7 | 3,8 | 303,5 | 1,1 | 0,5 |
| des ménages | 2,8 | 6,6 | 2,0 | 126,4 | 1,9 | 0,1 |
| des administrations publiques | 0,0 | 0,3 | 2,4 | 79,9 | 1,8 | 0,1 |
| Variation des stocks ¹ | -0,4 | 0,2 | -0,3 | 14,0 | /// | -0,3 |
| Exportations de biens et de services | 1,8 | 3,9 | 3,5 | 737,4 | 0,8 | 1,1 |

1. Y compris les acquisitions moins cessions d'objets de valeur.

2. Contributions à la croissance du PIB en volume.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Valeur ajoutée brute par branche

| | Évolution en volume aux prix de l'année précédente chaînés (en %) | | | 2018 (en milliards d'euros courants) |
|---|--|------------|------------|--|
| | 2016 | 2017 | 2018 | |
| Agriculture, sylviculture et pêche | -12,4 | 9,1 | 3,4 | 38,2 |
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres | 0,3 | 0,8 | 0,1 | 280,2 |
| Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution | -2,2 | -1,4 | 0,2 | 51,8 |
| Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac | 2,7 | 0,9 | -1,2 | 41,7 |
| Cokéfaction et raffinage | 8,4 | -10,0 | 0,2 | 5,0 |
| Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines | -1,6 | 1,7 | 0,5 | 30,9 |
| Fabrication de matériels de transport | 0,6 | 0,2 | 1,1 | 27,7 |
| Fabrication d'autres produits industriels | 0,7 | 1,8 | 0,2 | 123,1 |
| Construction | -1,0 | 3,1 | 0,1 | 117,4 |
| Services principalement marchands | 1,7 | 2,6 | 2,6 | 1 187,7 |
| Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration | 2,1 | 2,7 | 1,3 | 371,8 |
| <i>dont : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</i> | 2,4 | 2,3 | 1,1 | 216,2 |
| <i>Transports et entreposage</i> | 1,7 | 2,1 | 0,8 | 94,0 |
| <i>Hébergement et restauration</i> | 1,5 | 5,1 | 2,8 | 61,7 |
| Information et communication | 3,1 | 6,5 | 4,3 | 112,0 |
| Activités financières et d'assurance | -0,3 | -0,4 | 6,2 | 80,6 |
| Activités immobilières | 0,8 | 0,7 | 1,5 | 269,9 |
| Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien | 2,6 | 4,4 | 4,4 | 292,9 |
| Autres services | 0,1 | 1,0 | 0,7 | 60,4 |
| Services principalement non marchands¹ | 1,1 | 0,9 | 0,9 | 467,5 |
| Ensemble | 1,0 | 2,1 | 1,8 | 2 090,9 |

1. Les services principalement non marchands regroupent l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Quelques éléments du tableau économique d'ensemble

à prix courants

| | Évolution (en %) | | | 2018 (en Md€) |
|--|------------------|------------|------------|------------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | |
| Produit intérieur brut | 1,6 | 2,7 | 2,5 | 2 353,1 |
| Valeur ajoutée au prix de base | 1,5 | 2,4 | 2,3 | 2 090,9 |
| Impôts sur les produits nets des subventions sur les produits ¹ | 2,8 | 5,8 | 4,4 | 262,2 |
| Revenu national brut | 1,6 | 3,0 | 2,4 | 2 405,9 |
| Revenu disponible brut de l'ensemble de l'économie | 1,6 | 3,2 | 2,2 | 2 357,6 |
| Valeur ajoutée brute des secteurs | | | | |
| Valeur ajoutée des entreprises | 1,5 | 2,3 | 2,7 | 1 439,6 |
| Sociétés non financières | 1,9 | 3,3 | 3,0 | 1 216,7 |
| Entreprises individuelles | -0,5 | 0,7 | -0,2 | 131,4 |
| Sociétés financières | -1,1 | -7,2 | 3,2 | 91,5 |
| Valeur ajoutée des administrations publiques | 0,9 | 2,4 | 1,4 | 380,4 |
| Éléments de partage de la valeur ajoutée | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0 |
| Rémunération des salariés des entreprises | 2,3 | 3,3 | 3,5 | 881,4 |
| Excédent brut d'exploitation et revenu mixte des entreprises | 0,0 | 0,8 | 1,4 | 520,8 |
| Rémunération des salariés des administrations | 1,0 | 2,4 | 1,2 | 294,2 |
| Sociétés non financières | | | | |
| Excédent brut d'exploitation | 1,0 | 3,2 | 1,3 | 379,3 |
| Revenus de la propriété nets versés | -9,5 | -27,4 | 25,2 | 38,2 |
| Épargne brute | 3,5 | 5,8 | 0,3 | 274,4 |
| Formation brute de capital fixe | 3,6 | 5,3 | 5,1 | 293,6 |
| Variation des stocks | -8,8 | 2,3 | -5,4 | 13,3 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement (évolution en Md€) | 7,2 | 6,3 | -11,9 | -9,3 |
| Taux de marge (évolutions en points) ² | -0,3 | 0,0 | -0,5 | 31,2 |
| Taux d'autofinancement (évolutions en points) ³ | -0,1 | 0,5 | -4,4 | 93,4 |
| Sociétés financières | | | | |
| Excédent brut d'exploitation | -9,3 | -27,4 | 9,8 | 26,1 |
| Formation brute de capital fixe | 8,5 | 12,9 | -2,3 | 23,1 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement (évolution en Md€) | -7,2 | -13,7 | 4,0 | -0,1 |
| Ménages, y compris entreprises individuelles (EI) | | | | |
| Excédent brut d'exploitation et revenu mixte hors EI ⁴ | 2,3 | 2,5 | 2,3 | 194,9 |
| Revenu mixte net des EI | 0,2 | 1,6 | 1,4 | 88,9 |
| Salaires nets reçus | 2,1 | 3,0 | 4,7 | 800,2 |
| Prestations sociales hors transferts sociaux en nature ⁵ | 1,8 | 1,5 | 2,3 | 504,9 |
| Revenus de la propriété nets reçus | -3,8 | -2,4 | 8,3 | 82,0 |
| Impôts courants | 0,9 | 2,4 | 9,6 | 248,3 |
| Revenu disponible brut | 1,8 | 2,2 | 2,7 | 1 421,2 |
| Dépense de consommation finale | 2,0 | 2,2 | 2,4 | 1 219,8 |
| Revenu disponible brut ajusté | 1,8 | 2,3 | 2,4 | 1 830,3 |
| Consommation effective des ménages | 1,9 | 2,3 | 2,1 | 1 628,8 |
| Épargne brute | 0,4 | 2,0 | 5,0 | 201,5 |
| Formation brute de capital fixe | 3,0 | 8,2 | 3,8 | 136,3 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement (évolution en Md€) | -3,1 | -7,9 | 4,4 | 57,0 |
| Taux d'épargne ⁶ (évolution en points) | -0,2 | 0,0 | 0,3 | 14,2 |
| Taux d'épargne financière ⁷ (évolution en points) | -0,3 | -0,7 | 0,2 | 4,0 |
| Relations avec le reste du monde | | | | |
| Exportations de biens (FAB) | -0,2 | 5,9 | 4,3 | 517,4 |
| Importations de biens (FAB) | 0,0 | 8,0 | 4,3 | 556,3 |
| Exportations de services – importations de services (en Md€) | -0,2 | 1,4 | 8,1 | 20,7 |
| Solde des opérations de répartition en provenance du reste du monde (en Md€) | -1,5 | 11,5 | -5,7 | 6,0 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement de la Nation (en Md€) | -2,5 | 0,7 | 0,4 | -12,2 |

1. Les impôts sur les produits regroupent la TVA, les impôts sur les importations et d'autres impôts sur les produits (TICPE, taxes sur les tabacs, sur les alcools, etc.). 2. Excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée brute. 3. Épargne brute / formation brute de capital fixe. 4. Excédent principalement tiré de la location de logements, y compris les loyers imputés que les propriétaires se versent à eux-mêmes, et de l'autoconsommation. 5. Les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature sont principalement des prestations en espèces (retraites, indemnités journalières, allocations familiales, indemnités chômage, RSA). 6. Épargne brute / revenu disponible brut. 7. Capacité de financement / revenu disponible brut.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Janvier

France

- 01 Le Smic est revalorisé de 1,24 % : il passe à 9,88 euros bruts de l'heure contre 9,76 euros en 2017, soit un montant brut mensuel de 1 498,47 euros. Suppression de la cotisation salariale de l'assurance maladie et d'une partie de l'assurance chômage, pour un total de 2,2 points. En contrepartie le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) augmente de 1,7 point, soit 9,2 % sur les revenus d'activité ou du patrimoine.
- 08 Après le refus de la rupture conventionnelle collective par les syndicats de salariés, Pimkie (chaîne textile du groupe Mulliez) prévoit un plan de départs volontaires de 300 salariés.
- 09 En visite en Chine, le président Emmanuel Macron annonce la commande prochaine de 184 airbus A320. Des contrats et des accords commerciaux ont aussi été conclus dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture ou des services.
- 17 Abandon du projet d'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes.
- 18 La majorité des syndicats du groupe automobile PSA valide le projet de rupture conventionnelle collective. 1 300 postes seront supprimés sur la base du volontariat des salariés.
- 19 Toyota va investir 400 millions d'euros sur son site de Valenciennes pour accueillir sa nouvelle plateforme.

Union européenne

- 01 La Bulgarie prend la présidence de l'Union européenne pour six mois.
- 24 Conséquence du Brexit, la Commission européenne décide de transférer le site de sauvegarde du Centre de surveillance de la sécurité Galileo du Royaume-Uni vers l'Espagne.
- 18 La France et le Royaume-Uni signent un nouvel accord pour renforcer les

accords du Touquet sur la gestion des flux migratoires.

- 25 La Banque centrale européenne (BCE) maintient son principal taux de refinancement à zéro, et poursuit le programme de rachats de dette publique et privée au rythme de 30 milliards d'euros par mois.

Monde hors Union européenne

- 17 Apple va payer 38 milliards de dollars d'impôts sur ses fonds rapatriés aux États-Unis après l'adoption de la réforme fiscale votée par le Congrès américain en décembre 2017 (baisse du taux d'imposition des sociétés et des taxes sur les bénéfices réalisés par des entreprises américaines à l'étranger).
- 23 Conclusion d'une entente de principe sur un nouvel accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) entre le Canada et dix autres pays de la région Asie-Pacifique.
- 26 Nouvelles sanctions financières américaines contre la Russie liées au conflit en Ukraine et à l'annexion de la Crimée, visant notamment des responsables russes et des « ministres » séparatistes.

Février

France

- 05 Le géant américain du commerce en ligne Amazon conclut un accord avec l'administration fiscale française pour régler d'importants arriérés d'impôts, après un accord similaire avec le fisc italien.
- 19 IBM France signe un accord de rupture conventionnelle collective portant sur une centaine de postes.
- 20 Grève générale à Mayotte et début d'un large mouvement social qui dénonce l'insécurité et l'immigration clandestine venue des Comores.
- 22 Accord national interprofessionnel (ANI) sur la réforme de l'assurance chômage et accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle et l'alternance.

- 26 Thales obtient un contrat de 777 millions d'euros pour la mise au point du système de gestion du trafic aérien australien.
- 27 Ford annonce la fin de la production de son usine à Blanquefort en Gironde à l'été 2019. 850 emplois sont menacés.

Union européenne

- 06 Le syndicat de l'industrie allemande IG Metall parvient à un accord avec le patronat de la région de Bade-Wurtemberg qui prévoit une augmentation de salaire de 4,3 % et la possibilité de passer de 35 à 28 heures par semaine, sans maintien du salaire et pour deux ans maximum.
- 11 Airbus finalise avec la compagnie aérienne Emirates une commande de 20 avions A380.

Monde hors Union européenne

- 23 Les États-Unis renforcent leurs sanctions à l'encontre de la Corée du Nord afin de la priver des moyens de financer son programme nucléaire.

Mars

France

- 12 En réponse au mouvement de contestation à Mayotte, la ministre des Outre-mer Annick Girardin annonce des mesures incluant un durcissement du contrôle de l'immigration. Les syndicats maintiennent les barrages et la grève.
- 27 Adoption en première lecture par l'Assemblée nationale de la loi de programmation militaire 2019-2022 d'un montant de 295 milliards d'euros afin de combler le déficit d'effectifs et d'équipements.

Union européenne

- 04 Aucune coalition n'a obtenu de majorité absolue aux élections législatives en Italie. Le Mouvement 5 étoiles (parti populiste), devient le premier parti du pays devant la ligue de Matteo Salvini (droite souverainiste).
- 14 Six mois après les élections législatives, la chancelière allemande Angela Merkel

a été réélue après avoir trouvé un accord entre son camp conservateur (CDU-CSU) et les sociaux-démocrates du SPD pour former un gouvernement de grande coalition.

- 19 La Commission européenne et le Royaume-Uni trouvent un accord sur la période de transition. Le Royaume-Uni restera membre du marché unique et de l'union douanière jusqu'à la fin de 2020 mais continuera de contribuer au budget communautaire sans droit de veto. L'avenir de la frontière entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord reste en suspens.

Monde hors Union européenne

- 08 Les États-Unis imposent des droits de douane de 25 % sur les importations d'acier et de 10 % sur celles d'aluminium. L'UE, le Canada et le Mexique sont provisoirement exemptés.
- 12 Le président américain bloque la fusion entre les fabricants de microprocesseurs Broadcom (basée à Singapour) et Qualcomm estimant qu'elle portait atteinte à la sécurité nationale des États-Unis et dénonce l'influence de la Chine dans cette acquisition.
- 13 Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni bombardent des sites syriens en représailles à l'attaque chimique supposée du 7 avril à Douma, ville de la Ghouta orientale.
- 18 Vladimir Poutine est réélu pour un quatrième mandat à la présidence de la Fédération de Russie.

Avril

France

- 01 Revalorisation de 1 % des minima sociaux (minimum vieillesse, RSA, AAH, prime d'activité, etc.) et des prestations familiales.
- 03 Début d'une grève « intermittente » de trois mois à la SNCF contre la réforme de l'entreprise. L'intersyndicale (CGT, UNSA, SUD, CFDT) instaure un calendrier de grève reconductible de deux jours sur cinq.

09 Opération d'expulsion des occupants de la zone d'aménagement différé (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes (rebaptisée « zone à défendre » par les opposants au projet d'aéroport).

Union européenne

24 Le gouvernement irlandais signe avec Apple un accord permettant le versement, sur un compte bloqué, de 13 milliards d'euros d'avantages fiscaux jugés indus par l'Union européenne.

18 Après une semaine de grèves d'avertissement dans les services publics en Allemagne, les syndicats obtiennent une hausse des salaires de 7,5 %, en trois périodes, d'ici à 2020.

27 L'UE interdit l'utilisation de trois pesticides néonicotinoïdes pour les cultures de plein champ.

Monde hors Union européenne

04 La Chine prend des mesures de rétorsion en réponse aux droits de douanes américains sur l'acier et l'aluminium.

27 Sommet intercoréen entre Moon Jae-in, président de la Corée du Sud et Kim Jong-un, dirigeant de la Corée du Nord qui débouche sur la « déclaration de Panmunjeom pour la paix, la prospérité et l'unification de la péninsule coréenne ».

Mai

France

01 Violents affrontements à Paris en marge du cortège du 1^{er} mai.

04 Démission du PDG d'Air France-KLM, les salariés ayant rejeté la proposition salariale du 16 avril.

13 Total signe un protocole d'accord avec Oman pour développer des ressources de gaz naturel dans ce sultanat du Golfe.

15 La ministre des Outre-mer Annick Girardin propose un plan pour Mayotte de 1,3 milliard d'euros.

Union européenne

14 Élection du séparatiste Quim Torra à la présidence de la Catalogne, poste occupé

auparavant par Carles Puigdemont jusqu'à la mise sous tutelle de la région par Madrid, en 2017.

25 Victoire du « oui » lors d'un référendum sur la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse en Irlande.

25 Entrée en application du règlement européen sur la protection des données.

29 Le Parlement européen approuve la réforme du statut des travailleurs détachés qui devront obtenir la même rémunération, pour un même travail, que les salariés du pays de l'Union européenne dans lequel ils sont provisoirement accueillis.

Monde hors Union européenne

08 Désengagement américain de l'accord de 2015 sur le nucléaire iranien.

14 Déménagement de l'ambassade américaine à Jérusalem.

22 Sony va acquérir la major musicale EMI Music Publishing pour 1,6 milliard d'euros.

29 Les autorités américaines de la concurrence autorisent Bayer, le groupe chimique allemand, à racheter le spécialiste des semences Monsanto.

31 Après la Chine, le président américain Donald Trump étend les taxes sur les importations d'acier (25 %) et d'aluminium (10 %) à l'Union européenne, au Canada et au Mexique.

Juin

France

04 Accords de principe entre la Société générale et les autorités concernées aux États-Unis et en France pour mettre fin à des enquêtes sur des soupçons de corruption avec le fonds souverain libyen (LIA) et les manipulations du taux interbancaire Libor.

11 Le distributeur Carrefour s'associe en France avec le géant américain Google pour vendre, à partir de 2019, ses produits via l'enceinte connectée Google Home, l'assistant Google et la plate-forme de commerce en ligne Google Shopping.

- 12 Adoption en première lecture par l'Assemblée nationale de la loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique).
- 14 Le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire est définitivement adopté. Le texte prévoit de transformer la SNCF au 1^{er} janvier 2020 en société anonyme à capitaux publics, la disparition du statut de cheminot pour les nouvelles embauches et l'ouverture à la concurrence en 2019 pour les trains régionaux et en décembre 2020 pour les TGV.

Union européenne

- 01 Après plusieurs mois de négociations, les dirigeants de la Ligue et du Mouvement 5 étoiles concluent un accord de gouvernement et obtiennent les postes de l'intérieur et du développement économique au sein d'un gouvernement dirigé par le juriste indépendant Giuseppe Conte.
- 02 Le dirigeant socialiste Pedro Sanchez devient le chef du gouvernement espagnol à la suite du vote d'une motion de censure au Parlement.
- 22 Entrée en vigueur des mesures de rétorsion décidées par Bruxelles en réponse aux taxes américaines sur l'acier et l'aluminium.
- 29 Prolongation pendant six mois des sanctions économiques de l'UE contre la Russie en l'absence de progrès dans la mise en œuvre par Moscou des accords pour faire cesser les combats en Ukraine.

Monde hors Union européenne

- 12 Rencontre historique à Singapour entre le président américain Donald Trump et le chef d'état nord-coréen Kim Jong-un.
- 13 Le groupe de la téléphonie AT&T et celui des médias Time Warner vont pouvoir fusionner, après accord de la justice américaine.
- 19 Les États-Unis quittent le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (ONU).
- 20 Le gouvernement argentin obtient un prêt du Fonds monétaire international (FMI) de 43 milliards d'euros en échange de

l'engagement de limiter les dépenses de l'État.

- 24 Réélection du chef de l'État turc, Recep Tayyip Erdogan, pour un nouveau mandat aux pouvoirs renforcés.

Juillet

France

- 01 La vitesse limite autorisée passe de 90 à 80 Km/h sur les routes secondaires dont les deux voies ne sont pas séparées par un muret.
- 06 Total finalise l'acquisition de 73 % de Direct Énergie (premier distributeur d'électricité alternatif français) et dépose une offre publique obligatoire.
- 15 L'équipe de France de football devient championne du monde.
- 19 L'Assemblée nationale vote l'inscription du « service national » dans la Constitution. Le futur service consistera en un mois obligatoire aux alentours de 16 ans, suivi d'un engagement sur la base du volontariat.
- 30 Vivendi annonce le rachat d'Editis le deuxième éditeur français (Bordas, Nathan, Robert Laffont, La Découverte, etc.), et envisage d'ouvrir le capital d'Universal Music Group.

Union européenne

- 01 L'Autriche prend la présidence du Conseil de l'Union européenne pour six mois.
- 07 La Première ministre britannique obtient un compromis avec son gouvernement sur un plan dit « de Chequers » sur la future relation entre l'UE et le Royaume-Uni. Le ministre britannique en charge du Brexit et le ministre des Affaires étrangères démissionnent pour signifier leur désaccord.
- 17 Accord de libre-échange entre la l'Union européenne et le Japon (JEFTA – *Japan-Europe free-trade agreement*) qui prévoit la suppression des droits de douane pour 90 % des produits européens.
- 18 L'UE inflige à Google une amende de plus de 4 milliards d'euros pour abus de position dominante.

Monde hors Union européenne

- 01 Le candidat de gauche Andrés Manuel Lopez Obrador remporte la présidentielle au Mexique.
- 06 Poursuite de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine avec l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs douaniers sur des produits chinois. Pékin annonce des sanctions similaires.
- 12 Lors du 26^e sommet de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), le président américain exige de ses alliés qu'ils respectent l'engagement pris en 2014 de consacrer 2 % de leur PIB à leurs dépenses de défense.
- 15 Première rencontre à Helsinki entre le président russe Vladimir Poutine et le président américain Donald Trump.

Août

France

- 01 Adoption définitive par l'Assemblée nationale du projet de loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie dite loi « asile et immigration ». Le texte prévoit de réduire le délai de traitement des demandes d'asile, de faciliter les reconduites à la frontière de ceux qui en sont déboutés, d'augmenter la durée maximale de rétention de 45 à 90 jours et d'améliorer les protections et l'accueil des personnes qui obtiennent l'asile.
- 01 L'Assemblée nationale adopte la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, mesures sur l'assurance-chômage, l'égalité hommes-femmes, l'emploi des handicapés et la lutte contre le travail détaché).
- 28 Démission surprise du gouvernement de Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire. Il sera remplacé par François de Rugy début septembre.

Union européenne

- 20 Après huit ans sous la tutelle de l'UE et du FMI, la Grèce sort de son troisième plan

de renflouement financier. Elle s'engage à dégager un excédent budgétaire primaire (hors service de la dette) de 3,5 % du PIB jusqu'en 2022 puis de 2,2 % jusqu'en 2060.

Monde hors Union européenne

- 07 Entrée en vigueur des sanctions réimposées à l'Iran par les États-Unis (blocages des transactions financières et des importations de matières premières, mesures pénalisant les achats dans le secteur automobile et l'aviation commerciale).
- 11 La justice américaine condamne Monsanto, le géant de l'agrochimie, à verser 289 millions de dollars à un malade d'un cancer, Monsanto fait appel du jugement.
- 10 La devise turque s'effondre de près de 20 % après l'annonce par Donald Trump du doublement des droits de douane sur les exportations d'acier et d'aluminium turques.
- 23 Relance de la guerre commerciale avec la Chine : les États-Unis appliquent des droits de douane de 25 % sur un total de 50 milliards de dollars de produits chinois, après l'acier et l'aluminium, ce qui provoque la riposte chinoise.

Septembre

France

- 13 Présentation par le président de la République du plan pauvreté, appelé à entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et doté de 8 milliards d'euros sur quatre ans.
- 18 Présentation du plan santé « Ma santé 2022 » qui prévoit notamment la fin du *numerus clausus*, la création de postes d'assistants médicaux, l'envoi de médecins dans les déserts médicaux.
- 20 Le Premier ministre Édouard Philippe annonce un geste fiscal qui concernera 300 000 retraités dès 2019 pour compenser la hausse de la CSG entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.
- 26 Adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi relatif à la fraude fiscale (création d'une police fiscale, possibilité

de rendre publics les noms des fraudeurs, mise en place d'une procédure de plaider-coupable, etc.).

Union européenne

- 12 Le Parlement européen lance la première étape d'une procédure de sanction contre la Hongrie accusée de bafouer les valeurs de l'UE.
- 20 L'UE refuse le plan britannique dit « de Chequers » jugé incompatible avec l'intégrité du marché unique et le maintien des quatre libertés de circulation (biens, services, personnes et capitaux).

Monde hors Union européenne

- 03 Face à la crise du peso et pour lutter contre le déficit budgétaire, l'Argentine annonce un plan d'austérité comprenant la suppression d'une dizaine de ministères et l'augmentation des taxes à l'exportation.
- 17 Pour la première fois en quatre ans, la Banque centrale de Russie augmente son taux directeur qui passe de 7,25 % à 7,50 % pour enrayer la chute du rouble et la hausse des prix.
- 18 Sommet intercoréen à Pyongyang en Corée du Nord centré sur la mise en œuvre de la Déclaration de Panmunjom, la coopération économique et la dénucléarisation.
- 24 Entrée en vigueur de nouvelles taxes douanières américaines de 10 % sur 200 milliards de dollars d'importations chinoises. Pékin réplique avec l'entrée en vigueur de taxes de 5 % ou 10 % sur 60 milliards d'importations américaines.
- 30 Accord à l'amiable entre le régulateur de la bourse américaine (SEC) qui avait porté plainte pour fraude et Elon Musk, le patron du fabricant d'automobiles électriques Tesla au terme duquel il est condamné à une lourde amende et contraint de quitter la présidence de l'entreprise.
- 27 La Réserve fédérale américaine relève ses taux d'intérêts à court terme d'un quart de point de pourcentage, ce qui constitue la troisième hausse de ce type cette année.

- 30 Les États-Unis, le Canada et le Mexique parviennent à un accord de libre-échange pour l'Amérique du Nord en remplacement de l'accord de l'ALENA datant de 1994.

Octobre

France

- 01 Suppression des cotisations salariales pour l'assurance-chômage.
- 02 Adoption définitive par l'Assemblée nationale du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable. Le texte prévoit notamment une hausse de 10 % du seuil de revente à perte (SRP) et un encadrement des promotions.
- 09 Adoption en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). Le texte prévoit des cessions de participation dans trois entreprises : le Groupe ADP, La Française des jeux (FDJ) et ENGIE.
- 16 Remaniement ministériel à la suite de la démission du gouvernement, début octobre, de Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur.
- 25 Après *Marianne* et plusieurs magazines de Lagardère, l'homme d'affaires tchèque Daniel Kretinsky acquiert 49 % de la participation de Matthieu Pigasse dans le capital du *Monde*.
- 30 Adoption en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2019 qui prévoit le retour à l'équilibre des comptes et de relever le taux de l'Ondam (objectif national de dépenses d'assurance maladie) de 2,3 % en 2018 à 2,5 % en 2019.

Union européenne

- 14 Le parti conservateur CSU, allié de la chancelière allemande, Angela Merkel, perd la majorité absolue aux élections régionales en Bavière face à l'essor des Verts et de l'extrême droite.

- 18 Publication des *CumEx Files* qui révèlent une fraude fiscale de 55 milliards d'euros dans une dizaine de pays européens via des achats et reventes d'actions permettant de revendiquer plusieurs fois des remboursements d'impôts sur les dividendes.
- 20 Inquiète d'une stabilisation et non d'une diminution de la dette publique au cours des prochaines années, l'agence de notation Moody's dégrade la note de l'Italie (de « Baa2 » à « Baa3 »).
- 23 La Commission européenne demande au gouvernement italien de revoir son budget prévisionnel pour 2019 le jugeant non conforme aux règles du pacte de stabilité et de croissance.
- 25 La BCE laisse ses taux d'intérêt directeurs inchangés et poursuit ses achats nets au titre du programme d'achats d'actifs au nouveau rythme mensuel de 15 milliards d'euros jusque fin décembre 2018.
- 30 Le gouvernement britannique annonce l'instauration d'une taxe (en 2020) sur les résultats des géants américains du numérique (Google, Apple, Facebook et Amazon).

Monde hors Union européenne

- 20 Les États-Unis annoncent leur retrait du traité sur les armes nucléaires conclu avec la Russie en 1987.
- 25 Le groupe automobile français Peugeot-Citroën-DS-Opel-Vauxhall lance à Washington, sa première offre d'auto-partage nord-américaine avec le déploiement d'une flotte de voitures lui appartenant.
- 28 Jair Bolsonaro, le candidat d'extrême droite est élu président de la République fédérative du Brésil avec 55,13 % des voix, contre 44,87 % pour son adversaire de gauche, Fernando Haddad, héritier de Lula.
- 30 Les résultats financiers trimestriels de Facebook, le premier réseau social au monde, confirment la décélération de sa croissance, en matière de chiffre d'affaires, de rentabilité comme de popularité.

Novembre

France

- 01 Revalorisation de 0,6 % des retraites complémentaires du privé (AGIRC, ARRCO).
- 04 En Nouvelle-Calédonie, victoire du non à l'indépendance avec 56,4 % des voix contre 43,6 % pour le oui lors d'un référendum d'autodétermination.
- 08 Le parquet national financier requiert une amende de 3,7 milliards d'euros contre la banque suisse UBS pour démarchage illicite de clients français et blanchiment aggravé de fraude fiscale entre 2004 et 2012.
- 11 Commémoration internationale à Paris du centenaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918 et première édition du Forum pour la paix.
- 12 La SNCF entre au capital de Blablacar, le leader européen du covoiturage et lui cède Ouibus, son activité de cars longue distance.
- 17 À la suite d'un appel sur Facebook, première journée de mobilisation dans toute la France des « gilets jaunes » pour dénoncer la hausse du prix des carburants et la baisse de leur pouvoir d'achat.
- 19 La Société générale va verser 1,34 milliard de dollars d'amende pour mettre fin aux poursuites engagées contre elle aux États-Unis pour soupçons de violation d'embargos (Cuba et Iran).
- 19 Arrestation au Japon du président de l'alliance Renault-Nissan-Mitsubishi, Carlos Ghosn, soupçonné de fraude fiscale. Thierry Bolloré, l'ex-numéro deux de Renault assure l'intérim. Les administrateurs de Nissan démettent Carlos Ghosn de sa fonction de président non exécutif du constructeur nippon.
- 28 En réponse au mouvement des « gilets jaunes » qui paralysent La Réunion, la ministre des Outre-mer, Annick Girardin présente un plan de lutte contre la vie chère. La région Réunion confirme que l'augmentation de la taxe sur les carburants serait gelée jusqu'en 2021.

Union européenne

- 25 Les dirigeants des vingt-sept pays de l'UE valident l'accord de retrait signé

le 13 novembre par le Royaume-Uni et l'Union européenne et confirment la période de transition jusqu'au 31 décembre 2020 : pas de frontière physique entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande, maintien du Royaume-Uni dans l'union douanière européenne. En contrepartie, le Royaume-Uni continuerait à se conformer aux règles européennes.

Monde hors Union européenne

- 06** À la suite des élections de mi-mandat aux États-Unis, les démocrates obtiennent la majorité à la Chambre des représentants et les républicains renforcent leur majorité au Sénat.
- 20** Les trois principaux indices de Wall Street – Dow Jones, S&P 500 et Nasdaq – perdent respectivement 2,2 %, 1,8 % et 1,7 %, entraînés par la chute des valeurs technologiques (les GAFAM : Google, Apple, Facebook et Amazon).
- 30** Microsoft, l'éditeur de Windows, redevient la première capitalisation boursière mondiale, dépassant de peu Apple.

Décembre

France

- 01** Le troisième samedi de mobilisation des « gilets jaunes » donne lieu à de violents affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre, surtout à Paris, où l'Arc de triomphe a été vandalisé.
- 04** Après trois semaines de contestations, le Premier ministre Édouard Philippe annonce la suspension pour six mois de la hausse de la taxe sur les carburants et du durcissement du contrôle technique automobile, ainsi qu'un gel des tarifs du gaz et de l'électricité d'ici à mai 2019. Il annonce également l'ouverture d'un large débat sur les impôts et les dépenses publiques.
- 08** Nouvelle journée de mobilisation des « gilets jaunes » déploiement massif des forces de l'ordre, avec des véhicules blindés à Paris. Se tient le même jour la marche pour le climat.

- 10** Emmanuel Macron annonce le lancement d'un grand débat et des mesures d'urgence : augmentation de 100 euros pour les salariés au Smic, prime de fin d'année défiscalisée versée par les entreprises volontaires, défiscalisation des heures supplémentaires, suppression de la hausse de la CSG pour les retraités touchant moins de 2 000 euros de pension. Les mesures annoncées depuis le début du mouvement des « gilets jaunes » sont évaluées à 10 milliards d'euros.
- 15** Les manifestations des « gilets jaunes » se poursuivent tous les samedis du mois de décembre (22 et 29).
- 12** Mise en examen du groupe Bolloré dans l'enquête sur des soupçons de corruption dans le cadre de l'obtention de concessions portuaires en Afrique de l'Ouest.
- 19** À l'issue d'une journée de protestation des policiers, le ministère de l'Intérieur revalorise leurs salaires.
- 19** La reprise de l'aciérie Ascoval par le groupe franco-belge Altifort est validée par la justice.
- 20** Adoption par l'Assemblée nationale du budget 2019, qui s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7 % en 2019 et prévoit de ramener le déficit public à 3,2 % du PIB, dont 0,9 point dû à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse pérenne de cotisations sociales.

Union européenne

- 07** Annegret Kramp-Karrenbauer prend la tête de la CDU succédant à Angela Merkel.
- 10** Consciente que l'accord sur le Brexit négocié avec Bruxelles serait rejeté par les députés britanniques, Theresa May reporte *sine die* le vote au Parlement.
- 12** Le Premier ministre espagnol annonce une hausse de 22 % du salaire minimum.
- 19** L'Italie abaisse sa prévision de déficit public à 2,04 % du PIB au lieu de 2,4 % dans son projet initial de budget 2019.

Monde hors Union européenne

- 01** Les États-Unis et la Chine conviennent d'une trêve dans le conflit commercial qui les oppose.

- 01 Réunis à Buenos Aires, les dirigeants du G20 trouvent un compromis actant leurs divergences sur le climat mais appelant à une réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- 10 Mise en examen à Tokyo de l'ex-président de Nissan (et toujours PDG de Renault) pour avoir minoré ses déclarations de revenus entre 2010 et 2014.
- 15 Clôture de la COP24 en Pologne avec l'adoption d'un cadre global de règles (*rulebook*) censé renforcer l'Accord de Paris de 2015. Des organisations non gouvernementales (ONG) et les pays les plus vulnérables déplorent un manque d'ambition.
- 19 Adoption par l'Assemblée générale des Nations unies du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dit « pacte de Marrakech ». Il constitue un cadre de coopération internationale juridiquement non contraignant.
- 19 Donald Trump annonce le retrait militaire américain de Syrie ce qui provoque la démission du ministre de la Défense, James Mattis.
- 21 Faute d'obtenir un vote du Sénat sur le financement du mur à la frontière mexicaine Donald Trump provoque l'arrêt (*shutdown*) d'une partie de l'État fédéral.

Agents non financiers résidents

Ils sont répartis en trois secteurs : les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ; les sociétés non financières (SNF) ; les administrations publiques (APU), ces dernières regroupant l'État, les organismes divers d'administration centrale (Odac), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Balance des paiements

La balance des paiements est un état statistique qui retrace sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Les flux économiques et financiers à l'origine de ces opérations sont répartis en distinguant le compte des transactions courantes (échanges de biens, de services, de revenus et de transferts courants), le compte de capital (transferts en capital) et le compte financier (investissements directs ou de portefeuille). Pour la France, elle est élaborée par la Banque de France.

Bien-être « ailleurs »

Le bien-être dans les autres parties du monde peut être affecté par notre mode de vie. Celui-ci peut en effet avoir des conséquences néfastes telles que le réchauffement climatique et la montée des eaux dans certaines parties du globe ; dans d'autres, ce sera l'épuisement des matières premières ou encore les pollutions liées aux productions des biens que nous consommons.

Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)

Personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui :

- n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ;
- est disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Compétitivité-prix à l'exportation

Rapport d'un prix de référence étranger à un prix à l'exportation français. Le prix de référence étranger est une moyenne pondérée des prix de 23 partenaires commerciaux de la France dans l'OCDE. La pondération et les prix de ces 23 partenaires sont établis en fonction de l'intensité de la concurrence exercée par les exportateurs étrangers sur les marchés tiers pour une année de référence (1999). Selon la même méthode, on calcule également un indicateur de **compétitivité-coût**, qui compare les coûts salariaux unitaires de la France à ceux de ses 23 partenaires.

Ces derniers, considérés pour les indicateurs de compétitivité-prix et de compétitivité-coût, sont l'ensemble des pays de l'OCDE à l'exclusion de l'Europe centrale (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Estonie), du Luxembourg, de l'Islande, d'Israël et du Chili. L'indicateur de compétitivité-prix se rapporte aux biens et services, celui des coûts à l'ensemble de l'économie.

Consommation effective des ménages

Elle inclut tous les biens et les services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient été faites, ou non, l'objet d'une dépense de leur part. Elle comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses

de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des ISBLSM, donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages.

Consommation de capital fixe

Dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible. Le terme « brut » dans les expressions comme produit intérieur brut ou formation brute de capital fixe signifie que la consommation de capital fixe n'a pas été soustraite. Quand on la soustrait de ces grandeurs, leur valeur est dite « nette ».

Demande mondiale adressée à la France

Mesure ce que serait l'évolution des exportations dans le cas où la France conserverait des parts de marchés constantes.

Dépenses des administrations publiques

Elles sont ventilées suivant une nomenclature internationale définie dans le chapitre 29 du système de comptes nationaux (SCN) de 2008 : la COFOG (*Classification of Functions of Government*). Celle-ci répartit les dépenses des administrations publiques en dix catégories selon leur finalité.

Le champ des administrations publiques et le montant des dépenses sont ceux de la comptabilité nationale. Conventionnellement, les dépenses d'intérêts de la dette, lorsque la finalité de ces dépenses d'intérêts ne peut être distinguée de manière précise, sont comptabilisées dans la fonction « services publics généraux ». L'affectation des dépenses de transfert (transferts courants ou en capital) est faite suivant la dépense qu'elle finance lorsqu'elle est connue. Dans le cas contraire, elle figure conventionnellement en « services publics généraux ».

Le partage, délicat, entre dépenses de santé et de protection sociale peut nuire à la

comparabilité des résultats internationaux. Sont comptabilisés dans les chiffres français : en santé, les dépenses concernant la prise en charge de soins de santé (remboursement de soins de ville et de biens médicaux) et les coûts de fonctionnement des hôpitaux ; en protection sociale, les transferts en espèces aux ménages destinés à compenser les pertes de revenus dues à la maladie et aux accidents du travail (indemnités journalières). En outre, tous les pays n'appliquent pas nécessairement les mêmes conventions comptables, certains classant par exemple les hôpitaux publics hors des administrations publiques.

Les dépenses par sous-secteurs (État, Odac, administrations publiques locales et administrations de sécurité sociale) présentées ici sont consolidées : elles excluent tous les transferts à destination d'autres administrations publiques.

Dépenses pré-engagées

Cette définition recouvre les postes de dépenses de consommation suivants :

- l'ensemble des dépenses des ménages liées au logement (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les loyers imputés), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ;
- les services de télécommunications ;
- les frais de cantine ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- les assurances (hors assurance-vie) ;
- les services financiers (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Dette nette

Dette publique notifiée diminuée des dépôts, crédits et titres de créances négociables (évalués à leur valeur de marché) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs (entreprises, ménages, etc.).

Dette publique au sens de Maastricht (ou dette publique notifiée)

Cohérente avec les comptes nationaux financiers, elle diffère du total du passif brut des administrations publiques car :

- elle exclut certains instruments de dette, essentiellement les crédits commerciaux et autres délais de paiement ;
- elle est consolidée : les dettes dont le créancier appartient au champ des administrations publiques sont exclues ;
- enfin, elle est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement effective et non à la valeur de marché comme cela se fait dans les comptes nationaux.

Emploi en comptabilité nationale

En comptabilité nationale, tous les types d'emploi (salarié, non salarié) sont comptabilisés et chaque personne compte pour un emploi dit « **en personne physique** », quel que soit son temps de travail et même s'il est très réduit. La notion d'**emploi intérieur** correspond à l'emploi généré par l'économie sur le territoire, en métropole et dans les Drom (y compris Mayotte). Les estimations intègrent les non-résidents travaillant sur le territoire économique (frontaliers ou saisonniers venant en France), mais excluent les résidents travaillant à l'étranger.

Pour tenir compte de façon plus précise de la force de travail mobilisée par l'économie française, il faut recourir à la notion d'« **équivalent temps plein** », qui prend notamment en compte le temps partiel : deux personnes travaillant à mi-temps sont par exemple comptabilisées pour un seul équivalent temps plein. À l'inverse, la multi-activité et les corrections pour travail non déclaré tendent à relever les effectifs en équivalent temps plein. Au total, le nombre d'emplois en équivalent temps plein est inférieur à l'emploi comptabilisé en personnes physiques.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone d'un pays comptabilise l'ensemble des émissions des gaz à effet de

serre induites par la consommation intérieure de biens et services, qu'elles soient produites dans le pays ou importées. Elle exclut les émissions liées à la fabrication des produits et services exportés.

Endettement des agents non financiers résidents

Il s'agit ici d'un agrégat large de l'endettement des agents non financiers résidents, englobant l'ensemble des engagements contractés sous forme d'emprunts auprès des institutions financières (institutions financières monétaires et autres intermédiaires financiers), résidentes et non résidentes, et sous forme de titres de créance émis sur les marchés de capitaux, en France comme à l'étranger. Les encours de titres de créance sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Pour les administrations publiques (APU), c'est l'encours de la dette notifiée par la France à la Commission européenne (dite « dette au sens de Maastricht ») qui est présenté. La dette au sens de Maastricht est consolidée : les dettes entre sous-secteurs des APU en sont exclues. Ici, la présentation ne comprend ni les prêts entre agents non financiers résidents, ni les crédits commerciaux, ni les prêts entre affiliés. Les financements par émissions d'actions n'apparaissent pas non plus, car ils ne constituent pas une dette mais un droit de propriété.

Enquête Emploi en continu

Enquête auprès des ménages, qui porte sur les personnes de 15 ans ou plus vivant en France (hors Mayotte et collectivités d'outre-mer). Chaque trimestre, près de 60 000 logements répondent à l'enquête (sont exclues du champ de l'enquête les communautés : foyers, cités universitaires, hôpitaux, prisons), soit un peu plus de 100 000 personnes de 15 ans ou plus. Cet échantillon est partiellement renouvelé chaque trimestre. La collecte a lieu en continu durant toutes les semaines de l'année. L'enquête Emploi est la seule source permettant de mesurer l'activité,

l'emploi et le chômage selon les principes définis par le Bureau international du travail (BIT). Le taux de chômage est estimé avec une précision de +/- 0,3 point.

Équivalent temps plein

Voir **Emploi**.

Excédent brut d'exploitation (EBE)

Solde du compte d'exploitation. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

FAB (franco à bord)

Désigne une marchandise dont la valeur à l'importation est évaluée au passage à la frontière du pays d'origine à l'exclusion des coûts de transport et d'assurance entre la frontière du pays d'origine et celle du pays importateur. Lorsque ces coûts sont inclus, les importations sont valorisées CAF (« coûts, assurance, fret »). Les exportations sont toujours mesurées FAB. La correction CAF-FAB pour les importations n'est disponible que globalement, et pas pour chaque poste isolément.

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

Elles regroupent l'ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

Intermédiaires financiers hors sociétés d'assurance (IF)

Ils regroupent, pour l'essentiel, la Banque de France, les établissements de crédit et les fonds d'investissement (organismes de

placement collectif monétaires, non monétaires et assimilés).

La comptabilité nationale distingue deux composantes de la production des IF : d'une part, la **production facturée**, c'est-à-dire essentiellement les commissions ; d'autre part, la production de **services d'intermédiation financière indirectement mesurés** (Sifim), correspondant aux marges d'intérêt perçues à l'occasion des opérations de crédit et de dépôt réalisées par les banques avec leur clientèle.

Intérêts ajustés des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim)

En comptabilité nationale, l'ajustement consiste à retraiter les intérêts bruts, tels qu'ils apparaissent dans le compte de résultat des intermédiaires financiers (IF), de façon à isoler la composante de Sifim et à enregistrer cette dernière dans le compte de production.

Investissement en actifs incorporels

Il inclut essentiellement les dépenses de recherche et développement et transferts technologiques (achats de brevets et licences), les dépenses en logiciels et les dépenses de prospection minière.

Marge globale d'intermédiation

Correspond à la somme des marges d'intermédiation sur les crédits et sur les dépôts.

Parités de pouvoir d'achat (PPA)

Taux qui permettent de convertir toutes les monnaies dans une monnaie commune, le standard de pouvoir d'achat (SPA), qui a le même pouvoir d'achat dans chaque pays. L'agrégat de référence est le PIB, mais les indices de volume par habitant peuvent être évalués pour tous les agrégats. Les indices de prix et de volume sont calculés par rapport à une base 100 représentant la moyenne de l'Union européenne à 28.

Part de marché relative de la France

Rapport des exportations totales françaises de biens et services aux exportations mondiales de biens et services.

Patrimoine national

Patrimoine des résidents sur le territoire national. Il est composé du patrimoine non financier et du patrimoine financier net, à la fois solde des créances et dettes vis-à-vis de l'extérieur et solde des actifs et passifs financiers détenus au niveau national. Dans le compte de patrimoine, on distingue la valeur des bâtiments de celle des terrains qui les supportent. L'évolution des prix des bâtiments suit l'indice du coût de la construction et l'ensemble bâtiments plus terrains bâtis, l'indice de prix des logements anciens. Ce sont principalement les terrains qui supportent les variations des prix de l'immobilier.

Pauvreté en conditions de vie

Désigne une situation de difficulté économique durable définie comme l'incapacité de couvrir 3 dépenses parmi les 9 de la liste suivante :

1. arriérés de paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ;
2. chauffer son logement ;
3. faire face à des dépenses imprévues ;
4. consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;
5. s'offrir une semaine de vacances hors du logement ;
6. posséder un téléviseur couleur ;
7. posséder un lave-linge ;
8. posséder une voiture personnelle ;
9. posséder un téléphone.

Pauvreté monétaire

Part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie est lui-même égal au revenu disponible par unité de consommation.

Pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB)

L'évolution du pouvoir d'achat du RDB rapporte l'évolution du RDB à celle du prix de la dépense de consommation des ménages.

Produit intérieur net (PIN)

Mesure la production agrégée des agents économiques résidents au cours de la période (PIB), nette de la consommation de capital fixe (CCF), qui correspond au coût d'usure et d'obsolescence du capital au cours de la même période. De même, le revenu disponible net s'obtient en déduisant la CCF du revenu disponible brut. Il est préférable de comparer les stocks de patrimoine avec des flux macro-économiques nets plutôt que bruts, car il est lui-même un stock net.

Ratios d'endettement

Leur suivi permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions réalisées entre les différentes formes d'endettement.

Revenu arbitrabable

Il est obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible.

Revenu disponible ajusté des ménages

Revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature, contreparties des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Revenu disponible brut (RDB)

Revenu à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits

les prélèvements sociaux et fiscaux. Il comprend les revenus d'activité (rémunération des salariés et revenus d'entreprise des entrepreneurs individuels), les revenus de la propriété (dividendes, intérêts et loyers), les prestations sociales autres que des transferts sociaux en nature (pensions de retraite, indemnités de chômage, allocations familiales, minima sociaux, etc.), les autres transferts courants (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes), diminués des impôts et cotisations sociales versés par les ménages.

Revenu national brut (RNB)

Mesure l'ensemble des revenus primaires perçus par les agents résidant sur le territoire national tandis que le PIB mesure l'ensemble des revenus générés dans l'année par l'activité économique sur le territoire national. Il est obtenu en ajoutant au PIB le solde (positif ou négatif) des flux de revenus du travail et de la propriété, d'impôts et de subventions sur la production avec le reste du monde.

Revenus de la propriété

Revenus que reçoit le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit en échange de sa mise à la disposition d'une autre unité institutionnelle. Ils comprennent notamment les dividendes versés par les sociétés, les intérêts sur emprunts et obligations, ainsi que les revenus de contrats d'assurance-vie.

Revenus du patrimoine

Ils regroupent, d'une part, les revenus de la propriété, d'autre part, les revenus immobiliers qui comprennent les revenus locatifs reçus par les bailleurs, mais aussi des revenus imputés aux propriétaires occupant leur propre logement (loyers imputés).

Secteur des sociétés d'assurance

Regroupe toutes les sociétés, hors organismes de sécurité sociale, dont les activités recouvrent la protection contre divers risques

(décès, invalidité, santé, dommages corporels, dommages aux biens, etc.), la constitution d'une épargne (assurance-vie) ainsi que la réassurance. Il inclut par ailleurs les opérations réalisées par la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) pour le compte de l'État français. Les sociétés d'assurance classique reçoivent des primes et versent des indemnités tandis que les sociétés d'assurance sociale privée reçoivent des cotisations et versent des prestations. En comptabilité nationale, le service produit par les sociétés d'assurance est mesuré comme la somme des primes (ou cotisations) et des revenus de placement des réserves, diminuée des indemnités attendues ou des prestations dues. Dans le cas de l'assurance-vie, cette définition intègre les décalages temporels entre le versement des cotisations par les épargnants et le bénéfice qu'ils en tirent (à la clôture du contrat) en tenant compte des provisions financières que la société d'assurance doit réglementairement constituer.

Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim)

Ils représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent.

Solde commercial

Expression qui désigne la différence entre les exportations et les importations de biens (donc à l'exclusion des services) en valeur, mesuré FAB-FAB. (voir **FAB – franco à bord**). Quand le solde est négatif, on parle de déficit commercial.

Solde touristique

Différence entre les dépenses des ménages non résidents en France et celles des ménages résidents à l'étranger.

Sorties précoces du système scolaire (en %)

Elles sont mesurées par la proportion de jeunes de 18-24 ans qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni certificat d'aptitude professionnelle (CAP), ni brevet d'études professionnelles (BEP), ni diplôme supérieur.

Taux d'autofinancement

Rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe.

Taux de change effectif nominal (respectivement réel) de la France

Il est calculé en agrégeant les parités nominales (respectivement déflatées par les prix à la consommation) des monnaies de 23 pays de l'OCDE avec la même pondération que celle utilisée pour le calcul de la compétitivité-coût et prix.

La compétitivité-prix française s'améliore lorsque les prix français progressent moins vite que les prix étrangers exprimés en une monnaie commune, que ce soit en raison d'une moindre inflation, d'une dépréciation nominale ou d'une combinaison de ces deux facteurs. Une situation où la compétitivité-coût se détériore et où la compétitivité-prix reste stable peut traduire un effort de compression des marges plus important de la part des exportateurs français.

Taux de couverture du commerce extérieur

Rapport entre les exportations et les importations **FAB**.

Taux de croissance annuel des crédits aux ménages

En pourcentage de l'année N, rapport entre le flux de l'année N et l'encours observé à la fin de l'année N-1.

Taux d'investissement

Rapport de la formation brute de capital fixe à la valeur ajoutée.

Taux de marge

Rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée.

Titres de créance

Désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créance négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le *commercial paper* émis à l'étranger, ainsi que les *Euro medium term notes* (EMTN) et les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure ou égale à un an et les titres à moyen et long terme, ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an. Pour ces derniers, les émissions des groupes bancaires acquises par ces mêmes groupes sont exclues des statistiques présentées dans le présent ouvrage.

Transferts privés

En comptabilité nationale, tous les transferts entre résidents appartenant à un même secteur institutionnel, qu'il s'agisse de transferts d'argent (pensions alimentaires, aides financières) ou d'achats/ventes de biens d'occasion (automobiles, vêtements, électroménager) sont neutres et ne font pas l'objet d'évaluations. Dans le cadre de la décomposition du compte des ménages par catégorie, il ne peut plus en être de même, car ces transferts ne sont pas uniformément répartis entre les ménages. Des flux de revenus désignés par le terme « transferts privés » ont donc été introduits. Il s'agit de transferts monétaires uniquement. Les transferts en nature en sont exclus : ainsi, la somme qu'un étudiant reçoit de ses parents

pour payer son loyer est incluse mais pas la somme que représente le loyer si les parents le payent directement au propriétaire. Les héritages et donations sont également hors champ des transferts privés.

Unités de consommation

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de

comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Pour cela, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement utilisée par l'Insee retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Dans la même collection

Parus

France, portrait social, édition 2018
Tableaux de l'économie française, édition 2019
La France dans l'Union européenne, édition 2019

À paraître

Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2019
L'économie et la société à l'ère du numérique, édition 2019
France, portrait social, édition 2019
Les entreprises en France, édition 2019

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne

Dépôt légal : juin 2019